

Rouge

R<sup>3</sup>  
15

H. R. DUTHILLOEUL

DOUAI ET LILLE.

au XIII<sup>ème</sup> siècle

Centre Régional d'Études  
historiques

Université de Lille III

9, Rue A.-Angellier - 59-Lille

DOYAL ET ALLE

DOYAL ET ALLE  
1875

# DOUAI

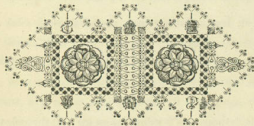
ET LILLE

AU XIII. SIÈCLE,

*Par* H. - R. DUTHILLEUL,

D'APRÈS

des Manuscrits originaux, reposant aux Archives de la Flandre  
orientale à Gand.



**DOUAI.**

ADAM D'AUBERS, IMPRIMEUR RUE DES PROCUREURS, 12.

— 1850. —



Centre Régional d'Études  
historiques  
Université de Lille  
9, Rue A.-Angelier - 5

CE LIVRE  
provient de la Bibliothèque  
de

**Georges ESPINAS**

(1869-1948)

Ancien élève de l'École des Chartes  
Archiviste  
au Ministère des Affaires Étrangères  
Docteur *honoris causa*  
de l'Université de Gand  
Membre associé de l'Académie Royale  
de Belgique

15

## AVERTISSEMENT.

---

*Les documents que nous publions étaient restés inconnus au plus grand nombre des érudits qui se sont occupés de l'histoire de la Flandre, ou de celle des contrées qui l'avoisinent. M. le comte de Saint-Genois les avait, il est vrai, mentionnés dans ses Monuments anciens (1); mais il n'avait fait qu'analyser les jugements du Comte de Flandre qui terminent cette affaire et qui complètent cet énorme procès. Il est presque certain qu'il ne savait pas que les autres pièces existassent.*

*M. le baron Jules de Saint-Genois, conservateur actuel de la bibliothèque de l'université de Gand, dans son savant et remarquable inventaire analytique des chartes des Comtes de Flandre, antérieures à l'avènement des princes de la maison de Bourgogne, nous a révélé l'existence de ces actes curieux. Dans les temps recu-  
lés, ces documents, si précieux pour l'histoire de notre pays, étaient renfermés au château de Rupelmonde (2). On ne sait point d'une manière précise l'époque à la-*

---

(1) Tome 2, pages 745 et 746.

(2) La forteresse de Rupelmonde était située sur la Rupel, d'où elle avait pris son nom, au pays de Waes, non loin de Bruges.

quelle les Comtes de Flandre firent déposer les chartes de leur trésorerie , partie à Rupelmonde, partie à Lille. On a la certitude, cependant, que ces deux villes en avaient déjà la possession, en 1385, lorsque Philippe-le-Hardi institua la chambre des comptes de Lille.

Vers le milieu du 16<sup>e</sup> siècle, une partie de la trésorerie des chartes de Rupelmonde fut transportée à Gand, et pendant les trois siècles suivants, ce dépôt important fut souvent transféré d'un local dans un autre. En 1832, il fut remis aux archives de la province orientale, où il est maintenant; et c'est là que M. le baron Jules de Saint-Genois en a fait l'inventaire.

Lorsque nous eûmes connaissance de l'existence de ces chartes, qui, seules, nous ont conservé le souvenir d'un fait historique, aussi important pour Douai et Lille, et tout-à-fait ignoré de nos jours, nous avons été pris du désir d'aller les visiter, désir que nous avons satisfait. Nous avons eu le plaisir de voir ces chartes et le bonheur d'en obtenir des copies. Grâce à l'extrême obligeance de M. Vander-Mersch, archiviste-général à Gand, auquel nous exprimons, ici, notre vive gratitude, ces pièces ont été collationnées sur les originaux avec le plus grand soin.

Possesseur heureux de ces copies authentiques, nous avons cru, dans l'intérêt de l'histoire du pays, devoir les faire connaître et les mettre à la portée du plus grand nombre. Nous les publions donc en entier.

Le texte, ou latin, ou roman, se trouve en regard de la traduction française que nous en avons faite. Nous n'avons pas pensé, ainsi que certaines personnes, très-compétentes d'ailleurs en ces matières, et aux lumières desquelles nous rendons un hommage complet, qu'il suffisait de donner le texte, en se fondant sur ce que ces sortes de publications ne s'adressent qu'aux hommes érudits; nous avons eu la pensée, au contraire, que les faits qu'il constate, offrant un puissant intérêt à tous les habitants de nos contrées, il fallait, autant que possible, en rendre la connaissance facile à tous.

Notre traduction réfléchit le texte avec fidélité. Nous avons renoncé à toutes formes de style qui auraient pu empêcher d'en apprécier l'originalité ou la naïveté.

Les pièces de l'enquête, ainsi que les autres actes, ayant été rédigés par différents magistrats ou officiers publics, nous avons laissé subsister les différentes orthographes, les formes particulières, les noms diversement écrits. Ainsi l'original, fidèlement reproduit, sera, nous l'espérons, parfaitement compris.

Nous n'avons voulu omettre aucune des pièces de ce volumineux dossier, quelque peu intéressante que l'une ou l'autre pourra paraître, parce qu'il importe de faire connaître exactement toutes les formes de procéder de cette époque. Nous osons espérer que les magistrats et les jurisconsultes nous en sauront quelque gré. Ainsi, à l'appui de l'enquête générale, nous avons donné les enquêtes partielles, les dépositions, les protestations, puis la sentence du Comte, et jusqu'aux notes qui ont servi à préparer et à rédiger cette sentence; enfin, nous donnons une ordonnance de clémence et de rémission. Cette seule pièce provient des archives générales du département du Nord (1). Toutes les autres ont leurs originaux à Gand.

Cet immense procès est assurément le plus ancien de ceux dont on possède les pièces originales. Sans avoir l'importance de celui intenté à la milice du Temple, vers le même temps, et dont nous devons la publication au savant historien, M. Michelet, le nôtre est un peu son aîné.

Lorsqu'on l'aura parcouru, nous sommes assuré que l'on ratifiera le jugement qu'en a porté M. le baron Jules de Saint-Genois, dans son inventaire descriptif: il en parle ainsi:

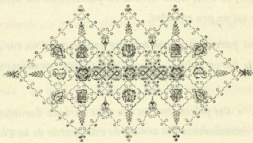
. . . . . « Ces pièces sont un des plus curieux documents que nous possédions pour la connaissance des mœurs de cette partie de la Flandre au moyen-âge. On y voit la barbarie qui caractérisait encore la fin du 13<sup>e</sup> siècle. Les excès et les crimes commis respectivement par les habitants de Lille et ceux de Douai semblent être la suite d'une de ces vengeances (weete en flamand) de ville à ville, si communes et si sanglantes, dont parlent nos annales. Une joute célébrée à Douai, en 1284, donna occasion à cette guerre civile, qui dura plus d'une année et répandit la terreur dans la Flandre française, ainsi que le témoigne le

---

(1) 1<sup>re</sup> cartulaire de Flandre, pièce 476. Archives générales.

« volumineux dossier. Les cruautés qui signalèrent ce malheureux conflit ont quel-  
 « que chose d'horrible ; à peine peut-on croire à un tel raffinement d'inhumanité. »

En terminant , nous dirons que quelques parties du texte nous ont parfois paru  
 obscures, que nous en avons cherché minutieusement le sens le plus vrai ; que quel-  
 ques mots nous ayant laissé du doute sur l'interprétation à leur donner, nous avons  
 préféré les laisser tels quels dans la traduction. Au reste, nous réclamons, pour ce  
 travail pénible, l'indulgence des personnes éclairées, et qui tiennent compte, avant  
 toutes choses, aux hommes qui, sans ambition et dans le seul intérêt de la science  
 historique, se consacrent à ces rudes et modestes labeurs.





## INTRODUCTION.

---

### Situation de la Flandre vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle.

---

Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre, dont la vie publique et privée avait été si profondément agitée, venait, après un règne de trente-six années, d'achever sa carrière, à l'âge de soixante-seize ans. Ses dépouilles mortelles, selon sa volonté, étaient déposées à l'abbaye de Flines, près Douai, dont elle était la fondatrice. Guy de Dampierre, son fils, qu'elle avait choisi pour lui succéder au comté de Flandre, et qu'elle avait même, de son vivant, associé à son gouvernement, était en possession de ses Etats. Dans la pensée de mettre un terme à toutes nouvelles divisions entre ses enfants des deux lits, Marguerite s'était démise aussi de la souveraineté du comté de Haynaut, en faveur de son petit-fils, Jean de Namur.

Au commencement de son règne, en 1279, Guy se trouva dans une position des plus difficiles. Ce n'était ni de dissensions, ni de guerres avec princes ou souverains qu'il s'agissait, mais d'affaires non moins sérieuses et de nature à lui donner de vives préoccupations. Les villes les plus importantes de la Flandre étaient violemment agitées; une fermentation sourde, et en même temps énergique, se manifestait dans tout le pays. Il y avait rivalité, choc d'intérêts, par suite jalousie et irritation entre elles: tout annonçait des collisions prochaines, imminentes, des sor-

tes de guerres civiles. Loin de s'étudier à les prévenir, à conjurer le mal dont les symptômes étaient menaçants, Guy se jeta personnellement au milieu des conflits, auxquels pour le moment il devait rester étranger. Il voulut exercer une influence sur les affaires locales et financières de ces bourgeoisies si vaines, si fières de leurs libertés communales, et bientôt il s'eut aliéné l'esprit de cette puissance redoutable. Gand, Bruges, Ypres se mirent en pleine révolte. Calmer l'exaspération populaire par la modération et la clémence, compter sur le temps, était le plus sûr moyen qui s'offrit à lui pour y arriver. Loin de l'adopter, il accrut le mal par des rigueurs inutiles, irréfléchies, intempestives. Il réduisit les villes par la force des armes, comprima les mouvements, ordonna des enquêtes; puis condamna, puis pardonna, peut-être autant par faiblesse que par justice. Il voulait avant tout pacifier, amener le calme; mais la chose était difficile, et les moyens dont il usa, pour atteindre ce but, ne convenaient ni aux temps, ni aux circonstances.

Pendant que ces événements se passaient, les questions politiques extérieures, nulles depuis la mort de la comtesse Marguerite, vinrent créer à Guy de nouveaux et graves embarras. Une guerre qu'avec raison il voulut éviter, qu'il avait plusieurs fois prévue, s'alluma, à propos de la succession du duché de Luxembourg. Jean d'Avesnes fit revivre ses prétentions au sujet de la Flandre impériale. Il fut soutenu par Rodolphe de Hapsbourg, qui mit Guy *hors la paix*.

Une vive animation régnait donc dans tout le comté. La puissance du prince était considérablement affaiblie, et même méprisée; ses mandataires n'étaient point écoutés; chaque ville se gouvernait presque à sa manière, en ville libre, et n'obéissait qu'à ses échevins, encore lorsque leur action n'était pas paralysée par les mouvements populaires.

Comme nous l'avons dit, les villes de la Flandre, et ajoutons celles de l'Artois, avaient entre elles de violents démêlés, pour diverses causes; presque toujours ces discordes se terminaient par des luttes acharnées et souvent ensanglantées. La position équivoque prise par le comte Guy disposait le pays à un état plus constant d'anarchie.

La Flandre et la partie de l'Artois qui lui est la plus limitrophe, étaient, vers la fin du 13<sup>e</sup> siècle, semblables à une vaste et populeuse ruche de travailleurs ; l'industrie et le commerce y étaient immenses. Les villes de Douai et de Lille avaient surtout d'importantes fabriques d'étoffes de laine, pour lesquelles il fallait des débouchés (1). Douai avait eu le bonheur d'en trouver de grands par la facilité qu'elle accordait aux acheteurs, en raison des capitaux considérables qu'elle possédait. Lille, sous ce rapport, lui était de beaucoup inférieure, Lille était même toujours tributaire de Douai. Quand celle-ci resserrait ses capitaux, l'industrie et le commerce de Lille éprouvaient de la souffrance. Et cela arrivait toutes les fois que Douai, ayant à écouler une trop grande quantité de marchandises fabriquées, voulait en assurer le placement. Elle arrêtait la fabrication chez ses voisins, en leur fermant ses caisses et en les privant momentanément d'écus. L'argent ne reparaisait que lorsque les magasins de Douai étaient vidés.

Un mot, en passant, sur l'heureuse situation financière de Douai. — Cette ville, qui déjà possédait de grandes ressources pécuniaires à elle propres, avait en outre beaucoup de facilité de négociations pour ses affaires d'argent, à cause de ses tables de change (ou de ses changeurs). Et ces avantages étaient encore plus que doublés par l'établissement, en cette ville, de deux maisons de l'ordre du Temple, celle de Notre-Dame, fondée en 1155 par Thierry d'Alsace, et celle de Saint-Samson de Constantinople, vers la fin du 12<sup>e</sup> ou au commencement du 13<sup>e</sup> siècle, par l'archevêque de Thessalonique, Garin.

Ce que l'on ignore généralement, c'est que les chevaliers du Temple ont joué un grand rôle dans l'histoire financière du moyen-âge, influence qui ne peut même être soupçonnée de nos jours ; c'est encore que ces vaillants défenseurs de la Croix, ces grands civilisateurs ont été les fondateurs du crédit, les propagateurs des lettres de change, lorsque les Juifs persécutés les eurent créées ; c'est qu'ils furent les inventeurs du transport de toutes valeurs métalliques, par représentation en papiers,

---

(1) Dans la hanse de Flandre, vaste association de toutes les villes commerçantes de notre pays. La ville de Lille était la *cinquième* par son importance, celle de Douai la *septième*, Valenciennes la *treizième*, Orchies la *vingt-quatrième*.

« alors que, sans titre avéré, dit M. de Noiron, mal fabriquées, usées, rognées, les  
 » monnaies ne se trouvaient qu'avec peine; et ce n'était pas une faible tâche de les  
 » ramener, dans plus de vingt Etats, aux types les plus purs et d'en faire des agents  
 » de circulation. »

Eh bien! l'honneur en est dû à ces illustres chevaliers. « Un jour, continue-t-il,  
 » l'un des plus féconds du moyen-âge, cet ordre puissant et éclairé imagina de  
 » faire servir au développement de ses intérêts, liés à ceux des peuples chrétiens,  
 » dont il avait le protectorat, d'immenses trésors, fruits de sa valeur et de son  
 » administration économe et clairvoyante..... » (1)

Or, les maisons du Temple de Douai étaient comme des comptoirs d'escompte pour les tables de change et les commerçants de cette ville.

Dès le onzième siècle, à l'occident de l'Europe se trouvaient les lieux d'approvisionnement des marchands italiens, en matières premières. Chaque année, ils venaient s'abattre sur nos côtes. A mesure que leur navigation fut poussée plus avant vers le nord, il leur devint difficile de retourner aussi souvent dans leurs ports; la chose leur devint impossible lorsqu'ils eurent commencé à trafiquer avec la Moscovie, la Suède et la Norvège. Ils firent donc alors de la Flandre l'entrepôt de leurs matières premières, dont ils commerçaient même sur les marchés du pays. Ces immenses quantités de marchandises, jointes à celles que nous tirions d'Angleterre, principalement les laines, rendirent bientôt les foires de la Flandre le magasin général d'approvisionnement de l'Allemagne, de la France et des Pays-Bas. La navigation entre l'Italie et la Flandre était des plus actives.

Les matières premières affluant chez eux, les Flamands avaient élevé de nombreuses et importantes fabriques de draperies et de toiles de toutes sortes; ces entreprises, encouragées par les souverains, étaient, au moment de la lutte, dans leur

---

(1) Voir l'écrit remarquable de M. Louis de Noiron, sous le titre: *Banques en France, leur mission, leur isolement actuel, moyen de les coordonner, dans leur intérêt, celui du trésor et du pays* (Paris, Marc Aurel, 1847.—V. Ms. de feu M. Gailmot: *Mémoires sur les deux maisons du Temple de Douai*, ouvrage couronné.

plus grande prospérité. Cet état de choses reçut une grave atteinte, en 1301, lorsque le comte Guy effaroucha l'industrie par la révocation des franchises.

Les Artésiens de Saint-Omer, par une conséquence naturelle de la facilité des communications et des voyages par mer, avaient établi, alors, une sorte de colonie dans la Pouille, l'ancienne Apulie, au royaume de Naples. Cette province produisait beaucoup de laines et en faisait un commerce considérable (1). De ces entrepôts importants, nos Audomarois écoulaient des masses énormes des produits de leurs fabriques, qui se consommaient dans les échelles du Levant, l'archipel grec, la Syrie, et par les croisés. Pour aller de Douai à la mer, Saint-Omer était sur la route; les relations entre ces deux villes étaient donc fort suivies, ce qui donnera la clef de certains faits. Un riche négociant de Douai, Wautier Bonnebroque, avait été assez heureux, par suite de prêts d'argent réitérés faits aux fabricants de Saint-Omer, d'obtenir une large part, à l'exclusion des Lillois, de l'importation des produits de nos fabriques dans la Pouille (2). Les Lillois en étaient furieux!... De là la guerre que nous allons raconter, et dont le futile prétexte fut trouvé lors de la fête de Douai du 4<sup>er</sup> mai 1284.

A l'époque où s'engagea la lutte entre les villes de Douai et Lille, Guy était dans son marquisat de Namur, occupé à maintenir le calme de cette portion de ses Etats, vivement troublée à propos de la succession du duché de Luxembourg.

Cette courte introduction suffira, nous osons l'espérer, pour donner une idée générale de l'état du pays au moment de l'action. Les faits vont maintenant se dérouler par la lecture des pièces officielles.

---

(1) Nous ferons remarquer que, dès le temps d'Auguste, la Pouille était déjà renommée pour ses laines :

*Te lanæ prope nobilem  
Tonsæ Luceriam.....*

Horat. Ode XV, liv. III. Lucérie était une ville de l'Apulie.

Martial, après Horace, disait : *Lanæ Appulæ laudatissima* (lib. 14, epigram. 155).

(2) Mss. de Saint-Omer.— Lettre de M. le bibliothécaire du 20 février 1850.



EXPOSITION

DES MANUSCRITS

DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BRUXELLES

# EXPOSITION DE L'INSTANCE

**OUVERTE**

**SUR LE COMMANDEMENT DU COMTE DE FLANDRE.**

EXPOSITION DE L'INSTANT

DE L'ART

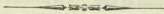
DE L'ART DE LA MANÈGE



# EXPOSITION

DE L'INSTANCE

OUVERTE SUR LE COMMANDEMENT DU COMTE DE FLANDRE.



Au jour de mai en lan del Incarnation M. CC. lxxx et quatre, une fieste fu a Douay, u il ieut bourgeois de Lille et d'autres boines viles pour juster et pour esbanier, de choi li euens de Flandre. A entendre, par difamission et par renommée grant ke une felenie et une rancune est esmeute, et uns contens grant entre le vile de Douay et de Lille. Que cil ki estoient de Douay ont mespris enviers ciaux de la ville de Lille, pour ochasion de que ils estoient de le vile de Lille, et cil de Lille enviers ciaux de Douay pour lochaison de cou que ils estoient de le ville de Douay. Dont il i a eut gens tués, afolés,

Au jour de mai en l'an de l'Incarnation mil deux cent quatre-vingt-quatre (1), une fête eut lieu à Douai à laquelle vinrent bourgeois de Lille et d'autres bonnes villes pour jouter et pour se réjouir, sous le bon plaisir du comte de Flandre (2). A entendre la voix publique et la renommée, une félonie auroit eu lieu et par suite une grande irritation entre la ville de Douai et celle de Lille. Ceux qui étoient de Douai ont offensé ceux de la ville de Lille, en raison de ce qu'ils étoient de Lille; et ceux de Lille ceux de Douai, en raison qu'ils étoient de Douai.

(1) Ces mots, *au jour de mai*, ou au jour de tout autre mois, indiquent toujours le *premier*.—La fête ou foire, dont il est question, correspondait à peu près à celle qu'avait fondée la comtesse Marguerite en avril 1265. Elle commençait le dimanche avant l'Ascension pour finir la veille de la Pentecôte.

(2) Ce comte de Flandre était Guy de Dampierre, qui fut enterré à l'abbaye de Flines, près de Douai, à côté de sa mère la comtesse Marguerite.—Les joutes étaient des combats à cheval d'homme à homme.—Les nobles avaient des tournois, les bourgeois avaient des joutes; les grands parfois prenaient part à ces joutes. On ne donnait presque pas de fêtes sans joutes ou tournois, pour lesquels des prix étaient proposés et des juges institués.

naurés, batus et traitiés vilainement, et d'autres desrois fais et outrages, plusieurs lesquels choses ki tournent a esmente et a wiere de vile a autre

Li cuens ki sist adonc ne violt ne ne puet souffrir que eles ne soient vengiés et adreciés. Ensi comme il i afiert a commandé a enquerre de ces choses, par son neveu Monseigneur de Dampierre et par le seigneur d'Auchi et par Jehan de Menin. Et en la présence dou conte de Flandres, devant dit, jours fu mis a ciaus de Lille pour i estre a Douay, et pour envoyer i souffissement, en sauf-conduit semestriers. Estoit pour monstrier leur grief et metre avant chou que il voroient es besoignes, devant dites; pour tiémoins conduire et pour oir cou que on meteroit en avant et leur gent et pour veir tiémoins jurer et pour dire en contre et pour faire cou que il deuvroient seil leur souloit boin, et venissent avant un an sans ke en iroit avant en ces besoignes, en si comme raison seroit, au diemence apries le jour Saint-Luc. Et cil de Lille respondirent que ils n'iroient ne n'envoieroient. Auquel jour, on a commenciet a aler avant sour ces choses, par les enqueurs devant dit, ensi comme il apert chi apriés.

Dont il y a eu des gens tués, estropiés, blessés, battus et fort maltraités; et autres désordres et outrages, dont quelques-uns excitèrent à émeute et guerre de ville à autre.

Le conte, qui régnoit en ce moment, ne veut et ne pouvoit souffrir qu'ils ne fussent vengés et redressés. Ainsi, comme il apert, il a commandé de faire enquête sur ces choses, et il en a chargé son neveu Monseigneur de Dampierre, le seigneur d'Auchy et Jean de Menin (1). Et en la présence du conte de Flandre, dont il est parlé, ceux de Lille furent assignés de se rendre à Douai ou de s'y faire représenter d'une manière suffisante; un sauf-conduit de six mois leur fut donné. C'étoit pour faire connaître leurs griefs et mettre en avant ce qu'ils voudroient sur les faits sus-rappelés; pour conduire témoins et pour entendre ce que l'on mettroit en avant contre eux et les leurs, et pour voir témoins jurer, et pour dire à l'encontre, et pour faire ce qu'ils devroient selon qu'il leur conviendrait bien. Ils devoient venir avant un an pour ces besoignes, sans quoi on iroit en avant comme raison seroit, au dimanche après le jour Saint-Luc (2). Et ceux de Lille répondirent qu'ils n'iroient ni n'envoieroient. Auquel jour on a commencé à aller en avant sur cette affaire, par les enquêteurs sus-nommés, et ainsi qu'il apert ci-après.

(1) Jean de Dampierre, petit-fils de Marguerite, comte de Namur, seigneur de l'Ecluse et de Bailloul.— Selon les titres de l'abbaye de Flines, ce seigneur d'Auchy aurait été Michel de le Deulse, ancien bailli de Douai.— Jean de Menin était clerc (secrétaire) du comte Guy: il fut plus tard fait chevalier.

(2) Le jour ou la fête Saint-Luc se célébrait, dans la Flandre et les Pays-Bas, le 15 de mars; cette coutume a duré jusqu'à la fin du 17<sup>e</sup> siècle.

## ENQUÊTE.

Prémierement sour les ses ki faict  
 avennit a Donay les ques li  
 eskevin de Donay ont denon-  
 cief.

*Ce sont li tiemoing oit sour un fet, Jehannet garcon Marien Audefroït d'un caudron et d'un saellet jetes aval.*

Cil meismes Jehannet t. et jurés dit, par sensièrement, que le premerain jour que on justa a Douai, au viespre, il porta tout devint, en wehors de la mason Marien, devant dite, en un caudron et en un saellet leuwe. Comme il avoiet widiet la saellet deuant la siellerie, si uint uns homme tous eskenieles, jouenes et haingres en une cote partie, et prist le saellet et le tournia en tour sen kief, et puis le gieta ou celier Jehan le Cordier; et en dementiers que cis tiemoins ala pour sen saellet, cil miesmés valles prist le caudron et le tournia en tour sen kief et le vot gietter ou sollierles Crasses ki mainent devant le mason Jehan Pikete. Et li caudron rekei sour le cauchie et fut tout de froissies. Dont ala cuis ki le caudron gieta, et entra en hostel ciaus de Lille, et cuis de cis tiemoins que il soit de Lille, mais il ne le set mie certainement. Y vit eusi que cuis devoit entrer en hostel que cil qui wétoient le ville le traissent hors de hostel et disent: kes ce seigneur esse hanos; et cil de Lille issirent apries et dissent o seigneur

Prémierement sur les faits qui  
 sont arrivés à Donai, les-  
 quels les eschevins de Donai  
 ont dénoncés.

*Ce sont les témoins entendus sur le fait de Petit-Jean (ou Jeannet), garçon de Marie Audefroït, relatif à un chaudron et un seau jetés en aval.*

Ce même Petit-Jean, témoin et juré, après avoir prêté serment, dit que le premier jour où l'on jouta à Douai, le soir, il porta tout devant, au dehors de la maison de Marie, dont il est parlé, de l'eau dans un chaudron et dans un seau; que, lorsqu'il eut vidé le seau, un homme échevelé, jeune et colère, portant une tunique divisée en deux couleurs, vint et prit le seau, et le fit tourner autour de sa tête, et puis le jeta dans la cave de Jean le Cordier; que pendant que ce témoin alloit pour reprendre son seau, ce même valet prit le chaudron, le tourna autour de sa tête et le voulut jeter à l'étage des Crasses (1), qui est devant la maison de Jean Piquette; et le chaudron retomba sur le pavé tout bosselé. Celui qui avoit jeté le chaudron s'en alla et entra à l'hôtellerie de ceux de Lille; le témoin pense que cet individu étoit de Lille; mais il ne le sait pas d'une manière certaine. Le témoin vit aussi que lorsque cet homme alloit entrer à l'hôtellerie, ceux qui gardent la ville le tirèrent hors et dirent: « Qu'est-ce? Ce seigneur est à nous. »

(1) Les Crasses, selon toute apparence, étaient une hôtellerie importante.

des portes , ciaus dehors , si feres courtoisie , et dont le laisserent les wetes aler .

*Jehannet , valles Marien Audefroït , portoit par nuit enuehors de se mason en j caudron et en j saielet et le mist p. terre. Et j hom de Lille tantot a hierst le saelet et l'emporta et puis le jieta il celier Jehan le Cordier. Aps retourna et pst le caudron et le gieta contre le maison les Crasses si kil le de froissa.*

Maroie Audefroït témoin j. et requise , dit par fois et par sièrement que sen garçons devant dit , li rapporta sen caudron et sen saellet brissiet ; et lui disoit ou que il estoit de ciaus de Lille , et elle lala moustrer a loste de ciaus de Lille sen voisin ; mais elle ne set sei fu de ciaus de Lille u non ; et plus ele nenset.

Maroie feme Jakemon Pilesac t. jurée et requise , dist par fois et par sièrement au tel que Jehannet vallet Marien Audefroït , sauf cou que elle ne set mie se ce fu le premier jour ou le secont , et que elle set bien que cuis fu de Lille.

Maroie suer Jakemon Pilesac , t. jurée et requise , dist par fois et par sièrement , au tel que Maroie feme Jakemon Pilesac.

*Ce sont li temoignage des V hommes ki*

Mais ceux de Lille étant sortis de l'hôtellerie , dirent au capitaine des portes tant de choses courtoises , que les gardes laissèrent aller l'individu .

*Jeannet , valet de Marie Audefroït , portoit à la nuit de l'eau hors de la maison dans un chaudron et dans un petit seau ; il le mit à terre. Un homme de Lille enleva le seau et l'emporta , et le jeta ensuite dans la cave de Jean le Cordier. Puis il retourna prendre le chaudron , et le jeta contre la maison les Crasses et le bossela.*

Marie Audefroït , témoin jurée et requise , dit , par foi et par serment , que le garçon que l'on venoit d'entendre lui rapporta son chaudron et son seau brisés . On lui disoit que ceux de Lille avoient commis le fait ; elle alla montrer le tort qu'on lui avoit fait à l'hôte de ceux de Lille , son voisin ; mais elle ne sait si ceux de Lille en sont coupables ou non , et elle ne sait rien de plus .

Marie , femme Jacques Pilesac , témoin jurée et requise , dit , par foi et par serment , tel que Jeannet , le valet de Marie Audefroït , sauf qu'elle ne sait pas si ce fut le premier ou le second jour , et qu'elle sait bien que celui qui a commis le fait étoit de Lille .

Marie , sœur Jacques Pilesac , témoin jurée et requise , dit , sur foi et serment , de même que Marie , femme Jacques Pilesac .

*Ce sont les témoignages des cinq hommes*

*hurtèrent a le maison Aelis dou Bierfroït.*

Climence de Tiernois , manans auvet Aelis t. j. dit le diemence avant le fieste de Douay doi vallet ki estoient a ostel a le maison les Crasses, que elle croit kil fuissent de Lille , car la dissoit on que ptie. de ciaus de Lille estoient a ostel , hurtèrent a luis de celi Aelis p. nuit et on leur ouvrit luis. Et dont vit ele que liuns dans avala les braies et leur moustra le kul , a ciaux de laiens; mais elle ne set seil furent de Lille u no.

Cele nuit V home de Lille hurtèrent tant a le maison Aelis dou Bieffroit ke ont leur ouvrit luis et quant li huis fu ouvriers , ils awalèrent lor braies et moustrent les cus a ceaus de laiens.

Marie sa compaignesse l'ensuit dou tout, aures de cou que elle ne vit mie le chul et dit que elle set bien que il furent de Lille.

*Ce sont li tiemoing sour le fet de la kandleille ki fu esteinte desous le maison Simon de Comines.*

Maroie feme celui Simon t. j. dit , par sen sierement que le dimience devant le fieste doi vallet quele croit kil fuissent de Lille vionrent a celle kandleille et liuns l'abati d'ung baston et lestinct. Et cette Maroie leur blama et liuns dans hauça le baston et dist que il la feroit ou despit ciaux de Douay , se elle nentroit en se mason; et entrentent iaus en le maison des Crasses, dist doi.

*qui heurtèrent à la maison d'Alix du Bieffroi.*

Clémence de Tiernois , qui demouroit avec Alix, témoin jurée, dit que le dimanche devant la fête de Douai , deux valets qui étoient à l'hôtellerie de la maison des Crasses et qu'elle croit être de Lille , car on disoit qu'en partie ceux de Lille étoient à cette hôtellerie , heurtèrent à la porte d'Alix, par nuit. On leur ouvrit, et celle-ci vit que l'un d'eux laissa tomber son haut-de-chausses et montra le c. à ceux qui étoient dedans ; mais elle ne sait s'ils étoient de Lille ou non.

Cette nuit, cinq hommes de Lille heurtèrent tant à la maison d'Alix du Bieffroi qu'on leur ouvrit, et lorsque la porte fut ouverte, ils laissèrent tomber leurs haut-de-chausses et montrèrent le c. à ceux qui étoient dans la maison.

Marie, sa compagne, fait une déposition conforme, excepté qu'elle ne vit pas le c., et elle dit qu'elle sait bien qu'ils étoient de Lille.

*Ce sont les témoins sur le fait de la chandelle qui fut éteinte dessous la maison de Simon de Comines.*

Marie, femme de ce Simon, témoin jurée, dit par serment que, le dimanche avant la fête, deux valets qu'elle croit de Lille vinrent à la chandelle, qu'ils l'abatirent d'un coup de bâton et l'éteignirent; qu'elle les blâma, et que l'un d'eux leva le bâton sur elle et dit qu'il la frapperait en mépris de ceux de Douai, si elle ne rentroit dans sa maison; et eux entrèrent dans la maison des Crasses.

Cele nuit ung home ki manoit desous le maison Simon de Comines avoit une chandelle allume a sen huis , doi homme de Lille j vinrent ki estoient a hostel a le maison les Crasses et feri li ung d'un baston le candelle , si kil labati ; et quant li feme celui Simon leurs blasma li uns deaus hauca l baston et li dist ke si ele nentroit en se maison ke ele le comperroit en le viente de ciaus de Douay.

Engherammes , fuis de cesti Maroie , t. j. dit que il vit que liuns de ces deux valles feri le kandelle et parlerent a se mere , mais il ne set que ils dissent et il set bien que ils estoient de Lille , et estoient a ostel a le maison les Crasses.

*Ce sont li tēmoing oit sour le fait Jehanet dou Postis ki fu gietes en leuwe.*

Cis miesmes Jehanes dou Postis t. j. dit que le mardi au nuit apries le fieste , apries le minuict, eis tēmoins aloit dehors le porte du Markiet et trouva sour les sièges dou pont sēant aus V, sis, kil dist que il estoient de Lille et bien les avoit vus le jour devant ; y dist que bien les connoistroit seil les voyoit esreubes que ill avoient viestues , adont. Et il le fissent seir en coste aus maugré li et li demanderent seil connoissoit les demisiaus de Douay , ne seil savoit ou il baingnoient. Et en dementiers que il parloient ensi , ung valles a une lanterne passoit la et liuns daus li brissa se lanterne d'un bas-

Cette nuit , un homme qui demeroit sous la maison Simon de Comines , avoit une chandelle allumée à sa porte ; deux hommes de Lille vinrent. lesquels étoient logés en la maison les Crasses , et l'un frappa d'un bâton la chandelle et l'abattit ; et quand la femme de Simon les en blâma, l'un d'eux leva le bâton et lui dit que , si elle ne rentroit chez elle , elle le paieroit en vengeance de ceux de Douai.

Enguerran, fils de cette Marie, témoin juré, dit que l'un de ces deux valets frappa la chandelle et qu'ils parlèrent à sa mère ; mais il ne sait ce qu'ils dirent. Il sait bien qu'ils étoient de Lille et logés à la maison des Crasses.

*Ce sont les tēmoins entendus sur le fait de Jeannet Delaporte , qui fut jeté dans l'eau.*

Ce même Jeannet du Postis , témoin juré, dit que le mardi , à la nuit, il alloit hors de la porte du Marché (1), et qu'il trouva sur les sièges du pont (2), assis, cinq ou six qui étoient de Lille ; qu'il les avoit bien vus le jour précédent , et qu'il les reconnoitroit bien s'il les voyoit, habillés comme ils l'étoient. Ils le firent asseoir malgré lui à leur côté, et lui demandèrent s'il connoissoit les damoiseaux de Douai , et s'il ne savoit où ils se baingnoient. Et pendant qu'ils parloient ainsi , un valet passoit , portant une lanterne ; l'un d'eux brisa la lanterne d'un coup de bâton ; ensuite ils prirent le déposant par

(1) On nommait *place du Marché* la Grand'Place actuelle. La porte du Marché étoit sur le pont dit des Récollets, et le cours d'eau qui passe à cet endroit étoit un des fossés extérieurs de la ville.

(2) Aux deux côtés du pont , des bancs de pierre étoient adossés aux gardes-corps.

ton et puis ils prissent cestui tiemoing et p. pies et p. mains et le gietèrent en leuwe; noies i fust se ne fust ung canbiers ki la portoit a jeuwe.

*Cele nuit cil de Lille briserent le polie Jehan de Hainau et le gietèrent en le auwe ou fosset de le vile.*

Le mardi apries p. nuit devant la jornee , Jehanet dou Postis trova sor le pont de le porte dou Markiet V homes V ou Vj de Lille , ki li demanderent dout il estoit , il dist de Douay ; il le fissent assir contre se volonte deu coste rans et il li demanderent plusieurs demandes deshonnêtes por chiaus de Douay despiter , et entroes passa p. devant eaus uns homme a une lanterne. Li uns de ciaus de Lille se leva et feri d'un baton le lanterne si kil le defroisa et puist reprist les pieces et les gietea ou fosseit ; et puis vinrent cil de Lille entour Jehannet et le lewerent les ganbes contremont et le tieste aval et le gietèrent esi dou pont en le euwe.

Jehans de Haynau le canbiers , t. j. dit que il vit q. gens ke il croit vraiment ke il fuissent de Lille , gietèrent ces di Jehannet dou pont en li euwe , li tieste aval , le mardi que li fieste fu falie ; de le polie ki fu brissie il nenset ni ent qui ce fist.

Bietris de Ferin li fournier t. j. dit que la nuit que li fieste fut falie ele vit gens faire noise devant se maison , et le matinee ele vit que li polie fut brisié et dissoit

les pieds et par les mains et le jetèrent dans l'eau, où il se seroit noyé, si là ne se fût trouvé un brasseur qui alloit à l'eau.

*Cette nuit , ceux de Lille brisèrent la poulie de Jean de Hainaut et la jetèrent dans l'eau au fossé de la ville.*

Le mardi après , pendant la nuit avant qu'il fit jour , Jean du Postis trouva sur le pont de la porte du Marché cinq à six hommes de Lille qui lui demandèrent d'où il étoit. Il répondit de Douai. Ils le firent alors asseoir , contre sa volonté , au milieu d'eux , et lui firent quelques demandes deshonnêtes pour ceux de Douai , et pour les chagriner ; et , entre temps , un homme qui portoient une lanterne passa devant eux. Un de ceux de Lille se leva et frappa la lanterne d'un bâton de telle sorte qu'il la brisa , et puis il en releva les pièces et les jeta dans le fossé. Ensuite ceux de Lille entourèrent Jeannet et lui levèrent les jambes en l'air , lui mirent la tête en bas et le jetèrent ainsi du pont dans l'eau.

Jean de Hainaut , le brasseur , témoin juré , dit qu'il vit des gens que vraiment il croit être de Lille jeter cedit Jeannet du pont dans l'eau la tête en avant , le mardi que la fête fut passée. De la poulie qui fut brisée , il ne sait qui le fit.

Béatrix de Férim , la boulangère , témoin jurée , dit que dans la nuit que la fête fut passée , elle entendit des gens faire trouble et tapage devant sa demeure , et que le

cawoient fait cil de Lille.

matin elle vit que la poulie étoit brisée ,  
et on disoit que c'étoient ceux de Lille  
qui l'avoient fait.

Jehans de Saint-Amant valles Jehan  
le cambier t. j. sacorde doutout a sen  
maistre devant dit.

Jean de Saint-Amant, valet de Jean le  
brasseur, témoin juré, s'accorde en tous  
points avec son maître dont il vient d'être  
parlé.

Maroie de Lille manans au ponciel a  
Barlet, t. j. dit que le mardi au viespre  
que fieste fu faille ele vi gens faire noise  
devant se maison : et ele ala vir que ces-  
toit, et trouva que il j avoit un hom lequel  
j avoit brissiet l brakon dun apentit et  
ceste feme les blama et li ung gieta d'un  
baston apriès li et ille se couvri d'une fe-  
nestre, et croit que il fuissent de Lille.

Marie de Lille, demeurant au petit  
pont du Barlet (1), témoin jurée, dit que  
le mardi au soir, lorsque la fête fut passée,  
elle entendit des gens faire trouble devant  
sa demeure. Elle alla voir ce que c'étoit,  
et elle trouva qu'un homme avoit brisé le  
support d'un appentis, et elle les blâma.  
L'un d'eux jeta son bâton après elle, et elle  
se mit à l'abri du coup derrière une fenêtre.

Baudes Erkenbaus li wantiers t. j. dit  
que il vit aucuns que il ne set dout il sont  
ne ki il furent, qui aloient noisant par  
rues et li uns daus feri apriès lui d'un  
baston; et il se couvrit de sen huis, que  
il clost en contre, et puis il vit de sen so-  
lier que il brisierent lapentit de Maroie de  
Lille p. olle.

Baude Archembaud, le gantier, témoin  
juré, dit qu'il vit aucuns qu'il ne sauroit  
désigner, et sans savoir qui ils sont, qui  
alloient faisant noise par les rues, et l'un  
d'eux frappa après lui d'un bâton, et il se  
mit à couvert derrière sa porte qu'il ferma  
contre l'assaillant, et puis il vit de son  
étage qu'ils brisèrent l'appentis dont cette  
Marie de Lille a parlé.

*Encore tiemoings de celui ki fu gietes en  
li auwe.*

*Encore témoins de celui qui fut jeté à  
l'eau.*

Jakemins Cluingues, manans en le rue  
des Foulons, t. j. dit que le nuit que li

Jacques Clingues, demeurant en la rue  
des Foulons, témoin juré, dit que dans la

(1) Le Barlet formait une partie du rempart; c'était une place, d'abord consacrée à un marché de bestiaux et à l'exécution des sentences de la justice criminelle. Long-temps après, on construisit sur son emplacement une caserne de cavalerie. Depuis 1806, il est redevenu un marché aux bestiaux et aux chevaux. C'est aujourd'hui aussi le lieu de réunion, aux jours de fêtes, des saltimbanques et des jongleurs. — Le ponciel était un petit pont jeté sur un cours d'eau à l'extrémité de la rue de la Cuve-d'Or, vers le Barlet. Ce cours d'eau allait alimenter la mare dite aujourd'hui abreuvoir.



fieste fu faille , il vit gens dont il ne set que il sont, brissierent une lanterne que uns valles portoit ; et sunt que il gietèrent un garçon en l'euwe de sour le pont de hors le pont dou Markiet.

nuit où la fête fut finie , il vit gens qu'il ne connoit briser une lanterne que portoit un valet, et ce sont ceux qui jetèrent un garçon à l'eau de dessus le pont , hors la porte du Marché.

Jehan de Bapaumes, t. j. dit au tel que Jakemins Cluingues dou tout.

Jean de Bapaume , témoin juré , dit en tout comme Jacques Cluingues.

## DÉPOSITION FAITE A LILLE,

en présence de Monsiegn<sup>r</sup>. d'Auchy et Jean de Menin.

Pierres de Baufremes ois p. Monseingn. Dauchi et Jehan de Menin a Lille le mieri-credi aps le Saint-Vincent, t. j. et requis, de cest article de celui ki fu gietes en leuve dit : ke il nenset nient fors ke doir dire ; mais il a oit dire ke ce fisent Jake-mars flius Arnoul Delebarre, Jakemes Lines

Pierre de Beaufremez (4) , entendu par Monseigneur d'Auchy et Jean de Menin, à Lille, le mercredi après la Saint-Vincent , témoin juré, et requis de déposer sur l'article de celui qui fut jeté à l'eau, dit : qu'il n'en sait rien , si ce n'est par ouï-dire , mais qu'il a entendu dire que les auteurs

(4) Les Beaufremez étaient de noble famille de Flandre ; le cri de leur maison était *Wacrin* ; ils avaient la seigneurie de ce village. On trouve des concessions faites par cette maison aux abbayes de Saint-Bertin et de Cercamp , en 1160 et 1180.

Un Robert de Beaufremez fut roi de l'Épinette , à Lille , en 1505 , un Thierry en 1506 , et d'autres personnages de cette maison dans la suite.

La fête du roi de l'Épinette , selon le Ms. de la bibliothèque de Douai qui porte le numéro 847, aurait été instituée à Lille , vers 1246 , et supprimée par Philippe II en 1559. Elle commençait , chaque année, le premier dimanche du carême. Le roi de l'Épinette se nommait aussi le *sire de Joie*. C'était une sorte de royauté de carnaval , mais si onéreuse que souvent elle était refusée. Les rois de l'Épinette, en général, étaient anoblis ainsi que leurs descendants ; on les avait fort en estime dans la ville de Lille , soit parce qu'ils prenaient place après le mayeur, dans la magistrature, soit par la considération des nobles, attendu qu'ils tenaient une sorte de cour et avaient une grande suite. (V. sur les rois de l'Épinette un mémoire de M. Quenson, inséré en 1854 dans le recueil de la Société centrale de Douai.) — D'après un Ms. du conseiller de ville Le Boucq , déposé à Lille : « Pour roy de l'Épinette, on avoit accoutumé de choisir quelque fils de bourgeois les plus honorables et les plus qualifiés de la ville. »

et Hanes Deleporte ; et si dit ke le vespree ke li joutes furent fallies, cis tiemoins issi de sen ostel p. aler veir les boines gens et trouva tout dewint ces trois ke il a devant nonmes et un quart avec aus , ke il ne connut mie. Si tenoit cascuns eune machue en se main, et cis tiemoins ne les reconnust mie tost, et chidoit ke ils wetaisent pour mesfaire a chist ke soit de lostel ; et en le fin, il en reconnut ces trois et leur blama ke ils aloient ensi , et li uns daus gieta sa machue encontre une fenestre dun solier , la u gens mingoient , et les gens sesfreerent et closent leur fenestre. Et il rala pour se machue et ne set mie liques ce fu de ces un. Encore dist il ke le matinee q. nt ou sen parti cis Hanes Deleporte feri en le Neuve-Ville, I home qui issoit de sen ostel, de le paume si il ladesa dors de bout des dois et cis tiemoin li blama moult.

*Ce sont li tiemoing sour le fet dou rastellier ki brissies fu ki estoit Jehan Daubi.*

Cil mesme Jehans Daubi , manans dehors le porte dou Markiet , t. j. dit q. il gisoit en sen lit p. nuit et oi ke gent estoient devant se maison et brisierent un rastellier la u il pendoit ses menues denrees ; le mardi au nuit quant fieste fu

de ce fait furent Jacquemars , fils d'Arnould Delbarre , Jacques Lines et Anne Delporte ; et il ajoute qu'aux vèpres (le soir) , lorsque les joutes furent terminées, il sortit de son hôtellerie pour aller voir des personnes notables, et qu'il trouva devant cette hôtellerie, la nuit étant tombée, les trois individus que déjà il a nommés et un quatrième avec eux , qu'il ne reconnut pas. Chacun tenoit à la main une massue , et tout d'abord il ne sut les reconnoître et il pensoit qu'ils veillassent pour mal faire à ceux qui étoient de l'hôtel ; et enfin il reconnut les trois et les blâma de ce qu'ils alloient ainsi ; et l'un d'eux jeta sa massue contre la fenêtre , à l'étage, là où des gens mangeoient ; ces gens s'effrayèrent et fermèrent leur fenêtre ; il alla pour avoir sa massue. Encore ajoute-t-il à sa déposition : Dans la matinée où l'on partit de Douai, Anne Deleporte frappa en la Neuve-Ville (1) un homme qui sortoit de son hôtel , de la pomme de son bâton , si bien qu'il l'atteignit au bout des doigts. Ce témoin l'en blâma beaucoup.

*Ce sont les témoins sur le fait du ratellier de Jean d'Auby qui fut brisé.*

Ce même Jean d'Auby, demeurant hors la porte du Marché, témoin juré, dit qu'il étoit couché en son lit pendant la nuit, et qu'il entendit que gens étoient devant sa maison ; qu'ils brisèrent un ratellier auquel il pendoit ses menues denrées. Ce fut

(1) On nommait la Neuville (la Nouvelle-Ville) la partie qui se trouvait en dehors du cours d'eau, qui passe au pont Saint-Jacques. Ce quartier n'avait pris quelque développement que depuis l'établissement de la paroisse Saint-Jacques. On en avait commencé l'église en 1225.

faillie y croit ke il fuissent de Lille, mais il nen vit nul ne ne connoit.

Cil mardi cil de Lille brisierent le rastelier Jehan Daubi u il pendoit ses denrees.

Cholete feme Jehan Daubi t. j. dit au tel que Jehan Daubi sen baron.

*Ce sont li tienvoing oit sour I tortie ki fu boutes en le baniere Jehan de Montingni.*

Ces miesmes Jehans de Montingni , t. j. dit : ke il gissoit en sen lit le mardi au viespre que le fieste fu faillie , oi ke uns hom crioit : « Cest maufait. Boins hom, boins hom, leves sus , vo baniere est esprise, elle ard. » Et il seleva et trouva ke elle ardoit et losta ; et croit que li maisons fust esprise seil ne leust osee. Et vit la gent passer a tout I cortig ki disoient que lauvient esprise et croit que ils fuissent de Lille. Et Maroie li barberiesse se feme leur blama et il gietèrent dung baston aps. lui, encontre se feniestre , et si dist ke il oi que cele gent aloient par le rue faisant grand noise et brisierent un braco dun apentic et un rastellier.

Cele nuit cil de Lille bouterent le fu dun tortin en le baniere Maryen le barberiesse y fust li maisons esprise , se sen barons ne leust osee et estinte. Et quant

à la nuit du mardi, lorsque la fête eut pris fin. Il croit que ce sont ceux de Lille ; mais il n'en vit aucun et ne les connoit.

Ce mardi ceux de Lille brisèrent le rastelier de Jean d'Auby , auquel il pendoit ses denrées.

Colette , femme Jean d'Auby , témoin juré , dépose de même que Jean d'Auby , son mari.

*Ce sont les témoins entendus sur une torche qui fut enfoncée dans l'enseigne de Jean de Montigny.*

Ce même Jean de Montigny , témoin juré , dit qu'il étoit couché dans son lit le mardi au soir, après la fête passée, et qu'il entendit un homme qui crioit : « C'est mal fait ! Bon homme, bon homme, levez-vous tout de suite ! votre enseigne est prise , elle brûle ! » Il se leva et trouva en effet qu'elle brûloit ; il l'ôta ; il croit que sans cela le feu auroit pris à la maison. Il vit passer tout un cortège de gens qui disoient qu'ils y avoient mis le feu , et il croit qu'ils étoient de Lille. Et Marie la barbière , sa femme , les blâma , et ils jetèrent un bâton après elle contre la fenêtre ; il ajoute qu'il entendit dire que ces gens alloient par la rue faisant grand bruit et désordre ; qu'ils brisèrent un bras d'appentis et un ratelier.

Cette nuit , ceux de Lille mirent au moyen d'une torche le feu à l'enseigne de Marianne la barbière , et la maison eut été prise si son mari ne l'eut ôtée et éteinte.

cil de Lille virent ke cius estegnoit se banniere il gietèrent bastons apries les visages de celi Maryen , pour couü ke le disoit kil fasoient mal, et buskierent en plusieurs lius a Barlet as huis et as feniestres des gens de le vile.

Marie barbereisse feme Jehan de Montingni t. j. dit au tel que sen baron.

Gilles li Rogiers t. j. dit ke il gisoit en sen lit et oi ke gens buscoient a une trele de se feniestre et le matinee il se leva et trouva se trele brisie et li disant si vesin chou cavoient fait cil de Lille et plus il n'en set.

*Ce son tiemoing oit sour le fet de ciaux ki entrerent en le maison Robert le barbieur.*

Ernoules , valles Robiert devant dit , t. j. dit que il le mardi au nuit il seoit sur le soeul de le maison sen seigneur et la vinrent il quatre dont li uns estoit si cou illi saule Jehans Deleporte de Lille et les autres il ne set dout ils estoient. Et il voient entrer en le maison , dont li huis estoit entrouviere, et cis tiemoing leur dit : « Biau seigneur, ci navez vous ke faire ; la gist un escuyer et se dort. » Et il se traissent adonc arriere et li demanderent dout il estoit et il dist : « Je suis de cete vile. » Et dont vient li uns et feri cestui tiemoing I horion et dont dist cis tiemoing : « Je suis de vo vile de par le diauille. » Et adont passerent outre et s'en allèrent.

Et lorsque ceux de Lille virent que celui-ci éteignoit sa bannière , ils jetèrent des bâtons après le visage de cette Marianne, parce qu'elle disoit qu'ils faisoient mal, et ils frappèrent en plusieurs endroits , au Barlet, aux portes et fenêtres de ceux de la ville.

Marie la barbière , témoin juré , dépose ainsi que son mari.

Gilles Roger , témoin juré , dit qu'il étoit couché dans son lit, lorsqu'il entendit des gens qui frappoient à une treille de sa fenêtre; que , lorsqu'il se leva le matin , il trouva sa treille brisée , et que son voisin lui dit que c'étoient ceux de Lille qui l'avoient fait , et il n'en sait pas davantage.

*Ce sont les témoins entendus sur le fait de ceux qui entrèrent en la maison de Robert le barbier.*

Arnould , valet de Robert devant dit , témoin juré , déclare que le mardi à la nuit il étoit assis sur le seuil de la demeure de son maître , et que là vinrent quatre individus dont l'un lui sembla être Jean Deleporte , de Lille ; quant aux autres , il ne sait d'où ils étoient. Ils voulurent entrer dans la maison , dont la porte étoit entrouverte , et le témoin leur dit : « Beaux seigneurs , vous n'avez que faire ici , où repose un écuyer. » Et ce dit , ils se retirèrent en arrière et lui demandèrent d'où il étoit , et il dit : « Je suis de cette ville. » Et l'un d'eux s'approcha de lui et lui asséna un horion. Le témoin s'écria alors : « Je suis de votre ville , de par le diable ! » Et alors ils passèrent outre.

Le mardi devant dit au viespre iiij hom de Lille vinrent a le maison Robiert le barbier et entrèrent eus. Le valles Robiert dit : Biau seigneur , vous nires plus avant , car ci gist uns escuyers ki dort ; et lui demanderent sii estoit navres ; et lui valles respondi que nenil. Dont vaut cius aler avant et li valles le retint par les dras. Cius de Lille li demanda doi il estoit : il respondi de Douai , et cil de Lille hauca le peaume et le feri. Dont reconnut li valles lun de ciaux ki a non Jehan Deleporte et dist pour ke me feruis , je suj de vo ville. J autres hauca un baston et leu vot ferir ; et Jehan Deleporte dist tenes coi. On demande a faire oir Jehan Deleporte de Lille de ce kas.

Le mardi précédemment dit , au soir , quatre hommes de Lille vinrent à la maison de Robert le barbier et entrèrent dedans. Alors le valet de Robert dit : « Beaux seigneurs, vous n'irez pas plus avant, car ici repose un écuyer qui dort en ce moment. » Ils lui demandèrent s'il étoit blessé, et il répondit que non. Donc ces hommes vouloient entrer plus avant. Le valet les retint par leurs habits. Ils lui demandèrent d'où il étoit. Il répondit de Douai. Et l'un d'eux haussa la pomme de son bâton et le frappa. Le témoin le reconnut pour être Jean Deleporte, de Lille, et dit : « Pourquoi me frappez-vous ainsi ? je suis de votre ville. » Un autre leva un bâton et voulut l'en frapper, et Jean Deleporte dit : « Tenez-vous coi. » On demande à faire entendre Jean Deleporte de ce cas.

*Ce sont li tiemoing oit sour le fet de cou que on vot entrer a force en le maison Marien le toillière et brissierent sen huis.*

Maroie le toillière , manans dehors le porte au Cerf t. j. dit que le mardi au nuit en tour mienuit un gramment de gent vionrent a se maison et buskierent a sen huis et vorent entrer eus a force et elle leur dist que il ni enteroient niet et dont prisent il despens ; qu'ils tournèrent ki et vient devant se maison devant le rivière et ferirent a luis et le fausserent et

*Ce sont les témoins entendus sur le fait de ce que l'on a voulu entrer de force en la maison de Marienne la toillière et que l'on a brisé sa porte.*

Marie la toillière , demeurant hors de la porte au Cerf (1), témoin juré, dit que le mardi dans la nuit, au tour de minuit , vinrent beaucoup de gens à sa maison , et qu'ils frappèrent à sa porte, voulant y entrer de force ; qu'elle leur dit qu'ils n'y enteroient pas , ce qui les mit en colère ; qu'ils tournèrent de la face de la maison par le derrière , qui est devant la rivière ,

(1) La ville de Douai ne s'étendait pas alors, de ce côté, au-delà du cours d'eau qui, venant du Grand-Bail, passe derrière la rue de la Comédie, sous la rue de Paris. La porte au Cerf était endecà du cours d'eau. On voit encore quelques vestiges des murailles de la ville derrière les rues des Mouriers et de la Comédie. La porte et la rue au Cerf avaient pris leurs noms de celui d'un riche particulier, qui habitait cette rue. Les murailles suivaient la direction de la ruelle des Arbalétriers ; sur l'emplacement de la salle de spectacle actuel s'éleva, dans le 15<sup>e</sup> siècle, l'arsenal de la ville.

il i avoit estraigne gent en se maison ki contretinrent luis , par coi il ni entrerent mie. Et li uns daus feri dun coutiel apries li p. mi le trelle d'une feniestre et elle leur disoit : Biau sengneur, je suis bourgeoise de cette ville ; vous faites mal et vilenie ki brisies men ostel et i voles entrer a force et ensi. Et ensi contenus il se forcierent dentrer aus juskes au jor et dissant que il kioient sour les eskevins de Douai et sour li ; et dist cest tiemoing que il estoient de Lille, mais il nen set nul nonmer.

Cele nuit meismes cil de Lille vinrent devant le maison Maryen le toillière et volrent eus entrer a force et ele dist kil ne enterroient. Donc esracierent il grosses boises ki estekoient au fossat de le vile pour retenir les rives et il hurterent al huis si kil le fendirent et Maroie dist : Bieu sengneur, vardes ke vos faites cor je sui borgoise de Douai et il disent kil kioient sor li et sor les eskevins de Douai et feri li uns dun coutiel aps li p.mi se trelle.

On en doi oir Pieron Noghet et Pieron Piedavaine.

et frappèrent à la porte et la faussèrent ; qu'il y avoit chez elle des étrangers qui appuyèrent la porte et empêchèrent les assaillants d'entrer. L'un d'eux donna du couteau dans la treille d'une fenêtre. Et elle leur disoit : « Beaux seigneurs, je suis bourgeoise de cette ville , et vous faites mal et vilenie en brisant mon hôtel. » Et ils vouloient entrer de force. Toute la nuit ils s'efforcèrent d'y pénétrer, disant qu'ils chi.... sur les échevins de Douai et sur elle. Elle ajouta à sa déposition qu'ils étoient de Lille , mais qu'elle n'en sauroit nommer aucun.

Cette même nuit , ceux de Lille vinrent devant la maison de Marianne la toillière et voulurent y entrer de force , et elle dit qu'ils n'entreroient pas. Ils arrachèrent alors de grosses bûches qui étoient placées dans le fossé de la ville pour étayer les rives , et ils en frappèrent la porte de telle sorte qu'ils la fendirent. Et Marie dit : « Beaux seigneurs, prenez garde à ce que vous faites , car je suis bourgeoise de Douai (1). » Et ils répondirent qu'ils chi.... sur elle et sur les échevins de Douai ; et l'un d'eux donna un coup de couteau pour l'atteindre , au miheu de sa treille.

On doit entendre Pierre Noghet et Pierre Piédavaine sur le fait qui précède.

(1) Selon le livre de Roisin, les chartes et coutumes accordaient aux *bourgeois* de Lille des privilèges et des protections particulières. Il devait en être de même pour Douai. C'est sans doute en raison de cela que Marie dit qu'elle est *bourgeoise*. Les titres et archives de la ville de Douai ayant presque tous péri par l'incendie du 19 avril 1471, nulle trace n'est restée de la charte communale de cette ville qui assurait ses franchises.

*Ce sont tiemoing oit sour le fet ki fu fet  
sour Jehan Leroy et a Jehanet le neveu  
Gillion d'Aubin et Lambert Lemonic.*

Hues d'Arrasli-vies de Waziers manans en le Neuville en le paroche Saint-Jakeme t. j. dit que le miercredi apries le fieste , apries mingier cis tiemoin estoit devant se maison et vit venir une grant route de gent cevaucant bien jusques a lx et disoit on ke cestoient cil de Lille ki se partoient de le vile. Et li uns daus parla a cestui tiemoing et li demanda seil i avoit point di auwe caude pour baingnier Waubiert le Kieure et ses conpaingnons et la oi cis tiemoins ke uns hom dist, domage lequell cis tiemoing ne set mie ki ce fu , et dist : Mais on chaufete de liauwe pour boullir ciaus de Lille ki sont faus monnier. Et puis liuns de ces cevauceurs demanda a un valeton ki a ano Jehanes niev. Gillion Dauvin dout iestes. Et il dist je sui de cette vile. Et cuis le feri dune escorgies parmi le visage. Apries il feri uns autre ki a no Jehans Lirois et puis un autre ki a non Lambiert Lemonic. Et apries il trouverent pendant le ghaiolle , Jehan Cole et le getierent aval et cevaucierent p.mi la gaiolle et le depecierent , mais li lioiselles neut warder. Requis cis tiemoins sour sen sirement si cil cevaucant fisent ces choses sour ces gens ke il a nonmes , pour cou ke il estoient de Douai , dit : ke ensi le croit il ; ke seil fuissent d'Arras ou dune autre vile ils ne leussent mie fait.

Cil de Lille ferirent Jehan le Roy a dont pour chou kil dist kil estoit de Douay et

*Ce sont les témoins entendus sur le fait  
commis sur Jean Leroy et Jean le neveu  
de Gille d'Aubin et Lambert Lemonic.*

Huon d'Arras , demeurant en la Neuville , chemin de Waziers , en la paroisse Saint-Jacques, témoin juré, dit que le mercredi après la fête, à la sortie du repas, il se trouvoit devant sa maison, lorsqu'il vit venir une grande suite de gens à cheval au nombre bien de soixante. On disoit que c'étoient ceux de Lille qui partoient de la ville. L'un d'eux s'adressa au témoin, et lui demanda s'il n'y avoit pas d'eau chaude pour baigner Waubert le Cœuvre et ses compagnons. Et alors le témoin entendit qu'un homme, il n'y a nul dommage lequel, il ne le sait pas, dit : « Mais on fait chauffer de l'eau pour faire bouillir ceux de Lille qui sont des faux-monnaieurs. » Ensuite un de ces cavaliers demanda à un petit valet qui a nom Jeannet, neveu de Gille d'Aubin, d'où il étoit. Celui-ci dit : « Je suis de cette ville. » Et l'autre le frappa au visage d'un fouet. Ensuite il frappa encore de même un nommé Jean le Roi, et puis un autre nommé Lambert Lemonic. Ensuite ils virent pendant la cage de Jean Cole, et ils la jetèrent en avant et la mirent en pièces et passèrent dessus; mais l'oiseau ne souffrit pas. Requis sur serment de dire si ces cavaliers faisoient offenses à ces personnes parce qu'elles étoient de Douai, il répond qu'il le croit ainsi, et que si elles eussent été d'Arras ou d'une autre ville, ils ne l'eussent pas fait.

Ceux de Lille frappèrent Jean le Roi, parce qu'il dit qu'il étoit de Douai, et

ferirent aussi Lambiert Lemone pour au tel cas.

Le mierkedi quant cils de Lille eurent disnee et il sen alerent , il vinrent a le Noeville outre latre Saint-Jakeme et demanderent as gens sil avoient point de feneule kil en voloient akater pour metre es bains les demisiaux de Douai. Et en vint li uns a Jehanet li neveu Gillion d'Auvin ki sapoioit a se maison a le feniestre et li demanda dout este : cuis de Doai. Et cuis de Lille dist : Tien pour cou , et le feri dun escorgie au visage et disoient cil de Lille kil feroient de liauwe caufer por bagner Waubiert Pikete et ses compagnons.

Mahuis de Lalaing t. j. et requis dit au tel que Hues d'Arras , sauf cou que il dit que liuns des cevauceurs fist ces desrois dont il parolle et uns autres maudissoient ciaux de Douai , et menacoit Waubiert et ses compagnons dissoit que illes voroient bien tenir la u il leur peust faire vilenie et sauf cou que il oi que cius ki les feri demanda a Jahennet garcon Gillion Dauvin dout ieste et il dist : Je suis de Douai. Et ille feri et dit : Tient pour cou que ties de Doai. Et sauf cou que il nomme les parolle de cou que on dist on caufera de leuwe p. boullir ciaux de Lille.

firent de même à Lambert Lemonnier pour la même cause.

Le mercredi , lorsque ceux de Lille eurent diné , ils s'en allèrent et vinrent à la Neuve-Ville , au-delà du cimetière Saint-Jacques , et demandèrent aux gens s'ils n'avoient point de fenouil (1) ; qu'ils en vouloient acheter pour mettre au bain les damoiseaux de Douai. Et l'un d'eux s'approcha de Jeannet le neveu de Gilles d'Aubin , qui s'appuyoit sur sa maison à la fenêtre ; il lui demanda : « D'ou êtes-vous ? » Celui-ci dit : « De Douai. » Celui de Lille dit : « Tiens pour cela. » Et le frappa d'un fouet au visage. Ceux de Lille disoient qu'ils feroient chauffer de l'eau pour baigner Wantier Piquette et ses compagnons.

Mahieu de Lallaing , témoin juré et requis , dépose de même que Huon d'Arras , sauf qu'il ajoute que l'un des cavaliers fit ces outrages dont il parle , et qu'un autre maudissoit ceux de Douai et menaçoit Wantier et ses compagnons , disant qu'il voudroit bien les tenir en lieu où il put leur faire vilenie. Il entendit aussi que celui qui frappa avoit demandé à Jeannet , garçon de Gilles d'Aubin : « D'ou êtes-vous ? » Que celui-ci dit : « Je suis de Douai. » Qu'il le frappa alors et ajouta : « Tiens , voilà parce que tu es de Douai. » Sauf encore qu'il n'entendit pas les paroles relatives à ce qu'on dit de chauffer de l'eau pour bouillir ceux de Lille.

(1) Plante médicinale pour l'époque. On trouve dans un calendrier du 13<sup>e</sup> siècle : « En avril doit-on s'ainier de la moienne vaine et mangier car nouvele et ventouser et faire poison de feneule » (boisson de fenouil). »



Willauime de Wendin t. j. s'acorde a Huon d'Arras, sauf cou que il noi mie p. ler del yauve.

Gerars de Wasiers t. j. dit que il vit une route de ceuaueurs et dont li uns feri un home de sen puing a toutes forches. Leques hom avoit anon Cherars le Portiers ; et apries li feri uns que on apieloit de Lambres. Autrement il ne le set nommer et demandèrent cuvielles pour baingnier ciaus de Doay.

Cil merkerdi ahiersent cil de Lille Gerart le Portier p. le capron et demandoient cuvielles et feneule p. baingn. ciaus de Douai

Sarre le Doutee t. j. dit au tel que Cherars de Wasiers sauf cou que ile ne vit pas ferir.

Maroie des Cauce koc t. j. dit ke ele vit issir un granment de ceuaueurs ke on dissoit ki estoient de Lille et dissoient aucuns daus grosses parolles, ke seil tenoient ciaus de Doay, des milleurs et des plus gros, il leur feroient a souffrir et sauloient bien courciet et en ceuaucant il feroient caus ke il encontroient de leur escorgie p. mi les visages et une giolle illabatirent et brisierent.

Mehaus Dauvin t. j. dit que ele vit que uns valles a cheval que on dissoit ki estoit

Guillaume de Vendin, témoin juré, s'acorde à Hues d'Arras, sauf qu'il n'a pas entendu parler de l'eau.

Gerard de Waziers, témoin juré, dit qu'il vit une longue queue de cavaliers, dont l'un frappa un homme du poing de toutes ses forces, lequel homme se nommoit Gérard le Portier ; et ensuite il en frappa un autre que l'on appeloit de Lambres ; il ne le peut autrement nommer ; et ils demandèrent des cuvelles pour baigner ceux de Douai.

Ce mercredi, ceux de Lille tirèrent Gérard le Portier par le chaperon (1), et ils demandèrent des cuvelles et du fenouil pour baigner ceux de Douai.

Sarre le Douté, témoin juré, dit de même que Gérard de Waziers, sauf qu'il ne vit pas frapper celui de Lambres.

Marie, cuisinière des Sauces, témoin juré, dit qu'elle vit sortir beaucoup de cavaliers qu'on disoit être de Lille, et que quelques-uns d'eux prononçoient de grosses paroles ; que s'ils tenoient de ceux de Douai, entre les meilleurs et les plus gros, ils auroient à souffrir. Ils sembloient fort en colère et frapportoient de leurs fouets au visage ceux qu'ils rencontroient ; et ils abattirent une cage et la brisèrent.

Mahaut Dauvin, témoin juré, dit qu'elle vit un valet à cheval, qu'on disoit être de

(1) Espèce de capuchon de drap, qu'hommes et femmes portèrent jusqu'au 15<sup>e</sup> siècle.

de Lille , feri d'une verghe Jehanet le neuveut le Gillon Dauvin sen baron , et apries ung autre sien vesin que on apielle Jehan Leroi , et plus elle ne set.

—  
Gillote Dariole t. j. dit au tel que Sarre li Doutee.

—  
Marghès de Piernes t. j. dit que ele vit en une grant route de cevauceurs passer a lan Neuville que on dissoit ki estoient de Lille , et vit que liuns de ciaux ahierst un valeton p. le capron et plus ele ne set.

—  
*Ce sont tiemoing oit sour le fait que on fist a Jehanet de Lambres.*

Mehaus Bonte , t. j. dit que ele vit que uns garcon ki couroit apries ciaux de Lille feri d'un troncon de lance Jehan de Lambres sour les dois si ke anages il sen pasma.

—  
Cel merkedi uns garcons de chiaus de Lille feri dun baston Jehannet de Lambres.

—  
Maroie de Lambres t. j. dit que ele vit que uns home a cheval que on dissoit ki estoit de Lille feri dun troncon de verghe Jehanet de Lambres p.mi les bras et p.mi le visage et i parurent les traces I mois e plus et dissot : ales por des chuveilles por baingnier vos demisiaux de Doay.

—  
*Ce sont tiemoing oit sour le fait que on fist a Watier Langles.*

Aelis li Rousse manans en le rue Sainet

Lille , frappant d'une verge Jeannet , le neveu de Gilles Dauvin , son mari , et ensuite un autre , son voisin , qu'on appelle Jean Leroy , et elle n'en sait pas plus.

—  
Gillote Dariole , témoin juré , dépose ainsi que Sara le Douté.

—  
Marguerite de Pernes , témoin juré , dit qu'elle vit une grande suite de gens à cheval passer à la Neuve-Ville , qu'on disoit de Lille . Elle vit l'un d'eux tirer par le chaperon un petit valet . Elle ne sait rien de plus.

—  
*Ce sont les témoins entendus sur le fait relatif à Jeannet de Lambres.*

Mahaut Bonte , témoin juré , dit qu'elle vit un garçon qui couroit après ceux de Lille , frapper d'un tronçon de lance sur les doigts de Jean de Lambres , si violemment que celui-ci s'en trouva mal.

—  
Ce mercredi un garçon de ceux de Lille frappa d'un bâton Jeannet de Lambres.

—  
Marie de Lambres , témoin juré , dit qu'elle a vu un homme à cheval , lequel étoit de Lille , frapper d'un tronçon de verge Jeannet de Lambres , au bras et au visage , et que les traces de ces coups en parurent un mois et plus ; et disoit en le battant : « Allez chercher des cuvelles pour baigner vos damoisiaux de Douay. »

—  
*Ce sont les témoins entendus sur le fait relatif à Gauthier Langlois.*

Alix la Rousse , demeurant en la rue

Jakeme t. j. dit que ele vit que uns valles ki cevaucoit aveuc cevauceux que on dissoit ki estoient de Lille feri Watier li Engles de le peame jouste loreille et uns autres li dist : Cest maufet — il dist que non estoit.

Cel merkerdi feri uns home de Lille Watier Lengles.

Sandrine li abbesse t. j. dit que ele vit que uns grans route de cevauceurs que on dissoit ki estoient de Lille passeret a le Neuville et vit que uns de ces cevauceurs feri Watier Lengles de le paume longhe loreille.

*Ce sont tiemoing oit sur le fet que on fist a le maison Jehan le Faukeur.*

Robins Popineulle t. j. dit que vit le merkerdi que li garçon ki suivirent les cevauceurs de ciaux de Lille abatirent le pain de l'estal Jehan le Faukeur le boulenghier.

Cel mierkesçi cil de Lille vinrent a lestal de le maison Jehan le Faukeur le fournier et abatirent sen pain ki estoit sour sen estal et le ruèrent emy le cauchie.

Reniers Boistiaux de Lalaing t. j. dit kil vit le pain abatut jus de l'estal Jehan Faukeur mais il ne le vit mi abattre.

St-Jacques, témoin juré, dit qu'elle vit un valet à cheval qui chevauchoit avec les autres, et qu'on disoit être de Lille, frapper Gautier Langlois de la main juste à l'oreille, et qu'un autre lui dit : « C'est mal fait. » — Que l'agresseur répondit : « Non. »

Ce mercredi un homme de Lille frappa Gautier Langlois.

Alexandrine l'abbesse (1), témoin juré, dit qu'elle vit une grande suite d'hommes à cheval que l'on disoit être de Lille, passant à la Neuville, et quel'un des cavaliers frappa Gautier Langlois de la main le long de l'oreille.

*Ce sont les témoins entendus sur ce que l'on fit à la maison de Jean Lefaucheur.*

Robins Popinelle, témoin juré, dit que le mercredi il vit les garçons qui suivoient les gens à cheval de Lille, abattre le pain de l'étal de Jean Lefaucheur, le boulanger.

Le mercredi ceux de Lille vinrent à l'étal de Jean Lefaucheur, le boulanger, et abattirent le pain qui étoit sur son étalage, et le jetèrent sur la rue.

Renier Boistiaux, de Lalaing, témoin juré, dit qu'il vit le pain tombé de l'étal, mais qu'il ne le vit point renverser.

(1) Cette qualification désignait ordinairement les femmes placées à la tête des maisons de prostitution, d'Abbatissa.

Jehan li Fauchiers t. j. dit que garçon ki suivoiet ciaus de Lille abatirent sen pain jus de sen estal.

*Ce sont tiemoing oit sour le fet que on fist sour le fet ki fu fais sour Jakeme Libiert le marchier.*

De cis miesmes Jakemes t. j. dit que il vint a Waurin pour akater et trouva les macheliers de Lille et les salua. Et il ne le vorent mie respondre. Puis dissent que ml estoit hardis ki la estoit venus et la vinrent entour lui bien XX, est faysant saulant de lui mal faire et tiemoingne cis tiemoins p. sensierement tout ensi que ses escriis polle.

Jehans Wafflare le macecliers t. j. eusuit Jakemes Libiert tout ensi que leur escrit parolle et dist que pour ce fet il noserent aler sol hors et sour cou il sasaulerent bien lxxx et alerent a Orcies au markiet et ni trouverent un lui de Lille.

*Ce sont encor tiemoing sour le plainte Jakemes Liebert le machier de Doay oit le samedi apries le jour Saint Pol.*

Jakemes Ligous — boulangiers, de Waurin t. j. dit que il vit que Sandrat Demouillier et autre. maceclier de Doay en

Jean Lefaucheur, témoin juré, dit que des garçons qui suivoient ceux de Lille renversèrent son pain au bas de son étal.

*Ce sont les témoins entendus sur ce qui fut fait à Jacques Libert, le boucher.*

Du fait, ce même Jacques, témoin juré, dit qu'il alla à Wavrin (1) pour acheter et qu'il y trouva les bouchers de Lille et les salua, qu'ils ne voulurent pas répondre à son salut; ils dirent: « Qu'il était bien hardi d'être là venu: » Vinrent autour de lui au moins vingt, ayant l'air de vouloir lui faire mal. Il assure ces faits par serment, tout ainsi ses paroles que ses escriis (2).

Jean Wafflare, le boucher, témoin juré, s'accorde tant par écrit que par parole à Jacques Libert, et ajoute: qu'à cause de cela ils n'osèrent plus aller dehors seuls; et que, sur ce, ils s'assemblèrent bien quatre-vingts et furent à Orchies au marché, où ils ne trouvèrent aucun de Lille.

*Ce sont encore des témoins entendus sur la plainte de Jacques Libert, le boucher de Douay, le samedi après le jour de Saint-Paul.*

Jacques Legoux, boulanger de Wavrin, témoin juré, dit qu'il vit Sandras Demouillier et autres bouchers de Douay, en tout

(1) Wavrin, commune de l'arrondissement de Lille, avait un marché considérable de bestiaux. C'était une des quatre baronnies des hauts-justiciers de la châtellenie; la seigneurie a depuis appartenu au comte d'Egmont.

(2) Il est probable qu'il y avait eu plainte par écrit, avant l'enquête.

tout un V cunc que il ne set nommer estoient venu a markiet a Waurin et esigne ; il estoient a Waurin au markiet , macecier de Lille jusques a XII , or la tenour dont il ne set nul nomer , lesm avironierent et fesant lait saulaut , de co cil de Douay eurent pens. Et puis si dits ke puis celui jour li macecier de Douay targierent de venir a Waurin , et si dist ke ces choses avinrent au wardevant aoust , mais il ne set mi en quel tans.

Bienars li maceciera de Seclin , t j. dit ke en tans dou descort de Lille et de Douai. uns hom de Douai ki avoit non Jakemes li Libiers et uns autre maceciera ki avoit a non Jehanes estoient venu au markiet a Waurin , et on disoit que li macecier de Lille leur feroient vilenie pour le contens ki estoient entre les viles et p. le conseil de cestui teimon et dautre boine gent cil de Douai sen p. tirent sans aus faire nul vilenie.

Le venridi devant l'Ascencion, Jakemes li Libiers li maceciera vint a Waurin pour akater biestes et trouva les maceciera de Lille et les salua. Il ne le volrent li eus respondre. Cuis disent ke m. It estoit hardis , ki la estoit veunt , et lavironnerent bien il vint , en faisant saulant de luy courre sus. Et la hierst li uns p. se houce. ki disoit kil estoit p. ens Jehan Platemuse et disoit ke sil qui doit kil fust parens a celui ki avoit fait vilenie a Jehan sen cousin a Douai , kil l'effonderoit de son coutiel et

cing , qu'il ne sauroit nommer ; qu'ils estoient venus au marché a Waurin en compagnie. A ce marché de Waurin estoient bouchers de Lille jusques a douze a l'entour de ceux de Douay et il ne sauroit les nommer. Ceux de Lille les environnerent et fesant des vilains semblants ; de ce , ceux de Douay eurent peur. Et depuis lors les bouchers de Douay ne se presserent plus de venir a Waurin , et il dit que ces faits arriverent avant aout , mais il ne soit pas en quel temps.

Bernard , le boucher de Seclin , témoin juré , dit qu'au temps du discort entre Lille et Douai , un homme de Douai qui avoit nom Jacques le Libert , et un autre boucher qui avoit nom Jean estoient venus au marché a Waurin , et on disoit que les bouchers de Lille leur feroient vilenie , a cause du discort qui regnoit entre les deux villes ; et que sur le conseil de ce témoin et d'autres notables , ceux de Douai partirent sans qu'il leur eut été fait une vilenie.

Le vendredi devant l'Ascension , Jacques le Libert , boucher , vint a Waurin pour acheter des bêtes et il trouva les bouchers de Lille et les salua. Ceux-ci ne voulurent pas lui répondre , et dirent qu'il étoit bien hardi d'être là venu. Ils l'entourèrent bien vingt , faisant semblant de lui courir sus , et l'un deux le tira par sa housse (1) , disant qu'il étoit parent de Jean Platemuse et que s'ils étoient sûrs qu'il en fut ainsi , attendu que l'on avoit fait vilenie a Jean son cousin a Douai ,

(1) Espèce de blouse qui couvraient les autres vêtements.

au tel feroit il plus volontiers dou plus vaillant homme de Doay fust eschevins et austres. Et un aultre dist kil ne faloit waires kil ne le feroit si en tieste kil fessist le cervelle esprendre. Et li disoient tout tant de duirs et paroles et faisoient si peril-leus sanlans a celuy Jakemon et a Jehan Wafflart de courre sus et deaus laidengier ke cestoit m.uelle. Si ke Jakemes Denis et ses freres Willaumes de Crois et Biertous de le Basse macecliers de Lille vinrent a Jakemon le Libiert et Jehan Wafflart et leur prijerent que il virent le peril kil sen alassent et ke sil demoroient ke il compromoiert leur eas et lor 'convient widies le vil pour le peril de lor cors.

*Ce sont teimoing oit dou fet ki fu fais  
sour Jehan Delefosse.*

Jehans Delefosse teimoins jures dit que le jour delle assension si comme il revenoit de Lille ou kemi de Douay et aporloit C l. que li baillies de Lille li avoit fait delivre pour payer a Jehan Lalaing de le dete de Rume au commandement mo senigneur, Jakemes li Monniers et autre doi avec li que il ne connoist mit et III garcon auveukes lui vinrent a cestui teimoing et li demanderent : Dout iestes vous — et il dist — Je maine a Douay — i fustes vous nes — et il dist naie , je suis nes a le Forest — et il crierent *Tue Tue*. Et illeur cria : « Pour Diu biau singneur mierchit ne no-ciesmie, je suis ano singneur le conte et » veschi ses lettres et ce sont ci si denier » ke je porte et pour Diu remenesme a

qu'il l'éventreroit de son couteau, et qu'il en feroit ainsi plus volontiers du plus vaillant homme de Douay, fut-il échevin ou autre. Et un autre dit : que l'on verroit s'il ne le feroit de vrai, si de sa tête en ferait épandre sa cervelle. Et ils disoient à ce Jacques et à Jean Wafflart tant de paroles singulières et faisoient tant de semblants menaçants de leur courir sus et de les insulter que c'étoit merveille. Tant enfin que Jacques Denis, son frère Guillaume de Crois, et Berthoud de la Passée, bouchers de Lille, s'approchèrent de Jacques le Libert et de Jean Wafflart et les prièrent d'apprécier le péril, de s'en aller, et que s'ils demeuroient, ils compromettoient leurs positions et qu'il convenoit qu'ils quittassent la ville, où leurs corps étoient en péril.

*Ce sont les témoins entendus sur le fait  
relatif à Jean Delefosse.*

Jean Delefosse, témoin juré, dit que le jour de l'Ascension, comme il revenoit de Lille par le chemin de Douay et apportoient cent livres, que le bailli de Lille lui avoit délivrées pour payer à Jean de Lalaing d'un emprunt fait pour Rome, au commandement de Monseigneur, Jacques Lemonnier et deux autres qui l'accompagnoient et qu'il ne connoit pas et trois garçons avec lui vinrent à lui, demandant : « D'où êtes-vous ? » Et il dit : « Je demeure à Douay. — Y êtes-vous né ? Et il dit non, je suis né au Forest. » Ils crièrent : *Tue ! Tue !* Et lui cria : « Pour » Dieu, beaux seigneurs, merci, ne me » faites pas de mal ; j'appartiens à mon » seigneur le comte, et voici ses lettres et

» Lille se nous ne me crees et se vous ne  
 » trouves ke ce ne soit voirs , copesme le  
 » tieste. » Et il respondrent : « Pour cou  
 » se vos estes au conte ne demara mie  
 » ke vous ni mores, car nous avons main-  
 » tes fies batut les siergans du conte à  
 » Lille. » Et il sans plus ariester le na-  
 vrent VI plaies ou le tieste et uns ou  
 brat et labatirent de sen keval ; et Jake-  
 mars crioit : « *Tuele , Tuele !* » Il mont  
 mort pense et se li tolirent sespée et uns  
 karctons li rapporta.

» voici ses deniers que je porte ; et pour  
 » Dieu reconduisez-moi à Lille , si vous  
 » ne me croyez pas , et si vous trouvez  
 » que ce que je vous dis n'est pas vrai ,  
 » coupez-moi la tête. » Ils répondirent :  
 « Parce que vous êtes au comte, cela n'em-  
 » pêchera pas que vous ne mourriez ; car  
 « nous avons maintes fo'is battu les ser-  
 » gents du comte à Lille. » Et sans plus  
 de délai , ils le blessèrent de six plaies à  
 la tête , d'une au bras et le jetèrent à bas  
 de son cheval. Et Jacquemars crioit : *Tue-  
 le , Tue-le !* M'ayant cru mort , ils me pri-  
 rent mon épée ; mais un charretier me la  
 rapporta.

Jehans Delefosse au comandement le  
 conte ala à Lille et en son revenir, Jakemes  
 li Monyere et ses valles et aultres de Lille,  
 li courrent sus et le navrent en plu-  
 sieurs lius, p. fuis cekil savuient kil estoit  
 en le besoingne le conte et kil en avoit  
 letres pendans et disent cil de Lille. « Ke  
 » nos encaut se vous estes au conte , les  
 » siergans le conte mismes avons plu-  
 » sieurs fies batu a Lille. Et misent ce  
 » Jehan en peril de mort. »

Jean Delefosse , sur le commandement  
 du comte, alla à Lille ; à son retour il fut  
 rencontré par Jacques Lemonnier, qui lui  
 courut sus avec ses valets et autres gens  
 de Lille : ils le blessèrent en plusieurs en-  
 droits , parce qu'ils savoient qu'il étoit en  
 mission pour le comte et qu'il étoit por-  
 teur de ses lettres pendantes (1) ; et ils di-  
 rent : « Que nous fait si vous êtes au  
 » comte , nous avons battu plusieurs fois  
 » les sergents de ce comte même. » Et  
 ils mirent ce Jean en péril de mort.

*C'est li letre que li Jehan l'auditeur vit  
 saellée.*

Nous Guis cuens de Flandre et marcis  
 de Namur , faisons savoir a tous que nous  
 avons mis et metont en noliu Jeh. Dele-  
 fosse monstreur de ces lettres p. prendre  
 p. warder et p. recevoir p. nous et en no

*C'est la letre que Jean l'auditeur vit  
 scellée (2).*

Nous Gui, comte de Flandre et marquis  
 de Namur, faisons savoir à tous que nous  
 avons mis ou mettons à notre lieu Jean  
 Delefosse , porteur de ces lettres , pour  
 prendre, pour garder et pour recevoir pour

(1) Lettres pendantes, c'est-à-dire lettres scellées, parce que le seel y était suspendu.

(2) L'auditeur était un officier chargé d'entendre les témoins ; il est donc probable qu'il est ici question de Jean de Menin.

non tous les biens ki ore sont et ki eskier p. vent en le tiere mo seing<sup>r</sup> Watier d'Antoing kil tient de nous p. metre et p. quies-tir en laquit de le dete que me dame de Hapoulin doit a Jeh. Lalain bourgeois de Douay dusq's, adont que li dis Jeh. Lialins se tenra a sol et apaies de le dite dete que li dame devant nomee li doit p. boin conte et loial fait p. devant nous u p. devant dit Jehan Delefosse et p. cou que cou soit ferme cose et staue nous en avons ces presentes letres saellées de nre sing lesquelz furent dones a Douai lan de l'Incarnation N. S. M CC L. XXX et II le diemince aps le St. Pierre et St. Pol.

nous et en notre nom, tous les biens qui sont maintenant ou qui peuvent écheoir, en la terre que tient de nous monseigneur Gautier d'Antoing (1), pour mettre et pour convertir en l'acquit de la dette que Madame de Houplin doit à Jean Lalaing, bourgeois de Douai, tant que ledit Jean sera payé jusqu'au dernier sol de cette dette, de la dame ci-devant nommée, par bon et loial compte fait devant nous, ou ledit Jean Delefosse. Et pour que ce soit chose ferme et stable nous avons scellé ces présentes lettres de notre scel, lesquelles furent données à Douai en l'an de l'incarnation de Notre-Seigneur, mil deux cent quatre-vingt et deux, le dimanche après le jour St-Pierre et St-Paul (2).

*Ce sont tiemoing oit sour le fait Jakemon Leblond.*

Reniers as roielles manans a la Neuville t. j. dit que le samedi apries le fieste cis tiemoins ala vir a Lille sentain ki est mere le feme Jehan Fournage et ensi comme il servient au mingnier, li feme Jehan li demanda seil apristenoit point à Jakemes Leblont ne a Waubiert le Kieuvre. et il dist que oil, et donc dist Jehan Fournage que le jour devans il sestoit enbatus en tel lieu que se on iust trouvet Jakemes Leblont que on lieust fait vilenie et cis

*Ce sont les témoins entendus sur le fait de Jacques Leblond.*

Regnier à le Ruelle, demeurant à la Neuve-Ville, témoin juré, dit que le samedi après la fête, il alla à Lille voir sa tante, qui est la mère de la femme Jean Fournage; et comme ils étoient à manger, la femme de Jean lui demanda s'il n'appartenoit pas à Jacques Leblond, ou à Robert Lecœuvre (3); il répondit que oui. Alors Jean Fournage ajouta que le jour précédent on s'étoit battu en tel lieu, et que si on y eut trouvé Jacques Leblond, on lui

(1) Il y avait alliance entre le comte Gui et la maison d'Antoing.

(2) La ville de Douai tenait alors des *tables de change*. On y venait des villes environnantes lorsqu'on avait des capitaux à emprunter, et ils s'y trouvaient en grande somme. On peut voir par les documents du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècles, qui se trouvent aux archives de la ville de Douai, que presque tous les souverains ou grands seigneurs de la Flandre, à cette époque, étaient ou avaient été es débiteurs des bourgeois ou changeurs de Douai.

(3) Robert Lecœuvre, alors changeur, fut plus tard receveur de la ville de Douai.



tiemoing le fist savoir seigneur Robiere  
Leblont frere Jakemo Leblont.

Le vendredi apries le jour de may Jake-  
mes Liblont aloit a Male al signeur de  
Dampierre et passa p.mi Lille et quant cil  
de Lille le seurent il le quisent a sen ostel  
por lui laidengier.

*Ce sont tiemoing oit sour le fet ki fu fais  
sour Jakemon Bonte.*

Cis meisme Jakemes Bonte t. j. dist que  
le jour de l'Assension en tour miedi , doi  
dont il a oit dire que li uns estoit Jakemes  
Limonniers à keval et li autre apiet en-  
contrerent cestui teimoï de la le Pont a  
Marke et Mehaut se seroeur revenans de  
pelerinage de Lille et demanderent à ces-  
tuy tiemoing m.lt hastivement dout ieste  
et il répondit de Douay. Et tautost il crie-  
rent a le mort a le mort et li tolirent ses péc  
et le ferirent deus cos de lespee ou brat,  
sans naures et le froissierent de bastons  
et batirent. Et cuis a ceval cevauc a deus  
fois parmi se seroeur et ensi les kacierent  
jusques ces premieres maisons dou Pont  
de Marke et dissoient cest en le viouse de  
de ciaux de Douay et li rendirent sespee.

eut fait vilenie ; et ce témoin fit savoir  
cela à seigneur Robert Leblond , frère de  
Jacques Leblond.

Le vendredi après le jour de mai ,  
Jacques Leblond alloit à Male (1) vers  
le seigneur de Dampierre ; il passa dans  
Lille , et aussitôt que ceux de Lille le  
surent , ils le surveillèrent à son hôtel  
pour l'offenser.

*Ce sont les témoins entendus sur ce qui  
fut fait à Jacques Bonte.*

Ce même Jacques Bonte , témoin juré ,  
dit que le jour de l'Ascension, vers midi ,  
deux individus, dont il a ouï dire que l'un  
d'eux à cheval étoit Jacques Lemonnier ,  
et l'autre à pied, rencontrèrent ce témoin,  
au-delà du Pont-à-Marque, et Mahaud, sa  
sœur , revenant de pèlerinage de Lille.  
Ils demandèrent vivement à ce témoin  
d'où il étoit. Il répondit de Douai. Aussitôt  
ils crièrent : *A mort ! à mort !* et lui  
enlevèrent son épée et le frappèrent de  
deux coups de cette épée au bras sans  
blessure et le froissèrent de bâtons et le  
battirent. Celui à cheval s'élança deux  
fois après sa sœur et ils les chassèrent  
ainsi jusqu'aux premières maisons du  
Pont-à-Marq , et ils disoient : « C'est au  
mépris de ceux de Douay. » Et ils lui ren-  
dirent son épée.

(1) Le château de Male ou plutôt de Maele était situé dans le voisinage de Bruges. Le comte Guy y a fait résidence , ainsi que Louis de Nevers. C'est dans ce château que naquit Louis II, fils de Guy, 24<sup>e</sup> comte de Flandre, surnommé de Male à cause de cela. Par lettres datées de Tolède le 10 juin 1360, données par Philippe II , Male-lez-Bruges fut érigé en baronnie, en faveur de Jean Lopez de Gallo, conseiller-facteur-mayeur aux Pays-Bas (consul-général).

Le jour de l'assension Jakemes Bonte revenoit de Lille et en sen revênir Jakemes Lemoniers et ses valles li coururent sus et le batirent et laidengierent vilainement et li tolirent sespee.

Mehaus Bonte t. j. dit au tel que ses frere.

*Ce sont li tiemoing oit sur le fet quâ fu fais sur Daniel le clerc le baillie de Douay.*

Jehans valles Daniel devant dit t. j. dist que le diemence apries les contes des baillies, il sen venoit de Lille a Ypres et descendu a le maison Jehan Smebiecke. Et Daniaus monta en une loge deriere et cis garçons demora en mi le maison. Et la vint Pieres Tuellaine et li demanda a chui il estoit et il dist que il estoit valles le clerc le baillie de Douai; et il dist tenies il est clerc Simon Malet; ahierst le malette et saka hors sen surcos et le gieta envois et puis priest lespee et le traist et gieta le fouriel envois. Et sur cou cis Pieres Tuellaine sen ala hors de la maison et entrues Jehan de Smebiecke viont à Daniel et le pria que il sen alast a le maison Monseigneur Jehan Makiel, car, seil demoroit la il avoit peurs que on li fesist vilenic; et Daniaus sen ala a le maison Monseigneur Jehan Makiel. Et dont reviont la Pieres Tuellaine et amena

Le jour de l'Ascension, Jacques Bonte revenoit de Lille. Pendant sa route Jacques Lemonnier et son valet lui coururent sus, le battirent, l'offensèrent vilainement et lui enlevèrent son épée.

Mahaud Bonte, témoin juré, dépose comme son frère.

*Ce sont les témoins entendus sur la violence qui fut exercée sur Daniel le clerc du bailli de Douai.*

Jean, valet de Daniel, dont il est parlé, témoin juré, dit que le dimanche après que les baillis eurent rendu leurs comptes, il s'en venait d'Ypres à Lille. Descendu à la maison de Jehan de Smebiecke, Daniel monta dans une loge derrière, le garçon demeura dans la maison, et là vint Pierre Tuellaine qui lui demanda à qui il étoit. Le témoin lui répondit qu'il étoit le valet du clerc du bailli de Douai. Ce Pierre dit : « Tiens, il est clerc Simon Malet » (1), et il lui ôta sa malette (2), tira son surcot (3) de dessus lui et le jeta devant; ensuite prit son épée, la tira et jeta le fourreau dehors; et sur ce, ce Pierre Tuellaine s'en alla hors de la maison. Alors, de Smebiecke fut à Daniel et le pria de s'en aller à la maison de Monseigneur Jean Makiel, car s'il restoit où il étoit, il craignoit qu'on ne lui fit vilenic, et Daniel s'en alla à la maison de Monseigneur

(1) Simon Malet était un riche bourgeois de Douai, lequel avait prêté, le 1<sup>er</sup> mai 1272, sous la garantie du comte Guy, à l'abbé d'Anchin, 49,000 livres (Chartes de la Flandre orientale, p. 54.)

(2) On nommait malette une sorte de gibecière que l'on portait en voyage. Nos bergers ont encore leurs malettes.

(3) Les hommes comme les femmes avaient le surcot. C'était un vêtement qui se mettait au-dessus des cottes et des autres vêtements. Du surcot nous avons fait le surtout.

Jehan Platemuse cuisissent Daniel tout partout et gieteres toutes les choses Daniel aval et fisent molt de vilenies. Et convient ke le baillie convoiait Daniel hors de le ville de Lille pour cou que on ne le fist vilenie. Et dissoit Platemuse et Pieres Tuelaine que ils eussent plus kier atenir Simon Malet, car illi coperoient le tieste. Encore en son oit Jehan de Smebiecke et si doi fil ki sont escrits en autre liu.

Jehan Makiel. Pierre Tuelaine revint chez de Smebiecke amenant avec lui Jean Platemuse. Ils cherchèrent Daniel partout, jetèrent dehors tout ce qui lui appartenait et firent beaucoup de vilenies; et il fallut que le bailli escortât Daniel hors de la porte de Lille, parce qu'on lui eut fait des vilenies. Pierre Tuelaine et Platemuse disoient qu'ils eussent préféré tenir Simon Malet parce qu'ils lui couperoient la tête. Encore sont entendus Jean de Smebiecke et ses deux fils, dont les dépositions sont écrites ailleurs.

De le desfense Monseigneur  
que nul ne sen meust.

Jehan des Eupenes, baillie de Douai, t. j. dit par sensierement que par le commandement que il eut de Monseigneur, il desfendi par toutes les rues de Douai, par cri et araut que nuls ne fust si hardis, sour pierre cors et avoir, que nuls ne se meust enviers ciaux de Lille; et ceste desfense fist le vendredi devant le Pentecouste, car li commandement li viont si tart que il ne le peut mie faire le joidi. Et se dist que devant le desfense que il baillie monstra son commandement que il avoit de Monseigneur, as eskevins et il repondirent que ausi en avoient il une lettre de Monseigneur et que il feroient bien cou que il deuroient et il fesist bien de le sien cou que il deust.

De la desfense de Monseigneur  
qu'aucun ne s'agitât.

Jehan des Enpènes (1), bailli de Douai, témoin juré, dit, par serment, que, sur le commandement qu'il reçut de Monseigneur, il défendit dans toutes les rues de Douai, par cri et haro, que nul ne fut assez hardi, sous peine de la perte de ses corps et biens, de se mouvoir contre ceux de Lille; et cette défense fut faite le vendredi avant la Pentecôte, parce que le commandement lui vint si tard, qu'il ne put le faire le jeudi. Et il ajouta qu'avant de faire la défense, il montra aux échevins l'ordre qu'il avait reçu de la faire, et que ceux-ci lui dirent qu'eux aussi avoient reçu la lettre de Monseigneur, qu'ils feroient bien ce qu'ils devroient et que de son côté il fit bien fait ce qu'il devoit.

(1) Ce bailli est ailleurs nommé Jean de Lenpernesse (V. titres de Douai.)

Guis, cuens de Fland. et March. de Nam, à ses foiabes eschievins de Douay salut et amour! Nous avons entendu ke descors es meus entre nos gens de Douay et nos gens de Lille pour lo quoison de ces joutes ki l'autre jour furèt a Douay et autres pour laquel cose nous vous demandons ke vous ne movies juskes a donc ke nous soions revenut ou pais. Et le faites a savoir a nos gens dou comm. par constablies et sil y avoit nul ki sour ce sen meust, sachiez nous nous en prendrions et a lui et au sien. Car quant Diex nous ara ramenut au pais et ke nous en aurons entendu la vérité nous ferons amender ceaus ki aus le devront et en tel manière nous le faisons savoir à nos gens de Lille ke li commandement soit fait joesdi dedens midi et ensi nous volons ke vous le fachies. Done a Namur le lundi apries le ascention.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur (1), à ses féaux échevins de Douai, salut et amour! Nous avons entendu que discors s'est élevé entre nos gens de Douai et nos gens de Lille, à l'occasion de ces joutes qui, l'autre jour, eurent lieu à Douai et pour autres causes. En conséquence, nous vous mandons que vous ne bougiez jusqu'à ee que nous ne fussions revenu au pays, et faites le bien savoir aux gens du peuple par les connétables (2), et s'il arivoit qu'aucun contrevint à nos ordres, sachez que nous nous en prendrions à lui et à son bien. Car lorsque Dieu nous aura ramené au pays et que nous aurons entendu la vérité, nous ferons amender ceux qui devront le faire, et ainsi que nous le faisons savoir à nos gens de Lille; que le commandement soit fait jeudi avant midi, et nous voulons que vous le fassiez. Donné à Namur, le lundi après l'Ascension.

Robiers clers de la ville de Douai t. j. dit que le vendredi devant le pentecouste il ala d'une part au commandement des eskevins et Oliviers li clers d'autre part, a tous les connestables de le vile de Douay et leur commanda, de par les eskevins que il commandaissent par toutes les connétables que nul ne fut si hardis, sous cors et sous avoir, que ses meust en contre ciaux de Lile, car li eskevin. en auoient eut g. mandement de par monseigneur le conte et par ses lettres et si dit que ensi le fisent li connestable et que

Robert, clerc de la ville de Douai, témoin juré, dit que le vendredi avant la Pentecôte, il alla d'un côté sur l'ordre des échevins, et Olivier le clerc d'un autre côté à tous les connétables de la ville de Douai, et leur ordonna, de par les échevins, qu'ils recommandassent par toutes leurs connétables que nul ne fut assez hardi, sous peine de perdre corps et biens, de se porter à des violences envers ceux de Lille; car les échevins en avoient eu grande défense, de par monseigneur le comte et par ses lettres;

(1) Guy était alors dans le marquisat de Namur.

(2) Les connétables, dans ce sens, étaient des chefs de compagnie, de corporation ou de confrérie, comme il y en a encore dans nos sociétés d'archers.

li miesme i fut présens la or plusieurs des  
connestables le faisoient.

que les connétables firent ainsi qu'il était  
ordonné et qu'il fut présent , plusieurs  
fois , lorsque cette recommandation fut  
faite.

Oliviers li clerks t. j. dit et sacorde a  
Robiert leclerc devant dit.

Olivier le clerc , témoin juré , dit et  
s'accorde entièrement avec Robert le  
clerc.

*Cest doufet Vincant Clinkart kieut le  
pung copet.*

*C'est du fait de Vincent Clinkart qui eut le  
poing coupé.*

Cis miesmes Vincant t. j. et requis dist  
que le lundi en pentecouste cis issoit au  
matin de Saint Omer , pour venir vers  
Douai. Et vinrent sous lui il neuf a ceval  
que cis tiemoins ne connoist mie ne ne  
connistroit mie si illes revit, et li dissent :  
Ca vo espee! et il nen auoit nule et sakie-  
rent leur espee et ferirent sour lui et il se  
muçoit entre les keuaux et illi copèrent le  
pung et une grant partie dou brac jus-  
ques au keuste. Et ensi comme il estoient  
pour le patir et illeur disoit : biaux sei-  
gneurs pour diu miercit je suis ou respit  
dou conte. Et li doi descindirent et disent  
voire que vous parles du conte vous ares  
les ganges copees et le navrerent vilaine-  
ment et périlleusement es ganges dont  
il a soufriet grat haskieres et bien par sa  
folure.

Ce même Vincent, témoin juré et requis,  
dit que le lundi de la Pentecôte , il sortoit  
le matin de Saint-Omer , pour venir vers  
Douai, lorsqu'il vit neuf hommes accou-  
rir sur lui à cheval qu'il ne reconnut  
point , et qu'il ne reconnaît pas s'il les  
voyoit. — Ça votre épée , — et il n'en avoit  
pas. Ils tirèrent la leur et frappèrent sur lui.  
Il se cachoit entre les chevaux et ils lui  
coupèrent le poing , et une grande partie  
du bras jusqu'au coude. Comme ils étoient  
à le faire patir, il leur disoit : « Biaux sei-  
gneurs , pour Dieu merci , je suis au  
» service du comte. » Et deux descendi-  
rent et dirent : « Puisque vous parlez du  
» comte, vous aurez les jambes coupées. »  
Et ils le blessèrent profondément aux  
jambes , dont il a éprouvé de grandes  
douleurs et bien perdu à cause de cette  
blessure.

### **Lettres des Commissaires des Princes.**

Nous Jehans sire de Dampierre et de  
saint Disier et jou Baudouin fius au conte

Nous Jean , sire de Dampierre et de  
Saint-Dizier , et moi Baudouin , fils du

de Flandre a leur boins amis les eschievins et le conseil de le ville de Douai salus: nous vous faisons a sauoir ke nous auons parlet a ceus de Lile et ne se voient mie assentir au respit ne a le souffranche en le maniere ke nous leur auons requis, pour lequel cose nous vous mandons ke vous soies sous vo warde: et si vous mandons et comandons ke vous tenes bien le comandement ke notre chiers sires li conte de Flandre nous a fait.

Done a Lile le joesdi prochain deuant le vigile de le saint Jehan.

comte de Flandre (1), à leurs bons amis les échevins et le conseil de la ville de Douai, salut: nous vous faisons savoir que nous avons parlé à ceux de Lille et qu'ils ne veulent point consentir au délai prescrit ni à rester en souffrance en la manière que nous avons ordonné. A ces causes, nous vous mandons que vous vous teniez sur vos gardes. Nous vous mandons aussi que vous observiez bien le commandement que vous a fait notre cher sire le comte de Flandre.

Donné à Lille, le jeudi prochain devant les vigiles de St.-Jean.

### **Lettre des Echevins de Saint-Omer à ceux de Douai.**

A homes honeraules et sages liers chiers amis as eskieuvin de Douai: maieur et eschievins de Saint Omer salus; et amours: Nous veismes le teneur de de vos lettres ke vous nous envoiastes pour sauoir ki furent pourtrait dou fait vinchant clincart. Dont nous vous faisons a savoir ke Jehans de waringhem fu banis dou puing et Jakemes li neueus uns couretiers, pour chou qu'il lespia enfit bani ausi a tousjours sour le hart. Et Ernoul Magret, Alart Vertet, Thomas Gommer, Thomas Tuelaine et Jehan Platemuse cascuns de ces o fu pourtrait de l'xl. Dont Thomas Tuelaine et Jehan Platemuse furent bani et li autre troi ne furent nient banj, kar il furent en present et alerent

Aux hommes honorables et sages, leurs amis les échevins de Douai, mayeur et échevins de Saint-Omer, salut et amour! Nous avons vu la teneur des lettres que vous nous envoyâtes pour savoir ce qui avait été instruit sur le fait de Vincent Clincart. Nous vous faisons donc savoir que Jean de Warengien fut banni pour avoir coupé le poing; que Jacques le Neuveu, le Courtier, pour avoir épié Vincent Clincart, a été banni à toujours sous peine d'être pendu s'il revenoit; que Arnoul Magret, Allart Vertet, Thomas Gommer, Thomas Tuelaine et Jean Platemuse furent chacun condamnés à soixante livres; qu'encore Thomas Tuelaine et Jean Platemuse furent bannis et que les autres

(1) Jean de Dampierre fut prévôt de Saint-Donatien de Bruges, ensuite évêque de Metz et de Liège; — Bauduin-le-Pieux est mort jeune: tous deux étaient fils de Guy et de sa première femme Mathilde de Béthune.

pries en le mierchi du Baillie. Et se vous volez autre cose ke nous pussions faire si le nous mandes et diu vous gard.

trois ne le furent pas, car ils s'étoient rendus à justice et allèrent demander merci au bailli. Et si vous volez autre chose que nous puissions faire, mandez-le-nous. Dieu vous garde!

Il auint ke li fuis dun bourgeois de Douay ki a non Vincant Clinkart ki sa seurait il comandement et es desfenses ki estoient faites de p. le conte, si come deuant est dic. ala a St.-Omer en se markandise et quant il eut fait se besogne et il qui doct seurement reuenir, Jehans de Warengem, Jakemes li vies, Ernous Magret, Alars Vretes, Thomas Gomers, Thomas Tuclaine, Jehans Platemuse li coururent sus dehors St.-Omer, les espees traites et le nauvrèrent en plusieurs lius et li copèrent le puing et dou brat une p.tie grant. Et quant il feroient sorly il disoient ke ce pesoit iaus ke ce nestoit li plus grant sires de Douay. Cest de Vincant Clinkart.

Il arriva que le fils d'un bourgeois de Douai, qui se nomme Vincent Clinkart, se croyant assuré par l'ordre donné par le comte et sa défense faite, ainsi qu'il est ci-devant dit, se transporta à St.-Omer pour son commerce. Lorsqu'il eut terminé sa besogne, il crut pouvoir revenir en sûreté; mais Jean de Warengien (1), Jacques le Vieux, Arnould Magret, Alart Vretes, Thomas Gommer, Thomas Tuclaine, Jean Platemuse eoururent sur lui hors de St.-Omer les épées tirées, le blessèrent en plusieurs endroits, et lui coupèrent le poing et une grande partie du bras, et lorsqu'ils frappoient sur lui, ils disoient qu'ils étoient fâchés qu'il ne fut le plus grand sire de Douay. Ce, est de Vincent Clinkart.

Messiaus li trouperes t. j. dit que le lundi en pentecoste au matin il uit ou kemin de hors de St.-Omer, que il VI vil siet avoient mis a mierchit un home et feroient sour lui; et le naurent mais il ne set. que il furent. Mais un peu apries il remont ariere à St.-Omer, et oi dire

Maisiaus le berger, témoin juré, dit que le lundi de la Pentecôte, le matin, il vit au chemin en dehors de St.-Omer, que six ou sept individus avoient mis à merci un homme, qu'ils frappoient sur lui, qu'ils le blessèrent; mais il ne sait qui ils étoient. Peu après ils retournèrent en

(1) Jean de Warengien était d'une famille noble de Flandre qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Le chef de la famille est aujourd'hui M. le baron de Warengien (Louis-Philippe), chevalier de St.-Louis et de la Légion-d'Honneur, ancien sous-intendant militaire et maire de Douai. Un Jean de Warengien, seigneur de Fontaines, était roi de l'Épinette en 1554. Les Vretes étoient de noble extraction; plusieurs d'entre eux furent rois de l'Épinette à Lille dans le 14<sup>e</sup> siècle; il en est de même des Gommer. Un Thieulaine fut aussi roi de cette confrérie en 1457.

que cuis ki naures estois que conestoit Vincans Clinkart , mais il ne set mie ki ce furent, fors tant que on dissoit, que il estoient de Lille ki lauvient fait ; encore on oit sur ce fait Jakemon le neveut frère Gillion le neuveut, Jehan de Warengnien, Jehan Platemuse, Alart Wetes, Pieron Tuelaine , Jehan Joie de le ruielle , Thomas Gommer , Gillion sen vallet de le par.

arrière, à St.-Omer, et il entendit dire que le blessé étoit Vincent Clinkart et il ne le sait. Cependant, on disoit qu'ils étoient de Lille ceux qui l'avoient fait. On a encore entendu sur ce fait Jacques le Neveu (1), frère Gilles le Neveu, Jean de Warengnien, Jean Platemuse, Allart Wertet, Pierre Tuelaine, Jean Joie de la Ruielle, Thomas Gommer et Gilles, son valet, d'une part.

Cil de Douay disist que aprees cou que cil de Lille auoient refuse aiconmander et a tenir le respit que li cuens leur auoit comandet et que cil de Lille ne voloient obeir a le requeste, que le sires de Dampierre et mesires Bauduin de Flandre leur auoient fait, de par monseigneur le conte, il enpetiere ces gens le roi, par maistre Jehan Magres, unes lestres teles dont cis ecris parolles :

Thomas miseracione divina ecclie. do-  
len. minist. humilis et Mattheus eadem  
miseracione ecclie. sci. Dyon. in francia  
abbas humilis.... Ballo Senonen salut.  
Ex parte domini regis mand. quat. apud  
primum personalit. accidentes, inhibeatis  
mercatoribus de Duaco et de Insula, ex  
parte domini regis ne, sub pena corporum  
et aduossorium suorum alt. alti. per se, uel  
per amicos suos, eundo ad mundinas rede  
undo aut moram faciendo forefaciant uel

Ceux de Douay disent qu'après ce que ceux de Lille eurent refusé d'obéir au commandement et de respecter le délai que le comte leur avoit ordonné; de plus d'obéir à la requête que le sire de Dampierre et messire Bauduin de Flandre leur avoient adressée de par monseigneur le comte, ils obtinrent des gens du roi, par maître Jean Magret, une lettre dont voici les termes :

Thomas, par la miséricorde divine, humble ministre de l'église de Dôle, et Mathieu, par la même miséricorde, humble abbé de Saint-Denis en France (2), au Bailli de Sens, salut. De la part de notre seigneur roi, nous requérons que vous rendant personnellement chez le premier (3), vous fassiez défense aux marchands de Lille et de Douai, et à leurs serviteurs, de la part du seigneur roi, et ce sous peine de châtement corporel de se maltraiter les

(1) Les Leneveu sont aussi de notable maison, car plusieurs membres de cette famille figurent dans le XIV<sup>e</sup> siècle parmi les rois de l'Épinette.

(2) Mathieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis, à qui saint Louis avait, en partant pour l'Afrique, laissé le gouvernement de son royaume et qui fut garde-des-sceaux et premier ministre de Philippe-le-Hardi. Il mourut le 25 septembre 1286 et fut enterré à Saint-Denis.

(3) *Chez le Premier*, chez le plus ancien marchand de l'une ou l'autre ville.



fores facere permiceant. Et si aliquid jam sibi adinuicem comiserint in nudinis jus mand. in hoc conspexis.

Maîtres Pieres de Houpelines, clers de le vile de Douai t. j. dit que lendemain de le Trinite il vis en la capel des ples a Paris, que maîtres Jehans Magres sajenoulla deuat. labe de S. Denis et li pria que il lui souvenist de le besoingne de coi il auoit parle a li ; et li abes conta le besoingne tout en haut en tel maniere que, cil de Douay et cil de Lille estoient en content ensaule. Siest prins que il ne se miesfacet. et miesmeinet. es foires. Il est bon que on imete conseil. Et cis tiemoins ki la estoit pour les besoingnes de Douay dit a labe : Sire le cuens de Flandre qui est leur sire leur a bien desfendu et je croi que il obeiront bien a sen comant et li abes respondi , pour cou ne demeure mie que li rois ne le puist bien faire ausi.

*Ce sont li teimoing oit sour le fait Adenes Douays nes Despinoit.*

Ces meismes Adenes Douays, t. j. dit : que le joirdi deuant la pourcession de Lille, apries viespres, uns bourgeois de Lille que on apielle Bietremius Hangouart

uns les autres, par eux-mêmes ou de permettre que cela soit par leurs amis, soit en allant aux foires, soit lorsqu'ils en reviennent, soit qu'ils y séjournent au-delà du délai. Et si désormais il arrive qu'ils commettent quelque délit les uns envers les autres, nous vous conférons le droit, dans ce cas, de sévir contre eux.

Maitre Pierre de Houpelines, clerc de la ville de Douai, témoin juré, dit que le lendemain de la Trinité, il vit en la chapelle des Plaies, à Paris, que maitre Jean Magret s'agenouilla devant l'abbé de St.-Denis et le pria de se rappeler ce dont il lui avoit parlé. L'abbé conta l'affaire, parlant haut, disant que ceux de Lille et ceux de Douai étoient en discors, qu'il falloit éviter qu'ils ne se prissent ensemble et ne se molestassent, et principalement pendant les foires, qu'il étoit bon que l'on y mit ordre à l'avance. Et ce témoin, qui étoit là pour les affaires de Douai, dit à l'abbé : « Sire, le comte de Flandre, qui est leur seigneur, le leur a bien défendu, et je crois qu'ils obéiront bien à son commandement. » Et l'abbé répondit : « Je ne doute pas que le roi ne le puisse bien faire aussi. (1) »

*Ce sont les témoins entendus sur ce qui concerne Adenet Douay, né à Epinoit.*

Ce même Adenet Douay, témoin juré, dit que le jeudi devant la procession de Lille, après vêpres, un bourgeois de Lille qu'on appelle Barthélemy Hangouart, l'arrêta

(1) Epinoy-en Carembaut, partie actuelle du bourg de Carvin (Pas-de-Calais).

Jaraçtaint sour le markiet et li demanda dout il estoit — et il respondi : que il estoit Despinoit. Ili demanda sen non : il dist : que il auoit anon Adenes et puis sen surnon et il respondi : Adenes Douvais. Et tieritous li respondi Douays, bien soiste venus et li fist moult biel sanlant et le mena par bielles parolles jusques a une fontaine ki est sour le markiet, la u il auoit de ses conpaingnons jouenes gent de Lille, et fissent cestui traire ariere et parlent un petit ensanle. Et puis il senalerent parmi le markiet et issirent hors de le porte dou Moliniel, et menerent cestui Adenet par bieles parolles jusques a un manoir ki siet hors de cele porte et estoit il V vel sis et Biertremius auoec. et frumerent le postic et parlerent a cestui tiemoing et li metoient sus que il estoit une espie; et li prirent et li loierent les mains deriere le dos, et puis si le leuoient en contremont et puis le gietoient en contre tiere, si que li poitrine et le visages le feroit toudis contre tiere, si que ille defroissoient tout et puis le loierent sour un banc ; et li gietoient ieuwe sour le ventre et sour le visage et li estanperent tout plein de sel en sen le bouke ; et ens le gargate et le tenirent ensi la jusques aux viespres. Et quant il fu ai vespreit il lenmenerent a le maison le prouost ; et la fu il mis en un cep et la trouua il une femme ki auoit ano. Climence ki estoit de Valenciennes, que on tenait pour larecin et un

et lui demanda d'où il étoit. — Il répondit d'Epinoi (1) — Il lui demanda son nom. — Il dit qu'il avoit nom Adenet — et puis demanda son surnom, et il répondit : Adenet Douay, et tous lui crièrent aussitôt : *Douays ! bien soyez venu !* et ils lui firent beaucoup de beaux semblants et le conduisirent avec de belles paroles jusques à une fontaine qui est sur le marché (2), là où Bétrémieux avoit de ses compagnons jeunes gens de Lille. Ils firent retirer ce témoin un peu en arrière et parlèrent un petit moment ensemble ; ensuite ils s'en allèrent à travers le marché et sortirent hors de la porte du Molinel (3) et conduisirent cet Adenet, toujours par de belles paroles, à un manoir sis hors de cette porte. Ils étoient auo six et Bétrémieux avec eux. Ils fermèrent la porte et parlèrent à ce témoin, lui disant qu'il étoit un espion. Ils le prirent alors et lui lièrent les mains derrière le dos, et ils l'enlevoient les bras ainsi derrière et le laissoient ensuite retomber à terre, de telle sorte que sa poitrine et son visage frappoient toujours le sol et qu'ils le brisoient de toutes les parties. Ils le lièrent sur un banc après et lui jetèrent de l'eau sur le ventre et sur le visage ; ils lui fourrèrent tout plein la bouche de sel et en la gorge, et le tinrent là ainsi jusqu'au soir. Lorsque le soir fut venu, ils l'emmenèrent à la maison du prévôt et là il fut mis en prison. Dans ce lieu se trouvoit une femme

(1) Ainsi que le prouve la lettre donnée plus bas.

(2) Cette fontaine était à l'extrémité sud, sur l'emplacement actuel de la Bourse.

(3) La porte du Molinel était située à l'extrémité de la rue de ce nom, à deux ou trois cents mètres de celle dite Notre Dame ou de Béthune, qui n'a été ouverte que depuis. Sur les cartes de Sanderus et de Braun, elle est nommée *rue des Moliniers*.

autre varlet auoec. Et le vendredi au viespre viont li prevois a cestui tiemoing et gent armée auoekes lui et lenmenerent as kans et le feme auoec. Et enfouirent cestui tiemoing et afet que on gietoit tiere sour lui, li prévois li passoit sour le ventre et sour le poitrine et est au poit sus des pies et pour lui faire géhir et dire que il estoit espie. Et auchunes fies, illi offroient que seil voloit gehir ille lairoient aler et li donnoient deniers; mais que il desist kila lauoit envoit. Et li prevois de Lille prist une pelle et mist a cestui tiemoing le taillant sous le poitrine et sappoioit de quan que il poit sour lui et prindoit le pointe de sespee et li metoit en le bouke. Si que illi depeca et froissa tous les dens et li petilla et en entama tout le palais et entre les autres il en avoit I ki disoit : Je suis cuis ki brissa les gaiolles à Douay. Et quant il leurent enfouit jusques a le tieste, il alerent enfouir une feme et puis illi defouirent et le ramenerent de la cestui la u il estoit en le fosse et li fissent reconnoistre larencin, si comme de lincius, dun capro et dautres choses et plus q. nt ille eut cou dit : se dissent tu vroids nous avons ceste feme de liuret pour cou que ele a dit voir et ausi foriemes nous ti se tu voloies dire vois. Et il dist que il ne savuit autre chose que dire. Et sour cou ille defouirent jusques ale poitrine et puis illi lancierent deus bastons desous les aissielles et le sakierent hors de tiere a force et li fissent m. lt de travail soufrir es puis ille menerent ariere et le misent ou cep. Et jura li p. uos que ille pendroit lendema. et il manda lettres a espioit et li eskevi. despinoit tenoierent leur

de Valenciennes nommée Clémence et que l'on retenoit pour larcin, ainsi qu'un autre valet. Le vendredi, vers le soir, le prévôt vint avec gens armés, et ils emmenèrent ce témoin aux champs, et la femme avec. Là ils l'enfouirent, et à mesure qu'on jetoit de la terre sur lui, le prévôt lui passoit sur le ventre et sur la poitrine et appuyoit de ses pieds pour le faire confesser et dire qu'il étoit un espion, et d'autres fois, ils lui offroient, s'il vouloit avouer, de le laisser aller et qu'ils lui donneroient même de l'argent, mais à la condition qu'il diroit ceux qui l'avoient envoyé. Le prévôt de Lille prit une pelle, en mit le taillant sur la poitrine du témoin; il s'appuyoit sur lui tant qu'il le pouvoit, et il prenoit son épée et lui en mettoit la pointe dans la bouche, de telle manière qu'il froissa ou brisa toutes ses dents, et lui ouvrit et mit en sang tout le palais. Et entre autres, il y en avait un qui disoit : « Je suis celui qui brisa les cages aux oiseaux de Douai. » Lorsqu'ils l'eurent enfouï jusqu'à la tête, ils allèrent enfouir la femme, et puis ils la défouirent et la ramenèrent là où le témoin étoit dans sa fosse. Ils firent alors avouer à la femme son larcin, consistant en un linceul, un chaperon et autres objets, et de plus quand elle eut tout dit, ils s'adressèrent à lui : « Tu vois que nous avons délivré cette femme parce qu'elle a dit vrai; nous ferions de même pour toi, si tu voulois aussi dire la vérité. » Il répondit qu'il n'avoit rien à dire. Sur ce, ils le défouirent jusques à la poitrine, et ensuite ils lui passèrent deux bâtons dessous les aisselles

lettres et le delivra li rouwars de Lile.

Après chou j. garçon despinoit en Karem-baut pour chou kil a le surnon douays, cil de Lille le present à Lille, car il qui doivent kil fust de Douay et le misent en j. cep a le maison le preuost de Lille et le misent a gehine et li vierserent u il estoit loies sour une taule, grans buiries deuwe froide sour le ventre et sour le visage; et une aiournee il le misent kors, et le menèrent ces cans et lenfouirent en une fosse en tiere, et li bouterent les pointes de lor epees entre les dens u il estoit enfouis et li fisent tant de martire souffrir kil le misent prieske a le mort; et puis le sakierent a II bastons ke il li auoient lanchies desous ses assieles hors de tiere a force u il estoit enfouis pour rompre ses membres et ses niers.

et le tirèrent hors de terre par force, et le firent fort endurer et souffrir. Ils l'emmenèrent de là et le mirent en prison. Le prévôt jura qu'il le pendroit le lendemain. Il écrivit lettres à Epinoy, et les échevins de ce lieu ayant envoyé réponse à lui favorable, le Reward de Lille le délivra.

Après ce un garçon d'Epinoi en Carembault, parce qu'il a le surnom Douay, ceux de Lille le prirent à Lille, car ils pensoient qu'il étoit de Douay et ils le conduisirent en une prison à la maison du prévôt de Lille et le mirent à la gêne et lui versèrent, l'ayant lié sur une table, une grande quantité d'eau froide sur le ventre et sur le visage. Un autre jour, ils le conduisirent dehors, dans les champs, et l'enfouirent en terre dans une fosse, lui boutèrent les pointes de leurs épées dans la bouche entre les dents, où il étoit enfoui et le firent tant de martyres souffrir qu'ils le mirent presque à la mort; et puis ils le tirèrent avec deux bâtons qu'ils lui avoient passés sous les aisselles, hors de terre par force, où il étoit enfoui, pour lui rompre les membres et les nerfs.

### Lettre aux Échevins de Lille.

A sage home honeraule et discret le preuost de Lile Escheuins, Colars li bailles despinoi en karem-baut salus en n.re signeur Jhucrist. Nous vous faisons a saouir ke adans ki est appieles Douays le-

A sages hommes, honorables et discrets, le prévôt de Lille et échevins, Colars, bailli d'Epinoi en Carembault, salut en Notre-Seigneur Jésus-Christ. Nous vous faisons savoir que Adam, qui est

quel vous tenes en vo prison est neis et teneis de le vile despinoi : pour laquel cose nous vous prions pour Dieu ke vous voellies deliurer u. faites deliurer celuy adam, car bien sachieis uraiment ke Douays est il apieles p. sournom. Si en faites tant pour dieu et pour nous ke vous vaurries ke nous fesissions pour vous en tel cas o. en forceur. Et dies soit wardé de vous, et pour chou ke nauons nient de saiel en no. escheuinage si auons nous ceste letre saelee de le bulette Colart no baillie.

appelé Douay, lequel vous tenez en votre prison, est né et demeure en la ville d'Epinoy. A cause de quoi nous vous prions par Dieu que vous veuillez délivrer ou faire délivrer celui Adenet; car soyez bien assuré que vraiment son surnom est Douai. Ainsi faites tant pour Dieu et pour nous que vous voudriez que nous vous fassions en tel cas ou en tout autre. Et que Dieu vous garde; et, attendu que nous n'avons point de scel en notre échevinage, nous avons cette présente lettre scellée de la bulette de Colart, notre bailli (1).

Climence de Biethune t. j. dit p. sen sierement que : le vendredi deuant le pourcession de Lille li prevos de Lille et si siergant prisent cesti Climence et cestuis adam deuant dit et lenmenerent askans et lenfouirent et puis le delinrerent et vit que on auoit enfouit cestui adam, et disoient que il estoit une espie et le fissent m. It de trauail souffrir et jura li p. vos que il l'endemaî le penderoit.

Clémence de Béthune, témoin jurée, dit sur serment que le vendredi avant la procession de Lille, le prévôt de Lille et son sergent prirent lui Adenet et cette dite Clémence, et l'emmenèrent aux champs et l'enfouirent, et puis la délivrèrent; elle vit qu'on avoit enfoui cet Adenet, disant qu'il étoit un espion, et ils lui firent beaucoup de tortures et souffrir; le prévôt jura qu'il le pendroit le lendemain.

Gilles Cauweliers dannelin manans à douai a le maison Ernoul le tailleur t. j. dit que il vit adam devant dit le samedi devant le pourcissions de Lille a n. re dame a le trelle tout tiereus et disoit on que il auoit este enfouis le jour deuant. Encore on en oit de ce fet Jehan delevile

Gilles Cauweliers d'Annetulin, demeurant à Douai, à la maison Arnould le tailleur, témoin juré, dit qu'il vit Adenet devant-dit, le samedi avant la procession de Lille à Notre-Dame de la Treille (2), tout souillé de terre. Et on disoit qu'il avoit été enfoui le jour d'avant. Et sur

(1) La bulette était un petit sceau pour sceller principalement les contrats entre particuliers.

(2) La fête de Notre-Dame de la Treille, fondée en 1254, se célébrait à Lille le dimanche en l'octave solennelle du Saint-Sacrement (octave de la Fête-Dieu.)

Jakemon dorciés et bertout Hangouart.

*Ce sont tiemoing oit sour cou que cil de Lille furent a raisee et des parolles que il dissent.*

Pierre Lirike manans a Douay t. j. dit, que le samedi devant le chandelle d'Arras cis tiemoins apportoit letres dou seigneur de maldenghiem, lesquelles aloient a pieron pourcele; et encontra entre anetières et l'arbre ou kemin de Douay bourgeois de Lille armes et chaues lacies et bien montes jusques a XXVII. Et li quatre la parlerent et li misent seulle que il estoit de Douay—et il dist que nen estoit—et li metoient sus a Jakemon Leblont et disoient que illi lacerioient un kenestre entour le col et le liroient ale keu de leur keuaux, et le remenirent ensi jusques pries de Lille. Et la eurent il conseil que ille lairoient aler par maniere que illeur feroient aler unsieruice et porteroit à Douay œus polles.—Jehan Platemuse, bourgeois de Lille, a Rikart Bonnebroke au blanc toupet, Evrart de Saint Venant au tort col, Waubiert le Kieure le borge, Watier Musart et Pieron pour celet. Je le salue en tel maniere que jou sui ceus ki sui eskapes de Douay et sui eskapes de Douay et se nous les teniemes nous leur coperiemes les tiestes et les emporteriemes eus sou nos lances a Lille et ne les lairiemes mies escaper pour plain le cuir de nos keuaux de deniers.

ce fait on entendit encore Jean Deleville, Jacques Dorchiés et Berthould Hangouart.

*Ce sont témoins entendus sur ce que ceux de Lille allèrent à Raches et des propos qu'ils tinrent.*

Pierre Leriche, demeurant à Douai, témoin juré, dit que le samedi avant la chandelle d'Arras, ce témoin apportoit lettres du seigneur de Maldenghiem, lesquelles étoient adressées à Pierre Pourcelet. Il rencontra entre Ennetières et l'Arbrisseau au chemin de Douai, bourgeois de Lille, armés, et chausses laciés et bien montés, jusques à vingt-sept; et là, quatre s'adressèrent à lui et lui dirent qu'il étoit de Douai. Il dit que non. Ils disoient qu'il étoit à Jacques Leblont et qu'ils lui mettroient autour du cou une chaînette et le lieroient ainsi à la queue de leurs chevaux, et ils le firent, et le ramenèrent ainsi jusque près de Lille. Là ils tinrent conseil qu'ils le laisseroient aller, à la condition qu'il leur rendroit un service et porteroit à Douai pour eux ces paroles : « Jean Platemuse, bourgeois de Lille, à Richard Bonnebroke, au *blanc Toupet*; Evrard de Saint-Venant, au *tort Col*; Wautier Lecœuvre, le *Borgne*; Watier Musart et Pierre *Pourcelet* (1). Je le salue en telle manière que je suis celui qui me suis échappé de Douay, et si nous les tenions, nous leur couperions la tête et les emporterions sur nos lances à Lille et ne les laisserions pas échapper pour le cuir plein de deniers de nos chevaux. »

(1) Les épithètes mises aux trois premiers sont de grossières plaisanteries du temps. On n'en a pas mis aux deux autres, parce que l'on a pensé que leurs noms les caractérisaient. *Musard* est encore employé dans le style familier pour désigner un individu qui s'amuse de rien. *Pourcelet* pour *Pouchiau*.

Après cou, cil de Lille pendans les despenses devant dites, eskieuiens et autres gens del commun de la vile de Lille vinrent a grans plente de gens et armes el bos de Raisse pour waitier chiaus de Douay et pour faire mal et dépit a ceaus. Et trouuerent I garçon de Douai et le deviserent en m.lt de manieres pour ly mal faire et a daerains illi otrerent kil sen alast p. maniere ke illi fisent fiancer kil dirait a Rikart Bonebrock a Eurart de Saint Venant li jouenes Waubiers li Kieure Thomas Pikete Pieron Pourcelet et a autres pluseurs de Douai ke cil de Lille lor mandoient que sil les pooient tenir il en aroient les tistes et les porteroient sor lor lances a Lille et kil nen prenderoient mie plains les cuirs de lor keuaux de deniers. Et quant il retournerent viers Lille il encontrerent j home ki estoit de Bouegnies et pour cou kil qui doivent kil fust de Douay il li copèrent j doit.

Après ce, ceux de Lille, sans égard aux défenses devant dites, échevins et autres gens du commun de la ville de Lille vinrent à grande troupe armés au bois de Raches pour guetter ceux de Douai et pour leur faire mal et despit à eux. Et trouvoient un garçon de Douay et lui parlèrent de toute manière pour lui faire peine. Enfin ils lui dirent de s'en aller sur l'engagement qu'il prit de dire à Richard Bonnebroke, à Evrard de Saint-Venant, au jeune Wautier le Cœuvre, à Thomas Pikete, à Pierre Pourcelet et à plusieurs autres de Douai, que ceux de Lille leur mandoient que, s'ils pouvoient les tenir, ils en auroient les têtes et les porteroient sur leurs lances à Lille, et qu'ils ne prendroient pas pour leur rançon plein le cuir de leurs chevaux de deniers. Quand ils retournèrent vers Lille, ils rencontrèrent un homme de Bouvignies (1), et parce qu'ils croyoient qu'il fut de Douai, ils lui coupèrent un doigt.

Hellins des Eupenes freres le baillui de Douay t. j. dit que entour xv jours apres cou que li balluis auoit conmande, de par Monseigneur, que nul s'emeust encontre ciaux de Lile, li bailluis et cis tiemoins et autre gent auoekes lui sen aloit enuers le bos de Raisse pour cou que on auoit fait a sauoir au baillui que cil de Lile i estoient. Ensi come il i aloit li baillui encontra le singneur de Lies ki li

Hellin des Eupennes, frère du bailli de Douai, témoin juré, dit que 15 jours après que le bailli eut fait les commandemens de Monseigneur, ce bailli, le témoin et autres gens avec eux, s'en alloient vers le bois de Raches (2), parce que l'on avait fait savoir au bailli que ceux de Lille y étoient. Comme ils y alloient, le bailli rencontra le seigneur du Liez (3), qui lui dit qu'ils étoient partis. Sur ce, le bailli

(1) Bouvignies est une commune de l'arrondissement de Douai.

(2) Le bois de Raches était le bois de Flines d'aujourd'hui, mais beaucoup plus étendu.

(3) Liez est un hameau de Raimbeaucourt, qui avait un château-fort sur l'emplacement duquel se trouve une maison de plaisance.

dist que il sen estoient ale et sour cou le baillius enuoia cestui tiemoing au bailliu de Lille pour faire saouir que se gent de Lile faisoient evaucie contre le commandant de Monseigneur.

envoya ce témoin au bailli de Lille pour lui faire savoir que les gens de Lille faisoient des excursions contre le commandement de Monseigneur.

Jakemes Lanbins dou Pont de Marke t. j. dit que awant, il ne set combien apries le fieste de Douay, gent de Lille armet dessous leur cotes hardies yionrent deuiers Douay et descendirent a se maison et i minguerent et i demorerent grand piece et puis il senalerent viers Lille et entre les autres i furent cil qui sont escrit a ce brieuvet ki ciest atakies.

Jacques Lanbin, du Pont-à-Marcq, témoin juré, dit qu'avant, mais il ne sait pas combien après la fête, gens de Lille armés dessous leurs cotes hardies, vinrent devers Douay et descendirent à sa maison, qu'ils y mangèrent et y restèrent long-temps, et puis s'en retournèrent vers Lille, et entre les autres s'y trouvoient ceux qui sont écrits sur le brevèt qui est ici attaché.

*Ce sont li nom de ciaux ki furent a Raisse.*

*Ce sont les noms de ceux qui furent à Raches.*

Jakemes Dorchiez, Colars Denis, Jehans Platemuse, Jehans Linees, Jakemes Linees, Gilebiers Linees, Thomas Goumers, Ernous Magres, Jehans de Warenguien, Gherars Limoniers, Faleskiaus et ses fius, Hame Deleporte.

Jacques Dorchiez, Colars Denis, Jean Platemuse, Jean Linees, Jacques Linees, Gilbert Linees, Thomas Gommer, Arnould Magrez, Jean de Warenguien, Gerard Lemonnier, Falescaux (1) et son fils, Aimé Deleporte.

Simons le boulangiers manans au pont de marke t. j. dit q. en tour pentecouste il vit mlt. de gens de Lille armet reuenoient deviers Douay et demorerent la grant piece, et puis il sen alerent, mais il ne les connut mie fors que entre les autres il vit et connut Jakemo dorciez. Sour cou sont encore oit Jehan Deleporte, Colars Denis et Jakemes Dorciez et autre.

Simon le boulangier, demeurant au Pont-à-Marcq, témoin juré, dit qu'aux environs de la Pentecôte il vit beaucoup de gens de Lille armés qui venoient vers Douai et qui restèrent un grand temps et puis s'en allèrent; mais il ne les connut pas, excepté Jacques d'Orchiez. Sur ce fait sont encore entendus Jean Deleporte, Colars Denis et Jacques Dorchiez, et autres.

(1) Nom primitif de la famille Laphalecque, qui vient du mot *flasque d'eau*.



Ce sont tiemoing oit sont con  
que maisis Jehan Magres  
a dit a Paris a se maisme.

Ce sont les témoins entendus sur  
ce que maître Jean Mag-  
rez a dit à Paris en sa  
demenre.

Wibiers li siergans de Douay t. j. dit que auvan ale saint Jehan, il estoit a Paris pour le délivrance pourkacier des dras de Douay, que les gens le roi auoient arieste. Et ala voir veir Jeha le fil le baillie de Douay kimanoit auoec maistre Jehan Magret, a Paris pour rapporter en en nouuelles a sen pere. Et la li dit le fius le baillie. — Ciertes Wibiers je sui ci amesaise auoekes Monseigneur que toute jour nous dist vous viestes mes dras et mingnies men pai. et despendes le mien et nadrecies mī cose que vous saues kime grieuve. Et le fin dist li fius libailli a cestui tiemoing tous polles qu'il joi si faite riote de Monseignu. Je li demandoi el cose il entendoit, si seut que il entendoit pour Euvrard de Saint-Venant fil Lauvin ki auoit estet anaurer sen neueut. Et si dist que il auoit si faitement respondu a sen seigneur: Sire je feroit quan que vous vories. Mais sour ciaus de Douay je ne mes prenderoit mie, car mes peres en est baillius, si len meteroie en grant peril de sonneur. Et cil Jeh. pria a Wibert que ille deist en secret en sen pere et dist cis tiemoing que quant il eut cou oit il en wardé Euvrart fil Lauvin ki es-

Wibert, le sergent de Douai, témoin juré, dit qu'avant la Saint-Jean, il étoit à Paris pour chercher à obtenir la délivrance de draps de Douai, que les gens du roi avoient saisis (1). Il alla voir Jean, le fils du bailli de Douai, qui demuroit avec maître Jean Magrez à Paris, pour rapporter de ses nouvelles à son père. Et celui, fils du bailli, lui dit: « Certes, » Wibert, je suis ici à mon aise avec » Monseigneur, mais tous les jours il nous » dit: vous vous habillez de mes draps, » vous mangez mon pain, vous dépen- » sez le mien et vous ne conduisez pas » à fin avec zèle les choses que vous savez » me peser beaucoup. » Et enfin le fils du bailli dit à ce témoin toutes paroles qui annonçoient un dissentiment avec Monseigneur. — Je lui demandoi quelle chose il entendoit, s'il s'agissoit de Evrard de Saint-Venant, fils de Lauvin, qui avoit blessé son neveu. Il dit qu'il avoit de cette manière répondu à son seigneur: « Sire, je feroit tout ce que vous vou- » drez, mais je ne m'en prendrai pas à ceux » de Douai, parce que mon père est leur » bailli et que je mettrois en grand péril » son honneur. » Et ce Jean pria Wi-

(1) Douai était une des cinq grandes villes de la Flandre qui avaient le droit exclusif d'aller exposer en vente leurs produits à la halle de Paris sous certaines conditions, qui, sans doute, n'ayant pas été observées, avaient motivé la saisie.

toiet au landi.

bert de le dire en secret à son père, et il ajoute, ce témoin, que lorsqu'il eut cela entendu, il en avertit Evrard, fils de Lanvin, qui était à la foire Saint-Denis (1) (dite *Landit* ou *Lendit*).

Maistre Jehans Magres de Lille dist a se maisme en sen osteil a Paris : — Vous megmes mon pain et bues mon vin et se vees Eurars de Saint Venant fil Lauuin ki fit amen neueut battu et ne demoura mie en lui ne enses parolles ke cuis Eurars ne fu mis a mors. Et tient auoec lui en sen osteil grande plente de maisine ki vont ap.s lui armet et warnis et croie on ke ce soie p. faire mal a ceaus de Douai sil pooit.

Maistre Jean Magrez, de Lille, dit au même en son hôtel à Paris : « Vous mangez mon pain, vous buvez mon vin, » et vous voyez Evrard de Saint-Venant, fils de Lauvin, qui battit mon neveu. » Et il ne resta pas de doute au témoin par ses paroles qu'Evrard ne fût mis à mort, s'il dépendoit de maître Magrez. Il tient avec lui dans son hôtel grande troupe de servants qui le suivent armés et garnis, et on croit que c'est à dessein pour faire mal à ceux de Douai, s'ils le pouvoient.

Jehans fius Jehans des Enpenes t. j. dit q. nen set nient de ces choses, mais voirs est que il oit plusieurs fois fies dire sen mestre que il estoit m.lt dolans de cou que on auoit laidengiet Jakemes Lemonnier ki estoit ses cousins près, mais que onkes il dounast a entendre a se mesme ne a autruie que on en fesist mal anu-lui ne a nul autre.

Jean, fils de Jean des Enpennes, témoin juré, dit qu'il ne sait rien de ces choses, mais qu'à la vérité il a entendu plusieurs fois son maître dire qu'il étoit dolent de ce que l'on avoit offensé Jacques Lemonnier, qui étoit son cousin de près, mais que jamais il ne donna à entendre à ceux à qui il s'adressoit qu'il voulût que l'on fit mal à autrui à cause de cela.

*Ce sont tiemoing oit sour le fait que on fist a Jakemes le poissonnier.*

Ces mesmes Jakemes dist ensi q. suit ces brieues parole.

*Ce sont les témoins entendus sur ce que l'on fit à Jacques le Poissonnier.*

Ce même Jacques dit ainsi que suivent ces brèves paroles.

Celuj iour q. cil de Lille se p.tirent de

Le jour que ceux de Lille repartirent de

(1) Cette foire s'ouvrait au mois de juin, le mercredi d'avant la St.-Barnabé, par la bénédiction de l'évêque de Paris; elle se tenait, alors, entre ces deux villes.

le fieste iij home de Lille a piet encontre-  
rent en le voie de Lille Jakemon le pison-  
nier le rouge bonnet, et li demanderent  
li uns dou il estoit — il respondi de  
Douai—et dont dist cil de Lille. Tien pour  
cou et le feri del puing. Et Jakemes li de-  
mandoit cil dist ke cestoit pour cou ke on  
leur auoit fait vilenie à Douai et dist kil le  
tueroit et le feri iij cols dun baston et toli  
Jakemon sen baston.

—

*Ce sont tiemoing oit sour le fet que on fist  
a Huon le Cambier.*

Jackemes dessous le tour t. j. dit que  
il uit que Hues li Cambiers deuoit vendre  
pisson a Lille et li autre pissonnier ne li  
laissierent point vendre p. cou que il na-  
uoit point destal et que il estoit de Douay.  
et si dist cis tiemoins que quant il aloit  
entre Lille et Douay cil de Lille lencon-  
trere il nosoit mie dire que il fust de  
Douay.

—

Uns home de Lille vint a Huon le Cam-  
bier de Douai ki manoit à Lille et gieta  
sen piscon kil vendoeit envois à Lille pour  
chou kil dist kil estoit de Douay.

—

*Ce sont tiemoing oit sour les parolles que  
Jehans Platemuse dist quant il sen ala  
de Douay.*

Lambiers Limonnes t. j. manans à le  
Noeuville dit que le joiesdi apries cou que  
fieste fu faille doi ceuaueueur que on dis-

la fête, trois hommes de Lille à pied  
rencontrèrent sur le chemin de Lille Jac-  
ques le Poissonnier, le rouge bonnet, et  
lui demandèrent d'où il étoit. — Il répon-  
dit de Douai. Et l'un de ceux de Lille dit:  
« Tiens, à cause de cela, » et le frappa  
du poing. — Et Jacques lui deman-  
doit pourquoi. — Et ils répondirent que  
c'étoit parce que on leur avoit fait vilenie  
à Douai. Ils dirent qu'ils le tueroient, et  
l'un d'eux le frappa de trois coups d'un  
bâton. — Jacques lui enleva son bâton.

—

*Ce sont les témoins entendus sur ce que  
l'on fit à Huon le Cambier.*

Jacques dessous la Tour, témoin juré,  
dit que Huon le Cambier devoit vendre  
du poisson à Lille, et que les autres pois-  
sonniers ne l'y laissèrent pas vendre, par-  
ce qu'il n'avoit point d'étal et qu'il étoit  
de Douay; et il ajoute que lorsqu'il reve-  
noit entre Lille et Douay et que ceux de  
Lille le rencontrèrent, il n'osoit pas dire  
qu'il fût de Douay.

—

Un homme de Lille s'approcha de Huon  
le Cambier de Douay, qui demouroit à  
Lille, et jeta le poisson, qu'il vendoit  
sur la rue, parce qu'il dit qu'il étoit de  
Douay.

—

*Ce sont les témoins entendus sur les paro-  
lles que Jean Platemuse dit lorsqu'il  
s'en alla de Douay.*

Lambert Lemoniers, témoin juré, de-  
mourant à la Neuve-Ville de Douay, dit  
que le jeudi après la fin de la fête deux

soit kiestoient de Lille passoient la et dist liuns de ces n : « Vrois diaulles de coi se plaingent cil de Douay et leurs maisons sont encore entieres.

Willaaumes de Wendin t. j. dit au tel que Lambiers Limonnes.

Le joesdi apries le jour de may quant Jehans Platemuse sen ala de Douay à Lille il passa parmi le Noeuville à Douay et dist vrois diaule, cil de Douay se plaingent et les maisons de le Noeuville sont encore entieres.

*Ce sont tiemoing oit a Douay le vendredi apries le mi quaresme sour le ceuaucie que cil de Lille fissent.*

Rogiers Dalleuncs Limoniers manans auoec Jehans Veullet Dorchie dit que auwan deuant le Pentecouste entour un mois ou trois semaines, ou tans que li fourment estoiet en espie, cis tiemoins estoit adonc manans auoekes Jakemes Dorcies, dit que au milieu la nuit auant le jour Jakemes Dorcies et cis tiemoing auoekes lui Nicoles Denis Pieres Magres, Ernous Magres, Jehans Faleske, Jehans Platemuse, Gillebiers Liniers, Jehans Deleporte, Jehans Darras, Jehans Joie, Baudes Joie, Jehan de Warengien, Pieres Tuelaide, Gherars Limoniers, Gossuins de le basse rue, Jakemes Linies fuis Gillon, Jehans Linies uinrent de Lille et ceuaucierent tout armie ou kemin de Tournai et retournerent de Tournai juskes viers Fe-

cavaliers, que l'on disoit être de Lille, passoient en la Neuve-Ville, et l'un des deux prononça ces mots : « Vrai diable, de quoi se plaingent ceux de Douai, leurs maisons sont encore entières. »

Guillaume de Wendin, témoin juré, dit de même que Lambert Lemoniers.

Le jeudi après le premier mai, lorsque Jean Platemuse s'en alla de Douay à Lille, il passa par la Neuve-Ville à Douai, et dit : « Vrai diable, ceux de Douai se » plaingent, et les maisons de la Neuve- » Ville sont encore entières. »

*Ce sont les témoins entendus à Douay, le vendredi après la Mi-Carême, sur la calvacade que ceux de Lille firent.*

Roger d'Allenens Lemonnier, demeurant avec Jean Veullet d'Orchies, témoin juré, dit qu'avant devant la Pentecôte à l'entour un mois ou trois semaines, au temps que le blé étoit en épis, ce témoin demeuroit avec Jacques d'Orchies. Il dit que dans la nuit avant le jour, Jacques d'Orchies et ce témoin, accompagnés de Nicolas Denis, — Pierre Magrez, — Ernoult Magrez, — Jean Falesque, — Jean Platemuse, — Gis-lebert Linier (1), — Jean Delaporte, — Jean d'Arras, — Jean Joie, — Baudes Joie, — Jean de Warengien, — Pierre Tuelaide, — Gérart Lemonnier, — Gossuin de la Basse-Rue, — Jacques Linier, fils de Gilles, — Jean Linier, partirent de Lille et marchèrent à cheval tout armés au chemin de Tournai, et de Tournai s'en allè-

(1) Jacques Linier a été roi de l'Épinette en 1285.

lines pour veir seil poraient trouuer ou kemin nelui de Douay. Et ensi come cis tiemoins et Mikeles Tassins ki la estoit auoec Jehan Deleporte ceuaucoient deuant il encontrent un homme qui auoit anon Jehan Plentes ; li demanderent cil sen aloit apiet—et cis tiemoins li ceuauca t.p pries dont cuis se courca et en parla fene leskement, et trest sespee. Et cuis Mikeles descendî et Jehans Plentes jeta a lui de sespees, et Mikeles regieta a lui de sespee, et lui sena ou doit si que il en est afoles si que mon dist apries. Cil de Lille ceuaucierent auant et encontrenterent Willaume Alevake Dorcies et un homme auoecques liui et cile de Lille lui misent sus que il estoit de Douay, et Wuillaume Alevake disoit que non estoit ; et cuis miesme le disoit aussi et sour cou cil de Lille le laisserent aler et sen alerent au Pont a Marke et la demorerent il jusques au uiespre pour cou que on leur disoit que cil de Douay deuoient la venir.

Willaumes Alevacke Dorcies t. j. dist que auwan en estet ne autrement il ne set dire, tous cis tiemoins et doi autre auoecques lui venoit Dorcies et aloit a Douay et ensi que il estoit ou kemin encontre Coustices il virent gent un gramment montes sour grans ceuauus et armes. Et Rogier les limosn. préc. ois tiemoins de-seure escriis, keminoit au deuant sour un petitevealet. Et metoit sus a cestui tiemoi. et

rent jusque vers Flines, pour voir s'ils pourraient trouver sur leur chemin quel-qu'un de Douai. Comme ce témoin et Michel Tassin, qui se trouvoit là avec Jean Delaporte, chevauchoit en avant, ils rencontrèrent un homme qui avoit nom Jean Plante, lequel voyageoit à pied. Ce témoin marcha près de lui de trop près, ce qui offensa le piéton, qui le dit avec beaucoup de vivacité et tira son épée. Michel descendit alors de cheval et Jean Plante lui adressa un coup de son épée. Michel riposta à lui de la sienne et l'asséna au doigt, dont il est estropié, ainsi qu'on lui a dit. Ensuite ceux de Lille allèrent en avant et rencontrèrent Guillaume Alavache d'Orchies, et un homme avec lui, et ceux de Lille lui dirent qu'il étoit de Douay, et Guillaume disoit que non, et son compagnon disoit de même ; et sur ce, ils le laissèrent aller et s'en allèrent au Pont-à-Marcq, où ils demeurèrent jusqu'au soir, parce que on leur avoit dit que ceux de Douay devoient y venir.

Guillaume Alavache d'Orchies, témoin juré, dit qu'aparavant en été, il ne sait pas la date plus positivement, accompagné de deux autres, il venoit d'Orchies à Douay; lorsqu'ils étoient auprès de Coutiches (1), ils virent une troupe nombreuse montée sur de grands chevaux et armés, et Roger Lemonier, précédent témoin dessus nommé, venoit au devant de la troupe sur un petit cheval. Et Roger lui disoit

(1) Coutiches, commune importante de l'arrondissement de Douai, sur la route de Douai à Orchies. La seigneurie de cette paroisse étoit du domaine du comte de Flandre à l'époque du discord. Le roi d'Espagne la vendit, vers 1627, avec toute justice, à Jean de Montmorency, de la branche de Wattines, d'où sortirent les princes de Robecque.

a ses compaignons que il estoit de Douay et il disoient que non estoient. Et ensi comme il paroloient a aus il aceuoit cieus de Lille que il se hastaissent et ensi fissent il et les auironerent et sakierent les espees sour aus et leur metoient sus que il estoient de Douay ; et cis tiemoins disoit que non estoit. Et li uns estoit ses serouges et li autres ses valles et seil ne les voiloient croire il mandaissent le maieur de Coustices et autres boine gens dou pais et il se feroient bien connoistre. Dont isorvont Colars Denis kil les fist deluier. Et si dist que il en eut bien xx, et en un autre fousse desous arbres bien jusques a xvi ; et nul nen connut plus que Colars Denis et li fissent fiencier que il ne pareroit a nului de Douay et disoient que seil tenoient nului de ciaux de Douay il les oiroient.

Gilles li bergiers li tainteniers de Douay t. j. dist que auwant entour le Pentecouste que li soille estoit tout grane et flori un samedi au matin et si concorde a Will. Alevake.

*Ce sont encore li tiemoing oit à Lille p. monseingn. Dauchi et Jehan Demeny sour les débats de ciaux de Douay et de Lille lan del Incarnatio. M.CC LXXX et quatre le nuit de les Tiefane à Lille.*

Mesires Amouries Blauwes bailluis de

qu'il étoit de Douay, et le témoin répondoit que non ; et pendant qu'ils parloient il faisoit signe à ceux de Lille qu'ils se hâtassent ; ce qu'ils firent, et ils les environnèrent et tirèrent leurs épées sur eux ; leur répétant qu'ils étoient de Douay ; et eux persistoient à dire non. — Le témoin ajoute qu'il leur dit que l'un des siens étoit son beau-frère et l'autre son valet ; que s'ils ne le vouloient croire, ils mandassent le mayeur de Coutiches et autres notables gens du pays à l'entour, qu'alors il se feroit bien connoître et qu'ils sauroient qui il étoit. Colars Denis survint et les fit délivrer. Le témoin ajoute qu'il y en avoit bien vingt, et en un autre endroit, enfoncés sous des arbres, bien encore seize, et il ne reconnut que Colars Denis. Ils firent promettre au témoin qu'il ne parleroit à aucun de Douay de ce qui s'étoit passé, et dirent que s'ils tenoient un de ceux de Douay ils le tueroient.

Gilles le berger, l'étainier ou le teinturier de Douay (1), témoin juré, dit que ce fut avant la Pentecôte, lorsque le seigle est tout grand et fleuri, un samedi au matin ; d'ailleurs il s'accorde avec Guillaume Alavache.

*Ce sont encore les témoins entendus à Lille par Monseigneur d'Auchy et Jean de Menin sur les débats de ceux de Douay et de Lille, l'an de l'Incarnation mil deux cent quatre-vingt-quatre, la nuit de l'Epiphanie.*

Messire Amaury Blauwes, bailli de

(1) *Taintenier*, selon Roquefort, signifiait l'un et l'autre, de *stannum* ou de *tinctor*.

Lille t. j. et requis dit que entour vij jours apries le jour de mai qui passes est, cis tiemoins au commandement de monseigneur. le conte de Flandre comme bailluis desfendi p. ban et par cri, ensi en apiert en le vile de Lille, que sour pierdre chors et auoir que nul ne fourfiest siur autre ; pour le debat qui estoit entre ceaus de le vile de Lille es de le ville de Douay. Et tout au tel commandement fist mesires li cucens au baillui de Douay de faire le ban a Douay. Encore dit il que au quart jour u au cuine kune apries le bans et u la entour, cil ke on disoit kil auoient dehos Saint Omer, apries le ban, un home de Douay le puing copé, remourent à Lille et en furent les nouuicelles grandes en le vile. Mesires Willaumes de Flandre et mesires de Dampierre et li bailluis manderent les eskeuins de Lille et leur blamerent moult ce fait, ki auoit estes fais en desobeissant a le desfense et au commandement monseigneur et leur requisent que ils feissent p. coi li bans monseigneur fust bien tenus p. le pais et pour le seurte de lune uile et de lautre et dou pais. Li eskeuin respondirent que il ne auoient mie leur consel. Apries par plusieurs fles jours mesires de Dampierre et mesires Bauduins de Flandres requisent as eskevins cou meismes et le bailluis aussi. En le fin ils respondirent que il ne sen meteroient ja en wiere ne ne feroient ja le ban, mais il se traualloeroient volentiers as parens par priere et par amour antrier un respit et ensi il fu fet. De l'article dou valetou ki

Lille, témoin juré et requis, dit qu'environ huit jours après le 1<sup>er</sup> mai qui est passé, lui témoin, sur le commandement de monseigneur le comte de Flandre, en sa qualité de bailli, défendit, par ban et par cri, ainsi qu'il en appert, en la ville de Lille, que sous peine de perdre corps et biens, aucun ne commit de violences sur un autre en raison du débat qui existait entre ceux de la ville de Lille et ceux de la ville de Douay. Un semblable commandement fut fait par messire le comte au bailli de Douay de publier ce ban à Douay. Encore il ajoute que le quatrième ou le cinquième jour après sa publication ou environ, ceux qui, disoit-on, avoient hors de Saint-Omer coupé le poing à un homme, revinrent à Lille et la nouvelle s'en répandit bientôt par la ville. Messire Guillaume de Flandre (1), messire de Dampierre et le bailli mandèrent les échevins de Lille et les blâmèrent vivement de ce fait accompli, en désobéissance et contre la défense et le commandement de monseigneur et les requérèrent de faire observer par le pays le ban de Monseigneur pour la sûreté de l'une et de l'autre ville et de la contrée. Les échevins répondirent qu'ils avoient besoin de se consulter à cet égard. Après plusieurs jours, messire de Dampierre et messire Bauduin (2) de Flandre demandèrent aux échevins la même chose et le bailli aussi. Enfin ils répondirent qu'ils ne se mettroient pas en guerre et ne feroient pas publier le ban ; mais qu'ils travailleroient

(1) Ce Guillaume était le second fils de Guy.— Par messire de Dampierre, on entend ici Jean, petit-fils de Marguerite, dont il est parlé plus haut.

(2) Ce sont les précédens.

fu enfouis il nen set nient. De ce ki fu fet a Daniel Leclerc le baillui de Douay il nen set nient fors que cou que Daniaus li fist entendre que il descendoit de ciaux de Lille et li bailluis le fist le nuit gesir a se maison et lendemai. li baillui le conuoia tant que il fut hors de le vile.

Jehans de Smebiecke t. j. et requis dit q. awant entour Lassencion ki passes est, Daniaux li clers de Douay deicendi en sen ostel et cis tiemoins auoit priet un granment de jouene gent pour mingnier auoekes lui et uns diaus, ki a no. Jehans Vretes, dist a cestui tiemoing : — Sire Jehans je lecroie bien que vous feissiez Daniel aler mingnier ailleurs que aucuus descors ne meust de ceste jouene gent et Jehans le fist aler mingnier auoec monseigneur Jehans Makiel.

Jehans fius Jehans de Smebiecke t. j. et requis dit que quant Daniaus fu descendu a se maison que sen sire de peres lui fist aler mingnier a le maison monseigneur Jehans Makiel p. cou que cil jouene gent ki mingnoient laiens ne se discordaissent a lui p. aucuns parolles.

Jakemes ses freres t. j. et requis dit au tel que Jehans ses freres.

Jakemes Linies freres Gillion le neuu t. j. dit que dou fet de Vincent Clinkart

volontiers leurs parens par prière et par amour afin d'obtenir un répit ; ce qui fut fait. Relativement au valet qui fut enfoui, il ne sait rien. De ce qui fut fait à Daniel, le clerc du bailli de Douai, il n'en sait rien, sinon que Daniel lui ayant fait comprendre qu'il avoit à redouter ceux Lille, lui bailli le fit la nuit coucher en sa maison, et lendemain le conduisit en personne jusqu'à ce qu'il fut hors la ville.

Jean de Smebiecke, témoin juré et requis, dit qu'avant, à l'entour de l'Ascension passée, Daniel le clerc de Douai descendit en son hôtel. Ce témoin avoit invité beaucoup de jeunes gens à manger avec lui, et un d'entre eux, qui a nom Jean Vretes, dit à ce témoin : « Je crois » que vous feriez bien si vous faisiez » manger Daniel ailleurs. » Afin qu'aucun discord ne s'élevât de la part de ces jeunes gens ; et Jean l'envoya manger avec monseigneur Jean Makiel.

Jean, fils de Jean de Smebiecke, témoin juré et requis, dit que lorsque Daniel fut descendu à sa maison, son sire de père le fit aller manger à la maison de monseigneur Jean Makiel, afin que les jeunes gens ne se querellassent par aucunes parolles.

Jacques son frère, témoin juré et requis, dépose ainsi que Jean son frère.

Jacques Linies, frère de Gilles le Neuveu, témoin juré, parle de ce qui est rela-



de Douay kient le puing copet cist tiemoins est banis a toujours de Saint Omer comme espie, et Jehans de Warengien dou puing. Ernous Magres a lx ll., Jehans Platemuse a lx ll., Pieres Tuclaine a lx ll. et dit eis tiemoins que il n'en set plus, ne qui il ia coupes.

tif à Vincent Clinkart de Douay, qui eut le poing coupé. Ce témoin est à toujours banni (1) de Saint-Omer comme espion, et Jean de Warengien pour avoir coupé le poing. Arnould Magrez à 60 livres, Jean Platemuse à 60 livres, Pierre Thieulaine à 60 livres, chacun d'amende (2). Ce témoin ajoute qu'il n'en sait pas plus et qu'il ne sait pas ceux qui ont commis les fautes.

Biertous Delepiere manans a Lille, et repairans as fiestes de Campaingne t. j. dit que auwan a le fieste de Prouuins en mai, les vallet des markans de Douay bien jusques a trente si ulaentour, menacierent a Prouuins cestui tiemoing et les autres ki estoient valet des markans de Lille jusques vi ki la estoient, et les wétierent a leur osteus et leur fissent saulant de faire mal; et prie furent, par moult de boine gent, que il sen departissent et il ne senvorent mie partir. Apries cou il leur coururent sus al issir dune tauierne et feri li uns de Douay dun baston, apries ces valles de Lille. Et fut pris et retenus par le justice douliu. Et lendemain li xxviii daus les aseuerent p. les mestres

Berthoud Delepierre, demeurant à Lille et assistant (comme forain) aux foires de Champagne, témoin juré, dit qu'avant la fête de Provins en mai (3), les valets des marchands de Douay, jusques au nombre de trente-six ou à l'entour, menacèrent à Provins ce témoin et les autres qui étoient valets des marchands de Lille, au nombre de six environ, et les guetlèrent à leurs hôtelleries et eurent l'air de vouloir leur faire mal; et priés qu'ils furent, par beaucoup de bonnes gens qu'ils y renonçassent, ils ne voulurent pas s'en départir. Et après ce, ils leur coururent sus à la sortie d'une taverne, et l'un de ceux de Douay frappa d'un bâton un valet de Lille; mais il fut pris et arrêté par la

(1) Le bannissement à perpétuité entraînait la confiscation; celui à temps ne pouvait aller au-delà de 9 ans. Le bannissement se faisait à sou de trompe et au cri public, d'où lui est venu son nom à cri et haro (*Furetière*).

(2) La livre valait 100 francs de nos jours, ainsi l'amende était de 6,000 francs.

(3) Provins au XIII<sup>e</sup> siècle avait des foires extrêmement suivies. Cette ville possédait un grand nombre de manufactures; elle passait pour la cité la plus importante des Etats des comtes de Champagne. Un écrivain du pays, à qui nous laissons la responsabilité de l'assertion, a été jusqu'à dire que Provins contenait 20,000 feux et 60,000 hommes employés aux fabriques de draps, de cuir et aux teintureries. Provins était donc une sorte de Beaucaire; on y arrivait de tous les pays. La ville de Douay comptait aussi, alors, un grand nombre de fabriques de draps de laine et de foulonneries. (*Quantum mutata...*) Il était naturel que des rapports commerciaux s'établissent entre les deux villes.

des foires durant le fieste. Etsi dist que li borgne de Douay ki est markans de keuaus en estoiet kieretains. Apries li vallet li un et li autre remourent à la fieste dou landi et la leur fisent encore cil de Douay lait saulant. Et cil de Lille en alerent parlet a labet de Saint Denise. Et liabet comanda que il fuissent en pais. Et si dit que Jehans Delebare valles des markans Dorcies dit a cis valles de Lille, que cil vallet de Douay li auoient dit que li jousteur de Douay leur auoient mandet que il fesissent honte a ciaux de Lille, et illes en aquiteroient tous quites.

justice du lieu. Et le lendemain 28 d'eux furent assurés par les maîtres des foires pour le courant de la fête (1). Et il ajouta que le Borgne de Douay, qui est marchand de chevaux, en étoit et que lui et le valet revinrent à la fête du Landi (2); que là ceux de Douai firent encore semblant de vouloir chercher noise à ceux de Lille, que ceux-ci furent trouver l'abbé de Saint-Denis et que l'abbé ordonna qu'on restât en paix. Il ajoute encore que Jean Delbarre, valet des marchands d'Orchies, dit aux valets de Lille, que ce valet de Douai avoit dit, que les jouteurs leur avoient mandé qu'ils fissent honte à ceux de Lille et qu'ils seroient ainsi quittes.

Jehans de Warengnien eskeuins de Lille t. j. dit, que li et Ernous Magres, Alars Vretes, Thomas Gonmers, furent a arme la u Vincans Clinkars eut le puing cope. Et si dit que il entent que par le loy de Saint Omer, il nest encoupes dou puing choper; non pour quant si dist il que il ne le copa mie. Ains le fist Ernous Magres. Et se dit que il ne sent point dou crit tresci; adont que il fu reuenus dou fet. Encore dit il que il ne fu onques a plus de cevaucies que a cesti pour le content.

Jean de Warengnien, échevin de Lille, témoin juré, dit que lui, Arnould Magrez, Allart Vretes, Thomas Gommer furent armés là, où Vincent Clinkart eut le poing coupé; que d'après la loi de Saint-Omer, il ne se croit pas coupable pour s'y être trouvé (3); que ce n'est pas par lui que le poing fut coupé, mais par Arnould Magrez; qu'il ne se sent pas atteint par là, quoiqu'il se soit trouvé au fait; que de plus, il n'a jamais été à d'autre chevaucie, à propos du discord.

Jehans Platemuse t. j. dit que dou fet

Jean Platemuse, témoin juré, dit qu'en

(1) Il y avait des officiers de justice préposés au service de ces foires. — Les maîtres des foires étaient des sortes de commissaires de police qui avaient une grande étendue de pouvoir, lors de la tenue de ces foires. (*Ord. des rois de France Charles IV et Philippe-le-Bel*, tome 1<sup>er</sup>.)

(2) Fête de Saint-Denis. (V. dessus.)

(3) Jean de Warengnien fait sans doute ici allusion au singulier privilège, dit de *composition*, pour les cas de meurtres et d'assassinats, attribué à la ville de Saint-Omer par Robert II, comte d'Artois. Ce Jean de Warengnien peut être celui qui fut roi de l'Épinette en 1502 et en 1504.

Vincant Clinkart il en fut jugies a lx ll. et encore dit ni fuil mie ale ceuauacie de Raisse; dou valetou ki fu baingnies et de Daniel le clere il ne set nient.

Alars Vretes t. j. dit il fu auoec les autres la u Vincans Clinkars eut le puing copet, et dist que Ernous Magres li copa, si que il demora pendant un pau dou cuir, ainsi que a un festut; et Jehans de Warenguien preist lespee et cele piel copa. A ce fet fu ausi Thumas Goumer et y furent a armes ou pais bien vi jours. Et dist que il ne fu en nulle autre ceuauacie que en cessi. Et encore dist il que il a bien entendu que li desfense auoit este faite de par Monseigneur, mais il ne le sauoient nient ne ne set mie se le cris eust este fait adone.

Pierre Tuclaine t. j. dit que il nen set nient.

Jehans Joie Deleruielle t. j. dit que il oit dire Ernous Magres que il auoit cope meisme le puins Vincant Clinkars et que sespee li rebroussa.

Jehans Deleporte t. j. dit que on donnoit a entendre à cestu tiemoing et as

ce qui concerne le fait de Vincent Clinkart, il en a été jugé et condamné à soixante livres; qu'il n'a point été à la cheuauacie de Raches; qu'il n'étoit point là lorsque le petit valet fut jeté à l'eau, et qu'il ne sait rien du fait de Daniel le Clerc.

Allart Vretes (1), témoin juré, dit que il fut avec les autres là où Vincent Clinkart eut le poing coupé; il dit que c'est Arnould Magrez (2) qui le lui coupa; que le poignet demeura pendant à un peu de peau, ainsi qu'à un fétu; que Jean de Warenguien prit son épée et coupa cette peau. A cette entreprise fut aussi Thomas Gommer; qu'ils y furent armés, et qu'ils restèrent bien six jours au pays de Saint-Omer; qu'il n'alla à aucune autre cheuauacie. Il ajoute qu'il a bien entendu dire qu'une défense avoit été faite de par Monseigneur; mais qu'il ne savoit pas et qu'il ne sait pas encore à présent si la proclamation en a été faite.

Pierre Thiculaine, témoin juré, dit qu'il ne sait rien.

Jean Joie Deleruielle, témoin juré, dit qu'il a entendu Arnould Magrez lui-même dire qu'il avoit coupé le poing à Vincent Clinkart, et que son épée rebroussa vers lui.

Jean Deleporte, témoin juré, dit que l'on donnoit à entendre à ce témoin et aux

(1) Plusieurs *Wretes*, plusieurs *Gommer*, plusieurs *Thiculaine*, plusieurs de *Joie* furent aussi rois de l'Épinette.

(2) Arnould Magrez et son frère Pierre furent, plus tard, mis à mort par ordre du Comte pour avoir tué ou fait tuer Jean Devillers.

autres boines gens de le ville de Lille, que cil de Douay disoient que seil pooient tenir ciaus de Lille que illeur feroient honte dou cors. Et a un jour il entendent que il auoit de ciaus de Douay au bos de Raisse, ki les wetoient. Et eis tie-moins et autres alerent a armes au bos de Raisse et ni trouerent nului et sen retournerent, et dist que il ne set se cefu deuant lecrit u apries. Et si dist que en cest ceuaucie fu Jehans Joie, Jehans Platemuse, Jehans Linier, Jakemes ses freres, Gillebiers Liniers, Colars Denis, Bietremius Hangouars, Jakemes Dorcies et Jehans Faleske, Hubiers Reinars, et dist que il en ieut entour xviii, mais il ne li en priet mie souuenir des autres noms. De celui ki fut baingnies il ne set nient. Encore dit il que il a oi dire Ernoul Magrez que il copa celui Vincant Clinkars le pung et que il auoit escarde sespee mais il ne set mie que illi plus copast.

—

Gilles valles Tumas Gonmer t. j. dit que il uit le dernier jor en le Pentecouste que Ernous Magres, — Jehans de Warengen, — Alars Vretes et Tumas Gommers coururent sus i home de Douay que on nonmoit Vincant Clinkart et il li fisent estendre le pung et Ernous Magres li copa le pung, si que il demora pendant a une piel. Et Jehans de Warengien, u Alars Vretes il ne set lequel, li esraca. Et dit que il murent le nuit dou cinkesme et leur mestre remourent a Lillele delinis ou

autres personnes notables de Lille, que ceux de Douay disoient que s'ils pouvoient tenir ceux de Lille, ils leur feroient honte du corps (les maltraiteroient). Un jour, on leur dit qu'il y avoit de ceux de Douai au bois de Raches qui faisoient la garde; qu'alors ce témoin et autres allèrent armés au bois de Raches, et que n'y ayant trouvé personne, ils s'en retournerent. Il ajoute qu'il ne sait si ce fut avant ou après la défense du comte. En cette chevaucie, dit-il, se trouvoient Jean Joie, — Jean Platemuse, — Jean Linier, — Jacques son frère, — Gislebert Linier, — Colars Denis, — Barthélemi Hangouart (1), — Jacques d'Orchies, — Jean Falesques, — Hubert Renars. Et il ajoute qu'ils y étoient environ dix-huit, mais il ne peut se souvenir des autres. De celui qui fut baigné, il ne sait rien non plus. Il rapporte qu'il a entendu dire qu'Arnould Magrez a coupé le poignet à Vincant Clinkart et qu'il a ébréché son épée; mais il ignore qui a achevé de couper le poing.

—

Gilles, valet de Thomas Gommer, témoin juré, dit que le dernier jour en la Pentecôte, Arnould Magrez, Jean de Warengien, Allart Vretes et Thomas Gommer coururent sus un homme de Douai qu'on nommoit Vincant Clinkart, et qu'ils lui firent étendre le poignet; qu'Arnould le lui coupa et qu'il resta pendant à une peau; que Jean de Warengien ou Allart Vretes, il ne sait lequel, le lui arracha. Il dit encore qu'ils demurerent la nuit du cinquième jour et que leurs maîtres retour-

(1) Famille noble de la châtellenie de Lille, déjà franc-fiefée dans le Cambrésis au XIII<sup>e</sup> siècle, et d'où sont sortis les comtes et marquis d'Avelin. Les d'Hangouart eurent plusieurs rois de l'Epinette.

cinkesme.

Thumas Gommers t. j. dit que il fu auoec les autres la u Vincant Clinkars eut le pung cope et dist que Ernous Magres li copa le puing auces dune piel et Jehans de Warengien bouta sespee dessous et li parcopa. Et dist cis tiemoins que il est cousins en outre a celui Jake-mes Lemonier qui fu naures a Douay et que pour cou que il ialla ce fu parentage; et si dit que il ne set quant ce fu u deuant le Pentecouste u apries.

*Encore sont cist tiemoing oit a Lille le mercredi apries le saint Vincant.*

Jehans Deleville preuos de Lille t. j. dit que entre le Pentecouste et le saint Jehans ki passes est, uns flamenghians ki manoit auoec lui, li fist a sauoir que uns garcons le venoit espier de par Raoul de Neelle, et li preuos qui se doutoit de Raoul de Neele et fet encore, fisi cuere le garcons, et le prist li flamengians dehors le porte dou Moliniel et lamena a le maison le preuost. Et li preuos lemmena de nuit as kans et lenfoui pour faire gehir. Et quant li preuos ni troua nient, ille laissa aler. Et dit que eus ou despit de ciaux de Douay il ne le fist nient. Encore dit cis tiemoins que li bailluis fist desfendre a crier a le breteske de par Monseigneur le conte de Flandre que nus ne se meust pour locoison de

nèrent à Lille le cinquième ou le dernier jour.

Thomas Gommer, témoin juré, dit qu'il fut avec les autres là où Vincent Clinkart eut le poing coupé, une peau exceptée; que Jean de Warengien passa son épée dessous et la lui *parcoupa*. Il dit, ce témoin, en outre, qu'il est cousin à Jacques Lemonier, qui fut blessé à Douay, qu'il y fut à cause de sa parenté à l'offensé; il ne sait si c'est avant ou après la Pentecôte.

*Encore sont les témoins entendus à Lille le mercredi après la Saint-Vincant.*

Jean Deleville, prévôt de Lille, témoin juré, dit qu'entre la Pentecôte et la Saint-Jean passées, un flamand qui demouroit avec lui, lui fit savoir qu'un garçon venoit l'épier de la part de Raoul de Nesle (1). Le prévôt qui se méfioit de Raoul de Nesle, comme il le fait encore, envoya chercher le garçon. Le flamand le prit et le conduisit hors de la porte du Moliniel, et le mena ensuite à la maison du prévôt. Le prévôt conduisit ce garçon à la nuit aux champs et l'enfouit pour le faire avouer. Le prévôt n'ayant obtenu aucune preuve, il le laissa aller. Mais il dit qu'il ne fit rien en vengeance de ceux de Douai. Il ajoute que le bailli fit défendre et crier à la Bretèque (2), de par monseigneur le conte de

(1) Raoul de Nesle, connétable de France, qui fut gouverneur de la Flandre pendant l'arrestation du comte Guy, au Louvre.

(2) *Bretèque*, lieu où se mettait, dans toutes les villes de Flandre, au devant des hôtels-de-ville, les actes de l'autorité, sous une treille en fil de fer. Dans l'acception la plus étendue, *lieu fortifié, défendu*, de *Brestachia*.

de ciaus de Douay et de Lille sour cors et sours auoir. Et fu eis cris fait deuant le Pentecouste y croit vraiment que ce fu le joirdi deuant le Pentecouste. Encor dit il que Vincens Clinkars eut le puing copet dehors Saint Omer dedans les xv jours apries cou que li cris fuses. Encor dit il que il nen set nient dou desroit que cil de Lille fissent a Douay, car il et Jake-mes Dorcies et Paskiers li borgnes sen partirent le matinee tempe de le vile, auant que li grante route de ciaus de Lille sen partissent.

Crespins li clers le baillui de Lille t. j. dit que il oi crier le ban de par le conte de Flandre a Lille sour cors et sour auoir que nus ne se meust p. le content de ciaus de Lille et de Douay et croit vraiment que li cris fu fais le joirdi deuant le Pentecouste. Et si dit que li eskeuvin de Lille furent recuis deuant cou par le baillui de faire le ban et il le refusèrent a faire.

Colars Denis eskeuivins de Lille t. j. dit que entour le saint Jehans ki est passes il et autre boine gent de Lille alerent a armes jusques viers Faumont pour vengier se il peussent de ciaus ki mesfait auoient a sen frere et a Jehans Platemuse

Flandre, que nul ne se portât à aucune violence à propos de ceux de Douay et de Lille, sous peine de la perte de corps et de biens; que ces proclamations furent faites avant la Pentecôte, et il croit positivement que ce fut le jeudi d'avant. Il ajoute que Vincent Clinkart eut le poing coupé hors de Saint-Omer quinze jours après que les publications furent faites; qu'il ne sait rien du trouble que ceux de Lille ont fait à Douai, car lui et Jacques d'Orchies avec Pasquier le Borgne partirent de la ville de bonne heure, bien avant que la grande troupe de ceux de Lille ne se mit en route.

Crépin, clere du bailli de Lille, témoin juré, dit qu'il entendit crier le ban de par monseigneur le comte de Flandre, à Lille, sous peine de corps et de biens, de ne se mouvoir à propos du différend de ceux de Lille et de Douay; il croit positivement que la proclamation fut faite le jeudi devant la Pentecôte, et dit que les échevins furent requis avant cela par le bailli de publier le ban et qu'ils refusèrent de le faire.

Colars Denis, échevin de Lille, témoin juré, dit qu'aux environs de la Saint-Jean passée, lui et autres gens notables de Lille allèrent en armes jusque vers Faumont (2) pour se venger, s'ils le pouvoient, de ceux qui avoient maltraité son frère et

(1) Faumont est l'endroit le plus anciennement connu de la paroisse de Coutiches. Clémence de Bourgogne, femme de Robert de Jérusalem, comte de Flandre, y commença un monastère qu'elle transféra à Bourbourg en 1102. Faumont forme maintenant une commune séparée et se trouve situé à deux lieues de Douai, sur la route qui conduit de cette ville à celle de Lille.

sen cousin jerman. Et si dit que il nen est mie souvenans que desfense eust adonc este faite de par monseigneur le conte. Et si dit que il estoient entour xiiii; dont il nomme Jakemes Dorcies , Jehans Platemuse, Jehans le Neueut, Jakemes le Neueut, Gillebiers le Neueut, Thumas Gomers, Gherars Lemonnier, Faleske le père, Hanet Deleporte; des autres neli souvient il mie. Encore dit il que cil de Douay fissent annoncer leur fieste a Lille et le gent de Lille iuonrent.

Jakemes Dorcies t. j. dit que auwan deuant le Pentecouste Jakemes Limoniers clers de campaigne vint a cestui tiemoing au soir jour faillant la u ille estoit a la fontaine au Cange et li pria que il venist auuec lui dehors le porte dou Molinel, et ensi le fist. Il y trouua que Jakemars li fius Gillion le neuueut, et encore uns autres dont il ne li souvient mie, tenoit illec un garçon et li metoient sus que ille venoit espier pour le faire encore laidengier u tuer, et ille le noioit adoi, et si auoit la une buire deue, et le coignent et boutoient et faisoient sanlant pour lui desvietir. Et cis tiemoins leur blama et disoit que ille laissassent ester. Et dontsenpart il. Et sour couil remourent apries cestui tiemoing et il prièrent que il uenist auuec aus au preuus et fesist p. coi cis garçons fu ariestes. Car

Jean Platemuse, son cousin-germain; il dit qu'il n'est pas en souvenance que la défense eut alors été faite de par monseigneur le conte; il ajoute qu'ils étoient environ quatorze, desquels il nomme Jacques d'Orchies, Jean Platemuse, Jean le Neueut, Jacques le Neueut, Gillebert le Neueut, Thomas Gommer, Gérard Lemonnier, Falesque le père, Anne Deleporte, des autres ne lui souvient. Encore il dit que ceux de Douay firent annoncer leur fête à Lille et que les gens de Lille y furent (1).

Jacques d'Orchies, témoin juré, dit qu'avant devant la Pentecôte, Jacques Lemonnier, clerc de Champagne, vint trouver ce témoin au soir le jour tombant où il se trouvoit, à la fontaine au Change (2), et le pria de venir avec lui hors de la porte du Molinel, ce à quoi il consentit (3). Et il y trouua Jacques, le fils de Gilles le Neueut, et encore un autre dont il ne se souvient pas, qui tenoient là un garçon et l'accusoient d'être un espion, et le menaçoient de le noyer. Et Jacques Lemonnier lui répétoit qu'il venoit pour espionner, afin de le faire encore maltraiter ou tuer, et qu'on ne lui diroit pas d'adieu s'il y avoit là une flaque d'eau; et le cognoient, lui donnoient des coups de poings et faisoient signe de vouloir le déshabiller. Ce témoin les blâma, leur

(1) Les *Neueut*, *Nepueut* et les *Denis* furent aussi rois de l'ÉpINETTE.

(2) La fontaine au Change se trouvoit à peu près sur l'emplacement de la Bourse actuelle de Lille, vers la rue de la Cordewannerie, entrée de la rue des Malades. On la nommoit *Fontaine au Change*, parce que les changeurs établissoient leurs comptoirs ambulants à l'entour.

(3) La porte du Molinel, ainsi nommée, à cause d'un petit moulin qui se voyait sur le rempart, étoit à l'extrémité de la rue de ce nom, au midi de la porte Notre-Dame actuelle.

ils cuidoiēt que ce fust une espie. Et il respondi volontiers. Et dont lamena cis tîmoins et Jakemes Limoniers a le maison le preoust , et li preuos le retint en prison et plus il nen set. Fors tant que entour viii jours apries demanda a cestui tîmoī. li preuos q. il feroit de cest garçon il cuidoit bien que il nestoit mie espie, et il respondi : Laissiele aler. Je cuidois que il fust enuois. Encor dit il que il fu en une ceuaucie ki faite fu viers Faumont a le requeste de Jehan Platemuse et fu avec lui Jehans Linies, Gillebert Linies, Jakemes Linies , Colars Denis , Jehan Platemuse , Colars Dinans , Hubiers Ranars , Faleske Liperes , Gherars Limoniers , Jehans de le Porte et nest mie ciertains se cefu deuant le Pentecouste u apries.

Biertremius Hangouars t. j. dit que au uiespre quant les joustes furent faillies si compaigno de Lille lenmenerent auoec aus en le place et si auoient espees et bastons. En come il estoient en le place si passa la uns valetons entraus, et li uns daus ki a anon Jehans de le Porte li demanda dout ieste et il dist je sui de Douai. Et Jehans hauca le paume et le feri au visage. — Tien pour cou que ties de Douay. Et uns bourgeois de Douay isourvient que il ne set mie nonmer, seil comença a parler. Et cistîmoins el parla au bourgeois et leu apaisa et leur blama leus oeuvres, et sen parti daus p. cou que il estoit meheties. Et li autre i demorerent, ki

disant qu'ils le laissassent exister, et ils s'en séparèrent. Et sur ce, ils revinrent après ce témoin et le prièrent de venir avec eux vers le prévôt. C'est pourquoi ce garçon fut arrêté, parce qu'ils pensoient qu'il fût un espion; ledit témoin répondit : « Volontiers. » Et alors lui et Jacques Lemonnier le menèrent à la maison du prévôt, et le prévôt le retint en prison. Il n'en sait pas plus, si ce n'est que huit jours après, le prévôt lui demanda ce qu'il feroit de ce garçon, pensant bien qu'il n'étoit pas espion. Il répondit : « Laissez-le aller. » Et je crus qu'il étoit parti. Encore, dit ce témoin, qu'il fut en une chevaucie qui fut faite vers Faumont à la demande de Jean Platemuse, et s'y trouvoient Jean Linier, Gilbert Linier, Jacques Linier, Colars Denis, Jean Platemuse, Colars Dinans, Renars, Falesque le père, Gérard Lemonnier, Jean Deleporte. Il n'est pas certain si ce fut avant ou après la Pentecôte.

Barthélemi Hangouart, témoin juré, dit qu'au soir, lorsque les joutes furent terminées, ses compagnons de Lille l'emmenèrent avec eux sur la place; qu'ils étoient porteurs d'épées et de bâtons. Comme ils étoient là passa un jeune valet au milieu d'eux, et l'un de ses compagnons, qui se nomme Jean Deleporte, lui demanda : « D'où êtes-vous ? » Il répondit : « Je suis de Douay. » Et Jean leva la main et le frappa au visage. « Tiens, voilà pour ce que tu es de Douay. » Un bourgeois de Douay étant survenu, dont il ignore le nom, comença à parler de cette voie de fait; ce témoin en parla au bourgeois; il blâma l'agresseur, apaisa les choses et



estoyent bien il viii, desquels il neli sou-  
uient mie fors que de celui Jehan et Ja-  
kemes le Neueut. Et le miercredi quant cil  
de Lille se partirent de Douay, li garcon ki  
les suioient abatoient gaiolles et caudrons  
et brissoient tout cou que il trououient en  
leur voies. Encor dit il que il ne set nient  
dou fet Adenet Douay, ne de le deffense le  
Conte.

Gilles Musars li macclier de Douay t.  
j. dit que entour xv jours deuant le Pente-  
couste u la entour, il senvenoit des freres  
de saint Jakeme toute lescluse qui va a  
le porte de Weppes, et encontra sour cele  
ecluse Hanet Rikemer et deus autres au-  
vekes lui que il ne connoist mie. Et ven-  
noient devisant entraus que, seil tenoient  
auchun des demisiaus de Douay que il  
locciroient. Et ensi cou cis plaignans les  
aprouissoit il oi que il dissent-vesci un  
de Douay nous le baingnerons, au despit  
de ciaux de Douay — et le bouterent ou  
fosset et quant cis en votissir ille reboute-  
rent ens et fissent saulant sakier les cou-  
tiaux. Et couvent que il passast les dou  
fosset pour le peur daus; et ce fet vit Hen-  
ries fius Jakemon Denis si comme il dit.

se sépara d'eux parce qu'il en étoit cha-  
griné, et les autres restèrent. Ils étoient  
bien huit. Il ne se souvient que de Jean  
et Jacques le Neueut. Le mercredi, quand  
ceux de Lille partirent de Douai, les gar-  
çons qui les suivoient abattoient les cages  
des oiseaux et les chaudrons, et bris-  
soient tout ce qu'ils trouvoient sur leur  
chemin. Il ajoute qu'il ne sait rien du  
fait d'Adam Douay et de la défense du  
Comte.

Gilles Musart, le boucher de Douai, té-  
moin juré, dit qu'aux environs quinze  
jours devant la Pentecôte ou à l'entour, il  
s'en venoit des frères de Saint-Jacques (1),  
vers l'écluse qui se trouve près la porte  
des Wetz (2). Il rencontra sur cette éclu-  
se Anne Richemer et deux autres avec  
lui qu'il ne connoît pas, et ils marchoient  
parlant entre eux, disant que s'ils trou-  
voient un des damoiseaux de Douay, ils  
le tueroient. Et comme ce plaignant les  
approchoit, il entendit qu'ils disoient :  
« Voici un de Douay; nous le baignerons  
» pour dépiter ceux de Douai. » Et ils le  
poussèrent dans le fossé; et quand celui-  
ci en voulut sortir, ils le rejetèrent dedans,  
et firent semblant de tirer leurs couteaux,  
ce qui l'engagea à passer les deux fossés  
par peur d'eux. Et cela fut vu par Henri,  
fils de Jacques Denis, ainsi qu'il est dit (3).

(1) L'église de Saint-Jacques.

(2) L'écluse des Wetz se trouvait sur l'emplacement de la Picorée, aujourd'hui place des Wetz, à la même distance de la Scarpe que la vanne de décharge qui passe sous l'ancienne chapelle de Notre-Dame des Wetz, devenue ensuite petites boucheries, aujourd'hui l'École d'enseignement mutuel.

(3) Pour expliquer ce passage, il faut dire que le cours d'eau, venant du pont Saint-Jacques, se divisait en deux branches à la place des Wetz, l'une alimentant le moulin et l'autre servant de décharge; de là deux fossés.

Henries fius Jakemon Denis t. j. dit que auwan cou que li contens fust comencies de Douay et de Lille, cis tiemoins sen aloit viers saint Jakeme toutes les escluses et la vit il que Gillos le maceliers lauoit ses mains devant le moulin dou Poupelier, et la viont Hanes Rikemers et doi autre auoeskes lui, que il ne set mie nonmer, et vit que Hanes Rikemers bouta dou genoul celui Gillos por coi il ala en leuwe jusques au genoul.

Jehans de le Porte t. j. dit que il vit Bietremius Hangouars, Jakemes Linies Ernous Magres et autre dont il ne li souuient mie sen alerent dou uiespre esbanier aual le Parc. Si avoient bastons en leur mains, et uns garçons i passa entreus et on li demanda dout il estoit et il respondi : Je sui de Douay. Et li uns daus lui donna une kenee. Et ne set mie liquel ce fist u il u autre. Et encore dit il que au partir de le vile li uns des ceuauceurs il ne set mie liques ce fut, donna a un homme une kenee.

Bietris de Houpelines t. j. dit que dou fet Adenet Douay que on dit auoir tenu pour faire jehir ele nenset nient, et se dit que ou elle mane ou menage la auchuns tiemon dient que Adenes fu tenus pour faire jehir.

Aelis dou Markiet d'Esteres t. j. dit que elle nen set nient.

Henri, fils de Jacques Denis, témoin juré, dit qu'avant que le différend se fût élevé entre Douay et Lille, ce témoin s'en alloit devers Saint-Jacques, suivant toutes les écluses, et qu'il vit que Gilles le boucher se lavoit les mains devant le moulin du Peuplier (1), et là vint Anne Rikemer et deux avec lui dont il ne connoit pas les noms, et il vit qu'Anne Richeimer poussa du genou celui Gilles, pour quoi il alla dans l'eau jusqu'au genou.

Jean Deleporte, témoin juré, dit que lui, Barthélemi Hangouart, Jacques Linier, Arnould Magrez et autres dont il ne se souvient pas, s'en allèrent, vers le soir, se réjouir, se dirigeant du côté du Parc (2). Ils avoient en leurs mains des bâtons. Un garçon passa au milieu d'eux, et on lui demanda d'où il étoit; et sur sa réponse : « Je suis de Douay, » l'un d'eux lui donna un soufflet, et il ne sait qui commit ce fait de l'un ou l'autre. Il dit encore qu'au départ de la ville, un qu'il ne connoit donna encore un soufflet à un homme.

Béatrix de Houpelines, témoin juré, dépose que de ce qui est dit de ce que l'on a fait souffrir à Adam, elle ne sait rien; mais que où elle demeure, quelques témoins disent que Adam fut retenu pour le faire avouer.

Alix Dumarquet, d'Estaires, t. j., dit qu'elle ne sait rien.

(1) La chapelle Notre-Dame des Wetz n'ayant été érigée que dans le XIII<sup>e</sup> siècle, il est probable que le moulin n'avait pas encore pris le nom de *Moulin de Notre-Dame des Wetz* et qu'il était désigné sous celui de *Moulin du Peuplier*.

(2) Le Parc s'étendait de la porte du Marché jusqu'au-delà de l'église Notre-Dame.

Ce sont li tiemoing oit pour la partie de Lille, premierement sur le plaine Jehan Platemuse, Jakemin fil Lambiert Denis, Jakemon Bridelese, Gramant li poissonier de douce enve et Jehan valet Brission Soure oit a Lille, par Conseign. d'Anchi et Jehan de Menin le vendredi apres le jour saint Pol lan del Incarnation M. CC. lxxx iiij.

Mesires Pieres fuis seigneur Ernoul le goudallier de Douay, capelains a saint Piere de Lille, dit que lendemain de le fieste, quant li justeur de Lille estoient partis de Douay, Jehan Platemuses et si compaignon deuant nonmet estoient demorerent en lostel seigneur Ernoul deuant dit, pour conter et pour paier leur despens. Et ensi comme il estoient en soumet de tel besoingne et cis tiemoins auoec aus, il oient une grant noise de gent deuant leur ostel dou kemun de Douay bien

Ce sont les témoins entendus pour la partie de Lille, premierement sur la plaine Jean Platemuse, Jacques, fils de Lambert Denis, Jacques Bridelese, Gramant le poissonnier d'eau douce, et Jean, valet de Brission Soure, à Lille, par Conseigneur d'Anchy et Jean de Menin, le vendredi après le jour Saint-Pol, l'an de l'Incarnation M. CC. lxxx iiij.

Messire Pierre, fils de seigneur Arnoul le brasseur de Douay, chapelain à Saint-Pierre de Lille (1), dit que le lendemain de la fête, lorsque les joueurs furent partis de Douay, Jean Platemuse et ses compagnons, précédemment nommés, étoient demeurés à l'hôtel du seigneur Arnould, dont il est parlé, pour compter et pour payer leurs dépenses. Comme ils étoient à soigner cette besogne, et ce témoin avec eux, ils entendirent un grand bruit de gens du commun de Douai devant leur

(1) Le chapitre de Saint-Pierre, à Lille, jouissait d'une belle renommée. Il avait été formé en 1055 par Bauduin V, surnommé de Lille ou le Pieux.

jusques a V ceccc. et si estoient entraus  
 dehors lostel, Watiers li Kieure et Thumas  
 ses freres. Et si dit que cele gent dou ke-  
 mun entrent eux et par les huis et par les  
 feniestres a force et demanderent, est cuis  
 Jehans Platemuse. Et cis tiemoins leur  
 dist oil que li voles vous. Et ils disent :  
 Cil de Lille ont batut les bourgeois de  
 ceste vile il le coupera. Et il sesforcierent  
 moult de moner amont ou solier la u cil de  
 Lille estoient et cis tiemoins les enpecca  
 a senpoir. Et en dementiers que cis tie-  
 moins estoit en sonies a luis deuant ,  
 Guillotte d'Estres et Biernars Sauves mon-  
 terent amont ou solier et cis tiemoins  
 couru apries , et fist Jehan Platemuse et  
 ses compaignons monter amont en un  
 autre solier plus fort. Et demora cis tie-  
 moins a luis dou premier solier pour des-  
 fendre de sen poir que cil de Douay ni  
 entraissent. Et un en ieut que cis tiemoins  
 ne set nonmer ki trois fies vint alluis le  
 coutiel tret et fut reboutes ariere. Et ensi  
 cou cis tiemoins estoit aluis un estoc en  
 se main, doi siergant le bailliu de Douay,  
 Robiers et Ernous vionrent pour monter  
 amont et illeur desfendi que il ni entrais-  
 sent. Et il respodirent que il ni uenoient p.  
 nul mal et cistiemoins sauisa que il es-  
 toient au bailliu et illeur dist : Peausingn.  
 volees prendre ceste gent de Lille en le  
 prison Monseingn. le conte et par cou se  
 Dia plaist seront il sauuet. Et il dis-  
 sent que oil volentiers. Et demanda cis  
 tiemoins a Jehan Platemuse et a ses com-  
 paignons seil se voloient metre en le pri-  
 son Monsingn. le conte et il dissent oil.  
 Et a ces parolles sires Simons Males et  
 sires Jakemes Liblons iunionrent; et cis  
 tiemoins leur desfendi que il ni entraissent.

hôtel, et bien jusqu'à cinq cents. Et entre  
 eux se trouvoient Watier le Cœurve , et  
 Thomas son frère. Ces gens du peuple  
 entrèrent violemment par la porte et par  
 les fenêtres , et ils demandèrent si Jean  
 Platemuse étoit là. Ce témoin répondit oui !  
 et les interrogea sur ce qu'ils lui vou-  
 loient , et ils lui répondirent : « Ceux de  
 Lille ont battu les bourgeois de cette ville;  
 il le paiera. » Et ils s'efforcèrent de monter  
 en haut à l'étage où se trouvoient ceux de  
 Lille ; ce témoin les en empêcha le mieux  
 qu'il put. Pendant que ce témoin étoit oc-  
 cupé à veiller sur la porte par-devant, Guil-  
 laume d'Estrées et Bernard Sauves montè-  
 rent à l'étage ; ce témoin courut après et fit  
 monter Jean Platemuse et son compaignon  
 à un autre étage plus haut ; et ce témoin  
 demeura à l'entrée du premier étage, pour  
 empêcher de tout son pouvoir ceux de  
 Douay d'y entrer. Et il y en eut un que  
 ce témoin ne sauroit nommer qui , trois  
 fois , vint à l'entrée le couteau tiré , et fut  
 repoussé en arrière. Comme ce témoin  
 étoit à la porte , un estoc en main , deux  
 sergents du bailli de Douai , Robert et  
 Arnould , vinrent pour monter , et il leur  
 défendit d'entrer; ils répondirent qu'ils  
 n'y venoient pas à mauvaises intentions.  
 Ce témoin s'avisa qu'ils appartenoient au  
 bailli , et il leur dit : « Beaux seigneurs ,  
 » voulez-vous prendre ces personnes de  
 » Lille et les mettre en la prison de Mon-  
 » seigneur le comte. Et par ce moyen, s'il  
 » plaît à Dieu , ils seront sauvés. » Ils  
 répondirent : Volentiers ! Ce témoin de-  
 manda à Jean Platemuse et à ses compa-  
 gnons s'ils vouloient se mettre à couvert  
 dans la prison de Monseigneur le comte ,  
 et ils dirent qu'oui. Alors survinrent sire

Et il respondirent que il ni uenoient por nul mal ainsi uenoient por aidier a sauuer ces gens de Lille. Et quant il furent amont illeur saula boin que il fuissent pris et menet en le hale en le prison le conte et la seroient il plus seurement, et ensi les emmenerent il en le hale, parmi les gens dont il i auoit si grant plente que a paines pooient il aler; car le peuple croissoit a pas pour le noise. Encore dit il que deuant donc que il fuissent ensi pris il disoient: Biaus singneur, que nous demandes vous, se nous vous auons riens mesfait nous le vous amenderons volontiers, pour Dieu merchit; et si autres vous a mesfait ce poise nous. Encore dit il que quant il furent en le hale, li eskeuin fisent crier le ban sour iestre banit x ans de le vile et sour lx ll. que ne leur mesfesist nient.

Cholars de Londres t. j. dit que le jour apries le fieste il se parti del ostel ou Jehans Platemuse et si compaignon estoient à Douai et trouua en le rue grant plente de gent ahaces, amakes, apetas en arbalrestres ainsi que asaillir un chastiel. Et si come cis tiemoins passait entraus illi demandèrent dout il estoit. Il eut peur si dist que il estoit Dengleterre et sen ala al ostel monseigneur Willaume de Flandre. Et au reuenir il oit dire que Jehans Platemuse et si compaignon estoient pris et

Simon Malet et sire Jacques Leblond. Ce témoin leur défendit d'entrer. Ils répondirent qu'ils n'y venoient pour nul mal, mais bien pour sauuer ces gens de Lille. Quand ils furent montés, il leur sembla bon que ceux-ci fussent pris et conduits en la halle à la prison du comte, et que là ils seroient plus en sûreté. Ainsi ils les emmenèrent en la halle, au milieu de la foule du peuple, et cette foule étoit si grande qu'à peine s'ils pouvoient marcher, car elle s'accroissoit à chaque pas, à cause de la querelle commencée. Il ajoute que ceux de Lille disoient avant d'être arrêtés: « Beaux seigneurs, que nous demandez-vous, si nous vous avons fait quelque mal, nous vous amenderons volontiers, pour Dieu, merci! Et si d'autres vous ont méfait, cela nous fait peine. » Et lorsqu'ils furent en la halle, les échevins firent crier un ban par lequel ils annonçoient que ceux qui feroient le moindre mal à ceux de Lille seroient bannis de la ville pendant dix ans et condamnés à soixante livres d'amende.

Colars de Londres, témoin juré, dit que le jour après la fête, il partit de l'hôtel où Jean Platemuse et son compaignon étoient à Douai, et qu'il trouua dans la rue une grande quantité de gens ayant des haches, des massues, piques et arbalêtres, ainsi que s'ils alloient assaillir un château. Comme ce témoin passoit au milieu d'eux, ils lui demandèrent d'où il étoit; il eut peur, et dit qu'il étoit d'Angleterre. Il s'en alla à l'hôtel de Monseigneur Guillaume de Flandre. A son retour, il entendit dire

mis en prison.

Jakemars ki fut clers Jehans le Neueut t. j. dit que lendemain de le fieste li et Jehans Vont demorerent à Douay pour paier et pour conter a un oste de le maison Seigneur Rikart Doumarkiet. Et si comme il contoient al ostesse li ostes vint courant de le vile et leur dist que il se destournaisent car li kunmuns de le vile estoient estourmis et asaloient lostel Jehans Platemuse pour li tuer. Et li oste les mena en se cambre, kil grant peurs auoient et les mit en un solier desous et aloit et venoit a aus et portoit nouuielles et apries il entendirent que li eskeuins auoient fait faire un ban sour lx ll. que nus ne mesfesist de ciaus de Douay a ciaus de Lille. Et dou sen partirent il.

Jehans Sauvages t. j. dit que lendemain de le fieste cis tiemoins dormoit en lestaule del ostel la u Jehans Platemuse estoit, et la viont Waubiers Likieure et grant plente dautre gent auokes lui; et le trouuerent dormant en lestaule et dissent: — Wees en ci un de Lille. — Et le bâtirent moult bien. Et apries il alerent assailir le maison la u Jehans Platemuse estoit et dit que si li priestres ki fuis estoit de loste ni fust, il eussent ocis Jehan Platemuse et ses conpaingnons. Et si dit que uns de ceaus de Douay auoit hauciet un

que Jean Platemuse et ses compagnons étoient mis en prison.

Jacquemars, qui fut clerc de Jean le Neueut, témoin juré, dit que le lendemain de la fête, lui et Jean Vont restèrent à Douay pour payer et pour compter à un hôte de la maison du seigneur Richard Dumarquet; et comme il comptoit avec l'hôtesse, l'hôte vint en courant de la ville et leur dit qu'ils se détournassent de leur route, car le commun du peuple étoit en agitation et assailloit l'hôtel où étoit Jean Platemuse, pour le tuer. L'hôte les emmena dans sa chambre, ayant grande peur, et les mit ensuite en un étage audessus. Il alloit et venoit à eux, et leur apportoit des nouvelles. Après, ils entendirent que les échevins avoient fait faire un ban par lequel ils défendoient, sous peine d'une amende de soixante livres, que ceux de Douay fissent aucun mal à ceux de Lille. Et donc ils partirent.

Jean Sauvage, témoin juré, dit que le lendemain de la fête, ce témoin dormoit à l'écurie de l'hôtel où Jean Platemuse étoit; là vinrent Watier le Cœuvre et grande troupe d'autres gens avec lui; ils trouuerent ce témoin dormant à l'écurie, et dirent: « Voyez, en voici un de Lille. » Et ils le bâtirent fort. Après, ils furent assailir la maison (le corps-de-logis) où étoit Jean Platemuse. Le témoin dit que si le prêtre (1) qui étoit de la maison ne se fût trouvé là, ils eussent tué Jean Platemuse et ses compagnons. Il ajoute qu'un

(1) Le chapelain de Saint-Pierre dont il est parlé ci-dessus.

maillot p. ferir cestui tiemoing en li tieste, quant li mieskine de le maison li toli le mail ; et li Beghes li Menestrues j. vint et dist pour Diu ne le tues mie, cest uns poures garçons , ne le tues mie et par tant escapa cis.

Mestres Pieres de Houpelinnes t. j. dit que il ne set nient de le plainte Jehan Platemuse fors tant con dist que li kemuns de le vile de Douay sesmut et crioit et se plaingnoit de cou que cil de Lille au de partir que il fissent de le vile, auoient batut les gens par tant ke il estoient de Douay ; et si oi dire que de cele esmeute vint que il se traissent viers le maison Arnoul le goudailler, la v il iauoit demoret encore gens de Lille. Et a entendu que troi eskeuins de Douai fissent faire ban que nuls ne se meust sour ciaux de Lille et les menerent en le hale pour eus warandir. Et lendemain au partir li eskeuin de le vile le conuoierent par cou que maus ne leur aucnist. De cou que on dist que on leur escordit josteurs , dit que il n'en set nient, mais voirs est que il fu ordene que cas-cuns des josteurs de dehors aroit sen josteur de deuens et que nus ne poroit autrefie joster si aroient tout jostet.

Biertous de le Piere t. j. dit que lendemain apries le fieste nouvelles estoient en le vile que li bourgeois de Lille auoient batut et laidengiet gens de Douay, Tumas

de ceux de Douay avoit levé un maillet pour l'en frapper à la tête , quand la servante de la maison lui enleva ce maillet ; et le Bègue le Ménestrier vint et dit : « Pour Dieu , ne le tuez pas , c'est un pauvre » garçon ; ne le tuez pas. » Et ainsi il échappa.

Maître Pierre de Houpelines , témoin juré, dit qu'il ne sait rien de la plainte de Jean Platemuse , excepté que le commun peuple de la ville de Douay s'agitoit, crioit et se plaingnoit de ce que ceux de Lille , lors de leur départ , avoient battu des gens parce qu'ils étoient de Douay ; et c'est à la suite de cette agitation qu'ils se portèrent vers la maison d'Arnould le bras-seur, là où avoient encore été hébergés des gens de Lille. Il a entendu que troi échevins de Douai avoient fait publier un ban de défense de se mouvoir à propos de ce conflit , et qu'ils avoient conduit ceux de Lille en la halle pour les garantir ; que le lendemain , au départ , les échevins les escortèrent pour qu'il ne leur arrivât aucun mal. De ce qu'on leur auroit refusé des jôteurs, il dit qu'il ne sait rien ; mais qu'à la vérité il fut ordonné que chacun des jôteurs du dehors auroit son jôteur du dedans , et que nul ne pourroit jôteur une autre fois lorsqu'il auroit eu son partenaire (1).

Berthoud Delepierre , témoin juré , dit que le lendemain après la fête , nouvelles étoient en ville que les bourgeois de Lille avoient battu et molesté les gens de

(1) Jusqu'ici il n'avait pas été parlé du prétexte futile qui donna lieu à cette affaire.

le Kieure viont a cestui tiemoing a Douay a le maison les Crasses , ensi que on parloit de ces choses, et li dist: tens parolles et nous mingues les pies et les mains , se je cuidoie que tu fuisses uns vaillans homs de Lille je te feroie ja si, que je te ronpe-roie les joes. Apries viont Watiers Musars et dist, les larons les faus moniers de Lille, les' fius a putai ki nous ont batut nos bourgeois. Cis tiemoins ne respondie mie a ces parolles , aues se trest ariere et tantost il oi un grant crit et crioit, a le mort a le mort, devant le maison Ernoul le goudaillier ki est huis a huis de la maison les Crasses. Et cis tiemoins eut peurs et sen-fui par deriere et se quati ens le maison dune feme tresci, adont que il oi dire que bans estoit fais que uns ne mesfesist nient a ciaus de Lille.

Maistres Robiers clers de le vile de Douay t. j. dit que il uit devant le maison Ernoul le goudallier asaulee de menue gent et disoient et crioient, voire souferons nous que cuis de Lille seront ci et il zont laidengier les nos. Et dont iuont sires Simons Males et autre gent auoekes lui et emmenerent Jehan Platemuse, et ciaus ki estoient auoekes lui en le halle et dont fist on le ban que nus ne fuist si hardis , que il se meust sour ciaus de Lille. Et ce bans fu fais par deus ou par trois eskeuins et fist cis tiemoins le ban pour faire les gens cremir que il ne mespresissent a ciaus de Lille. Car ban ne fait on mie a Douay se nest par vii eskeuins. Et demora Jehans Platemuse apries le ban un

Douay. Thomas le Cœuvre vint à ce témoin , à Douay , à la maison des Crasses , lorsque l'on parloit de ces choses , et lui dit : « Tiens parole , et nous mange les » pieds et les mains ; si je pensois que tu » fusses un vaillant homme de Lille , je » te souffleterois de telle sorte que je » t'enfoncerois les joues. » Après vint Watier Musars qui dit : « Les larrons, les » faux-monnayeurs de Lille , les fils de » p..... qui ont battu nos bourgeois. » Ce témoin ne répondit mot à ces paroles , mais il se retira en arrière. Bientôt après, il entendit un grand bruit. On crioit : *A mort ! à mort !* devant la maison d'Arnould le brasseur qui est porte à porte de la maison des Crasses , et ce témoin eut peur et s'enfuit par derrière ; il se cacha dans la maison d'une femme jusqu'à ce qu'il entendit dire que bans avoient été publiés qu'on ne fit rien à ceux de Lille:

Maître Robert, clere de la ville de Douay, témoin juré, dit qu'il vit assemblés devant la maison Arnould le brasseur des gens du peuple qui disoient et crioient : « Vrai- » ment souffrirons-nous que ceux de Lille » soient ici , eux qui ont molesté les nô- » tres. » Et alors vint sire Simon Malet avec d'autres , et ils emmenerent Jean Platemuse et ceux qui étoient avec lui en la halle. Ce fut en ce temps que l'on publia le ban que nul ne fut assez hardi de se porter à quelques voies de fait envers ceux de Lille ; et ce ban fut fait par deux ou trois échevins. Ce témoin ne fit ce ban que pour effrayer les gens , afin qu'ils ne se portassent à aucun excès envers ceux de Lille ; car ban ne se fait jamais à Douay



jour u deus paisivlement pour faire se besoingne et sen paiement ; et les conuoierent li eskeuins, celui Jehan et ses compaignons, hors de le vile.

Jakemes Gielee li fius t. j. dit que il ala par deuant le hale a Douay et i vit la grant plente de gent asaulee ; et cis tiemoins demanda a une feme que cestoit, et ele li dist, que on auoit asailli lostel de ciaus de Lille et auoient este en grant peril, et les auoit on pris et menes en le hale. Et cis tiemoins estoit desirans de sauoir que cestoit et sen ala en le hale et trouva la eskeuins et ciaus de Lille, et faisoient ces eskeuins saulant que il en fuissent dolant, et dont se partirent ils de la et furent paisiblement en le ville.

*Ce sont tiemoins oit a Douay le venredi apries le mi quaresme.*

Simons Males t. j. et requis dit que le miercredi apries mingnier, apries le fieste passet, cis tiemoins et sires Jehans Pikete estoient sour le pont et leur viont on dire que cil de Douay thuoient les bourgeois de Tornai, et uns des preuos de Tournai leur viont meisurie que on les laissast hors por le peril de ciaus de Lille ki auoient mesfait

si ce n'est par sept échevins (1). Ensuite Jean Platemuse resta un jour ou deux paisiblement à Douay pour faire sa besogne et ses paiements, et les échevins l'accompagnèrent avec ses compagnons hors de la ville.

Jacques Gelée le fils, témoin juré, dit qu'il passa pardevant la halle, à Douay, et qu'il vit là grande troupe de gens assemblés ; ce témoin demanda à une femme ce qui se passait ; elle lui répondit qu'on avait assailli l'hôtel où ceux de Lille étoient ; qu'ils avoient couru un grand péril ; qu'on les avait pris et menés en la halle. Ce témoin étoit désireux de savoir quels étoient-ils, et il s'en alla à la halle ; il trouva là les échevins et ceux de Lille. Les échevins faisoient semblant qu'ils étoient peinés de ce qui étoit arrivé. Ceux de Lille partirent de là et s'en furent paisiblement par la ville.

*Ce sont témoins entendus à Douay le vendredi après la mi-carême.*

Simon Malet, témoin juré et requis (2), dit que le mercredi après manger, en suivant la fête passée, ce témoin et sire Jean Pikete étoient sur le pont (3), lorsqu'on vint leur dire que ceux de Douay tuoient les bourgeois de Tournai ; et l'un des prévôts de Tournai vint lui demander qu'on les laissât sortir, à cause du péril que

(1) On reconnaît ici le Clerc observateur des formes ; il déclare que le ban n'a pas été fait dans la forme légale. Il résulterait de ce passage que la charte échevinale de Douai ordonnait que nul ban ne fût fait par moins de six à sept échevins.

(2) Simon Malet était échevin.

(3) Sur le pont Saint-Jacques, sans doute.

a ciaux de Douay. Cis tiemoins et sires Jehans courirent tantost a le porte de Riulai et trouerent la plente des bourgeois de Tournai et leur harnas, ki vorent issir, et les gens de le rue tous esmeus kicrioiert et dissoient que cil de Lille les auoient batus et laidengies. Et dissoient que cil ki couauoient fait, estoient passe par leuwe a l'autre porte deuers le Temple. Cis tiemoins et sires Jehans fissent ourrir le porte et issir hors ciaux de Tournai. Et ensi que il passoient hors, cil de Douai en ahiersent I a keual et dissent cil est de Lille. Et cies temoin et Jehans Pikete dissent non est, il est de Tornai, et le fissent passer. Quant il furent hors, un en ieut a piet ki dist—Je sui de Lille je sui de Lille—et li comun ki la estoit se tient pour mal apaisés de cou que cil estoient hors. Tantost leur vionrent nouuilles que on tuoit gens de Lille sour le pont; et cis tiemoins et sires Jehans i coururent tantost; et trouerent deuant le maison Ernoul le goudaillier dou comun asaulet bien jusques a V ceccc et cil dedens tenoient le maison encontre eus. Et cis tiemoins et sires Jehans entreterent eus et itrouerent enmi le maison auchun dou comun que il ne connoist mie et liquel faisoient saulant de monter vers ceaus de Lille. Et un en ieut a tout I coutiel que il ne connut mie que sires Simons fist widier. Et monta amont cis tiemoins et sires Jehans et et present auvec le fius Jant le Conte, Jehan Platemuse et le vallet Brission Soure

couroient ceux de Lille pour auoir mal fait à ceux de Douai. Ce témoin et sire Jean coururent aussitôt à la porte de Riulai (1), et trouvèrent là beaucoup de bourgeois de Tournai avec leurs bagages qui vouloient sortir. Les gens de la rue, tout échauffés, crioient et disoient que ceux de Lille les auoient battus et molestés; on répondoit que ceux qui auoient fait cela étoient passés par l'eau à l'autre porte (2), deuers le Temple. Ce témoin et sire Jean firent ouvrir la porte et sortir ceux de Tournai, et pendant qu'ils passaient la porte, ceux de Douay en arrêterent un à cheval, disant: « Celui-ci est de Lille. » Sire Jean et le témoin répondirent: « Non, il est de Tournai, » et le firent sortir. Lorsqu'ils furent dehors, un d'eux, à pied, dit: « Je suis de Lille! je suis de Lille! » Et le peuple qui se trouvoit là fut fort courroucé de ce qu'il étoit dehors. Alors on vint leur apprendre que l'on tuoit les gens de Lille sur le pont (3). Ce témoin et sire Jean y coururent aussitôt et trouvèrent vis-à-vis la maison d'Arnould le brasseur un rassemblement de cinq cents personnes du peuple environ, et ceux du dedans les empêchoient de pénétrer dans la maison. Ce témoin et sire Jean y pénétrèrent, et trouvèrent dans la maison des individus du commun qu'ils ne connoissent pas, lesquels sembloient vouloir monter vers ceux de Lille. L'un d'eux avoit un couteau à la main. Sire Simon le fit sortir. Et alors ils montèrent, et ils prirent avec

(1) La porte de Riulai se trouvoit un peu à l'est de la porte Morel actuelle, qui n'étoit pas construite.

(2) Par la porte d'Eau.

(3) Ce ne peut être encore que le pont Saint-Jacques, attendu que les hôtelleries des *Crasses* et d'Arnould le brasseur, où logeaient ceux de Lille, étaient près du pont.

los et autres auoec aus et leur dissent que illes auiseroient a sauuete et nemie pour leur mal, mais pour leur bien et pour leur sauuete. Et ensi que illes menoient, cil dou kemun crioient — Hahai, vous warandisies ciaus ki nous ont batus et laidengies nos bourgeois. Quant illes eurent en le hale li eskeuins commanderent que cascuns alast enselui et dissent que cil de Lille ki la estoient ni auoient coupes, et que on leur feroit bien amender cou que on leur auoit fait. Et en le presense dou kemun, quant il eurent ces parolles dites il remenerent Jehan Platemuse et se conpaingnie al ostel.

Jehans Pikete t. j. et r. se concorde a Simon Malet tiemoin desseure dit.

Waubiers li Kieure t. j. et r. dit que le miercredi apries le fieste cis tiemoins vit deuant lostel Jean Platemuse grant asallee dou kemun de le gent de Douay ki disoient que cil de Lille les auoient batus, et sesforcierent d'entrer en le maison; et cis tiemoins i souruient et se mist au deuant pour desfendre que il ni entraissent et li force deus fu si grans quil ientrerent maugret lui et tost apries iuient Simons Males et Jehans Pikete.

Ernous ligoudalliers t. j. dit que lende-main apries le fieste si comme Jehans Platemuse et autres entour aus iiii u aus cuine, ki estoient demorent por paier les

eux le fils Jean le Conte, Jean Platemuse, le valet Brission Soure et autres, et leur dirent qu'ils alloient veiller à leur sûreté, qu'ils ne craignissent qu'on leur fit mal. Et comme ils s'en alloient, ceux du commun crioient: « Hahaï! vous sauuegardez ceux qui ont battu et molesté nos bourgeois. » Lorsqu'ils furent en halle, les échevins commandèrent que chacun se retirât chez soi; dirent que ceux de Lille qui étoient là n'étoient pas coupables, et qu'on feroit bien indemniser les plaignants du mal ou tort qu'on leur avoit fait. Et en présence du peuple, après avoir dit ces paroles; ils ramenèrent Jean Platemuse et sa compagnie à l'hôtel.

Jean Piquette, témoin juré et requis, dépose entièrement comme Simon Malet, témoin dont on vient de parler.

Wautier le Cœuvre, témoin juré et requis, dit que le mercredi après la fête, ce témoin vit devant l'hôtel où logeoit Jean Platemuse, grand rassemblement de gens du commun de Douay, qui disoient que ceux de Lille les auoient battus et qui faisoient tous leurs efforts pour entrer dans la maison. Ce témoin survint et se mit devant eux pour leur en défendre l'entrée; et ils firent tant qu'ils y entrèrent malgré lui, et aussitôt après Simon Malet et Jean Piquette y arrivèrent.

Arnould le brasseur, témoin juré, dit que le lendemain après la fête, comme Jean Platemuse et quatre ou cinq autres étoient restés pour payer les frais faits par

fres des josteurs de Lille, gens de Douay vionrent en sen ostel tout esmut, et disoient : U sont cil de Lille u sont cil de Lille. Et Jehans et si compaignon se traissent amont es soliers por aus warandir. Et Bernars Sauues et Waukes li Noirs, uns macecliers et Eskardes uns macon en parlerent moult crueusement; dont iuient Simons Males et Jehans Pikete et li siergant le bailliu et prisent ceaus de Lille et les emmenerent en le halle et apaisierent li kemun. Et si dit que il nen set plus nonmer doukemun de ciaux ki i furent.

Marghos mesquine, adont Ernoul goudalliez, sacorde a Ernoul de seure dit, sauf cou quele dit que elle nen set nul nonmer et dit que il en ieut tout plain le maison et le rue.

Willemes de Buisegnies valles Ernoul le goudaillier sacorde a Ernoul et dit, que Waubiers le Kieure et Tumas le Kieure estoient al entree de luis et tenoit Tumas un coutiel tres u une espee et voloient des fendre luis a clore et ifissent entrer ciaux dou kemun et les plus anieus deuant.

Jakemine fille Ernoul le goudaillier t. j. dit que lendemain de le fieste apries migner, ele ki seoit deuant le maison sen pere au bufet u on vendoit vin vit venir gens dou kemun de Douay C u la entour ki entrerent en le maison Ernoul le gou-

les jôteurs de Lille, des gens de Douay vinrent en son hôtel, tout échauffés, disant : « Où sont ceux de Lille ? où sont ceux de Lille ? » Jean et ses compagnons se retirèrent en haut, à l'étage, pour se garantir. Bernard Sauves, Wautier le Noir, un boucher et Cardeur le maçon prononcèrent de méchantes menaces ; donc arrivèrent Simon Malet, Jean Piquette et le sergent du bailli qui prirent ceux de Lille et les emmenèrent en la halle, et calmèrent le peuple. Il ne sauroit nommer aucun de ceux qui se trouvoient dans la foule.

Margot, servante d'Arnould le brasseur, dépose comme son maître, sauf qu'elle dit qu'elle ne sauroit nommer personne, mais qu'il y en eut tout plein la maison et la rue.

Guillaume de Busigny, valet d'Arnould le brasseur, s'accorde avec son maître, et dit que Wautier le Cœuvre et Thomas le Cœuvre étoient à l'entrée de la porte, et que Thomas tenoit un couteau ouvert ou une épée et vouloit empêcher que l'on fermât la porte ; et ils firent entrer ceux du peuple, et les plus mauvais les premiers.

Jacquemine, fille Arnould le brasseur, témoin juré, dit que le lendemain de la fête, après le manger, elle étoit assise au buffet devant la maison de son père, où on vendoit du vin (1), lorsqu'elle vit venir des gens du peuple de Douay, cent ou là

(1) L'usage du vin était alors plus généralement répandu ; comme on le voit, il se vendait sur des buffets, placés dans la rue devant les hôtelleries ; ces buffets étaient garantis par des auvents. — Même le brasseur vendait du vin.

dallier, la u Jehans Platemuse estoit et demanderent u sont cil de Lille et fisent grant saulant de mal faire a aus. Apries iuont sires Simons Males et Jehans Picket et prisent Jehan Platemuse et ses compaignons et les menerent en le halle auoec aus. Encore dit ele que Waubiers li Kieure et Thumas ses freres i furent auoec le gent dou kemun et si i fu Wauker li Noirs uns macecliers et Eskardes uns macons.

Robiers de Canfin t. j. dit que lendemain de le fieste Jehans Platemuse, Ernous li goudalliers et cis tiemoins contoient dou despens que cil de Lille auoient fait eus ou solier Ernoul le goudallier; et en demen-tiers, gens dou kemun grant plente et a grant noise entrerent en le maison et demanderent ciaux de Lille, et se plainsent que ils auoient batus leur bourgeois et se presserent de monter amont la u Jehans Platemuse et si compaignons estoient. Et cis tiemoins qui voit le peril couru preis seingn. Simon Malet et li mena et quant il iuont, il trouva la sus Waukier le Noir maceclier ki auoit I coutiel tret. Et sires Simons len fist aler et li macons estoit de dens et auoit une espee trete: et plus il nen reconnut. Et dont prist sires Simons et li siergeants le bailliu Ernous et Robiers, Jehan Platemuse et ses compaignons et les emmenerent en le halle a sauuete. Et dont fist on ban de par le conte que nus ne sen meust; encore dit il que Eskardes li macons tenoit une espee toute nue et ala viers lestaule et en vot ferir un vallet de Lille ki auoit ano Pancete,

qui entrèrent dans la maison d'Arnould le brasseur, là où Jean Platemuse étoit, et demandèrent: Où sont ceux de Lille? Et firent des démonstrations de vouloir les maltraiter. Après arrivèrent sire Simon Mallet et Jean Piquette, qui s'emparèrent de Jean Platemuse et de ses compagnons, et les menèrent en la halle. Et elle ajoute que Wautier le Cœuvre et Thomas son frère se trouvoient là avec la foule, et que Wautier le Noir, boucher, et Cardeur le maçon y étoient aussi.

Robert de Camphin, témoin juré, dit que le lendemain de la fête, Jean Platemuse et Arnould le brasseur comptoient des dépenses que ceux de Lille avoient faites, à l'étage d'Arnould le brasseur. Sur ces entrefaites, des gens du peuple, en grand nombre et fort animés, entrèrent dans la maison et demandèrent ceux de Lille, se plaignant qu'on eut battu leurs bourgeois, et se mirent en peine de monter à l'étage où étoit Jean Platemuse et ses compagnons. Ce témoin, qui voyoit le danger, courut vers le seigneur Simon Mallet, et l'amena. Lorsqu'ils arrivèrent, Wautier le Noir, boucher, étoit là, ayant un couteau tiré à la main. Sire Simon le força à se tenir en arrière; Cardeur le maçon y étoit aussi et avoit une épée hors du fourreau; il n'en reconnut point d'autres. Donc sire Simon et les sergents du bailli, Arnould et Robert, prirent Jean Platemuse et ses compagnons, et le semmenèrent en la halle pour les sauver. Alors un ban, de par le comte, fut publié que nul ne s'agitât. Il ajoute encore que Cardeur le maçon tenoit une épée toute nue,

et eis tiemoins li destourna.

Aelis feme Jakemon le Clerc t. j. dit que elle estoit alee por argent a Jehan Platemuse a le maison Ernoul le goudaillier, et la uit elle venir grant plente de gent dou kemun a le maison Ernoul li goudaillier criant, u sont cil de Lille. Et Jehans Platemus monta sour un solier, et uns siens compains le vot suir. Et il kei un d'Estree, qui a ano Guillote u Jakelote fuis singneur Baudon d'Estree ferir apries lui dun couteil. Et si dit que ele nen ire connut plus de ciaus ki i furent. Et dont iuont Simons Males et li siergant lé bailliu et prisent ciaus de Lille et les emmenèrent en le halle et dont fist on le ban que nus ne se meust et sour cou li cose demora a tant.

Alissandre d'Anic t. j. dit que apries le fieste dou Blanc-Rosier Jehans Platemuse et si compaignon auoec lui estoient demoret a le maison Ernoul le goudaillier por conte et por paier le fret que cil de Lille auoient fet. Si comme ceste ki parole estoit la por recevoir argent que on li deuoit, Guillote d'Estrees vint courant en le maison et grant plente de gens auoekes lui et criant, u sont li mourdreur u sont li mourdreur de Lille. Si comme Jehan Platemuse oi cou il sali amont en

et qu'il alla vers l'écurie et voulut en frapper un valet de Lille qui se nommoit Pancette, et qu'il l'en empêcha.

Alix, femme de Jacques le Clerc, témoin juré, dit qu'elle étoit allée pour argent à Jean Platemuse à la maison Arnould le brasseur, et que là elle vit venir une grande troupe de gens du peuple, criant : Ou sont ceux de Lille? Jean Platemuse monta à l'étage; un de ses compagnons voulut le suivre. Et il y en avoit un d'Estrées qui se nomme Guillaume ou Jacques, fils du seigneur Bauduin d'Estrées (1), qui voulut le frapper d'un couteau. Elle ajoute qu'elle n'en reconaut pas. Vinrent alors Simon Malet et les sergents du bailli qui prirent ceux de Lille et les emmenèrent en la halle, ou on publia un ban de défense; et après, la chose demeura là.

Alexandre d'Aniche, témoin juré, dit qu'après la fête du Blanc-Rosier (2), Jean Platemuse et son compaignon étoient restés à la maison d'Arnould le brasseur pour compter et pour payer les frais que ceux de Lille avoient faits; comme celui qui parle étoit là pour recevoir de l'argent qu'on lui devoit, Guillaume d'Estrées vint en courant à la maison avec une grande suite de gens, criant : Où sont les assassins, où sont les assassins de Lille? Aussitôt que Jean Platemuse entendit ces cris,

(1) Bauduin d'Estrées, de la maison de Chastillon, comte de Blois. Ce Guillaume étoit le quatrième fils de Bauduin. Estrées est du canton d'Arleux, c'est un village bâti sur le côté de la grande voie romaine qui, de Cambrai, conduisait à Tournai. Il a eu un château-fort, pris et brûlé par les Français de la garnison d'Arras, en 1488.

(2) La fête du Blanc-Rosier se célébrait dans les jours de la Pentecôte.

un solier et uns siens compains apries lui et Guillotte les sui si pries que il feri apries eus dou coutiel et, ciste ki parole, le resaka arriere por coi il fali de sen coup.

Eumelis feme Alissandre le Clerc t. j. dit que elle fu auoec ces autres femes ki ci devant parollerent mais elle fu si esfree que elle ne sauisa mie de nin lui reconnoistre, mais ele iuit moult sakier despes et de coutiaus.

*Encore pour Jehan Platemuse.*

Robiers de Kesnoit t. j. dit que quant cil de Lille sen furent partit de Douay de la fieste dou Rosier, Jehans Platemuse, Jakemes fius Lambiers, Denis Jakemes Bridelete, Frumaus le pissonnier de douce euwe, Jehan Valles Brission Soure, et Gilles fius Jehan Païen demorerent por conter et por paier a le maison Ernoul le gondailier. Et ensi comme il estoient la cis tiemoins senti que li grant singneur et li kemuns de Douay estoient esmut sour ciaux de Lille; et cis tiemoins ala a Jehan et li consella a boine foit que il se destournast, car ceostoit grans peril datendre esmeute du kemun. Jehans li respondi que il ne sauoit que on eust fait cose por coi il sen deust destourner; ne il ne sen destourneroit ja. Et cis tiemoins sen parti et ala sour le pont, et renuoia encore tout prudemment Pieret clerc le bailliu Miskiel por wardier Jehan et ses compaignons, car cil dou kemun venoient sour aus; et auvent que cuis elers sen peust partir de Jehan, cil dou kemun entrent en le mai-

il monta à l'étage, et un de ses compaignons le suivit, et Guillaume les suivit de si près qu'il lança à l'un d'eux un coup de couteau; mais celui qui parle le retira à lui en arriere, par quoi son coup manqua.

Emélie, femme Alexandre le Clerc, témoin juré, dit qu'elle fut avec ces autres femmes qui, ci-devant, ont parlé; mais elle fut si effrayée qu'elle n'en sut nul reconnoître; elle en vit beaucoup tirer d'épées et de couteaux.

*Encore pour Jean Platemuse.*

Robert du Quesnoy, témoin juré, dit que lorsque ceux de Lille furent partis de Douay après la fête du Rosier, Jean Platemuse, Jacques fils de Lambert Denis, Jacques Bridelete, Frumaus le poissonnier d'eau douce, Jean Valet Brission Soure, et Gilles fils de Jean Payen, demorerent, pour compter et pour payer, à la maison d'Arnould le brasseur. Et comme ils étoient là, ce témoin, sachant que les hautes classes et le peuple de Douay étoient irrités contre ceux de Lille, alla donc à Jean Platemuse et lui conseilla de bonne foi de s'en retourner, car il y avoit grand péril d'attendre une émeute du commun. Jean lui répondit qu'il ne savoit pas que l'on eut fait chose pour laquelle il eut devoir s'en retourner, qu'il ne s'en retournerait pas alors. Ce témoin partit et alla sur le pont, et renvoya encore prudemment Pierre, clerc du bailli, Michel, pour donner aide à Jean et à ses compaignons, car ceux du peuple venoient sur eux. Avant que le clerc pût se rapprocher de Jean, ceux

son Ernoul le goudailler. Et Jehans Platemuse et si conpaingnon se misent amont en un plus haut solier. Quant cis tiemoins vit le force que on faisoit, il et Ernous ses conpains se traient cele part de par le seigneur de le tiere, et al entrer de le maison Lirois Pikete prist fu cestui tiemoin por le poitrine, et dist cis est de Lille, et cis tiemoins dist— je sui moi et sui ci de par le conte et ferai bien cou que je deurai. Et sestort de lui. Et trouua a luis deuant Waubiart le Kieure, Thumas sen frere les coutiaus tres; et Watiers Musart estoit auoec et Biernars Sauues; et trouua grant plente dou kemun et i en auoit bien lx deuens le maison et bien CC dehors et si en ieut bien vii cecece u plus auant que li cose finast. Et il vit ja li kemuns waingnier le degret a espees et a coutiaus et a macues et cis tiemoins et ses conpains monterent amont a force et cacierent les gens aual de leur espees. Et la sourvient Simons Males et Jehans Pikete et kacierent le kemun ariere et cist siergant prisent Jehan et ses conpaingnon et les enmenerent en le halle de par le conte a sauuete. Et dont fist on le ban de par le conte et de par les eskeuins que nus ne fourfeist a ciaux de Lille. Si dit que il uit Guillote d'Estrées, mais il ne li uit nul mal faire; et si dit que il vit Cokiel le coureur de tuile et sen vallet que il ne set nonmer.

du commun entrèrent dans la maison d'Arnould le brasseur, et Jean Platemuse et ses conpaingnon montèrent en un plus haut étage. Quand ce témoin vit la violence dont on usoit, lui, Arnould, et son conpaingnon, se retirèrent à part avec le maître du lieu, à l'entrée de la maison Leroy Piquette. Ce témoin fut saisi alors à la poitrine par un, disant: « Celui-ci est de Lille. » Et il répondit: « Je suis moi! et je suis ici de par le comte, et je ferai bien ce que je devrai. » Et il se débarrassa de l'agresseur. Il trouua alors Wautier le Cœuvre, Thomas son frère, les couteaux tirés; Watier Musart étoit avec eux, et Bernard Sauues, et une grande foule de peuple; il y en avoit bien soixante devant la maison, et bien deux cents de dehors, et il y en avoit bien sept cents ou plus, avant que la chose ne fut finie. Il vit que déjà le commun gagnoit les degrés, armé d'épées, et de couteaux, et de massues. Lui et ses conpaingnon gagnèrent en haut. Ceux d'en bas chassèrent les gens qui avoient pénétré, de leurs épées. Alors survint Simon Mallet et Jean Piquette, et ils repoussèrent le commun en arrière. Le sergent prit Jean et ses conpaingnon et les emmena en la halle, de par le comte à sauueté. Là un ban fut publié au nom du comte et des échevins que nulle violence ne fut faite à ceux de Lille. Il dit aussi qu'il vit Guillaume d'Estrées, mais qu'il ne lui vit pas mal faire; qu'il y vit aussi Coquiel le coureur en tuile et son valet, dont il ignore le nom.



Waukiers li Noirs macecliers t. j. dit que il estoit tous iures et que il ne li souvient nient de cose que il ivenist, fors tant que il i fu auoec les autres.

Wautier le Noir, boucher, témoin juré, dit qu'il étoit tout ivre et qu'il ne se souvient de rien, et qu'il y vint parce que les autres y alloient.

Ernous, li grans siergans le bailliu t. j. dit que il vit bien aus xl de gens dou ke-mun deuant le maison Ernoul, le goudal-lier, et Waubiers li Kieure et Thumas ses freres etoies auoec aus, et cis tiemoins et entrentent eus et cil siergant entrentent en le maison et trouuerent en le maison un homme ki auoit anon Waukes li Noirs u Waukiers de Marciennes macecliers, et auoit un cou-tiel tout nut tret. Et apries i souruint sires Simons Males et Jehans Pikete et entrentent eus et cil siergant deuant dit, prisent Jehan Platemuse et ses compain-gnons et les enmenerent en le halle a sauuetet.

Arnould, le grand sergent du bailli, té-moin juré, dit qu'il vit bien quarante des gens du peuple devant la maison d'Ar-nould le brasseur; que Wautier le Cœu-vre et Thomas, son frère, étoient avec eux; que ce témoin et Robert, son com-pagnon, entrèrent dans la maison et y trouvèrent un homme qui se nommoit Wautier le Noir, ou Wautier de Mar-chiennes, boucher; que cet homme avoit un couteau à la main tiré, et qu'alors sur-vinrent sire Simon Malet et Jean Piquette; qu'ils entrèrent, eux et le sergent sus-nommé, prirent Jean Platemuse et ses compagnons, et les emmenèrent à la halle pour les sauver.

*Ce sont li tiemoing oit sour le fait ki fu fais a Jakemons le Monnier.*

*Ce sont les témoins entendus sur ce qui arriva à Jacques Lemonnier.*

Maitres Mathuis Linies t. j. dit que auwan, quant li contens fu, il fu mandes de venir a Jakemon le Monnier la u il estoit à Lille, et trouva que il auoit III plaies en la tieste; et si dit kil osta escars de doi, il jut en peril de mort grant piece. Et de coi li maistres meismes sen doutoit, et si dit que il nest mie ciertains en quel tans ce fu autrement que il a dit deseure.

Maitre Mathieu Linier, témoin juré (1), dit qu'avant lorsque la collision eut eu lieu, on le manda de venir chez Jacques Lemonnier, là où il étoit à Lille. Il trouva qu'il avoit trois plaies à la tête dont il ôta des escarres de deux plaies, et il dit qu'il avoit été en grand péril de mort pendant long-temps, et ce que lui-même croit vrai. Il ne peut dire en quel temps ce fut autrement qu'il ne l'a dit dessus.

(1) *Physicien, médecin, chirurgien.*

*Et sont tiemoing oit a Douay le vendredi apries le mi quaresme sour le fait Jakemon le Monnier.*

Engherrans Pilate t. j. et requis dit que il et autre boine gent de Douay entendirent que le nuit de le fieste auchuns gent de Lille, cest a sauoir Alars Wretes et autre que cis tiemoins ne set mic nommer, auoient gietet Jehanet fil Jakemon dou Postic dou pont de le porte dou Markiet en leuwe; de coi, cil de cui linage cuis estoit si comme cis tiemoins, et moult de boine gent de Douay se tienrent amoult mal paiet et auoient bien en conseil de vengier ce fet sour ciaus ki cou auoient fait, u sour auchuns de leur linage. Auint apries que Jakemes li Moniers viont en le vile. Sour eou que ensi comme cis tiemoins entent que Jakemes Capeles ki clers est de le vile de Douay, des fiestes de Champagne li auoit fait sauoir que il ne venist mie en le vile, car scil i uenoit il cuidoit il ni eust a souffrir. Ensi comme cuis Jakemes li Monniers se parti de Douay, cis tiemoins et autre pluseur le suiurent et les ratainsent entre le bais et Wasiers, et la fu cuis Jakemes naures comme cuis ki estoit parens a lun u a pluseurs de ciaus ki auoient jetet celui dou Postic en leuwe. Requis cis tiemoins sil set achui cis Jakemes estoit parens de caus ki celui dou Postic auoient jetet en leuwe, dit que il nenset nient. Encor dit il que cuis Jakemes sescusoit moult et disoit que il n'auoit moult estet ou pais et que il n'a-

*Ce sont les témoins entendus à Douay le vendredi après la mi-carême sur le fait de Jacques Lemonnier.*

Enguerrand Pilate, témoin juré et requis, dit que lui et autres gens notables de Douay, entendirent que dans la nuit de la fête, quelques-uns des gens de Lille, à savoir, Allart Wretes et autres que ce témoin ne peut nommer, auoient jeté Jeannet, fils de Jacques du Postic, du pont de la porte du Marché dans l'eau, lequel étoit leur parent; que lui et beaucoup de gens notables de Douay se tinrent fort offensés et étoient bien d'avis de se venger sur ceux qui auoient commis cet acte ou sur leur parenté. Il arriva après, que Jacques Lemonnier vint en ville. Et ce témoin sut que Jacques Capelle, qui est clerc de la ville de Douay pour les foires de Champagne, avoit fait savoir à Jacques qu'il ne vint pas dans la ville, car s'il y venoit, il pensoit qu'il y auroit à souffrir. Aussi, lorsque ce Jacques Lemonnier partit de Douay, ce témoin et plusieurs autres le suivirent et le rejoignirent entre le marais (1) et Waziers, et ce fut là que Jacques fut blessé, parce qu'il étoit parent à un ou à plusieurs de ceux qui auoient jeté celui du Postic dans l'eau. Requis ce témoin de répondre s'il sait de qui ce Jacques étoit parent, parmi ceux qui auoient jeté Jeannet à l'eau, dit qu'il n'en sait rien. Il ajoute encore que ce Jacques s'excusoit beaucoup et disoit qu'il n'avoit pas été au pays et qu'il n'appartenoit à aucun de

(1) Le marais de Douai s'étendait à l'est jusqu'à près de Sin; à l'ouest, jusqu'à la Scarpe; vers le nord, jusqu'à Waziers et le hameau du Frais-Marais. Il était coupé par une chaussée, partant de la porte de Riulai, traversant ce que nous nommons le vieux faubourg, longeant Waziers, et se dirigeant vers Raches par le Frais-Marais.

piertenoit analui ki mesfait leur auoit. Etil dissent que cuis Jakemes seschusoit, et moult se penoit Waubiers li Kieure ki nestoit mie dou lignage, et Jakemes li Blons voloit que on le laisse aler. Et a cette encontre furent Tumas li Kieure, Renier Males, Henri Males, Pieres Pourceles, Eurardins de Saint Venant, Willaumes li Waukiers, Pieres le Petis, Amalry de Landast, Rikars Boinebroke, Henins de Goy, Oliviers de Goy, Gherars de Samion et si croit cis tiemoins que tous cist fuissent parent a celui ki fu gietes en leuwe. Et si fu auoec Pieres, li Amalry et cis Pieres et Robiers li Blons feri le premier cop dun bastonciel, et si croit que Amalry de Landast i mesist main et dit que il en ieut un que il ne souuient mie cest tiemoins, ki ce fu ki fist saulant de lui ferir dun espoit dont il fusi mors, se ne fust Willaumes li Waukiers ki le mist ariere.

Robiers li Blons t. j. et r. sacorde a Engherant Pilate sauf cou que il ne li souuient mie que Renier Males, Henris Males, Pieres le Petit i fuissent, et que il ne set mie liquel le naurerent et que il nenset nul nonmer de ciaux ki gietèrent celui dou Postie en leuwe; ne ne set que ce furent ki naurerent celui Jakemon, ne dou cop que Willaume li Waukiers dut auoir destourné; et sauf cou que cis tiemoins ne vot mie respondre as enquesteurs seil auoit mis main a Jakemon u

ceux qui auoient méfait. Ils lui dirent qu'ils s'étoient bien enquis qu'il étoit de parenté avec les coupables; et il ajouta que plusieurs fois ils tinrent conseil, par rapport aux excuses que Jacques faisoit. Et Wautier le Cœur se peinoit beaucoup qu'il ne fût pas du lignage, et Jacques Leblond demandoit qu'on le laissât aller. A cette encontre furent Robert Leblond, Thomas le Cœur, Renier Malet, Henri Malet, Pierre Pourcelet, Evrard de Saint-Venant, Guillaume Wautier, Pierre le Petit, Amaury de Landast, Richard Bonnebroke, Hennis de Goy, Olivier de Goy, Gérard de Saméon. Le témoin croit que tous étoient parents de celui qui fut jeté à l'eau. Ce fut avec Pierre et Amaury que Pierre et Robert Leblond, Gérard de Saméon mirent la main sur Lemonnier et le blessèrent. Robert Leblond porta le premier coup d'un petit bâton, et il croit qu'Amaury de Landast frappa aussi. Il y en eut un, dont il ne se souvient pas, qui alloit le frapper d'un épieu dont il fut mort, si Guillaume le Wautier ne l'eût arrêté par derrière.

Robert Leblond, témoin juré et requis, dépose comme Engherran Pilate, sauf qu'il ne se rappelle pas si Renier Malet, Henri Malet, Pierre le Petit y étoient, et qu'il ne sait qui le blessèrent, et qu'il ne pourroit nommer aucun de ceux qui jetèrent à l'eau celui du Postie. Il ne sait pas plus quels sont ceux qui blessèrent Jacques, ni du coup que Guillaume Wautiers auroit détourné. Et sauf encore que ce témoin ne veut pas répondre aux enquêteurs sur la question de savoir s'il a

non. Encore dit il que auant que on me-  
sist main a Jakemon, Euvardins de Saint  
Venant dit ces parolles, sen ira il ensi  
nous ne faisons mie cou que nous devons,  
je moste de le conpaingnic ; jamais je ne  
men mellerai—et apries ces parolles cuis  
Jakemes fu naures et si dit que li plus  
grans partie de ceaus ki la furent estoient  
parent celui dou Postie.

Jakemes Capelles t. j. et r. clers des  
foires dit que il et Jakemes le Moniers,  
et li clers dippre revenoient entour l'As-  
sention ensaule de le fieste de Bar viers  
Douay. Et les laissa cis tiemoins ariere  
enuiers le Bac a Aubingni. Et sen vint  
deuant jusques a se maison a Douay. Et  
si comme il estoit descendu on li disoit  
que trop grand descors estoit esmus entre  
ceus de Lille et de Douay. Et cis tiemoins  
qui sauoit le venue de cestui Jakemon,  
envoie un message pour lui faire sauoir  
que il ne venist mie en le ville. Et auant  
que li message li peust lavoit trouver,  
cuis Jakemes estoit ja descendu a sen  
ostel ou Markiet a Douay. Et si dit cis  
tiemoins que il oit dire Andrinet sen autre  
vallet que il auoit enoentree celui Jakemon  
et li auoit dit que il auoit grant descort  
entre ceaus de Lille et ceaus de Douay.  
Encore dit il que quant Jakemes fu des-

ou non mis la main sur Jacques. De plus,  
il ajoute qu'avant que l'on mit la main  
sur Jacques, Evrard de Saint-Venant (1)  
dit : « Nous ne faisons pas ce que nous  
» devons ; s'en ira-t-il ainsi ? Je quitte la  
» compagnie ; jamais je ne me mêlerai de  
» rien. » Et qu'après ces paroles, celui  
Jacques fut blessé ; et il dit que la plus  
grande partie de ceux qui se trouvoient  
présents étoient parents de celui du Postie.

Jacques Capelle, témoin juré et requis,  
clerc des foires, dit que lui, le clerc d'Y-  
pres et Jacques Lemonier revenoient en-  
semble à l'entour de l'Ascension de la fête  
de Bar (2) vers Douay ; qu'il les laissa  
en arrière aux environs du Bac-Aubigny (3) ;  
qu'il vint au-devant jusq'en sa maison, à  
Douay. A peine étoit-il descendu qu'on  
lui dit la grande discorde qui s'étoit élevée  
entre ceux de Lille et ceux de Douay. Ce  
témoin, qui savoit la venue de Jacques, lui  
envoya aussitôt un messenger pour lui faire  
dire qu'il ne vint pas en ville ; mais avant  
que le messenger l'eût rencontré, ce Jac-  
ques étoit descendu à son hôtel, sur le  
Marché, à Douay. Le témoin ajoute qu'il  
avoit entendu dire à Andrinet, son autre  
valet, qu'il avoit rencontré ce Jacques, et  
qu'il lui avoit annoncé qu'il y avoit une  
grande discorde à Douay entre ceux de  
Lille et de Douay. Enfin que, lorsque Jac-

(1) Il est bon de se rappeler que M<sup>r</sup> Magrez, à Paris, étoit courroucé contre Evrard St.-Venant, à cause de son attentat contre son parent Jacques Lemonnier.

(2) Bar-sur-Aube. Cette ville étoit alors très-considérable. Il s'y tenoit par an quatre foires fran-  
ches, où affluèrent les marchands de tous les pays. Elle avoit des quartiers séparés pour les com-  
merçants de ces divers pays, tels qu'Hollandais, Allemands, Flamands, Lorrains, etc.

(3) Bac-Aubigny, commune sur la route de Douai à Cambrai, où se trouvoit un bac sur la Sensée.

ceendus et il oi ces nouielles , il monta et sen ala et plus il nen set.

Waubiers li Kieure t. j. et r. dit que uns valetons que on apielle en sournon dou Postic, parens a cestui tiemoins li fist sauoir et a autres boine gent de sen linage que gent de Lille que cis tiemoins na mie oit nonmer lauoiënt gietet a le feste de Douay dou pont de le porte dou Markiet en leuwe. Apries cis tiemoins et autre entendirent que Jakemes li Monniers qui estoit parens si comme on dissoit a aunchuns de ceaus qui cou auoient fait, estoient venus a Douay, et ensi comme il sen parti cis tiemoins et autre pluseur boine gent de le vile de Douay ceaucoient apries , et le ratainst da le bais ou mares et fu eis tiemoins li premier qui le ratainst et li dist : Jakemes il nous convient atendre tant que nos conpaingnon seront venut; et cuis Jakemes descendi et saka sespie et le vot doner a Waubiart et li ne le vot mie prendre. Et Jakemes li prio Waubiart , por Diu sauuesme le vie. Et Waubiers li dist se Diu plaist vos nares mal , mais cil de Lille ont fait grânt vilenie a si boin homme que sires Jakemes li Blons estoit et auoient fait widier le vile a force et cuis aler. ta sen ostel por ocire. Sour cou sire Jakemes li Blons et li autre conpaingnon i vionrent et Jakemes se plainst tout en autel maniere de ceaus de Lille et

ques eut entendu ces nouvelles , il monta à cheval et s'en alla. Il n'en sait pas plus.

Waubiers le Cœuvre , témoin juré et requis , dit qu'un petit valet (1) que l'on surnomme du Postic, son parent, lui fit savoir , et à autres gens notables de son linage que des gens de Lille , qu'il n'a point entendu nommer, l'avoient jeté, à la fête de Douay, du pont de la porte du Marché dans l'eau. Après, ce témoin et quelques autres surent que Jacques Lemonnier , qui étoit parent à ceux qui avoient commis le fait, étoit venu à Douay. Lorsqu'il partit , ce témoin et plusieurs autres notables de la ville de Douay montèrent à cheval et le rattaingnèrent vers le bais ou marais , et ce témoin fut le premier qui le rejoignit. Il lui dit : « Jacques , il nous » convient que vous attendiez tant que » nos compagnons soient arrivés. » Et Jacques tira son épée et la voulut donner à Wautier ; celui-ci ne voulut pas la prendre. Jacques le pria, au nom de Dieu, de lui sauver la vie. « S'il plaît à Dieu , » vous n'aurez pas de mal , dit Wautier ; » mais ceux de Lille ont fait une grande » vilenie, à un aussi bon homme que Jacques Leblond, lui qui avoit tranquilisé » la ville et avoit sauvé ceux de Lille , et » par force ils se sont portés à son hôtel » pour le tuer. » Sur ce, Jacques Leblond et les autres compagnons arrivèrent , et

(1) *Valeton*, diminutif du mot *valet*. Enfant, jeune homme impubère, enfant de telle condition que ce fut. Alors tout étoit *valet* ou vassal, excepté le roi. Les fils des souverains étoient les premiers *valets* de leurs pères; mais un prince enfant quittait, en montant sur le trône, les titres de *valetton* et de *valet*. A la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, ces mots furent employés pour désigner seulement les pages, ensuite le nom de *valetton* se perdit et celui de *valet* ne se conserva que dans l'acception qu'il a encore. Rien d'étonnant alors que le jeune du Postic appartint aux bonnes familles du pays.

Jakemes li Monniers sescusoit moult , et cis tiemoins se penoit moult de lui deliurer , et pluseurs fies li conpaignon sen conseillèrent de lui laisser aler . Auant que cis tiemoins sen donnast warde , li autre le coururent sus et le naurent . Et Gherardins de Samion leust ocis dun baston de mesplier se cis tiemoins ne fust . A ces coses furent Jakemes li Blons ki moult se pena de lui faire deliurer , Robiers li Blons , Thumas freres cesti tiemoins , Engherans Pilate , Reniers Males , Henris Males , Pieres Porceles ki moult se pena ausi de lui deliurer , Eurardins de Saint Venant fil Lanvin , Willaumes li Waukiers Amalry de Landast , Rikart Boinebroke , Hennin de Goy , Gherars de Samion . Et dit que por locoison de Jakemon le Blont ki sen estoit plains a sen linage fu cuis Jakemes le Moniers naures et dit que Pieres li Amans i fu .

Encore dit cis tiemoins que Robiers li Blons , Pieres li Amans , Thumas freres cestui tiemoins et autre pluseur que il ne set mie nommer ferirent sour celui Jakemon ; et Pieres li Amans avoit une espee trete et cis tiemoins le fist rebouter ens oufure . Et encore dist cestui tiemoins que pour le discort de ceaus de Douay et de Lille , cil de Douay grant et petit estoient tout a un pour iestre sour ciaux de Lille , se il ne leussent laissiet pour le defense , le conte ; et cil de Lille tout ensi que pour le desfense ne tout mie laissiet .

sire Jacques se plaignit de même de ceux de Lille . Jacques Lemonnier s'excusoit de toute manière , et ce témoin se donnoit beaucoup de peine pour le faire délivrer , et plusieurs fois les compagnons se conseillèrent de le laisser aller ; mais avant que ce témoin ait pu s'en apercevoir , les autres coururent sur lui et le blessèrent , et Gérard de Saméon l'eût occis d'un bâton de nêllier , si ce témoin ne l'eût retenu . A cette rencontre furent Jacques Leblond , qui fit tous ses efforts pour le faire délivrer , Robert Leblond , Thomas , frère du témoin , Enguerran Pilate , Renier Malet , Henri Malet , Pierre Pourcelet qui , aussi , se donna beaucoup de mal pour la délivrance ; Evrard de Saint-Venant , fils de Lanvin , Guillaume le Wautier , Amaury de Landast , Richard Bonnebroque , Hennin de Goy , Gérard de Saméon ; il ajoute que Jacques Lemonnier fut maltraité , parce que Jacques Leblond s'étoit plaint à ses parents . Pierre l'Amant y étoit aussi .

Il dit encore , ce témoin , que Robert le Blond , Pierre l'Amant , Thomas son frère et autres qu'il ne sauroit nommer , frappèrent sur Jacques Lemonnier et que Pierre l'Amant avoit une épée tirée , que ce témoin lui fit remettre dans le fourreau . Il ajoute qu'à cause du discord de ceux de Douay et de Lille , ceux de Douay grands et petits étoient tout un pour aller sur ceux de Lille , s'ils n'eussent été obligés d'y renoncer par la défense que le conte avoit fait faire , défense à laquelle ceux de Lille n'ont point eu égard .

Reniers Malest. j. dit que auwant, entour Lascension, cis tiemoins sourvint come cuis ki suiioit les autres la u Jakemes Lemoniers fu batus, mais il ne le vit mie ferrir, fait et ains estoit li cose ja sour le partir. Et si vit que uns que il ne set mie ki ce fu le bouta en leuwe ensi que on le puet vier de lonc. Et si dist que il cuide et croit bien que pour cou que cil de Lille auoient mesfait a ciaux de Douay et pour le discord ki estoit entraus ; que Jakemes Limoniers fu batus et nemie pour haine que on eust a se personne. Et dit que a ces coses furent Jakemes li Blond, Robiers li Blond, Thumas le Kieure, Engherans Pilate, Henris Males, Pieres Pourceles, Euvardins de Saint-Venant fuis Lanvins, Rikars Bonnebroke, Henins de Goy, Oliuiers de Goy, Gherars de Samion, Robiers de Lambres et Simont, et auoec cestui tiemoins Pieres fuis suigneur Hanot Pain-Mouillit. Encore dit il que plusieurs fies il et li autre ceuaucierent entour Douay armet, et seil eussent trouvet milui de Lille il sen fuissent volentiers vengiet.

Jehans Puce t. j. dit que ou tans du deskors de Lille et de Douay cis tiemoins et autre pluseur boine gent de le vile de Douay ceuaucierent pluseurs fois dehors le ville et entour pour trouver auchun de le vile de Lille et pour vengier cou que cil de Lille, auoient fait a ciaux de Douay. Et en ces ceuaucies furent Waubiers le Kieure, Thumas ses freres, Reniers Males, Henris Males, Pieres Pourceles, Watiers Musars, Eurars de Saint-Venant, Gode de Douieul, Willaume li Waukiers,

Regnier Malet, temoin juré, dit qu'auwant aux environs de l'Ascension, ce témoin survint comme ceux qui suivoient les premiers, au lieu où Jacques Lemonnier fut battu ; mais il ne le vit pas frapper, la chose étoit faite. Il en vit un qu'il ne sauroit nommer qui le jeta dans l'eau, ainsi que l'on peut voir de loin. Il ajoute qu'il pense que cela fut fait à cause de la conduite de ceux de Lille envers ceux de Douay ; que Jacques Lemonnier ne fut point battu par haine personnelle contre lui. Qu'à cette équipée furent Jacques Leblond, Robert Leblond, Thomas Lecœuvre, Enguerrand Pilate, Henri Malet, Pierre Pourcelet, Evard de Saint-Venant, fils de Lanvin, Richard Bonnebroke, Hennin de Goy, Oliviers de Goy, Gérard de Saméon, Robert de Lambres et Simon. Et avec ce témoin, Pierre, fils du seigneur Anne Painmouillé. Il ajoute encore qu'à plusieurs reprises lui et d'autres ont chevauché aux alentours de Douay, armés ; et que s'ils eussent trouvé quelqu'un de Lille, ils se fussent volontiers vengés.

Jean Puce, témoin juré, dit qu'au temps du discord entre ceux de Lille et de Douay, lui et plusieurs autres personnes notables de Douay chevauchèrent à plusieurs reprises aux alentours de la ville, pour rencontrer quelqu'un de Lille et pour se venger de ce que ceux de Lille avoient fait à ceux de Douay. En ces chevauchies furent Wautier le Cœuvre, Thomas son frère, Renier Malet, Henri Malet, Pierre Pourcelet, Watier Musart, Evard de Saint-Venant, Gode de Do-

Gosses Darras, Pierres li Petit, Amari de Landast, Aliaumes li Morans, Jakemes de Fresain, Pieres li blankissieres, Rikars Boine-Brokes, Hennins de Goy, Oliuiers de Goy, Robiers de Lambres. Encore dist eis tiemoins que il ceauca auoec cesci deseure nonmes jusques à l'écluse, pour cou que on leur dit que Andrius li Borgnes bourgeois de Lille estoit là, et li cuidierent trouver pour lui laidengier. Et ces ceauacies furent faites pour le contene qui estoit entre ciaux de Lille et ciaux de Douay et furent faites deuant le respit.

Pierres fuis seigneur Jehans Painmouillet t. j. dit et sacorde à Renier Males et si dit que Waubiens le Kieure i fu, mais de Pieres Pourceles et Henri et Oliuiers de Goy et Robiers de Lambres ne li souuient il mie que ille in eist et si nit Pieres Lammant. Des autres coses il sacorde à Jehans Puce, sauf cou que en le ceuacie del escluse faite por Andriu li Borgne il ne li souuient mie que Jehans Puce, Reniers Males, Pieres Pourceles, Willaumes le Wauchiers, Aliaumes li Morans, Pierres li blankissieres, Rikars Boine-Broke, Henins de Goy, Oliuiers de Goy, Robiers de Lambres i fuissent.

Henri Males t. j. dit que il fu auoec les autres dehors Wasiers la u Jakemes Lilmouniers fu naures; et si ne li souuient

uyeuil, Guillaume de Wautier, Gossé d'Arras, Pierre le Petit, Amaury de Landast, Aliaume Lemorant, Jacques de Fressain, Pierre le Blanchisseur, Richard Bonnebroke, Hennin de Gouy, Olivier de Gouy, Robert de Lambres. Il ajoute qu'il chevaucha encore avec ceux qu'il vient de nommer vers l'Ecluse (1), parce qu'on leur dit qu'Adrien le Borgne, bourgeois de Lille, était là; qu'ils croyoient le trouver pour le maltraiter. Et ces courses furent faites à cause de la discorde qui étoit entre ceux de Lille et ceux de Douay, avant la suspension des hostilités.

Pierre, fils du seigneur Jean Painmouillé (2), témoin juré, dépose de même que Renier Malet; il dit que Waubert Lecœuvre y étoit; mais de Pierre Pourcelet, d'Henri et d'Olivier de Gouy, de Robert de Lambres, il ne lui souvient pas; non plus s'il y fut Pierre l'Amant. Sur les autres choses, il est d'accord avec Jean Puce, sauf que lors de la chevauchie de l'Ecluse faite pour Adrien le Borgne, il ne se souvient pas que Jean Puce, Renier Malet, Pierre Pourcelet, Guillaume le Wautier, Aliaumes Lemorand, Pierre le Blanchisseur, Richard Bonnebroque, Hennin de Gouy, Olivier de Gouy, Robert de Lambres y fussent.

Henri Malet, témoin juré, dit qu'il fût au-delà de Wasiers, où Jacques Lemonnier fut blessé. Il ne se souvient pas de

(1) L'écluse est un village situé à trois petites lieues de Douai, au sud-est. A l'époque du conflit, il était du domaine de la comtesse Marguerite, qui l'avait cédé à son petit-fils Jean de Dampierre.

(2) Douay a eu plusieurs échevins du nom de Painmouillé.



mie de nonmer ciaus ki main li misent. Et si dit que ce fu pour cou que cil de Lille avoient batus gens de Douay, et pour cou aussi que gens de Lille que cis tiemoins ne set mie nonmer, ou que cuis Jakemes estoient parens a cuis qui avoient gietet Jehannet dou Postic en leuwe ; si en avoyt ses parens , auchuns ki la furent u Jakemes fu battus. Et a ces choses , furent Jakemes Liblons , Robiers Liblons, Waubiers le Kieure, Thumas ses freres, Engherans Pilate, Henris Males, Pieres Pourceles, Euardins de Saint-Venant, fuis Lanuin , Oliuiers de Goy, Gherars de Samion, Pieres li Amans. Encore dit il que a un autre jour il ala auoec les autres a armes , mais il ne set pourquoi ce fu ; et si furent Jakemes Liblons , Robiers Liblons , Waubiers et Thumas le Kieure, Jehans Puce, Rikars Boine-Broke , et des autres ne li souuient il mie. Et ces choses auoient puis le fieste et devant le respit.

Amaris de Landast t. j. dit que il fu auoec les autres la u Jakemes Lemoniers fu batus et naures ; et si dit que li miesmes le feri dun baston ; mais il ne set mie en quel liu il lassena, et en i eut ki li ferirent ausi que il ne set mie nonmer. Et si dist que ce fu fait puis le fieste et deuant lecrit le conte et deuant le respit et fu fait pour le contenc ki estoit entre ceaus de Lille et ceaus de Douay et pour cou que gent de Lille queil ne set mie nonmer bien souffissant , gent de le vile avoient

ceux qui portèrent la main sur lui. On disoit que c'étoit à cause de ce que ceux de Lille avoient fait à ceux de Douay ; on ajoutoit que ce Jacques étoit le parent de ceux qui avoient jeté Jeannet du Postic dans l'eau ; aussi voyoit-on les parents de ce Jeannet , où Jacques Lemonnier fut battu. Et à cette équipée furent Jacques Leblond, Robert Leblond, Wautier Lecœuvre, Thomas son frère, Enguerran Pilate, Henri Malet, Pierre Pourcelet, Evrard de Saint-Venant, fils Lanvin, Olivier de Gouy, Gérard de Saméon, Pierre l'Amant. Il dit encore qu'un autre jour il alla avec les autres , armé, mais il ne sait pourquoi ; et là se trouvoient Jacques Leblond, Robert Leblond , Wautier et Thomas Lecœuvre, Jean Puce, Richard Bonnebroque, et d'autres dont il ne se rappelle pas les noms ; et ces choses eurent lieu après la fête et depuis le répit.

Amaury de Landast (1), témoin juré , dit qu'il fut avec les autres là où Jacques Lemonnier fut battu et blessé , et il avoue que lui-même le frappa d'un bâton ; mais il ne sait où il l'asséna. Et beaucoup d'autres vinrent qui le frappèrent , qu'il ne sauroit nommer ; que cela fut fait après la fête et avant que la défense du comte et le répit aient été connus. Et cela à cause de la discordé de ceux de Lille et Douay, et parce que gens de Lille, qu'il ne connoit d'une manière suffisante,

(1) La maison de Landast était de très-haute noblesse ; elle est éteinte de nom. Ses descendants sont MM. de Lagrange, de Douay, du chef de leur mère, feue M<sup>me</sup> Ernestine-Charlotte-Joseph de Mortagne de Landast.

batus et laidengiet gent de Douay et auoient gietet , dou pont de le porte dou Markiet en leuwe , un valetton que il ne set mie nommer et liques estoit bien en linagies de le uile; et dissoit on , que Jakemes estoit parens a auchun de ciaus ki cou auoient fait. Et furent a ces choses Jakemes li Blons , Robiers li Blons , Waubiers le Kieure , Thumas le Kieure , Engherans Pilate , Reniers Males , Henris Males , Eurardins de Saint Venant fuis Lanwin , Rikart Boinebroke , Gherars de Samion , Jehans Pikete , Pieres li Aumans. Encore dit il que il ceauca plusieurs fies dehors Douay a armes , auoec les autres ki deuant sont nomme et jusques au Mes , et jusques a Lescluse. Et se il eussent trouet auchun de Lille illi eussent fait mal dou cors ; et ce fissent il deuant cou que li cris fu cries de par le conte; et si dit que quant li un voloient ceuaucier le autre aloient auoec.

Rikars Boinebroke t. j. dit que il fu auoec les autres entre le bais et Waziers la u Jakemes li Moniers fu baies et naures et si dit que Amalry de Landast , Robiers li Blons , Pieres li Amans , Gherars de Samion , Thumas le Kieure , ferirent sour celui Jakemon ; et si fu fait puis le fieste et deuant le desfense le comte et ce fu fait pour cou que gent de Lille que il ne set mie nommer , que on dissoit que appieteroient Jakemon le Monier , gietterent un valetton qui avoit anon Jehanet dou Postic , dou pont de le porte dou Mar-

avoient battu et molesté gens de Douay , et avoient jeté du pont de le porte du Marché en l'eau un valetton qu'il ne sauroit nommer , lequel étoit bien en parenté dans la ville. L'on ajoutoit que Jacques Lemonnier étoit parent à quelques-uns de ceux qui avoient fait ces choses. A cette entreprise se trouvoient Jacques Leblond , Robert Leblood , Wautier Lecœuvre , Thomas Lecœuvre , Enguerran Pilate , Renier Malet , Henri Malet , Evrard de Saint-Venant , fils de Lanvin , Richard Bonnebroque , Gérard de Saméon , Jean Piquette , Pierre l'Amant. Il dit encore qu'il chevaucha plusieurs fois hors de Douay , à armes , avec les autres , qui devant sont nommés , et jusques au Mez (1) , et jusques à Lécuse , et que s'ils eussent trouvé aucun de Lille , ils lui eussent fait mal au corps. Et ils firent cela avant que l'écrit du comte fût crié , et il dit que lorsque l'un d'eux vouloit chevaucher , les autres y alloient.

Richard Bonnebroque , témoin juré , dit qu'il fut avec les autres entre le marais et Waziers , là où Jacques Lemonnier fut jeté à l'eau et blessé ; qu' Amaury de Landast , Robert Leblond , Pierre l'Amant , Gérard de Saméon , Thomas Lecœuvre frappèrent sur Jacques Lemonnier ; et cela fut fait depuis la fête et avant la défense du comte , parce que des gens de Lille , qu'il ne sauroit nommer et qu'on disoit parens à Jacques Lemonnier jetèrent un jeune valet , que l'on nommoit Jeannet du Postic , du pont de la porte du Marché

(1) La cense et le hameau du Mez étaient sur le territoire de Faumont et Coutiches. Mes , Meis , la métairie.

kiet en leuwe. Et si fu fait ausi por le descort ki estoit entre ceaus de Douay et de Lille. Et si dist ausi que auant que on ne fist mal a Jakemon, et que li uns paroloient dou batre et li autre dou laisser aler, Eurars de Saint Venant dit, que ne sen melleroit jamais seil sen aloit ensi. Et apries ces parolles cuis Jakemes fu batus. Et a ces choses furent ausi Jakemes le Blons, Waubiers le Kieure, Engherans Pilate, Pieres Pourceles, Willaume li Waukiers; Hennins de Goy et Reniers Males; souriuont quant li fes fu fes. Encore dit il que apries cou li cis tiemoin ceuauc a armes viers le Mes une fois auoec les autres por laidengier ciaus de Lille, se illes eusent trouues et por vengier cou que cil de Lille leur auoit mesfait. Et si fu auoec Waubiers li Kieure, Tumas ses freres, Pieres Pourceles, Eurars de Saint Venant, Gode de Deuieul, Monnars Boinebroke, Gosses d'Arras, Pieres li Petis, Amalry de Landast, Aliaume li Morans, Jakemes de Fresain, Pierre li blankissieres, Henins de Goy, Oliviers de Goy, Robiers de Lambres et autre pluisers dont il ne li souuient mie et arbalétriers à piet.

Aliaumes li Morans t. j. dit que auan entre le Pentecousté et le saint Jehan li markant de Douay reuenoient de le fieste de Prouins et fissent sauoir partier piersone a leurs amis a Douay que il venissent encontre aus por cou que il se doutoient de

dans l'eau. Cela eut lieu aussi par suite du discord qui existoit entre ceux de Douay et ceux de Lille; il dit aussi qu'avant que l'on fit mal à Jacques, les uns parloient de le laisser aller, d'autres de le battre. Evrard de Saint-Venant (1) dit que si on le laissoit aller, jamais plus il ne se mêleroit de rien. Ces paroles dites, Jacques fut battu. A cette reneontre étoient aussi Jacques Leblond, Wautier Lecœuvre, Enguerran Pilate, Pierre Pourcelet, Guillaume le Wauquier, Hennin de Goy et Regnier Malet, qui survinrent quand les choses étoient faites. Ce témoin ajoute qu'il chevaucha encore une fois armé, vers la cense du Mez, avec les autres, pour molester ceux de Lille, s'ils en avoient trouvé, et pour se venger de ce que ceux de Lille leur avoient fait. Se trouvoient avec eux Wautier Lecœuvre, Thomas son frère, Pierre Pourcelet, Evrard de Saint-Venant, Gode de Douaœul, Monnars Bonnebroque, Gosse d'Arras, Pierre le Petit, Amaury de Landast, Aliaume Lemorant, Jacques de Fressain, Pierre le blanchisseur, Hennin de Gouy, Olivier de Gouy, Robert de Lambres et autres dont il ne se souvient pas, avec des arbalétriers à pied.

Aliaume Lemorant, témoin juré, dit qu'avant, entre la Pentecôte et le Saint-Jean, les marchands de Douay revenoient de la fête de Provis; ils firent prier leurs amis de Douay de venir à leur rencontre, parce qu'ils craignoient quelques tentati-

(1) Son père avait été échevin de Douay; plusieurs membres de sa famille le furent encore dans la suite.

ceaus de Lille et leur amis alerent encontre aus a armes jusques de la Lescluse, et cis tiemoins ausi. Et ce furent cil ki i ceuaucierent a armes auoec Jakemes li Blons, et Robiers li Blons, Wautiers li Kieure et Tumas ses freres, Engherans Pilate, Reniers Males, Henris Males, Pieres Pourceles, Euvrars de Saint Venant, Gode de Deuwieil, Willaumes li Waukiers, Jehans Boinebroke, Monnars Boinebroke, Gosses d'Arras, Pieres li Petis, Jehans Puce, Amalry de Landast, Ricars Boinebroke, Hennins de Gouy, Wateville, Oliviers de Gouy, Jakemes li Kamus, Robiers de Lambres.

Jehans fius Jehan Boinebroke, t. j. dit que il ne fu onques a ceuaucie ki fust faite, fors que a celi ki fu faite quant on ala contre les markans ki remonent de le fieste de Prouvins, et par linage il iala.

Jehans Gode de Deuwieil t. j. dit que il fu auuec les autres a armes a Lescluse, por cou que il cuidoiēt trouver aucune gent de Lille, et ce fu fait le jour meisme que Jakemes li Moniers fu naures; ne autrement il ne le soiuent mie dout aus.

Gherars de Samion t. j. dit que le jour de l'Assension il souruioit la u bourgeois battirent Jakemon le Monnier dou plat despees, et cis tiemoins feri sour lui entour vii cos u viii dun baston de mesplier. Et

ves de la part de ceux de Lille. Ce témoin, avec d'autres de Douay, alla donc en armes jusq'â Lécluse : c'étoient Jacques Leblond, Robert Leblond, Wautier Lecœuvre, Thomas son frère, Enguerran Pilate, Regnier Malet, Henri Malet, Pierre Pourceles, Evrard de Saint-Venant, Gode de Douaœul, Guillaume de Wauquier, Jean Bonnebroque, Monnars Bonnebroque, Gosse d'Arras, Pierre le Petit, Jean Puce, Amaury de Landast, Richard Bonnebroque, Hennin de Gouy, Waterville, Olivier de Gouy, Jacques Lecamus, Robert de Lambres.

Jean, fils de Jean Bonnebroque, témoin juré, dit qu'il ne fut à aucune chevauchée, excepté à celle qui eut lieu lorsque l'on alla à la rencontre des marchands qui venoient de la fête de Provins, mais à cause de la parenté il y alla.

Jean Gode de Douaœul, témoin juré, dit qu'il fut en armes avec les autres à Lécluse, pensant qu'ils y trouveroient des gens de Lille, et cela eut lieu le jour même que Jacques Lemonnier fut blessé; et il ne lui souvient pas d'autre chose. *(Il nomme ceux qui firent cette expédition; ces noms ont déjà été cités).*

Gérard de Saméon, témoin juré, dit que le jour de l'Ascension, il arriva au lieu où les bourgeois battirent Jacques Lemonnier du plat des épées; et ce témoin frappa aussi sur lui entour sept coups ou huit

dit que il ne sauoit pour coi ille faisoit.

Jehans Carbonniaus de Lesluïse t. j. dit que le nuit del Assension , Andrius li Borgnes vint a se maison pour prendre une seurte a Adan Taillet, de vins que ille auoit vendut, et demora la tant que il eut mingniet et le nuit et puis sen ala enuiers Lille lendemain jour del Assension. Apries mingnier vionrent il ..... armet et demanderent y a il cil de Lille. Et cis tiemoins respondi que nenil; et dont li demanderent quant il ieut nului de Lille, et moult demanderent por le fil Brission Soure et illeur dit que il ni auoit pieca estet; mais Andrius li Borgnes auoit la este le jour deuant; et dont li demanderent il se il auoit nule part la entour a prendre nule connoissance ne quel part il estoit ales, et dist viers Lille.

*Sur le fet Jakemon li Moinier.*

Eurars de Saint Venant fuis Lanwin t. j. dit que a le reuene que Jakemes le Monnier fist de la fieste de Bar, cesti tiemoins fu auoec les autres a le bais la u Jakemes fu batus, naures; et auant que on i mesist main, cis tiesmoins dist : ce sera hontes a nous se on leu laist ensi aler, sulousc cou que cil de Lille nous ont fait. Et li autre dissent, vous dites voir. Et apries cou on mist main a Jakemes

d'un bâton de néflier; et il dit qu'il ne sauoit pas pourquoi il le faisoit. (*Il cite les noms de ceux qui se trouuaient là; il n'y en a de nouveaux que ceux de Rousseau Pace, Leroy Piquette.*

Jean Carbonnel, de Lécluse, témoin juré, dit que la nuit de l'Ascension, Andrieu le Borgne vint à sa maison pour prendre une sûreté d'Adam Taillet, pour du vin qu'il lui avoit vendu; qu'il y demeura tant qu'il eut mangé et la nuit, et puis il s'en alla vers Lille. Le lendemain, jour de l'Ascension, après manger (dîner), vinrent chez lui, en armes... (*des individus de Douai dont les noms sont déjà cités.*) Ils lui demandèrent ceux de Lille. Il répondit qu'il n'y en avoit point. Ils lui demandèrent quand il en étoit venu; beaucoup demandèrent le fils Brission Soure; il leur dit qu'il y étoit déjà venu, mais qu'Andrieu le Borgne y étoit venu la veille; ils lui demandèrent s'il n'avoit pas quelques connaissances aux environs et de quel côté il étoit allé; il répondit : vers Lille.

*Sur le fait Jacques Lemonnier.*

Evrard de Saint-Venant, fils Lanvin, témoin juré, dit qu'au retour de Jacques Lemonnier de Bar, ce témoin, avec les autres, fut au marais où Jacques fut battu et blessé. Avant qu'on mit la main sur lui, il dit, ce témoin : « Ce serait une honte à nous de le laisser aller ainsi, après ce que ceux de Lille nous ont fait. » Les autres répondirent : « Vous dites vrai, » et après on frappa sur Jacques. Là furent

et a cou furent Jakemes li Blons , Robiers li Blons , et cis Robiers le feri dun baston parmi les espaulles, et si feri ausi Wau-biers le Kieure, Thumas ses freres ki des mains i feri , Engherans Pilate , Reniers Males i sourvint, encore i fu Henris Males, Pieres Pourceles, Willaume le Waukiers, Amalry de Landast le feri dun baston , Rikars Boinebroke , Henins de Goy , Oliu-iers de Goy le feri de la paume ; Pieres li Aumans ki le vol estekiet dun espoit , mais on li retoli, et Gherars de Samion le bouta en une tourbiere et le dist : Veesci des bains de Douay. Et dit cis tiemoins que il alla pour cou que on disoit que le parent Jakemon auoient gietet un cousin de cestui tiemoin dou pont de le porte dou Markiet en lewe ; pour coi li aut i alerent ce ne set il mie. Encore dit cis tiemoins que une autre fois deuant le respit le conte il ceuauca a armes jusques viers le Mes, auoec les autres compaignons pour enconter aucun de Lille mais il ne leur causist ki ce fust, que ce fust des plus gros en cele ceuaucie fu..... Et encore dit il que le jour meisme u un apres couque Jakemes fu naures lui il ala à Lescluse a armes a le maison Carbonniel pour cuerre gens de Lille car on leur auoit dit que il en iauoit et la furent a armes..... et autre dont il ne li souuient mie dou nomes.

—  
*Sur le fet Jehans Delefosse.*

Gherars Limouniers freres Jakemes Limouniers t. j. dit que quant Jakemes

Robert Leblond et Jacques Leblond. Ce Robert Leblond le frappa d'un bâton entre les épaules , ainsi que Wautier et Thomas Lecœuvre , son frère ; Enguerran Pilate et Regnier Malet le frappèrent des mains ; survint encore Henri Malet, Pierre Pourcelet , Guillaume le Waucquier , Amaury de Landast qui le frappa d'un bâton ; Richard Bonnebroque , Hennin de Gouy, Olivier de Gouy qui le frappa de la paume de la main , Pierre l'Amant , qui voulut l'atteindre d'un épieu , mais on le retint , et Gérard de Samçon qui le jeta dans une tourbière et lui dit : « Voici des bains de Douay (1) : » Et ce témoin dit qu'il y a été , parce que l'on disoit que les parents de Jacques auoient jeté un sien cousin du pont de la porte du Marché dans l'eau ; pourquoi les autres y allèrent, il ne le sait. Il ajoute qu'une autre fois , avant la défense du comte , il chevaucha armé jusque vers le Mez , avec les autres compaignons , pour rencontrer quelqu'un de Lille , mais ils ne rencontrèrent personne. Les plus importants qui furent dans cette circonstance sont : *(ici sont cités des noms déjà connus)*. Il ajoute que le jour même ou un après que Jacques fut blessé , il alla à Lécluse , à la maison Carbonnel , à la recherche de gens de Lille , parce qu'on leur avoit dit qu'il y en avoit. Et là furent en armes : *(gens déjà nommés)* et autres dont il n'a souvenance.

—  
*Sur le fait de Jean Delefosse.*

Gérard Lemonnier , frère de Jacques Lemonnier , témoin juré , dit que lorsque

(1) Allusion à ce qu'avaient dit ceux de Lille lorsqu'ils jetèrent Jeannet du Postic à l'eau.

Limouniers fu reuenus a Lille de Douay , u il auoit este batus et laidengies, illi oi dire que Jakemes si comme il fure montes au pont de Marke por uenir uiers Lille , il demanda asen garçon se il auoit nient cuer de lui aidier ; et dit que pour cou que cil de Douay lauoient ensi tourne, sil encontroit homme personaule de Douay , illi donrait ensengnes que il reporterait a Douay, ausi comme il portoit les ensengnes de Douay à Lille. Jakemes ceuauc uiers Lille et encontra un homme a keual que il ne set qui il fu et illi demanda ki il estoit, si dit de Douay : et dont le dist Jakemes, cil de Douay moult laidement atourne ; et je uous atourneroi ensi. — Et dont le feri Jakemes deux cos u tros dun court baston que il tenoit et le naura si que nie cuidoit. Et parla Jakemes a cestui tiemoins sen frere que il seust qui cuis estoit , et sil estoit fort naures li. Car je ne sai fist Jakemes comment il est denu. Et encore dist cis tiemoins que il ne set nene seut onkes qui cuis fu.

Jacques fut revenu à Lille de Douay, où il avoit été battu et molesté, il ouit dire que Jacques, comme il fut arrivé au Pont-à-Marcq, venant vers Lille, demanda à son garçon s'il n'avoit pas à cœur de l'aider, et il dit qu'attendu que ceux de Douay l'avoient ainsi arrangé, s'il rencontrait homme en personne de Douay, il lui donneroit des marques qu'il reporterait à Douay, comme celles que lui-même portoit de Douay à Lille. Jacques s'avança vers Lille et rencontra un homme à cheval qu'il ne connoit pas et lui demanda qui il étoit, et il dit de Douay. Et alors Jacques lui dit : « Ceux de Douay » m'ont fort maltraité, et je vous arrangerai ainsi. » Et il le frappa de deux ou trois coups d'un bâton court qu'il tenoit, et le blessa plus qu'il ne pensoit le faire. Et Jacques parla à ce témoin son frère, afin de savoir qui il étoit et s'il étoit fort blessé ; car je ne sais, fit Jacques, comment il est arrangé, et ce témoin ajouta qu'il ne sait qui il étoit.

**C**e sont tiemoins oïz sur le fet  
de le mort de **P**ieron le  
**K**atier.

Maîtres Nicolas Boidins li peres t. j. dit que auant deuant le saint Jehans, il remua celui Pieron le Katier dun cop que il auoit ou costet et de plaies que il auoit ou kief ; et le trouua en tel point que illi dist que il nauoit jamais mestier de remuer car il moroit.

**C**e sont témoins entendus sur le  
fait de la mort de **P**ierre  
le **K**atier.

Maître Nicolas Boidin le père (1), témoin juré, dit qu'aparavant devant la Saint-Jean, il pansa Pierre le Katier d'un coup qu'il avoit reçu au côté et de plaies qu'il avoit à la tête ; et il le trouua en tel état qu'il dit qu'il n'y avoit lieu à le traiter, parce qu'il en mourroit.

(1) Rhysicien, médecin ou chirurgien.

Jehans Blihiers t. j. dit que il uit Pieron le Katier amener a Tournai par euwe tout nauret et dist que il auoit mes a Douay pour ii ans douant.

Jehans Turpins, valles Jakemon Destailleurs manans a Lille t. j. dit kou commencement dou content de Lille et Douay, il vit venir courant et i le femme Pieron le Katier a le maison Jakemon le Joienne a Douay auoec cui il manoit. Adont y erioit cele feme sour celui Jakemon, ha hai, sire pour Din merchit on thue men baron a no maison. Et li subit i vot aler et se feme ne le laissai par cou que il nestoit mie de le vile. Et dit cis tiemoins que en dementiers il iauoit moult grant asanee de gent dou keumon de le vile deuant le maison Pieron, dont il ne reconnut nul fors que Cholars Davelin un poissonnier de mer ; et dit que il neuit mie le fait de celui naures. Et quant cele gent senfurent partit, il cuis Pieres estoit naures, et entre les autres il auoit une plaie au costet dont si alaine li issoit grosement. et se dist que apries celui jour il oit crier et commander par monseigneur le conte que nus ne fust si hardis que il se meust pour le content de ciaux de Douay et de ciaux de Lille.

*Tiemoing oit le vendredi apries le mi-quarresme sour le fet Pierot le Katier.*

Cholars Davelins poissonnier de mer t.

Jean Blihiers, témoin juré, dit qu'il vit Pierre Lecatier amené à Tournai par eau, tout meurtri, et dit qu'il avoit demeuré à Douay pendant deux ans avant.

Jean Turpins, valet Jacques Destailleurs, demeurant à Lille, témoin juré, dit qu'au commencement du discord de Lille et de Douay, il vit venir en courant la femme de Pierre Lecatier à la maison de Jacques Lejeune, à Douay, avec qui il demouroit, et qui crioit, cette femme, après lui Jacques : « Ha, hai ! sire, pour » Dieu, merci, on tue mon baron (mari) » dans notre maison. » Il se dispoit à y aller ; sa femme l'en empêcha, parce qu'il n'étoit pas de la ville (1). Il ajoute, ce témoin, que, dans ce moment, il y avoit une grande réunion de gens du commun de la ville devant la maison de Pierre ; qu'il n'en reconnut aucun, excepté Colart Davelin, poissonnier de mer ; qu'il ne vit pas les coups qui furent portés, et que lorsque ces gens s'éloignèrent, ce Pierre étoit blessé et qu'entre autres il avoit une plaie au côté dont le souffle sortoit beaucoup. Qu'après ce jour, il entendit crier et commander de par monseigneur le comte que nul ne fut assez hardi pour se mouvoir à propos du discord de ceux de Douay et de ceux de Lille.

*Témoins entendus après la Mi-Carême sur le fait Pierre Lecatier.*

Colars Davelin, poissonnier de mer,

(1) Celui que l'on battait. Il est probable que la même coutume existait à Douai comme à Lille. Le livre de Roisin dit que lorsque dans une mêlée un bourgeois prenait parti pour l'homme du dehors, il encourait une amende de 60 sols et la perte de sa bourgeoisie comme parjure. N° 415.



j. et requis dit que auwan, apries le fieste il vit que Rogiers Hugete, Colars de Valenciennes, Sohiers Estraingues, Baukins Fourdins, Jakemes de sous le tour li fius, et autre pluseur que il ne set mie nommer, amenerent Pieron le Katier hors de se maison, emmi le caucie et le bastirent et de puins et de mances de coutiel et le naurent et li fisent le tieste rouge. Et dit cis tiemoins que lor cis Pieres estoit emmi le caucie, illi destourna moult de cos. Requis cis tiemoins por quel ocoison ce fu fet. Il dit que on li metoit sus que il vendoit pissons embles, et que il en donnoit milleur markiet que li autre pissonniers. Et que il tençoit li et se feme cis autres pissonniers, et cou que il ostoit de Lille ne li aidoit mie moult. Et cil qui le laidengiet estoient gent ki se melloient de marcadise de pissons. Et encore dit il que quant cuis Pieres fu laidengies il nosa mi demorerer a sen ostel. Ains sen ala gesir en un moustier. Requis cis tiemoins sour sensierement combien il auoit mes a Douay, il cuide bien que il i eust mes v ans u plus.

Rogiers Hugete t. j. et requis dit que auwan, apries le fieste de Douay et deuant le respit ki eu entre ciaux de Douay et de Lille, cis Rogiers, Cholars Daelins, Cholars de Valenciennes, et Sohiers Estraingues, Baukin Fourdins, Jakemes de sour le tour li fius, Willaumes de Marchiennes et autre pluseur dont il ne li souient mie à nommer vorrent a le mason Pieron le Katier de Houpelines pissonnier de douce euwe, la u il auoit mes entour

témoin juré et requis, dit qu'avant, après la fête, il vit Roger Hugete, Colars de Valenciennes, Sohier Estraingnes, Boquin Fourdin, Jacques dessous la Tour, le fils, et plusieurs autres qu'il ne peut nommer, emmener Pierre Lecatier hors de sa maison, au milieu de la rue, et le frapper de poings, de manches de couteaux, le blesser et lui faire la tête rouge de sang. Ce témoin ajoute que pendant que Pierre étoit sur le milieu de la rue, il détourna de lui beaucoup de coups. Ce témoin, requis de déclarer pour quelle cause cela fut fait, dit qu'on accusoit Pierre de vendre du poisson volé, qu'il donnoit à meilleur marché que les autres poissonniers; qu'on l'accusoit et le tençoit, ainsi que sa femme, parce qu'ils étoient de Lille, et qu'il ne les aidait pas beaucoup. Ceux qui le molestèrent étoient gens qui faisoient le commerce de poissons. Il ajoute que lorsque Pierre fut blessé, il n'osa demeurer à sa maison et qu'il alla se réfugier en un moustier. Requis ce témoin de déclarer combien il étoit resté à Douay, il dit qu'il croit bien y être resté cinq ans, ou plus.

Roger Hugete, témoin juré et requis, dit qu'avant, après la fête de Douay et avant la défense du comte, qui suspendit l'hostilité entre ceux de Douay et de Lille, lui, Roger, alla avec Colars d'Avelin, Colars de Valenciennes et Sohier Estranger, Boquin Fourdins, Jacques dessous-la-Tour le fils, Guillaume de Marchiennes, et plusieurs autres dont il ne se souvient pas des noms, à la maison Pierre le Catier, de Houpelines, poissonnier d'eau

I an en le place a Devieul, et la le batirent il, et lamenèrent batant hors de se maison de puins, de pies, de mances de coutiel, et fu naures en le tieste, por cou que il auoit tenus a laron Jehans Taumars pissonnier de douce euwe; et pour cou que cuis Jehans estoit borgois de Douay, et cil ki deuant sont nommes aussi; il aidierent a uengies sen honte, et cou que il et se feme estoient tenus ariuteus as compaignons; et si dist que pour le content de Lille et de Douay il ne fu mie batus ne laidengies; et cis tiemoins mesmes aussi feri de sen pung et de lemanche de sen cou-teil a pointe.

Gilles Fourdins t. j. et requis dit que auwan, deuant le tieste dou Blanc Rosier, Cholars Daulins, Rogiers Hugete, Cholars de Valenciennes, Baukins, Jakemes Dessous le Tour li fius, Willaumes de Marchiennes et autres pluseur pissonnier de mer et de douce euwe amenerent Pieron le Chatier de Houpelines, pissonnier de douce euwe, hors de se maison en la place à Deuwieul et la le batirent il, de puins, de pies, de mances de coutiel et li fissent le tieste rouge de sanc. Et cis meismes tiemoins fu auoec, mais il ni feri onques cop. Et ce fu fet pour cou que il auoit laidengier les autres pissonniers de parolles et les tenoit as larons et amaise gent, y donnoit plus de pisson et de boines denrees pour V sols que li autre ne fesissent por X sols et ne sauoient dout eles li venoient.

douce, là où il avoit demeuré un an environ en la place à Douayeul (1); que là ils battirent Pierre et l'arrachèrent, en le battant, hors de sa maison, des pieds et des poings, de manches de couteaux, et qu'il fut blessé à la tête, parce qu'il avoit traité de laron Jean Taumart, poissonnier d'eau douce; que ce Jean étant bourgeois de Douay, ceux ci-dessus nommés l'aidèrent ainsi à venger sa honte; et encore, parce que lui et sa femme étoient réputés revendeurs par les compagnons; et que ce ne fut pas à propos du débat de ceux de Lille et de Douay qu'il fut maltraité. Ce témoin déclare l'avoir lui-même frappé de son poing et du manche de son couteau à pointe.

Gilles Fourdin, témoin juré et requis, dit qu'avant, devant la fête du Blanc-Rosier, Colars d'avelin, Roger Hugete, Colars de Valenciennes, Boquin, Jacques dessous-la-Tour le fils, Guillaume de Marchiennes et plusieurs autres poissonniers de mer et d'eau douce, amenèrent Pierre le Catier, de Houpelines, poissonnier d'eau douce, hors de sa demeure, en la place de Douayeul, et que là ils le battirent des poings, des pieds, de manches de couteaux et lui firent la tête rouge de sang. Ce témoin fut avec eux, mais il ne frappa pas. Cela fut fait, parce que Pierre avoit molesté les autres poissonniers en paroles, et les tenoit pour larrons et mauvaises gens; qu'il donnoit plus de poissons et de bonnes denrées pour cinq sous que les autres ne faisoient pour dix, et que l'on ne savoit d'où elles lui venoient.

(1) La place Douayeul était la Petite-Place actuelle. Douayeul, *Douai-le-Vicil*.

Sohiers Estraingues t. j. et r. dit que auwan, puis le fieste y deuant le respit, il uit que Cholars d'Auelins, Rogiers Huge, Cholars de Valenciennes, Baukins Fourdins, Jakemes Desous le Tour et Willemes de Marciennes, Mikeles de le Coupelle, Hues de Lambres et autres pluseur vallet ki repairent ou maisiel, traissent Pierre le Catier hors de se maison nauret parmi le cors, et lamenerent en le place a Deuieul et la le batirent il de puins et pies et de mance de coutiel. Et dit ke ce ne fu mie fet kil sace, por le descort de Lille et de Douay, ains fu fait por cou kil auoit mis sus Jehan Taumart, killi auoit enblet ses anwilles, et Jehan sen plainst as compaignons et as valles dou mestier, et il sacorderent illi vengeoient sen honte. Et si dit que il auoit mes la entour V an.

—  
*Pierre le Katier.*

Jakemes Desous le Tour t. j. et r. dit que Pieres estoit hais por cou ke il ahontoit le mestier et ke il vendoit pissons enbles et se vantoit ke il en donroit plus por II s. ke il ne feroient por V s. Et auoit mis sus a Jehan Taumart ke illi auoit enblet ses pissons; et cius Jehans sen plainst a ses amies et a ciaus dou mestier; et li bourgeois de le vile, si comme li uns bourgeois aide lautre, et cis tiemoins i souruiron et le vit battre, mais il ni feris onques cop. Et ce fu fait puis le fieste dou Rosier, le cause est davant II mois u

Sohier Estraingne, témoin juré et requis, dit qu'avant et depuis la fête, et précédemment à la défense, il vit que Colars d'Avelin, Roger Hugete, Colars de Valenciennes, Boquin Fourdin, Jacques de dessous-la-Tour, Guillaume de Marchiennes, Michel de le Coupe, Huon de Lambres, et plusieurs autres valets qui demeurent au Marché aux Pauvres, traînèrent Pierre le Catier hors de sa maison et le blessèrent par tout le corps, et l'amenèrent à la place Douayeul, qu'ils le battirent là des poings, des pieds, de manches de couteaux, et qu'il ne sache pas que ce fût à cause du discord de ceux de Lille et de Douay, mais bien parce qu'il avoit dit que Jean Taumart avoit volé ses anguilles, et que Jean s'en étant plaint à ses compaignons et aux valets du métier, ils s'étoient mis d'accord pour se venger de lui. Il dit qu'il avoit demeuré au Douayeul entour cinq ans.

—  
*Pierre le Catier.*

Jacques dessous-la-Tour, témoin juré et requis, dit que Pierre étoit hais parce qu'il avilissoit le métier, qu'il vendoit poissons volés, et qu'il se vantoit d'en plus donner pour deux sols que les autres ne feroient pour cinq; qu'il avoit dit que Jean Taumart lui avoit volé ses poissons; que Jean s'en étant plaint à ses amis et à ceux du métier, ledit Pierre fut battu. Et à cette scène furent, avec les amis de Jean, ceux du métier et comme bourgeois de la ville, parce qu'un bourgeois aide l'autre (1). Ce témoin survint, mais il ne frappa point.

(1) Selon la règle établie à Douai, comme elle l'étoit à Lille, que chaque bourgeois était tenu d'aider autre bourgeois en quelque lieu que ce fût.

trois. Et si dit ke acele bature il vit Cholart d'Avelins, Rogier Hugete, Colars de Valenciennes, Sohier Estraignes, Baukin Fourdin, Willaume de Marchiennes, mais il ne leur uit nul cop ferir et autres pluisieurs bien jusques a CC, si que luins bourgeois suit lautre.

Jehans li Petis miège t. j. dit que quant Pieron li Katiers fu naures des pissonniers de Douai, ille vint remuer ou moustier Saint Aubin et trouva ke il estoit naures ou costet dun couteil, et auoit bien plaie de boines lievres overtes et dont on devoit bien mort douter. Et non pour quant, se il fust demores al aiyude de dui eta boine warde, il neust eut warde de mort.

Jehan Picavez, blankisseu ne set nient del bature del Catier.

Gilles Estraignes t. j. et r. dit que il uit Cholart d'Avelins, Rogiers Hugete et Cholart de Valenciennes, Baukin, Willemes de Marciens, batirent Pieres le Katier de puins et de pies et de mances de coutiel; et si eut moult d'autres auoc que il ne set mie nommer. Et fu fait puis le fieste et deuant lecrit et pour le haine que illi autre pissonnier auoient a lui et pour cou que il et ses feme tencoient as autres pissonniers et dit que cuis Pieres auoit la mes en tour demi an.

Cela eut lieu depuis la fête du Rosier; mais la cause remonte bien avant cette fête, deux ou trois mois plus tôt. (*Ici sont cités les noms rapportés plus haut des individus présents à cette scène, et on ajoute*): qu'ils étoient plus de deux cents, parce qu'un bourgeois suit l'autre.

Jean le Petit, médecin, témoin juré, dit que lorsque Pierre le Catier fut blessé par les pissonniers de Douay, il vint se faire panser au moustier Saint-Albin (église). Il trouva qu'il étoit blessé au côté d'un coup de couteau; que la plaie étoit ouverte comme des lèvres; que l'on pouvoit craindre la mort. Si cependant il étoit resté auprès de lui et qu'il eût été bien soigné, on pouvoit le sauver.

Jean Picavez, le buandier, ne sait rien de la bature de le Catier.

Gilles Estraignes, témoin juré et requis, dit qu'il vit Colars d'Avelin, Roger Hugete, Colars de Valenciennes, Boquin, Guillaume de Marchiennes, battre Pierre le Catier des poings et des pieds, de manches de couteau; il y en eut beaucoup d'autres qu'il ne connoit pas; cela eut lieu depuis la fête et avant la publication de la défense, à cause de la haine que les autres pissonniers avoient contre lui, parce que lui et sa femme se querelloient avec les autres pissonniers; et ce témoin ajoute qu'il étoit resté chez ce Pierre environ un demi-an.

Jakemies Baukins pissonier de douce euwe t. j. dit ke auwan apries le Pentecoste ou tans dou descort de Lille et de Douay , cis tiemoins fu auoc les autres et dedens hostel Pieron , et dehors et le feri dou mance coutiel en le tieste , et ailleurs et en i auvoit tant de fereurs sour lui , ke il ne set ki le naura ou costet ; et dit ke il auoit tenu Jehan Tanmart a laron , et sen oste ausi . Et cis tiemoins et li autre ifurent por cou ke cius Jehans Taumars sen plins estoit a aus , et ke cou ke il conuenoit aidier lun bourgeois lautre . Et si dit ke cil ki ci apries sont nonmet batirent celui Pieron cest a sauoir : Cholart d'Auelins , Rogiers Hugete , Colars de Valenciennes , Fourdins , Jakemins Desous le Tour li fius , Willemes de Marcienes , Baudes li Oiseleures , Jehans Bourles nes d'Aubi . Et cius Jehans Bourles et Jakemins Desous le Tour ce furent cil ke les autres imenerent et dissent que seil ni uenoient que il sen plainderoient as eskevins .

Jacques Boquin , poissonnier d'eau douce , témoin juré , dit qu'avant après la pentecôte , au temps du discord de Lille et de Douay , il alla avec les autres à l'hôtel de Pierre ; qu'ils le tirèrent dehors , et que lui , témoin , le frappa du manche d'un couteau à la tête et ailleurs ; il y avoit tant d'acharnés à le frapper , qu'il ne sait qui le blessa au côté . Il dit que cela fut fait parce que Pierre avoit traité Jean Taumart de larron et son hôte aussi . Ce témoin y alla avec les autres , parce que Taumart s'étoit plaint à eux , et ensuite parce qu'il convient que les bourgeois s'aident entre eux . Ceux ci-après battirent ledit Pierre , à savoir : Colars d'Avelin , Roger Hugete , Colars de Valenciennes , Fourdin , Jacques de dessous-la-Tour le fils , Guillaume de Marchiennes , Baude l'Oiseleur , Jean Bourlet , né à Auby ; et celui Jean Bourlet et Jacques de dessous-la-Tour furent ceux qui les conduisirent , leur disant que s'ils ne venoient pas , ils s'en plaindroient aux échevins (1) .

Cholins de Valenciennes t. j. dit que Pieres li Katiers fu hais de ses compaignons por que il donnoit trop boin marktiet de pisson , de coi il cuidioient ke il venist de mais liu ; et estoit banis de Lille et por cou le batirent li conpaignons . Et cis miesmes tiemoins le feri dou puing et dit que il en auoit tant que on nen set le nombre et dit ke Jehans Bourles et Jakemins desous le Tour les imenerent tous .

Colin de Valenciennes , témoin juré , dit que Pierre le Catier fut hâi de ses compaignons , parce qu'il donnoit à trop bon marché le poisson , de quoi ils pensèrent qu'il ne vint de mauvais lieu , et que lui étoit banni de Lille ; c'est pourquoi ses compaignons le battirent et ce témoin le frappa du poing , et il y avoit tant d'assaillants qu'il n'en sait le nombre . Ils étoient conduits par Jean Bourlet et Jacques de dessous-la-Tour .

(1) Il y avait une amende de 60 sols contre ceux qui se refusaient à suivre les bourgeois qui leur faisaient appel.

Willaumes de Marciennes t. j. dit que Pieros li Katiers fu batus pour cou que il auoit dit laidure à Jehan Taumart un leur compaignon, et por cou estoit il hais de tous les compaignons, et cis meismes tiemoins le feri dou puing auoec les autres.

Jakemes li Jouenes t. j. dit que auwan entre le Pentecouste et le Saint Jehan il uit que li maceclier et li pissonnier dont il ne conniut nul fors Cholars d'Avelins ki tenoit une cuignie en se main, batirent et naurent de mances de coutiaus trop laidement et trop vilainement Pieres le Katier; et il sagenoilloit deuant aus et leur prioit mierchit moult piteusement; et ille naurent moult vilainement; et si dit que cis Pieres estoit de boin non et de boine grasse et auoit mes la ou vinage I an, et si dit que il croit bien ke pour lenvie que it auoient sour lui et por le débat ki estoit entre ceaus de Lille et de Douay, illi fissent cou. Et dit que ille vit ferir Rogelet Hugete, et Willemes de Marchiennes ferirent sour lui auoec les autres.

Tassar li talieur, manans a Doyeul t. j. dit ke auparavant, entre le Saint Jean et l'aouit, autant ke il a souvenance, il vit li pissonnier de Douai batre et navrer Pieres le Catier des pies, des puings et des manches de coutiel. Et Colars d'Avelin le feri a le tieste d'une hachette. Il dit que Pierre cloit de boin non et boine grasse; quil auoit mes entour lan dans sen vinage. Il croit que cela eut lieu par envi por li content de Lille et Douay. Il vit ferir avecq les aultres Rogier Hugete et Willaumes

Guillaume de Marchiennes, témoin juré, dit que Pierre le Catier fut battu parce qu'il auoit dit de laides choses à Jean Taumart, un de leurs compaignons, et que pour cela il étoit hâi de tous, et que lui-même le frappa du poing comme les autres.

Jacques le Jeune, témoin juré, dit qu'au-paravant, entre la Pentecôte et la Saint-Jean, il vit que les bouchers et les poissonniers dont il ne connoit d'autre que Colars d'Avelin, lequel tenoit une cognée à la main, battoient Pierre le Catier et le blessèrent de manches de couteaux très-laidement et très-vilainement. Pierre le Catier s'agenouilloit devant eux et leur prioit merci bien piteusement, et ils le frappèrent horriblement. Et ajoute, ce témoin, que ce Pierre étoit de bon renom et de bon commerce; qu'il auoit demeuré en son voisinage un an et demi, et qu'il croit que cela fut fait parce que ceux de Douay auoient chaque jour des nouvelles que ceux de Lille maltraitoient leurs bourgeois. Et il vit frapper Roger Hugete, et Guillaume de Marchiennes avec les autres.

Tassart, le tailleur, demeurant au Douayeul, témoin juré, dit qu'au-paravant, entre la Saint-Jean et l'aouit, autant qu'il peut s'en souvenir, il vit les poissonniers de Douay battre et blesser Pierre le Catier des pieds, des poings et de manches de couteaux, et Colars d'Avelin le frappa à la tête d'une petite hache; il ajoute que ce Pierre étoit de bon renom et de bon commerce, qu'il auoit demeuré environ un an dans son voisinage. Il croit que cela eut lieu à cause de l'envie qu'ils lui portoient,

de Marciennes.

Rogiers de Bertaincourt t. j. dit que il vit entre le Saint Jehan et le Pentecoste tenir et sakier Pieros le Katier hors de se maison , nauret et tout sauneng et le faisoit menet Colars d'Avelins; et si dit ke il croit vraiment que ce fu fait pour le content de Lille et de Douay, et por cou ke on dissoit ke il estoit de Lille; et dit que il estoit de boine grasse et de boin non ou vinage.

Bietris feme Jehan le mulier manant a Deuioel t. j. dit que entour viii jours devant le candelle d'Arras , elle vit battre et naure Pieron li Chatier et si a entendu que Colars d'Auelins li fist.

### Sur le fet Huon Malet.

Nicolas Males le merchiers t. j. dit que lendemain del Assensien, Hues Males li clers ki est ses cousins giermain, manans a Lille vint a Douay , la u cis tiemoins manoit, adont auoec dame Mehaut le mieri-ere et Mikiel d'Aire sen baron et le mena auoec lui viers Saint Pierre. Et la les encontrerent demisiaus de le vile de Douay et autres gens auoekes aus dou kemun dont il ne connoist nul, jusques a cent et plus ; et coururent sus a celui Huon et illeur pria

par suite du débat qui avoit lieu entre ceux de Lille et de Douay. Il vit frapper avec les autres Roger Hugete et Guillaume de Marchiennes.

Roger de Bertincourt , témoin juré , dit qu'il vit, entre la Saint-Jean et la Pentecôte, tenir et tirer Pierre le Catier hors de sa maison, blessé, tout saignant, et celui qui le faisait conduire étoit Colars d'Avelin ; il dit qu'il croit vraiment que ce fut à propos du discord de ceux de Lille et de Douay et parce que l'on disoit qu'il étoit de Lille; il ajoute qu'il étoit de bon commerce et de bon renom au voisinage.

Béatrix , femme de Jean le mulier (faiseur de meules) , demeurant à Douayeul , témoin juré , dit que huit jours environ avant la chandelle d'Arras(1), elle vit battre et blesser Pierre le Catier, et elle a entendu que Colars d'Avelin le fit.

### Sur le fait de Huon Malet.

Nicolas Malet, le mercier, témoin juré, dit que le lendemain de l'Ascension, Huon Malet, le clerc, qui est son cousin-germain, demeurant à Lille, vint à Douay où ce témoin demeurait alors, avec dame Mehaut , la mercière , et Michel d'Aire, son mari ; il les conduisit avec lui vers Saint-Pierre. Là ils rencontrèrent damoiseaux de la ville de Douay, et autres gens du commun avec eux, dont ils ne connoissent aucuns jusques à cent et plus , lesquels

(1) La fête de la Chandelle d'Arras commençait le dimanche du Saint-Sacrement et durait jusqu'au dimanche suivant.

por Diu merchiet, ke il estoit clers. Et ils respondirent : clers volonnes auoir et batirent et laidengierent et le gietèrent en le boe. Et cis tiemoins leur disoit : Biau singneur pour Diu miercit. Il nest mie de Lille il est d'Anape et jou ausi. Et li uns daus le feri cestui tiemoins dou puing au visage et labati en un celier. Encore dit cis tiemoins ke apries ces choses, Jakemes li Gantois ki connestables estoit de le rue, la u il manoit desfendi a loste la u cis tiemoins manoit, ke il ne fust si hardis ke il hiebrekast plus, ne jour ne eure cestui tiemoins, li mannes, li tenseur de Lille ne homme de le chastellenie de Lille.

Mahuis de Flers t. j. dit que il fu auoec Huon Malet a Douay deuant Saint Piere et la vit il que demisiel de le vile et autre gent auoec eus grant plente dou kemun, dont il ne connoist nul et batirent et laidengierent Huon Malet, et cis tiemoins senfui pour le peurs que il auoit.

Gontiers valles mon seingneur Jehan Makiel t. j. dit que auwan, apries le fieste de Douay il estoit a le maison dame Marien la Rikarde et la oi il que on croirot, a ciaux de Lille, a ciaux de Lille; et il a couru a luis, et la uit il un homme entre pies et le battoit on et en auoit bien deus cens et plus et disoient li un a l'autre, bates, bates il est de Lille, et si dit que il ne sauoit adent ki cou estoit, mais on li dist apries que cou auoit este Hues Males li clers, et

coururent sus à Huon. Il les pria, pour Dieu, merci, parce qu'il étoit clerc. Ils répondirent : « Clercs nous voulons auoir. » Ils le frappèrent, le molestèrent et le jetèrent dans la boue. Ce témoin leur disoit : « Beaux seigneurs, pour Dieu, merci ! Il n'est pas de Lille, il est d'Anappes, et moi aussi. » Et l'un d'eux frappa ce témoin du poing au visage et le fit tomber en une cave. Il ajoute qu'après ces faits, Jacques le Gantois, qui étoit connétable de la rue où il demuroit, défendit à l'hôte, où ce témoin logeoit, qu'il ne fût plus assez osé pour héberger à l'avenir, ni un jour ni une heure, ce témoin, les redevanciers ou manants de Lille, ni hommes de la châtellenie de Lille.

Mahieu de Flers, témoin juré, dit qu'il fut à Douay avec Huon Malet, avant la Saint-Pierre, et que là il vit damoiseaux de la ville et une grande foule de gens du commun de Douay qu'il ne connoît pas, lesquels battirent et molestèrent Huon Malet, et ce témoin s'enfuit par la peur qu'il avoit.

Gontier, valet de Mgr. Jean Makiel, témoin juré, dit qu'auparavant après la fête de Douay il étoit à la maison de dame Marien la Richarde, et là il entendit que l'on croirot : « A ceux de Lille ! à ceux de Lille ! » Et il courut à sa porte et vit que l'on battoit un homme renversé, et qu'ils étoient bien deux cents et plus, et qu'ils se disoient l'un à l'autre : « Battez, battez, il est de Lille. » Il ne sut d'abord qui c'étoit, mais on lui dit après que c'avoit été Huon



et dou tant quant ca uint ne set il mie, fors que ensi que il a dit, et ne connut nul de ciaux ki cou fisent.

Huis des Palefrois li mesagiers t. j. dit que il vint a Douay auwan, apries le fieste ne autrement ne li sovient il mie dou tans, que gent de Douay batirent et laidengierent et gietierent en le boe Huon Malet li clerc, et li paroît se couronne rese et si dit que il nen connut nul ki ce fecissent.

Amalry de Landast t. j. dit que il vit ou monastère Saint Pierre Huon Malet tout maschuret de boe; et lauoiert battu tout dou kemun, pour cou que cil de le vile namoient bien ciaux de Lille, mais il ne le vit mie battre, et ce fu fait deuant le respit, et deuant le crit et ou tans dou discort.

Amouris li couteliers t. j. dit que il uit auwan ou tans dou descort de Lille et de Douay, que Aliaumes li Morant, Henins Males, Blaues li clers et autre bien jusques a XXX que il ne set mie nommer batirent et laidengierent Huon Malet; et core el getierent ou conpieng et fu fait pour le descort de Lille et de Douay; et encore dit il que cil meisme batirent ausi Nicolon Malet ki estoit auoeces Huon Malet et fu fait por le descort ausi.

Malet le clerc, et de l'époque à laquelle cela arriva, il ne le sait, et il ne connoît aucun de ceux qui l'ont fait.

Huon des Palefrois, le messenger, témoin juré, dit qu'il vint à Douay il y a quelque temps, après la fête, il ne se souvient pas autrement de l'époque où gens de Douay battirent et molestèrent et jetèrent dans la boue Huon Malet le clerc, et il ne sait ceux qui l'ont fait. Et il lui parut que Huon avoit sa couronne rasée (1), et il dit qu'il ne connoît aucun de ceux qui l'ont fait.

Amaury de Landast, témoin juré, dit qu'il vit au monastère de Saint-Pierre Huon Malet tout souillé de boue; que les gens du commun l'avoient battu parce qu'ils n'aimoient pas ceux de Lille; mais il ne le vit pas battre; et cela eut lieu avant le répit et la publication de la défense au temps du discort.

Amaury, le coutelier, témoin juré, dit qu'il vit auparavant, au temps du discort de Lille et de Douay, Aliaume le Morant, Hennin Malet, Blaves le clerc et autres, bien jusques à trente, qu'il ne peut nommer, qui battirent et molestèrent Huon Malet, et qu'ils le jetèrent dans le boubier. Cela fut fait pour le discort de Lille et de Douay. Il ajoute qu'ils battirent encore Nicolon Malet, qui étoit avec Huon Malet, et pour la même cause.

(1) La tonsure des clercs était nommée couronne, d'où ils étaient désignés *couronnés*. Cette observation est faite parce que, selon l'ordonnance de Louis IX de 1270, les clercs qui ne portaient pas couronne, qui l'avaient rase, perdaient leurs privilèges. (Chap. 84.)

Jakemes Boukiaus t. j. dit que il uit celui Huon ki fu batus et bien en i auoit CC entour lui ki on disoït ki lauoient batut.

Jacques Bouquiau , témoin juré , dit qu'il vit qu'Huon fut battu , et qu'il y en avoit bien deux cents autour de lui que l'on disoit l'avoir battu.

Por Huon et Colart Malet.

Willaumes Clinkars manans en le rue des Draskiers t. j. dit que auwan entour l'Assention, il vit Hues Males gissoit enmille rue en un conpieng , et uns clers ki a non Blauons, uns des pis ribaus le tenoit ou conpienz , et le boutoit de sen piet ou visage ; et Gherardins de Flers uns heraudiaus , mais garçons , le bati ausi. Et uns valles ki estoit auoec celui Huon fu gietes tous plas en un celier, mais il ne set mie ki ce fist. Et moult ii eut grant asaulee de gent ; si que le rue estoit toute plaine. Et disoient li mais garcon, cil de Lille batenent no gent, batons les leur. Et dit que il furent laidengiet por le descort de Lille et de Douay. Et si dit que Huon Males et Pieres Pourceles i furent entre les gens ki la estoient, mais il ni fisent nient.

Pour Huon et Colart Malet.

Guillaume Clineart , demeurant en la rue des Draskiers (1), témoin juré , dit qu'avant, aux environs de l'Ascension, il vit Huon Malet gisant dans la rue en un boubier, et qu'un clerc , qui se nomme Blavons et des plus mauvais sujets, le tenoit au boubier et le fraploit de son pied au visage ; et Gérard de Flers , un crieur de rue , mauvais garçon , le battit ausi. Un valet , qui étoit avec Huon , fut jeté tout plat dans une cave , mais il ne sait pas qui le fit ; le rassemblement étoit si grand que la rue étoit pleine, et les mauvais garçons disoient : « Ceux de Lille battent nos gens , battons les leurs. » Et il dit qu'ils furent maltraités à propos du discord de Lille et de Douay. Il ajoute que Huon Malet et Pierre Pourcelet se trouvoient dans le rassemblement, mais qu'ils ne firent aucun mal.

Watiers de Riulay t. j. dit que il uit que Gherardins de Flers uns hiraus , et Blauos uns clers gouliaus, en une kemise ki batoient et feroient Huon Malet et le tenoient ou conpieng et en le boe. Et ien auoit uns C entour aus ; et si vit que uns valles ki estoit auoec lui Huon Malet, que on le gieta ens, ou celier Gillion Rus-

Watier de Riulay, témoin juré, dit que Gérard de Flers, un hérault, et Blaves, un clerc, de mauvaise vie, en chemise, battoient et molestioient Huon Malet et le tenoient au ruisseau en la boue; et il y en avoit un cent autour d'eux. Il vit aussi que l'on jeta un valet, qui étoit avec Huon, dans la cave de Gilles Ruspaut; mais il

(1) La rue des Draskiers étoit la rue Basse-des-Ferronniers.

paut. Mais il ne set ki ce fist. Et dist que ce fu ou descort de ciaux de Lille et de Douay, mais il ne set pour coi cuis Hues fu batus.

Salemons li toilliers, t. j. dit que il uit grant asaulee et grant noise de gent en le rue, la u il maint, et batoit on la l'homme si comme on dissoit, et dissoit on il est de Lille il est de Lille.

Jakemins de Sailli t. j. dit que il uit que Hues Malet estoit abatut ens un ruiot; et Blauons le batoit et i auoit grans asaulee de gent et dissoit on: Vees ent la un de Lille, vees ent la un de Lille. Et ce fu fait grant piece apries le fieste.

Willaaumes le boulangiers t. j. dit que il vit battre Huon Malet, et moult auoit grand plente gent et grant noise et grant cri et dissoient cil ki la estoient que cestoit uns clers de Lille, cest uns clers de Lille, et dit que cestoit ou tans dou descort de ciaux de Douay et de Lille pour le descort.

Willaaumes de Marchiennes t. j. dit que il uit deuant se maison, auwan puis le fieste un homme battre, que on disoit ki estoit clers, et ce fu fait por locoison dou contest qui estoit entre ciaux de Lille et de Douay.

ignore qui le fit; il dit que ce fut à propos du discord, sans savoir pourquoi Huon fut battu.

Salomon, le toillier, témoin juré, dit qu'il vit grand rassemblement et grand tumulte de gens dans la rue où il demeure; et que là on battoit un homme en disant: « Il est de Lille, il est de Lille. »

Jacques de Sailli, témoin juré, dit qu'il vit Huon Malet abattu dans un ruisseau, et que Blaves le battoit; qu'il y avoit grand rassemblement et qu'on disoit: « Voyez, en voilà un de Lille, en voilà un de Lille. » Et ce fut fait grand temps après la fête.

Guillaume, le boulanger, témoin juré, dit qu'il vit battre Huon Malet, et il y avoit beaucoup de monde et beaucoup de tumulte, et grands cris. Et ceux qui étoient là disoient: « C'est un clerc de Lille, c'est un clerc de Lille. » Et il dépose que c'étoit au temps du discord et par rapport au discord.

Guillaume de Marchiennes, témoin juré, dit qu'il vit devant sa maison, après la fête, battre un homme que l'on disoit être clerc, et que cela eut lieu à cause de la contestation qui étoit entre ceux de Lille et de Douay.

*Ce sont tiemoing ouit dou fet Jehan Ansiel le kintellier de Lille le diemence deuant Paques Flories.*

Jehans Vacke d'Orcies, t. j. dit que un lundi au matin entour le Pentecouste ki est passee, ensi que illi puet souuenir dout tans, Jehans Ausiaus ki estoit venus au markiet vint a cestui tiemoin, ki adont estoit eskeuins d'Orcies, et li dist que maceclier de Douay ki la estoient venut le voloient laidengier por le content de Lille et de Douay. Uns autres hom ki a anon Jehan Blauars li jouenes, dit ausi que illeur auoit oi dire que il laidengeroient Jehan Ansiel. Cis tiemoins fist asauler les eskeuins et li eskeuins manderent les macecliers et il i uionrent armet bien jusques a trente. Et li eskeuins leur blameurent que il estoient armet et que il sen voloient combatre. Et il respondirent que en le vile ne se combateroient il point ; mais il nosoient aler sans grant compaignie por le cremeur de ciaus de Lille. Encore dit cis tiemoins requis de le ceuaucie de ciaus de Lille que auwan, entour le Saint Jehan gent de Lille, et que il ne vesist mie, et que il ne set mie nonmer bien jusques a lx, ceuaucoient a armes entour Orchies et en estoit grans nouielle en le vile, que il wetoient ciaus de Douay ki aloient au markiet a Tournay. Et adont vit il Jehan Plentet en latre a Orcies ki estoit quaisies en sen doit, et disoit que cille gent li auoient fait, et en estoit li cris communs en le vile. Et li baillius et cil d'Orcies enuoierent de leur gent hors por sauoir que cil ceuaucent estoient, et il trouuerent as laboureurs ki labouroient as chans que cestoient gens de Lille.

*Ce sont les témoins entendus sur le fait de Jean Ansiou, le coutelier de Lille, le dimanche avant Pâques-Fleuries.*

Jean Vaque, d'Orchies, témoin juré, dit qu'un lundi au matin, aux environs de la Pentecôte passée, ainsi qu'il peut s'en souvenir, Jean Ansiou, qui étoit venu au marché, alla trouver ce témoin, qui alors étoit échevin d'Orchies, et lui dit que les bouchers de Douay, qui étoient aussi venus, le vouloient molester à cause du discord de Lille et de Douay. Un autre homme, nommé Jean Blavars, le jeune, dit aussi qu'il leur avoit entendu dire qu'ils maltraiteroient Jean Ansiou. Ce témoin fit assembler les échevins, et les échevins firent assembler les bouchers, et ceux-ci vinrent armés bien jusqu'à trente. Les échevins les blâmèrent de ce qu'ils étoient armés et avoient la pensée de se battre. Ils répondirent que dans la ville ils ne se combattraient pas ; mais qu'ils n'osoient aller sans grande compagnie par la crainte de ceux de Lille. Requis de déposer sur ce fait, le témoin ajoute qu'auparavant, aux environs de la Saint-Jean, des gens de Lille qu'il ne vit point et qu'il ne pourroit nommer, bien au nombre de soixante, chevauchèrent en armes autour d'Orchies et que la nouvelle en étoit répandue dans toute la ville qu'ils guettoient ceux de Douay qui alloient au marché de Tournay. Alors il vit Jean Plentet au cimetière, à Orchies, qui avoit le doigt cassé et qui disoit que ces gens lui avoient fait, et le cri en étoit commun dans la ville. Le bailli et ceux d'Orchies envoyèrent de leurs gens dehors pour savoir ce qu'étoient ces chevaucheurs ; ils trouvèrent des labou-

reurs qui labouroient aux champs, qui dirent que c'étoient gens de Lille.

Jehans Biellains d'Orcies ki, au tan fu eskevins d'Orcies, sacorde a Jehan Vacke sauf cou que ne se puet souvenir por lors li affaires des macecliers de Douay de le ceuauce de ciaus de Lille, il nen set mie plus fors que par oit dire car il nestoit mie adont ou pais.

Jean Biellain, d'Orchies, qui en ce temps fut échevin d'Orchies, dépose comme Jean Vacque, sauf que pour ce qui concerne les affaires des bouchers et la chevauchée de ceux de Lille, il n'en sait rien que par ouï-dire, attendu qu'il n'étoit pas alors dans le pays.

Mahuis Douingnies ki au tan fu eskevins d'Orcies t. j. dit que entre le Pentecoste et le Saint Jehan, il vit grand plente de macecliers et de warles de Douay armes ki estoient venus a Orchies au markiet; et nen set nul nonmer. Et oi dire ses compagnons que illeur auoient blamet. Encore dit il que entour III jours o quatre devant le Saint Jehan les nouielles estoient a Orcies que cil de Lille ceuaucoient la entour a armes, et dissoient que estoient pour faire mal a ciaus de Douay seil en peussent nul avoir trouvet. Et adont vint a Orcies Jehans Plentes, naures nouvellement en sen doit, dont il est afoles; et disoit on communement dedens le tiers jour apries, et cis meismes Jehans Plentes que cil ceuaucier de Lille li auoient fait.

Mahieu Doignies, qui fut autrefois échevin d'Orchies, témoin juré, dit qu'entre la Pentecôte et la Saint-Jean, il vit grande troupe de bouchers et de valets de Douay, armés, qui étoient venus à Orchies, au marché, dont il ne sauroit nommer aucun; et il entendit dire par ses compagnons qu'ils les avoient blâmés. Il ajoute que trois ou quatre jours avant la Saint-Jean, les nouvelles étoient à Orchies que ceux de Lille chevauchoient là à l'entour armés, et qu'ils disoient que c'étoit pour faire mal à ceux de Douay s'ils avoient pu en trouver. Alors vint à Orchies Jean Plentet, blessé nouvellement au doigt et dont il est estropié. On disoit généralement trois jours après, et Jean Plentet lui-même, que les cavaliers de Lille lui avoient fait cette blessure au doigt.

*Ce sont tiemoing oit sour le fet Hanet  
iiii s. et le dimence deuant bielles  
Paskes.*

Jehans Routiaus t. j. dit qu'Hanos  
iiii s. auoit but auvin de Rocielle a le

*Ce sont les témoins entendus sur le fait  
concernant Hannel Quatre-Sols, le di-  
manche devant les belles Pâques.*

Jean Routiaux, témoin juré, dit que  
Hannel Quatre-Sols auoit bu du vin de la

maison Bassier auoec cestui tiemoing , auoec Waghet le wantier , Hamelet Watrous , Hamede Pierot , Dou gardin de Lille et cuis se discorda que il ne vot mie paier sen escot. Et bien a entour deus ans et de cou, lauoient cis deuant nonme sour cuer. Apries auoient ou discor de ceaus de Lille et de Douay que Hanos iiii s. viont en le rue saint Jakemes la u on vendoit goudalle, la u cist conpaingnons ci deuan nonme, buivoient. Et cis tiemoins viont a li et li dist que il sen alast hors de le vile u il seroit batus et il ne sen ala mie. Adont et sour cou cuis Hanos sen ala a le maison Mikiel le Candillier et se repunst en une kauce. Et cis tiemoins et li autres alerent apries et le trouverent la et cis tiemoins le prist par le keuce, et le mena enmi la caucie et li autre li courierent sus et le batirent de puins et de pies et de mances de coutiel, et dun baston et le fisent sane en le tieste Et li peuple iacourant, et on disoit que cestoit une espie de ceaus de Lille; et li foulons et li telier et outro gent de keumon le laidengierent comme espie et cuis senfui au moustier saint Jakemes.

Jackemes Hameles t. j. dit que quant li wiere fu entre ceaus de Lille et de Douay, cis tiemoins fu presens dehors de le porte saint Jakemes, la u Wateles Hamede et autre que il ne set mie nonmer, batirent Hanot iiii s s de pies et de puins et i auoit i grantment de gent douvinage et il metoit

Rochelle (1) à la maison Bassier avec lui et Waghet le gantier, Hamelet Watrons, Amédée Pierrot, Dujardin de Lille, et que Hanne se refusa à payer son écot. Il y a bien environ deux ans, et ils l'avoient sur le cœur. Après que fut arrivé le discord de ceux de Douay et de Lille, Hanne Quatre-Sols alla en la rue Saint-Jacques, là où on vendoit de la bière et où lui et ses compagnons buvoient. Ce témoin s'approcha d'Hanne et lui dit de sortir hors de la ville ou qu'il seroit battu, et il ne s'en alla pas d'abord. Cependant, peu après il s'en partit à la maison Michel le chandellier et se cacha dans une cave. Ce témoin et les autres le suivirent, le prirent par les cheveux et le conduisirent au milieu de la rue, et les autres lui coururent sus et le battirent des poings et des pieds, de manches de couteaux et d'un bâton, et lui firent couler le sang de la tête. Le peuple y accourut, on disoit que c'étoit un espion de ceux de Lille; les foulons et les potiers, et autres gens du commun, le maltraitèrent comme espion. Enfin, il s'enfuit au moustier Saint-Jacques.

Jacques Hamelet, témoin juré, dit que lorsque la guerre fut entre ceux de Lille et ceux de Douay, ce témoin se trouva hors la porte Saint-Jacques, là où Watel Hamède et autres qu'il ne connoit pas battirent Hanne Quatre-Sols des pieds, des poings; qu'il y avoit beaucoup de

(1) On voit dans Guillaume Breton (*la Philippide*) qu'en ce temps les vins de la Gascogne et de La Rochelle étaient au nombre de ceux que la Flandre achetait le plus; que les habitans de l'Aunis et de la Saintonge se vantaient d'abreuver les royaumes du Nord et d'en rapporter des sommes considérables.

on sus que il estoit une espie de ceaus de Lille. Et cis tiemoins meismes li donna ausi aucuns cos.

Mekens li Flamans t. j. dit que quant li discors fu entre ceaus de Lille et de Douay, Hourrier et Mannes vallet de Douay brisierent sen ostel par nuit et li metoient sus que il hierbergot banis; et illeur abandonna sen ostel et seil trouoient cose ki renaule ke ne fist bien, le menaissent par deuant eskeuins. Et li'ausi apries auoient que Hanos iiii s. s ki auchune fois i auoit jut uoient pour gesir; et cis tiemoins li dist que il ne le hibergheroit point, car il i auoit discort entre ceaus de Lille et de Douay, et il ne voloit mie que on li fesist asouffrir en sen ostel et li dist: — Vaten hors de men ostel, je n'ai pooir de ti tenses, car il me sanle on te wete, car il te metent sus que ties une espie. Et cuis Hanos se mist encontre i osteuent, et li autres ki estoient dehors et ki lauoiert veut entrerent eus et prisent celui Hanot et le traissent enmi le caucie et la le batiert il de puins et de pies et le trainerent par le rue. Et ce fissent Jehans Roetiaus, Watrous Hamede, Hamcles et Waghes li Wautiers, et autre que il ne set mie nommer bien jusques a siet, et li metoient sus que il estoit espie de ceaus de Lille et quant il fu battus il senfuit ens ou moustier saint Jakemes.

gens du voisinage et qu'on l'accusoit d'être un espion de ceux de Lille. Ce témoin lui donna aussi quelques coups.

Mekins le Flamand, témoin juré, dit que lorsque la discorde fut entre ceux de Lille et ceux de Douay, Hourrier et Mannes, valet de Douay, brisèrent son hôtel par nuit et l'accusoient de loger les banis. Il leur déclara qu'il leur abandonneroit son hôtel s'ils y trouvoient chose à redire, et qu'ils feroient bien alors de les mener devant les échevins et lui aussi. Entre temps, Hanet Quatre-Sols, qui quelquefois y avoit logé, y vint pour coucher. Le témoin lui dit qu'il ne le logeroit pas, parce qu'il y avoit désaccord entre ceux de Lille et ceux de Douay, et qu'il ne vouloit pas avoir à souffrir chez lui. Et il lui dit: « Va-t-en hors d'ici, je n'ai pas pouvoir de t'y défendre, car il me semble que l'on te guette, attendu qu'ils t'accusent d'espionnage. » Hanet se mit dessous un auvent, et les autres qui étoient dehors qui l'avoient vu, entrèrent et s'en emparèrent; ils le tirèrent au milieu de la chaussée et là le frappèrent des poings et des pieds, et le trainèrent par la rue. Cela fut fait par Jean Roetiaus, Watrons Hamède, Hamcles et Waghes le Wautier, et autres qu'il ne peut nommer, bien jusques à sept. Ils l'accusoient d'être espion de ceux de Lille, et lorsqu'il eut été battu, il s'enfuit au moustier de Saint-Jacques (1).

(1) Les églises étaient lieux inviolables.

Wateles Hamede t. j. dit ou tant dou descort de ceaus de Douay et de Lille ke il Roietiaux , et Hameles , et Bourseres li clers et Estiennes Destrees batirent de pies et de puins et de mances de coutiel , Hanot iiii s.s à Douay ; et le mettoient sus que il estoit espie de ceaus de Lille. Et cis tiemoins le feri de le mance dun couteil, et le vit sanner au visage.

Watel Hamèdes, témoin juré, dit qu'au temps du désaccord de ceux de Douay et de Lille, lui et Roietiaux, et Hameles, et Boursere le clerc, et Etienne Destrées, frappèrent des pieds et des poings, et de manches de couteaux Han-net Quatre-Sols, à Douay, le taxant d'être espion de ceux de Lille. Ce témoin le frappa du manche d'un couteau et le vit saigner au visage.

Robiers de Bierses li boulenghiers t. j. dit que il uit auwan, ou tans dou descort que Roietiaux, Hameles Wateles, Hamede, Bourseres li clers, et Estiennes Destrees et autre que il ne set mie nommer, batirent et laidengierent Jehans III Sols et disoient que cestoit por cou que il estoit de Lille et li metoient sus que il estoit espie de ciaux de Lille, et le batoient, cist de seure nonme de puins, de pies, de mances de coutiel et de bastons et l'abatirent ou conpieng et crioient entreus : Tues, tues, cest une espie de Lille.

Robert de Bersée, le boulanger, témoin juré, dit qu'il vit auparavant le temps du désaccord que Roietiaux Hameles, Watel Hamèdes, Bourseres le clerc, Etienne Destrées et autres qu'il ne sait nommer, frappèrent et maltraitèrent Jeannet Quatre-Sols, disant qu'il étoit de Lille, qu'il étoit espion de ceux de Lille ; que ceux ci-dessus nommés le battoient des poings, des pieds, de manches de couteau et de bâtons, et qu'ils le jetèrent au ruisseau, criant entre eux : « Tuez ! tuez ! c'est un espion de Lille ! »

Hinbierge feme Mikiel le chandellier t. j. dit que ou tans dou descort cis Hanos III Sols viont a se maison por prendre congiet, et dissoit que il ne soit plus demores ; et ensi que il prenoit congiet vionrent la, Roietiaux, Wateles Hamede, Hameles et autre pluseur que il ne set mie nommer, et prisent cestui Hanot III Sols et le trainerent enmile caucie et le batirent de puins et de pies et li metoient sus que il estoit espie.

Euberge, femme de Michel le chandellier, témoin juré, dit que lors du discord, ce Jeannet Quatre-Sols vint chez elle pour prendre congé, et disoit qu'il ne seroit plus demeuré ; et pendant qu'il prenoit congé, vinrent là Roietiaux, Watel Hamèdes, Hameles et plusieurs autres qu'il ne sait nommer ; ils saisirent Jeannet Quatre-Sols et le trainerent au milieu de la chaussée, et le frappèrent des poings et des pieds, l'accusant d'être espion.



Waghes le Wantier t. j. dit que il ne set nient.

Pieres li Wantier t. j. dit que ne set nient.

Jakemes d'Orcies li boulengier t. j. dit que awan, quant li contens fu commencies de ciaus de Douay et de Lille, paroles couroient au vinage la u cis tiemoins maint, que nul ne hierbergast nului de Lille por cou que on se disoit que on se doutoit despies. Une viespre, Hanos III Sols viont hebregier a le maison cesti tiemoins, qui li dist que il ne le pooit mie li hierbreghier et que il se wardast des houriers et des mais loudiers de le vile. Et tant li pria cuis Hanos que il demora cele nuit. Lendemain vit il que Roietiaus, Hameles Wateles, Hamede, Waghes li Wantiers, et Madous li hierenghiers, et autre pluseur que il ne set mie nommer, battirent et navrerent celui Hanos et le feroient en le tieste dun pestiel et de mances de coustiel, ki auoient pointes ens espumiaus, et dit que ce fissent il por cou que cuis Hanos estoit de Lille. Et si dit que si feita ce vallet, estoient adonc mestre de laidengier ciaus que il pooient trouver ki estoient de Lille, et les en laissoit on convenir. Et en auoient de le ville XII dans le jour por aler entour le vile et por cuere ciaus de Lille, et si auoit li vile mis arbalestriers par nuit as portes por le ville wardier, et faisoit on ausi wetier par connestables as portes.

Waghes le Gantier, témoin juré, dit qu'il ne sait rien.

Pierre le Gantier, témoin juré, dit qu'il ne sait rien.

Jacques d'Orchies, le boulanger, témoin juré, dit qu'avant que le désaccord fût commencé entre ceux de Lille et de Douay, paroles couroient au voisinage du lieu où demeure ce témoin, qu'on ne logeroit plus aucun de Lille, parce que l'on se doutoit qu'il y eût des espions. Un soir, Hannet Quatre-Sols vint pour loger à la maison de ce témoin; il lui dit qu'il ne pouvoit l'héberger, et qu'il prit garde aux vauriens et aux gens sans aveu de la ville. Cependant tant le pria Hannet qu'il passa la nuit chez lui. Le lendemain, il vit que Roietiaus, Hamèles Watel, Hamède, Waghes le Gantier, Madou le harrenger, et autres qu'il ne sait nommer, battirent et blessèrent celui Hannet, et le frappèrent à la tête d'un pilon et de manches de couteaux qui avoient pointes aux gardes. Il dit que l'on faisoit cela parce que Hannet étoit de Lille; et il ajouta que ce que l'on avoit fait à ce valet, ils pouvoient alors le faire à tous ceux de Lille qu'ils trouveroient, qu'on leur en laissoit la liberté; qu'il y en avoit douze de la ville de jour pour aller autour de Douay et pour chercher ceux de Lille; que la ville avoit commis des arbalétriers pour, pendant la nuit, veiller aux portes de la ville, et qu'on faisoit aussi guetter par les connétables à ces portes.

*Por IIII Sols.*

Maroie li hugiere t. j. dit que un samedi ou tans dou descort, elle vit que Wateles Hamede feri Hannot IIII Sols de le mance dun coutiel, la oil iauoit un clau en le tieste, gran cos, et fu si laidement aournes que on cuidoit bien que il deust morir. Et Roietiaus li bouta le tieste en un flos et dit : cil de Lille nous on clamet baigneurs nò gent de Douay, mais nous baignerons cestui de Lille; et Madous li hierenghiers feri celui Hannot dun baston parmi les espaulles quant il vot entrer en latre, et dit que ce fu fait entour viii jours devant le Pentecouste.

Jakemes Douruissiel t. j. dit que auwan, ou tans dou descort de ciaux de Lille et de Douay, il vit que Wateles Hamede, Madous le hierenghiers, Roietiaus, Hameles et autre batirent et naurerent Hanot IIII Sols; et Watrclos Hameles le feroit en le tieste de le mance dun coutiel u il i auoit un clau, u on metoit le houbeloire. Et Hameles le feroit dune boise de faissiel; et Madous le resaka vo fuir ou moustier. Encore dit cis tiemoins que ce fu fait pour cou que cuis Hanos se reclamoit que il estoit de Lille. Et si dit que cil et autre vallet ki estoient en le vile aloient jusques a Raisse et jusques a Mons en Peule et entour le vile de Douay, por cuere et por laidengier ciaux de Lille se illes peussent auoir trouues. Et si dit que il croit vraiment que cestoit pour le honissement des demisiaus de le vile, et que il ne

*Pour Quatre-Sous.*

Marie, la menuisière, témoin juré, dit qu'un samedi, au temps du désaccord, elle vit Watel Hamède frapper Hannet Quatre-Sols du manche d'un couteau, à l'endroit où il avoit un clou, d'un grand coup à la tête; et qu'il fut si atrocement arrangé, que l'on croyoit bien qu'il dût en mourir. Et Roietiaus lui poussa la tête dans un flot d'eau, et dit : « Ceux de Lille ont nommé baigneurs nos gens de Douay, mais nous baignerons celui-ci de Lille. » Et Madou le harenger frappa ce Hannet d'un bâton au milieu des épaules, lorsque celui-ci voulut entrer au cimetière; et cela eut lieu huit jours avant la Pentecôte.

Jacques Duruisseau, témoin juré, dit qu'avant, au temps du discord de ceux de Lille et de Douay, il vit Watel Hamède, Madou le harenger, Roietiaus Hamèles et autres battre et blesser Hannet Quatre-Sols, et Watel Hamède le frappoit en la tête du manche d'un couteau auquel se trouvoit un clou où on mettoit le houbeloire et Hamèles le frappoit d'une bûche de faisceau, et Madou le retira, et le blessé voulut fuir au moustier. Ce témoin dit que cela fut fait parce que ce Hannet se réclamait comme de Lille. Et il ajoute que lui et d'autres valets qui étoient de la ville alloient jusques à Raches et à Mons-en-Pévèle (1), et à l'entour de Douay, pour chercher et molester ceux de Lille, lorsqu'ils en pouvoient trouver. Et il ajoute qu'il croit sincèrement que c'étoit pour outrager les damoiseaux de la ville, et qu'ils

(1) Mons-en-Pévèle, *Mons-in-Pabula*, village à trois lieues de Douai, vers Lille, devenu célèbre à cause de la bataille livrée en 1504 par Philippe-le-Bel aux Flamands; cette affaire prit son nom.

loissaient mie faire se ne fust sour le fian-  
ce dauchune grosse gent. Encore dit cis  
tiemoins que au tans du discord que on avoit  
desfendut, de par les eskeuins, ens eskevi-  
nage et la entor la uon hierbregoit gens,  
que on ne hierbregast nelui de Lille. Requis  
cis tiemoins comment elle set, dit que ensi  
la oit il dire ou vinage, et quant aucuns  
de Lille voloit hierbregier es osteus et on  
le sauroit, on disoit que on ne les hier-  
bregeroit point.

—

*Por IIII Sols.*

Gilles de Manchicourt, taillieres de  
dras, manans en le Neuville, t. j. dit que  
ou tans dou content, il oit que Watrons  
Hamaide, Roietiaux et autre pluseur que  
il ne set mie nommer batoient et laiden-  
goient et nauvroient Hanot IIII Sols; et  
cuis Watrons Hamaide le feroit de le man-  
ce dun coutiel a meure en le tieste; et  
Roietiaux le feroit dou piet et disoit on  
que cestoit por eiaus de Lille.

Jehans Loys t. j. dit que il vit que  
Roietiaux et Wateles Hamaide et Ma-  
dous balirent et naurent moult laidement  
Hanot IIII Sols; et Watrons Hamaide li  
feroit de le mance de sen coutiel en le  
tieste, et labatirent et bouterent le tieste  
ens un flosce; et quant cuis Hanos se fu  
ferus en latre, si le vorent sakier hors de  
latre; et Madous le feri a lentrete dou mous-  
tier d'une boise de faissiel parmi les es-  
paules; et si dit que ce fu fait pour cou  
que on disoit que cuis Hanos estoit de  
Lille et fu fait au tans dou descort.

ne l'ont osé faire que parce qu'ils avoient  
l'appui de grosses gens; et il ajoute qu'au  
temps du désaccord on avoit défendu, de  
par les échevins, dans l'échevinage et  
la banlieue, où on logeoit, de n'héberger  
aucun de Lille. Requis de dire comment il  
le sait, il répond qu'il l'a entendu dire  
dans le voisinage, et que lorsqu'un de  
Lille vouloit se loger dans ces hôtels, on  
lui disoit qu'on ne les logeroit point.

—

*Pour Quatre-Sols.*

Gilles de Manchicourt, tailleur de draps,  
demeurant en la Neuville, témoin juré,  
dit qu'au temps du discord il ouit dire que  
Watel Hamaide, Roietiaux et autres qu'il  
ne sait nommer, battoient et molestoient  
Hannet Quatre-Sols et qu'ils le bles-  
sèrent. Watel Hamaide le frappoit du  
manche d'un couteau, à mort, en la tête,  
et Roietiaux le frappa du pied, disant que  
c'étoit pour ceux de Lille.

Jean Loys, témoin juré, dit qu'il vit  
Roietiaux, et Watel Hamaide, et Madou,  
battre et blesser laidement Hannet Qua-  
tre-Sols, et que Watel le frappoit du man-  
che de son couteau; qu'ils lui mirent la  
tête dans un flot d'eau; que lorsque ce  
Hannet eut été battu, il chercha à se ré-  
fugier dans le cimetière, mais qu'ils vou-  
lurent l'en retirer, et que, à l'entrée de  
l'église, Madou le frappa d'une bûche de  
faisceau entre les épaules; et cela eut lieu  
parce que l'on disoit que ce Hannet étoit  
de Lille et au temps du discord.

Jehans Demons t. j. dit que il vit que ribaut et hourier batirent Hanot IIII Sols.

Jean Demons, témoin juré, dit qu'il vit ribauts et mauvais sujets battre Hannet Quatre-Sols.

Jehans Doumares t. j. dit que il oit dire que le vile de Douay auoit desfendut as ostes que il ne hierbiergaissent nelui de Lille, ou tans dou contens.

Jean Dumarais, témoin juré, dit qu'il a entendu dire que la ville de Douay auoit défendu aux hôteliers de loger aucun de Lille au temps du discord.

Jakemes Jouueniaus t. j. dit que il vit auwan entour le Saint Remi, que Wateles Hamaide et Madous Roietiaus, Hameles et autres que il ne set nommer batirent et laidengierent Hanet IIII Sols.

Jacques Jouueniaus, témoin juré, dit qu'au paravant, avant la Saint-Remi, à l'entour, il auoit vu que Watel Hamaide et Madou Roietiaus, Hamèles et autres qu'il ne sauroit nommer, battirent et molestèrent Hannet Quatre-Sols.

Roger dou Four t. j. dit que auwan devant le content que Wateles Hamede, Roietiaus, Hameles et autre que il ne set nommer batirent et laidengierent et naurerent Hanet IIII Sols de bastons de coutiaus et de puins et de pies.

Roger Dufour, témoin juré, dit qu'au paravant, avant le discord, Watel Hamède, Roietiaus, Hamèles et autres qu'il ne peut nommer, battirent et molestèrent, et blessèrent Hannet Quatre-Sols de bâtons, de couteaux, des poings et des pieds.

Fourmente feme Roger dou Four t. j. sacorde a sen baron sauf cou que ele<sup>e</sup> dit auoec, que ele oit dire que cestoit por le content de Lille et de Douay.

Fromente, femme de Roger Dufour, témoin juré, dépose comme son mari, sauf qu'elle a entendu dire que c'étoit à propos du discord de ceux de Lille et de Douay.

*Sur le fait Maisent de Lescolle.*

*Sur le fait Maisent de Lécole.*

Willaumes Paingnons manans en le Neuville, t. j. dit que il ne set nient des coises, ki sont escrites en le plainte Maisent de Lescolle, mais auwan le nuit Saint Jehan ele viont pour argent que illi deuoit et illi paia.

Guillaume Paingnons, demeurant en la Neuville, témoin juré, dit qu'il ne sait rien des choses qui sont écrites en la plainte Maisent de Lécole, mais il sait qu'avant la nuit de la Saint-Jean, elle alla le voir pour argent qu'il lui devoit et qu'il la paya.

Jakemins freres Willaumes Pingnons t. j. dit que il nen set nient.

Sandrines li bareteres t. j. dit que auwan entour le Saint Jehan Maisens de Lescolle estoit venue a le maison de cestui tiemoins por argent que Willaumes Pingnons li deuoit dun enfant qu'elle auoit de li ; et la fu Willaumes et oi cis tiemoins que Willaumes dit que pour un pau que il ne le feroit, et le uiespre si cou par nuit cis tiemoins le convoia jusques au tor de le rue et elle tourna en une ruelle, et la ui cis tiemoins que ele croit et on le batoit mais il ne set ki ce fist mais ele li a dit puis que cuis Willaumes u ses freres lauioient batue et si de Lille il noi nient parler.

Leurins Tarins t. j. dit et sacorde a Sandrine le baretiere.

Ysabiaus de Cambrai feme Leurins-Tarins t. j. dit au tel que ses baron.

*Sur le fet de Huon Ansiel.*

Jakemes Doucelier clers seigneur Eurart de Saint Venant, t. j. dit que le jour del Assension, Hues Ansiaus vint tous montes en le maison seigneur Eurart, et mist la sen keual. Gens ki estoit dehors, le virent et dissent: nest il mie de Lille cuis la. Sires Lanvins ki la estoit, demanda a cestui tiemoin, ki cuis estoit. Et dist que il estoit a Sarrain Potine uns courtiers de Lille. Et sires Lau-

Jacques, frère de Guillaume Paingnons, témoin juré, dit qu'il ne sait rien.

Alexandrine la trompeuse, témoin juré, dit qu'auparavant, à l'entour de la Saint-Jean, Mainsent de Lécole vint à la maison de ce témoin pour de l'argent que Guillaume Paingnons lui devoit pour un enfant qu'elle avoit de lui, et que là se trouvoit Guillaume, et elle entendit que Guillaume disoit que, pour peu, il ne le feroit pas. Le soir, à l'approche de la nuit, ce témoin la conduisit jusqu'au détour de la rue, et elle tourna dans une ruelle, et là elle entendit que Mainsent crioit et qu'on la battoit: elle ne sait qui le fit, mais Mainsent lui a dit depuis que Guillaume et son frère l'avoient battue. Elle dit que de Lille elle n'entendit pas parler.

Lorain Tarin, témoin juré, dit et s'accorde à Alexandrine la trompeuse.

Isabeau de Cambrai, femme Lorain Tarin, témoin juré, dit comme son mari.

*Sur le fait de Huon Ansiaur.*

Jacques Ducelier, clerc de Monseigneur Evrard de Saint-Venant, témoin juré, dit que le jour de l'Ascension Huon Ansiaus vint tout monté en la maison du seigneur Evrard, et qu'il mit là son cheval. Des gens qui étoient dehors le virent et dirent: « N'est-il pas de Lille, celui-là? » Siro Lanvin, qui étoit présent, demanda à ce témoin qui il étoit, et il dit qu'il appartenoit à Sarrain Potine, courtier de Lille.

uins dist : jesus ausi kier que il fust ailleurs. Cis tiemoins entendit que li valet de queste, ki la estoient se tenoient a mal paiet de cou que cuis de Lille estoit la , et le fesist aler en une loge deriere et minguer poveument ; et li feme seigneur Lanvin li parla qu'il ne se moustrast mie as feniestre por cou que li vile estoit esmute contre ceaus de Lille. Apries cis tiemoins envoya sen keval hors de le ville et fist Huon aler par deriere et un varlet auoc li tant que il fu montes.

Cholars Weris li tainteniers t. j. dit que le jour del Assension, il vit Ansiel ou moustier et vit que sires Eurars convoia Huon par se mesme, et oi dire cis tiemoins que sires Eurars leu fist aler envois par deriere, por cou que cil de Douay ne li feissent vilenie ; car cil de Douay et de Lille estoient en content ensaule ; de coi cis tiemoins ki estoit de Lille , et auoit mes xl ans a Douay sest doubtés auchune fois que on ne h fesist mal por le content.

Brisses Aufins t. j. dit et suit autel que Colart Weris tiemoing deseure dit , fort tant que il dist que il na mes a Douay fors que puis IIII ans en esca.

### Sur le fet Huon Malet.

Mikins Deneulet. j. dit que auwan apries le Saint Jehan, Bafiers de Douay parla a Cholart Malet , et Colars dit a cestui tiemoing que Basiers li auoit conseillet que il se partesist de le ville juska dout que li

Sire Lanvin dit : « J'aimerai autant qu'il fût ailleurs. » Ce témoin entendit alors que les valets de ceux qui étoient là se trouvoient mécontents de ce que celui de Lille y étoit. On le fit aller en une chambre derrière , où il mangea pauvrement , et la femme du seigneur Lanvin le pria de ne point se montrer à la fenêtre, parce que la ville étoit en émoi contre ceux de Lille. Ensuite ce témoin envoya le cheval d'Ansiaux hors de la ville et fit aller un valet par derrière avec lui tant qu'il fut monté à cheval.

Cholars Weris , l'étainier , témoin juré , dit que le jour de l'Ascension, il vit Ansiaux au moustier, et il vit que sire Evrard convoya lui-même Ansiaux, et il entendit dire que sire Evrard le fit partir par derrière, afin que ceux de Douay ne lui fissent pas de mal ; car ceux de Lille et de Douay étoient en désaccord ensemble ; et il avoit demeuré quarante ans à Douay ; il a craint quelquefois qu'on ne lui fit mal à cause du discord.

Brisse Aulin , témoin juré , dit comme Colart Weris , témoin dessus nommé, excepté qu'il n'a pas demeuré à Douay plus de quatre ans, autrefois.

### Sur le fait de Huon Malet.

Michel Deneule, témoin juré, dit qu'au paravant , après la Saint-Jean , Bafier de Douay parla à Colars Malet , et que Colars dit à celui-ci que Bafier lui avoit conseillet de partir de la ville jusqu'à ce que

contens de Lille et de Douay seroit apaisés : cis tiemoins li conseilla ausi cou meisme ; et auoit Colars mes bien II ans auoec lui. Le matinee bien tempre Cholars sen parti. Et le jour meisme que il sen fu partis Tumas Cardons venderes de fruit, le coutiel tret et bien xxx autre dou kemun a espees et as coutiaux, que il ne set nonmer, ivionrent ceans a lhotel de cestui tiemoin : U sont cil de Lille. Et cis tiemoins leur dit : Vous le dites por Colart Malet il ni est point et il entrerent en se maison et li quisent partout.

Mehaus feme Mikiel Denle se conorde a sen baron doutout.

Mesires Jehans capellains seigneur Rikart dou Markiet t. j. dit que ou tans que li contens fu de ciaux de Lille et de Douay il fu ou moustier Saint Pierre et la vit il Huon Malet clerc moult batut et moult laidengier; et tout sannent. Mais il ne set que cou li fist et si dit que a celui jour Hues Males estoit semons de letres de Roume pardevant seigneur Huon Leleu canonne de Saint Pierre.

Gherardins de Fles li hiraus t. j. dit que quant Hues fu batus il isouruiont et iuit moult grant plente de gent mais il ne set qui le laidengoit.

le désaccord entre Lille et Douay eut pris fin. Ce témoin lui conseilla aussi la même chose ; il étoit resté bien deux ans avec lui. Le matin, de bien bonne heure, Colars partit, et le jour même qu'il fut parti, Thomas Cardon, vendeur de fruits, le couteau tiré, et bien trente autres du peuple, vinrent à l'hôtel de ce témoin, criant : « Où sont ceux de Lille ? » Et ce témoin leur dit : « Vous voulez parler de Colars Malet ? il n'est point ici. » Et ils entrèrent dans la maison et cherchèrent partout.

Mahaut, femme de Michel Deneule, s'accorde en tout avec son mari.

Messire Jean, chapelain de seigneur Richard Dumarquet, témoin juré, dit qu'au temps du discord qui existait entre Lille et Douay, il fut à l'église Saint-Pierre, et que là il vit Huon Malet que l'on avoit beaucoup battu et molesté, et tout saignant; mais il ne sait qui l'avoit fait. Et il ajoute que ce jour-là, Huon Malet étoit appelé par des lettres de Rome pardevant seigneur Huon Leleu, chanoine de Saint-Pierre.

Gérard de Flers, le héraut, témoin juré, dit que lorsque Huon fut battu, il survint et qu'il vit grande foule de gens; mais il ne sait qui le molestoit.





PLAINTES

DES GENS DE BIEN.

# PLAINTES.

REVISED

# PLAINTES

## DE CEUX DE DOUAI.

Ce sont li grief et li outrage ke  
cel de Lille ont fait a ceans  
de Douai lan M. CCCC.  
et iij xx et iij.

Le nuit, quant les joustes a Douay furent faillies, homme et bourgeois de Lille alerent regnant aual le vile de Douay, et brisoient caudrons et saiaus, ke les maiskines des bourgeois de Douay portoient et hurtoient as maisons des bourgeois de Douay, tant ke on lor ouvroit les huis; et dont faisoient lor coses deshonnètes a ceaus ki les huis lor ouvroient et ki estoient en es maisons. Et auint ke uns fuis de bourgeois de Douay aloit en se besoigne et passoit le pont dou markiet a Douay: v home ou plus de Lille, ki seoient sour le pont de celi porte larristierent et li demanderent moult de coses, et gietoient auant paroles despiteuses de

Ce sont les griefs et outrages que  
ceux de Lille ont faits a ceux  
de Douai, l'an mil quatre  
cent et quatre-vingt et quatre.

La nuit après que les joutes furent terminées, hommes et bourgeois de Lille s'en allèrent en maîtres par la ville. Ils brisoient les chaudrons et les seaux que les servantes des bourgeois de Douay portoient; heurtoient aux maisons des bourgeois de Douay jusqu'à ce qu'on leur ouvrit la porte, et faisoient des choses deshonnètes à ceux qui leur ouvroient les portes et se trouvoient dans ces maisons. Il arriva que le fils d'un bourgeois de Douay alloit à ses affaires et passoit sur le pont de la porte du marché de Douay; cinq hommes ou plus de Lille, qui étoient assis sur le pont de cette porte, l'arrêtèrent et lui demandèrent beaucoup de cho-

ceaus de Douay. Ciel sen vaut aler et departir deuant : ils prirent celui et le gietèrent dou pont en leuwe et le miseris en peril de mort. Mais uns cambiers ki estoit releves deuant le jour pour traire euwe a brasser , loy et i courut et traist celui hors ki la estoit gietes , ki par aventure fust noies , si li cambiers ne fust. Lantiernes aussi et autres houstils en despit de ceaus de Douay , il prenoient a ceaus ki les portoient et les brisoient entre leurs mains deuant tous.

*Item.* Le nuit de le fieste, uns home ki manoit desous le maison Brunon de Comines, isoie dun celier u il manois ; doi home de Lille li vinrent aleconcontre et feri li uns de ceaus de Lille le candelle kil tenoit, si kil labati el celier. Et quant li feme celui Bruno leur blasma , li uns dieus haucà j baston et li dit kesele nentroit en se maison kele le couperroit.

*Item.* Polies de cambiers et rasteliers , ils brisoient et faisoient damage as boines gens de Douay ou despit de ceaus de Douay.

*Item.* J tortis kil faisoient porter deuant eaus; ille boutoient par nuit tout argent en le baniere d'un barbier, et fust li maisons esprise , se li barbier neust estei, ki se releua pour le noise; et cestuist bastons il gietèrent apries le visage ce lui ki le fu estint. Et aloient buskant as huis avec leur bastons.

*Item.* A une feme ki disoit ke il faisoient mal pour ce kil buskoient a sen

ses et lui jetèrent de mauvaises paroles contre ceux de Douay. Celui-ci voulut s'en aller d'eux ; ils le prirent alors et le lancèrent du pont dans l'eau et le mirent en péril de mort ; mais un brasseur qui étoit levé avant le jour pour tirer de l'eau à brasser , l'entendit , courut à lui et le retira ; et il eut été noyé si le brasseur ne fut survenu. Ils prenoient aussi les lanternes et autres outils en mépris de ceux de Douay , de force , à ceux qui les portoient , et les brisoient en leurs mains devant tous.

*Item.* La nuit de la fête , un homme qui demuroit dessous la maison de Bruno de Comines sortoit d'une cave où il logeoit , deux hommes de Lille vinrent à lui et l'un d'eux frappa la chandelle qu'il tenoit et la jeta dans la cave. Lorsque la femme de ce Bruno les en blâma , l'un d'eux leva un bâton et lui dit que , si elle ne rentroit en sa maison , elle le paieroit.

*Item.* Ils brisoient poulies de brasseurs et rateliers et faisoient damage aux notables de Douay pour offenser ceux de Douay.

*Item.* Une torche qu'ils faisoient porter devant eux , ils la boutoient de nuit toute ardente dans l'enseigne d'un barbier , et la maison en eût été incendiée si le barbier n'eût été chez lui ; sa femme se releva à cause de ce fait , et ceux-là jetèrent des bâtons au visage de celle qui éteignit le feu ; et ils alloient frappant aux portes d'autres de leurs bâtons.

*Item.* A une femme qui leur disoit qu'ils agissoient mal parce qu'ils frap-

huis le nuit et ki disoit : Je suis borgeoise de Douay : pour ce ke ele se réclamait de le borgesie, il disent a li kil faisoient lors vilenie sour li et sor les eschevins de Douay ; et feri li uns dun coutiel a meure, apries li parmi se trelle ; et fendirent sen huis au buskier et au hurter de bastons et de peus kil esracierent el fossé de le vile de Douay. La furent Alars Vretes , Henri de.Baufremies et autre plusieurs de Lille bien xvj ou plus.

*Item.* Gens de Lille a Douay, le valet j bourgeois de Douay il ferirent en se maison de le paume a le kenne. Et cuis ki ferus estoit reconnu Jehan de le Porte de Lille et dist : Pourquoi me ferees ausi, bien suisse de Lille ke vous jistes. Uns autres de Lille haucha j baston et le vaut ferir pour ce quil guidoit kil fust de Douay et Jehans de le Porte ki ferut lauoit dist tenes coit il est de Lille.

*Item.* Lendemain quant il se partirent de Douay, il passerent par le Noeville et demanderent aus gens de le rue dout il estoient, il disoient de Douay, et au despit de ceaus de Douay, il disoient, tenes pour chou , et les feroient de lor corgies dont il cacioient leur keuans es visages. Eñ prenoient gaoles a tout les oiseaus , as huis de ceaus de Douay et les froissoient par terre ; et feroient es il et lor maisnies ceaus ki estoient apoiet a leur huis. Et demanderent j cat a vendre et en offrirent dun iij sols et disoient ke en le vinte de ceaus de Douay, il le penderoient a le porte.

poiet a sa porte pendant la nuit , et qui disoit : « Je suis bourgeoise de Douay , » et parce qu'elle réclamoit a cause de sa bourgeoisie, ils répondirent qu'ils faisoient des vilénies sur elle et sur les échevins de Douay. L'un d'eux frappa d'un couteau pour l'atteindre a travers la treille d'une fenêtre , et ils fendirent sa porte en frappant avec des bâtons et des pieux qu'ils arrachèrent du fossé de la ville de Douay. Là se trouvoient Alars Vretes , Henri de Baufremez , et plusieurs autres de Lille, bien seize ou plus.

*Item.* Les gens de Lille étant a Douay, battirent le valet d'un bourgeois de Douay de la main a la joue , et celui qui frappa fut reconnu pour être Jean Deleporte , de Lille. Ce valet dit : « Pourquoi me frappez-vous ? Je suis de Lille, comme vous êtes de Lille. » Un autre leva un bâton et voulut l'en frapper , parce qu'il pensoit qu'il fût de Douay. Jean Deleporte, qui l'avoit frappé, dit : « Tenez-vous coi ; il est de Lille. »

*Item.* Le lendemain , lorsqu'ils quittèrent Douay, ils passèrent par la Neuville et demandèrent aus gens de le rue d'où ils étoient.Ceux-ci répondoient : De Douay. Et pour outrager ceux de Douay, ils disoient : « Tenez, a cause de cela, » et les frappoient du fouet dont ils se servoient pour leurs chevaux, par le visage. Ils prenoient les cages a oiseaus qui pendoient aux portes de ceux de Douay , et les jetoient a terre et les broyoient ; ils frappoient eux et les maisons , et ceux qui étoient appuyés a leur porte ; ils demandèrent un chat a acheter, et ils en offrirent trois sols, disant qu'à la honte de ceux de

Item. J home de Douay Jakemon le poissonnier kil encontreent, pour ce kil dist kil estoit de Douay, il le ferirent del puing el visage et sen baston kil portoît, il li tolirent et len ferirent iij cos. Et j poure home ki lor demandoit dou relief a lor hostel a Douay, il le ferirent dun baston et le bouterent hors pour ce kil dist kil estoit de Douay. Et disent a j home ki disoit a ceaus kil faisoient mal, ke il ferroient encore ceaus de Douay et lor ferroient pis. La fu Jehans Platemuse de Lille ki lun pouve feri et le bouta hors de le maison. Et quant ciels Jehans sen ala de Douay, et il passa par Nœuille; il dist: Uns dijaule, de quoi se plaignent cil de Douay, encore sunt lor maisons entires.

Item. vij home de Lille a cheual venoient de Cambray et trouverent a Raisse j bourgeois de Douay, Mikiel Blondiel, a qui il demanderent dout il estoit, il dist: De Douay. Dont disent il a lui, ke bien li estoit aenut, quant il ne lauoient encontre hors de le vile de Raisse, car il leussent batut. Et en chevauchant viers le hospital de Raisse, il encontreent j autre bourgeois de Douay, a qui il demanderent dout il estoit. Il dist de Douay, dout retourna li uns de ceaus de Lille jeunes toutes, et dist a ses compagnons, ciel est de Douay et le hurta de sen keval et lesteka dun baston kil tenoit el visage. Et ciel sali outre j fosset pour ce kil ne le fesissent pis.

Douay ils le pendroient à la porte.

Item. Un homme de Douay, Jacques le poissonnier, qu'ils rencontrèrent, parce qu'il étoit de Douay, fut frappé au visage du poing: ils lui prirent son bâton et lui en donnèrent trois coups. Un pauvre homme, qui leur demandoit leurs restes à leur hôtel, fut frappé d'un bâton et mis dehors parce qu'il dit qu'il étoit de Douay. A un autre homme qu'il disoit qu'ils faisoient mal, ils répondirent qu'ils frapperoient encore ceux de Douay et qu'ils feroient pire. Là se trouvoit Jean Platemuse, de Lille, qui frappa le pauvre et le mit dehors. Lorsque ce Jean s'en alla de Douay et qu'il passa par la Neuville, il dit: « Dia- » ble! de quoi se plaignent ceux de » Douay? Leurs maisons sont encore en- » tières. »

Item. Huit hommes de Lille venoient de Cambray à cheval; ils trouvèrent à Raches un bourgeois de Douay, Michel Blondiel, à qui ils demandèrent d'où il étoit. Il répondit: De Douay. Et ils lui dirent que bien lui étoit advenu qu'ils ne l'eussent pas rencontré hors de Raches (1), car ils l'eussent battu. En s'avancant vers l'hôpital de Raches (2), ils rencontrèrent un autre bourgeois de Douay, à qui aussi ils demandèrent d'où il étoit. Il dit: De Douay. L'un d'eux, de Lille, tout jeune, se retourna, et dit à ses compagnons: « Celui-ci est de Douay. » Et il le hurta de son cheval et l'atteignit au visage d'un bâton qu'il tenoit. L'assailli sauta au-dessus du fossé pour n'avoir pas plus à souffrir.

(1) A cause du privilège de juridiction.

(2) Antoine de Rouvroj de Saint-Simon avait fondé un hôpital au village de Raches, dont il étoit le seigneur.

*Item.* A pissoniers de Douay ki vendoyent pisson a Lille, il gietèrent lor pissons aual et les enferirent es visages et disent ke cestoit ou despit de ceaus de Douay.

*Item.* Maceclier de Douay ki estoient alet a Waurin por biestes acater, maceclier de Lille qui la estoient fisent saulant de aus courre sus; et fu li uns de Douay ahiers par le houche, et dist li uns de Lille kil l'effonderoit de sen coutiel, et auteil feroit il dou plus vaillant de Douay fust eschevins ou autres. Et uns autres de Lille dist que pau sen falloit kil ne li espandoit le cieuiele dun baston kil tenoit. Et conuint ceaus de Douay widier Waurin pour le peril de leur cors.

*Item.* j home de Douay pour chou kil dist kil estoit de Douay, il le gietèrent en j fossiet, et disent kil seroit bagnies pour ce kil estoit de Douay. Et quant il quidoit issir hors il reboutoyent ens, et li fisent laendroit molt de vilenies.

*Item.* Jakemon le Blont ki a Lille estoit, il le fisent waitier et aler querre dostel en ostel, et disent ke sil le pooient trouver il le laidengeroient; et disent gent de Lille kil ne poroit valoir pour iij livres kil leussent trouvé, car il leussent deshonorret.

*Item.* Jehan de le Fosse ki auoit les lettres monsigneur le conte pendans et ki disoit kil estoit au conte et ke de le besoigne le conte il venoit; il le naurèrent el kief en plusieurs lius, et disoient ke nous encant se vous jestes au conte; les sergans le conte mesmes, aونس nos plusieurs fois batut a Lille. Et misent celui Jehan en peril de mort.

*Item.* Aux poissonniers de Douay qui vendoyent leur poisson a Lille, ils jetèrent leur poisson a terre et les en frappèrent au visage, en disant que c'étoit pour outrager ceux de Douay.

*Item.* Bouchers de Douay qui étoient allés à Waurin pour acheter des bestiaux. Ceux de Lille firent semblant de leur courir sus, et l'un de ceux de Douay fut tiré par la blouse. L'un de ceux de Lille lui dit qu'il l'effonderoit de son couteau et qu'il feroit ainsi du plus vaillant de Douay, fut-ce échevin ou autre; un de Lille dit encore qu'il ne s'en falloit de rien qu'il ne lui répandit la cervelle d'un bâton qu'il tenoit: et ceux de Douay durent par prudence quitter Waurin pour sauver leurs corps.

*Item.* Parce qu'un homme de Douay dit qu'il étoit de cette ville, ils le jetèrent dans un fossé, et lui dirent qu'il étoit baigné parce qu'il étoit de Douay. Et lorsqu'il pensoit en sortir, ils le rejetoient dedans et lui faisoient toutes sortes de vilenies.

*Item.* Jacques Leblond étant à Lille, fut guetté, et ils le cherchèrent d'hôtel en hôtel, disant que s'ils pouvoient le trouver, ils le molesteroient, ajoutant que pour trois livres ils ne voudroient pas l'avoir manqué, parce qu'ils l'eussent déshonoré.

*Item.* Jean Delefosse, qui portoit lettres de Monseigneur le comte et qui venoit d'accomplir une mission. Ils le blessèrent à la tête et à plusieurs endroits en disant: « Que nous fait que vous soyez au comte; » nous avons souvent battu les sergents » même du comte, à Lille. » Et ils mirent ce Jean en péril de mort.

Item. Daniel clerc le bailliu de Douay ki venoit de le besoigne no signeur le conte por le conte de le bailliu de Douai. Cil de Lille qui seut li a Lille, en sen osteil furent pour li mal faire, et quant il ne le peurent trouuer, il ouurir se maleté et gicterent en voies chou kil trouerent ens. Et quant ciels Daniaus le seut, il senfui por le peril de sen cors a le maison Monsigneur Jehan Makiel, et couint ke li balliu le conuoiaist hors del poir de le vile.

*Ce sunt li fait et li outrage ke cil de Lille ont fait, puis le mandement et le respit Monsigneur le conte contre ceaus de Douay.*

Il auint ke li fius\* de j borgeois de Douay, Vinchans Clinkars ki saseuroit, el mant et au respit ke mesire li euens avoit fait faire et crier, ala a Saint Omer en se marchandise, et quant il eut fait se besoigne, et il quidoit seurement reuenir, plusieurs de ceaus de Lille, ki a Saint Omer estoient et ki lauoiert fait espier, le suivirent a une aiournee, si kil sen reuenoit et le ratainsent assespres de Saint Omer, el poir et en lescheuinage de Saint Omer, et li demanderent dout il estoit. Il dist kil estoit de Douay et dont sakierent il lor espees et ferirent sour celui Vinchan et le nauerèrent en plusieurs lius, et li coperent le puing et dou brac une grant partie : et quant il feroient sour lui, il disoient ke ce pesoit a aus ke ce nestoit li plus grens sires de Douay.

Item. Grant plente de ceaus de Lille a armes dedens cestui respit cheuauchierent

Item. Daniel, clerc du bailli de Douay, qui venoit de remplir une mission pour Monseigneur le comte et en vertu d'ordre du bailli de Douay. Ceux de Lille qui le surent à Lille furent à son hôtel pour le maltraiter; et ne l'ayant pas trouvé, ils ouvrirent son bissac et jetèrent sur le carreau tout ce qu'ils trouvèrent dedans. Daniel l'ayant appris, s'enfuit de peur de mort, et se retira en la demeure de Monseigneur Jean Makiel, et il fallut que le bailli le conduisit hors du pouvoir de Lille.

*Ce sont les faits et les outrages que ceux de Lille, depuis le mandement et la suspension d'hostilités de Monseigneur le comte, ont faits contre ceux de Douay.*

Il arriva que le fils d'un bourgeois de Douay, Vincent Clinkars, qui avoit confiance dans le mandement et le sursis que Messire le comte avoit fait faire et crier, alla à Saint-Omer pour ses affaires, et lorsqu'il les eut terminées, il crut revenir en sûreté. Plusieurs de ceux de Lille, qui se trouvoient à Saint-Omer et qui l'avoient fait épier, le suivirent à peu de distance lorsqu'il revenoit, et le rejoignirent près de Saint-Omer et dans l'étendue de la juridiction dudit Saint-Omer. L'un d'eux lui demanda d'où il étoit. Il répondit : « Je suis de Douay. » Ils tirèrent alors leurs épées, et frappèrent sur lui et le blessèrent en plusieurs endroits; ils lui coupèrent le poignet et une partie du bras, et pendant qu'ils le frappaient, ils disoient qu'ils avoient peine qu'il ne fût un des plus grands personnages de Douay.

Item. Pendant cette suspension, une grande troupe de ceux de Lille, armés,



et vinrent juskes au bos de Raisse et waitoient ceaus de Douay ki aloient en lor marchandises pour aeus mal faire, et laidengier. Et auint quant il sen retournerent kil encontrerent j home ki estoit de Bouuignis, et cuidoiert kil fust de Douay, et se present a lui, Et li coperent j doit. Apries ains kil venissent a Lille il encontrerent j garcon et li demanderent dout il estoit, et li misent sus kil estoit de Douay, et pour chou kilz disoiert kil fust de Douay il disoiert kil le penderoient. Li autre disoiert que non feroiert ains le bouchetroiert : a daerrains il present se fianche et le laisserent aler par tele maniere kil disist, a Richart Boinebroke Waubiert le Kieure, Thumas Pikette, Pieron Pourcelet et a plusieurs autres de Douay, ke cil de Lille lor mandoiert ke sil les pooiert tenir il en aroiert les ties-tes et les porteroiert sour lor lances a Lille, et kil nen prenderoiert mic plains les quir de lor keuans de deniers.

*Item.* Jgarcon d'Espinoit en Carembaut, pour chou kil a sournom Douays, cil de Lille le present a Lille et le misent en j cep a le maison le preuost de Lille; et le misent a gehine, et li viersoiert ou il estoit loies sour une taule, grans buiries deuwe froide sour le ventre, et sour le visage; et anchois kil fist jours, il le misent hors et le menerent as cans, et le misent et enfouiert en une fosse en tiere, et li boutoiert les pointes de lor espees entre les dens, la ou il estoit la enfouis; et li fisent tant de martire souffrir kil le misent pries ke a mort. Et a daerrains il li lanchierent ij bastons desous ses assieles et le sakierent hors a force de tiere, ou il

vinrent à cheval jusqu'au bois de Raches, guettant ceux de Douay qui voyageoient pour leurs affaires, et afin de les maltraiter et offenser. Il arriva que lorsqu'ils s'en retournoient, ils rencontrèrent un homme de Bouvignies et qu'ils crurent être de Douay. Ils se prirent à lui et lui coupèrent un doigt. Après cela, lorsqu'ils revenoient à Lille, ils rencontrèrent un garçon et lui demandèrent d'où il étoit, et ils lui dirent qu'il étoit de Douay, et que parce qu'il étoit de Douay, ils le pendroient; d'autres disoient que non, mais qu'ils le maltraiteroient. Enfin ils acceptèrent la promesse qu'il leur fit, sur leur demande de dire à Richard Bonnebroque, à Wautier Lecœuvre, à Thomas Piquette, à Pierre Pourcelet, et à plusieurs autres de Douay, que ceux de Lille leur mandoient que s'ils pouvoient les tenir, ils en auroient les têtes, et qu'ils les porteroient sur leurs lances à Lille, et que, pour les épargner, ils ne recevoient pas plein le cuir de leurs chevaux de deniers.

*Item.* Un garçon d'Epinoy-en-Carembault, qui avoit surnom Douay. A cause de cela, ceux de Lille le prirent et le mirent en prison à la maison du prévôt de Lille; ils le mirent à la gêne et lui versèrent, sur une table où il étoit lié, grands flots d'eau froide sur le ventre et sur le visage; et avant qu'il fit jour, ils le tirèrent dehors et le conduisirent aux champs, et l'enfouirent en une fosse en terre, et ils lui boutoient les pointes de leurs épées entre les dents, où il étoit enfoui; et ils lui firent endurer un tel martyre, qu'ils le mirent près de la mort. Et en dernier lieu, ils lui passèrent deux bâtons sous les aisselles et le tirèrent hors de

estoit enfouis pour desrompre ses mem-  
bres et ses niers ; la fu li preuos de Lille  
et pluseur autre de Lille.

Item. Maistres Jehans Magres de Lille  
dist à sa maisnie , en son osteil a Paris :  
vous mignies men pain et buves men vin,  
et se vees Eurart de Saint Venant fil Lan-  
vin de Saint Venant , ki fi a men neuet  
batre. Et ne demora mic en lui ne en ses  
paroles , ke cils Euvrart ne fu mis a  
mort ; et tient auoc lui en son osteil grant  
plente de maisnie , ki vont apries lui ar-  
met et warnit et croit on ke ce soit pour  
faire mal a ceaus de Douay sil pooit.

terre à force , où il étoit enfoui , de ma-  
nière à lui rompre les membres et les  
nerfs. Etoient présents le prévôt de Lille  
et plusieurs autres de Lille.

Item. Jean Magret , de Lille , dit à son  
hôtel , à Paris : « Vous mangez mon pain  
» et buvez mon vin , et vous voyez Evrard  
» de Saint-Venant , fils Lanvin de Saint-  
» Venant , qui battit mon neveu , et dont  
» il ne dépendit pas , par ses discours ,  
» que mon neveu ne fût mis à mort. »  
Et lui ce Magret tient en son hôtel grand  
monde qui le suivent ou l'accompagnent  
armés et garnis , et l'on croit que c'est  
pour faire mal à ceux de Douay , s'ils le  
peuvent.

( Cette pièce , dans l'inventaire , porte le numéro 374 ).

# PLAINTES

## DE CEUX DE LILLE.

**Énonciation des excès commis par ceux de Douai sur ceux de Lille dans la même guerre, rédigée sous forme de requête au comte de Flandre, par les individus blessés et offensés.**

Gentils sire, ceus de Flandre et marchis de Namur, jou Pieres li Katiers de Houplines sour le Lys, pissonniers de douce euwe, vous pri par Diu, ke vous vocillies entendre a men grant besoing. Sire vous sest ke jou avois mains a Lille, et aloi manoir a Douay et avoie mains a Douay ij ans et plus, quant li contens s'esmeut entre ceaus de Douai d'une part et aucuns gens de Lille d'autre part. Sire, il auint ke le lundi prochain devant le jour de la Pentecouste C. home et plus issirent de Douai a armes et mencrent avec au grant plente darbalétriers et alerent au markiet a Orchies pour querre et amener a Douai ceaus de Lille sil les trouvoient

Gentil sire (1), comte de Flandre et marchis de Namur, je, Pierre le Catier, d'Houplines-sur-la-Lys, poissonnier d'eau douce, vous prie, par Dieu, prêter attention à ma position pénible. Sire, vous saurez que j'avois une habitation à Lille et que j'allai demeurer à Douai; j'y avois maison depuis deux ans et plus, lorsque la querelle s'éleva entre ceux de Douai d'une part, et quelques gens de Lille d'autre part. Sire, il arriva que le lundi le plus voisin avant le jour de la Pentecôte, cent hommes et plus sortirent de Douay en armes et conduisirent avec eux une grande quantité d'arbalétriers; ils allèrent au marché d'Orchies pour chercher et

(1) Gentil sire, pour gentilhomme, seigneur. *Gentilis*, noble homme. (Ducange.)

a Orchies, il nen y trouverent nul. Sur cou il retournerent, et revinrent a Douay et disent li uns a lautre, il maint a Douay uns pissonniers ki est de Lille, alons a se maison et le prendons et le tuons. Sire, sour cou, Colars Daulin, Rogiers Huigete, Colars de Valenciennes, Sohiers Estraignes, Baukins Fourdins, Jakemes de Sous le Tour li fius li pissonniers de meir, et plusieurs autre juskes a xvj vinrent a me maison et buskierent a luis de me porte et disent, laisies ens. Et me feme respondi, ke jou nestoie nient laiens. Por cou ils ne laierent nient kil ne me quisent en me maison, et li uns prist me pilete et li autres me hapie et me trouverent en me cambre et disent : Amj maistres vous estes de Lille et en despit de ceaus de Lille nous vous occirons. Jou leur priaï pour Diu mierchit et dis ke jou estoie de Houplines sous le Lys; la me prisent il et me trainerent en mile place de Douvieu et disent kil en cele place mociroient devant tout le peule, en despit de ceaus de Lille. Et en cele place il me ferirent de puins, de bastons de coutiaus de brokes, de me pilete, de me hachie et me fisent vijj plaies ou kief, et une deseure le hanke, et une en le main et une es costes, dont il issit autant de vent ke parmi le bouke. Et quant il meurent ensi a tournet il me laierent pour mort. Quant je vit kil furent eslongiet de mj, jou me mis au moins ke jou peut au retour viers me maison, et dont disent il nest nient mors. Alons et le partuons. Et pour peurs de mort jou fis tant ke jou montai sour les

amener à Douay ceux de Lille, s'ils en trouvoient à Orchies. Ils n'en trouvèrent aucun. Sur ce, ils s'en retournèrent et revinrent à Douay, se disant les uns aux autres : *Il demeure à Douay un poissonnier qui est de Lille; allons à sa maison, prenons-le et le tuons.* Sire, à l'instant Colars Davelin, Roger Huigete, Colars de Valenciennes, Sohier Estraigne, Baukins Fourdins, Jacques dessous-le-Tour(1), le fils du poissonnier de mer, et plusieurs autres jusques à seize, vinrent à ma maison et frappèrent à ma porte, disant : *Laissez-nous entrer.* Et ma femme répondit que je n'étois pas céans. Ils entrèrent malgré cela et ils ne négligèrent rien pour arriver à me découvrir dans ma maison : l'un d'eux prit ma pellette, et un autre ma hachette; ils me trouvèrent en ma chambre, et me dirent : *Ami maître, vous êtes de Lille, et en dépit de ceux de Lille nous vous occirons.* Je leur demandai, au nom de Dieu, merci, et leur dis que j'étois d'Houplines-sur-la-Lys. Alors ils me prirent et m'entraînèrent au milieu de la place Douaieul (2), et annoncèrent qu'en cette place ils m'occiroient devant tout le peuple, en dépit de ceux de Lille. Et en cette place ils me frappèrent de poings, de bâtons, de couteaux, de pointes, de ma pellette, de ma hachette, et me firent huit plaies à la tête, une dessus la hanche, une à la main et une aux côtes, dont il sortit autant de vent que de la bouche. Et lorsqu'ils m'eurent ainsi arrangé, ils me laissèrent pour mort. Quand je vis qu'ils s'éloignoient de moi, je me mis autant

(1) Qui habitait sous le beffroi.

(2) La Petite-Place actuelle nommée alors *Douaieul* (Douai-Vieil), ensuite *Placette*.

maisons et me laisai kair entre deus maisons; et il entrerent en me maison et ne trouverent ne mi ne me feme, fors un no petit enfant de iiij ans; il prisent no enfant et le vaurent gieter en leuwe desous le pont et noier, quant li uns daus le rescoust, et dist ke ce seroit mal fait. Pour peurs de mort jou fui tout le jour entre deux maisons. Et au viespre tart me feme meut pourveut de dras de berghine, ce jou viesti, et me mena ou moustier Saint Aubin, la ou jou fui iij jours. Apres jou eut conseil ke jou me fis reporter en me maison, juskes adonc ke Vincans Clinkars fu naures a Saint Omer, et dont disent il kil me partueroient. Et dont me fis jou porter ou moustier Saint Amet, la ou jou gist et me feme et nos enfemes xv jour; et dont me fist jour mener par euwe le plus princement ke jou peut de Douwai a Tournai, la ou jou gis a morir des plaies ke cil de Douwai mont faites, en despit de ceaus de Lille sans raison.

Gentils sires si vous pri pour Diu et pour misericorde ke vous aies mierchit de mj et faites amender et adrechier le grant honte, le grant outrage et le tres grant meskief ke cil de Douwai mont fait a tort sans cause, et sans raison en despit de ceaux de Lille.

Colars Males, li merchier, se plaint et diont de Jehan Puce, de Jehan Gode, de

que je le pus à regagner ma maison, et ils dirent alors : *Il n'est pas mort; allons et l'achevons*. Et par peur de mort, je fis tant que je montai sur les maisons et me laissai tomber entre deux maisons. Et ils entrèrent en la mienne, et ne trouvèrent ni moi ni ma femme, excepté notre petit enfant de quatre ans. Ils prirent notre enfant, et voulurent le jeter dans l'eau desous le pont et le noyer, quand l'un d'eux, dans la pensée de le sauver, dit que ce seroit mal fait. Par peur de mort, je restai tout le jour entre deux maisons. A la nuit, ma femme me donna drap de brebis (de laine) que je vêtis, et me mena au moustier de Saint-Albin (1) où je restai trois jours. Après, on me donna le conseil de me faire reporter à ma maison; ce que je fis. J'y restai jusqu'à ce que je sus se que Vincent Clincart avoit été blessé à Saint-Omer, et qu'à propos de cela, ils disoient qu'ils m'achéveroient. Je me fis alors porter au moustier de St-Amé, avec femme et enfants où je passai quinze jours. Je me fis ensuite conduire par eau, le plus doucement que je pus, de Douay à Tournay, où je suis gisant, prêt à mourir des plaies que ceux de Douay m'ont faites sans raison, pour se venger de ceux de Lille.

Gentil sire, si vous prie par Dieu et par misericorde que vous ayez pitié de moi, et fassiez amender et punir ceux qui ont commis envers moi un si grand outrage, qu'ils m'ont fait à tort, sans cause, sans raison et en dépit de ceux de Lille.

Colars Malet, le mercier, se plaint et accuse Jean Puce, Jean Gode, Jacques le

(1) Les églises étaient alors des asiles sacrés et inviolables comme les temples des anciens.

Jakemon le Kamus , des fius dame Marotain le Rikarde , de Watier de Riculay et d'autres plusieurs kile batirent et laidengierent et le couvrirent de sanc, pour cou kil escριοit sour le kemun de le vile de Douwai , kil noecessissent nient Huon Malet, kil laidengoient et kil trainoient par les keviaus escompiens, et li passoient sour le visage. Et pour cou ke Colars en parla on le jeta de le caucie en j celier dont il fu tous defroisies. Et si se plaint de Jakemon le Kamus , de Thumas Cardon et de tous ceaus qui furent en leur force et en leur ayeuve ki le quisent et cacierent en losteil Mikiel Daisne, puis kil fu batus et laidengies ; et le cacierent hors de le vile par quoi il ni peut demorer ; et si iauoit maint en ville iijj ans et plus et de cou sen vouke Colaers en boen tesmoignage.

Il auint as auentures ke on fit a Douay dou blanc rosier, ke doi homme de Lille j alerent Jehans Soure fius Trission , et Piere Tuelaine liquel ni peurent anoir jousteur nul ; et pour cose ke le sires de Lalaing et li sires de Berlaimont seusent, sen feussent prier a ceaus de Douwai. Ains leur disent cil de Douwai ke cil doi de Lille ne autres de Lille ne jousteroit ja a leur fieste , car ils ne les amoient de riens , ne de leur amistel il nestoient micur. Sour cou li sires de Lalaing et li sires de Berlaimont raporterent ces paroles. Dont prieret li dit Jehans Soure et Piere Tuelaine a monseigneur Willaume de Flandre kil mesist conseil kil eussent jouteurs. Mesire Willaumes de Flandre avec Monseigneur Jean de Dampierre j ala et prierent moult a ceus de Douwai ke cil doi de Lille eussent jouteurs. Cil

Camus , le fils de dame Marotain la Richarde, Watier de Riulai et autres, qui le battirent, et le molestèrent, et le couvrirent de sang , parce qu'il crioit *merci* à la populace de Douay, qui maltraitoit Huon Malet, le trainoit par les cheveux dans la boue et lui passoit sur le visage ; et seulement à cause de cela, on le jeta dans une cave où il fut tout meurtri. Il se plaint encore de Jacques Lecamus , de Thomas Cardon et de tous ceux qui furent en force et en aide aux premiers ; qui le cherchèrent et le poursuivirent en l'hôtel Michel Daisne , après qu'il fut battu et molesté ; qui le chassèrent hors de la ville où il ne peut plus rester , et où il avoit demeuré quatre ans et plus , et de ces faits Colars invoque bons témoignages.

Il arriva aux réjouissances que l'on fit à Douay à la fête du Blanc-Rosier que deux hommes de Lille y allèrent , Jean Soure, fils de Brission, et Pierre Tuelaine, lesquels ne purent avoir de jouteurs. Comme le sire de Lalaing et le sire de Berlaimont le surent , ils s'en furent prier ceux de Douay de leur en donner. Mais ceux de Douay leur répondirent que ces deux de Lille, ni autres de Lille n'auroient de jouteurs à leur fête , car ils ne les aimoient pas et ils ne tenoient pas à leur amitié. Sur ce , les sires de Lalaing et de Berlaimont reportèrent ces paroles. Jean Soure et Pierre Tuelaine s'adressèrent à Monseigneur Guillaume de Flandres pour obtenir des jouteurs. Mesire Guillaume de Flandre et monseigneur Jean de Dampierre allèrent où se trouvoient ceux de Douay et les prièrent

de Douwai respondirent ensi a monseigneur Willaumes de Flandre et au seigneur de Dampierre kil auoient fait au signeur de Lalaing et au signeur de Berlaimont. Toutes fois tant prièrent ke ce Jehans et Pierre Tuelaine eurent jousteurs au premerain jour. Lendemain Pierre Tuelaine ne peut avoir jousteur ce pour nule priere ne pour monsigneur Willaume de Flandre ne pour autres. Dont fit me sire Willaumes de Flandre par se courtoisie Thomas de le Mour sen escuier courre a Pieron Tuelaine ; quand apries il ne peut trouuer ne avoir jousteur dedans le feste. Quant il eurent courut vi lances, Cil de Douwai furent moult coureciet et laidengierent ceaus de Lille de leur parolles laidement et manecierent Pieron Tuelaine le battre et disent kil leur pesoit kil ne lauoiert bien batut. Sour cou lendemain Jehans Sour et Pierre Tuelaine sen partirent de Douwai a ce compaignie de chevaliers et de gent de Lille, ki en le voie ne fisent riens nule dont on se deust plaindre de ceaus de Lille.

Apries cou ke cil de Lille sen furent alet si ke dit, est li eskevin de Douwai fisent clore les portes et vint Wautier li Kieure, Thomas ses freres, Watiers Musars, Guillote Destrees, Biernars Sauues et grans plentes dou kemun de Douway a lostel ceaus de Lille, la ou Jehans Platemuse, Jakemes fuis Lambiert Denis, Jakemes Bridelet, Fremaus li pissonniers de douce euwe, et Jehans valles de Brission Sour, ki la estoient demoret pour paier le fret et le despens ceaus de Lille ki joustet auoient. Et les asalierent et erierent a le mort ! Et leur conuint leuer de leur

beaucoup de donner jouteurs à ceux de Lille ; ils répondirent à monseigneur Guillaume de Flandre et au seigneur de Dampierre comme ils auoient fait au seigneur de Berlaimont. Toutefois, tant prièrent, que ce Jean et Pierre Tuelaine le premier jour eurent des jouteurs. Le lendemain, ils ne purent en avoir par nulle prière, ni par Monseigneur Guillaume de Flandre ni par autres. Par courtoisie, messire Guillaume de Flandre fit courir Thomas Delemour, son écuyer, avec Pierre Tuelaine. Après, il ne put plus en avoir pendant la fête. Lorsqu'ils eurent couru six lances, ceux de Douay furent fort courroucés et molestèrent ceux de Lille par de laides paroles, et ils menacèrent Pierre Tuelaine de le battre, et ils dirent qu'ils étoient peïnés de ne l'avoir déjà fait. Sur ce, le lendemain, Jean Sour et Pierre Tuelaine partirent de Douay en compaignie de chevaliers et de gens de Lille, qui, dans leur route, ne firent rien qui donnât à se plaindre de ceux de Lille.

Lorsque ceux de Lille furent partis, les échevins de Douay firent clore les portes. Wautier Lecœuvre, Thomas son frère, Wautier Musart, Guillaume Destrees, Bernard Sauves et une grande troupe de gens du peuple de Douay vinrent à l'hôtel de ceux de Lille, là où Jean Platemuse, Jacques, fils de Lambert Denis, Jacques Bridelet, Fremaus, le poissonnier d'eau douce, et Jean, valet de Brission Sour, étoient demeurés pour payer les frais et dépens de ceux de Lille qui étoient venus aux joutes. Ils les assaillirent et crièrent : *A la mort !* Ceux de

paiement kil fasoient et fuir de solier en solier pour eaus warandir , car Gillote Destrees ki premiers estoit entres en hostel le coultiel tout nut sakiet , et Biernars Sauues ainsi disoient : par Diu mauvais larron de Lille vous i morres. Jehans Platemuse et li autre de Lille leur disoient : Seigneur ke nos demandez vous , nous ne vous avons rien meffait , saucuns de nous jaccoit de riens mespris , nous lamendrons volentiers pour Diu merchit. Il respondirent : Cil de Lille ont nos bourgeois et nos gens de ceste vile ledengies et batus, no volons vous j morres, et pour cou ke vous estes de Lille. Il leur prièrent de rekief mierchit et disent : Seigneur saucuns de Lille vos a rien meffait coupoise, nous cou ne doit rien toukier sour nous , mais bien vous prendre à ceaus ki cou ont fait. Onkes ne leur valut rienskil desisent ains. erioient, adies cil cil de Douwai a le mort tues, tues ces larrons de Lille. Et mesme Waubiers li Kieure et Thumas ses freres le menacierent a oecire sil ne le faisoit..... Pour cose que cil de Lille deseure dit , ne pour cose que li sierjant monsieur le comte desises cil de Douwai ne se voloient traire arriere ne laisser lassaut. Quant sires Simon Males i vint pour qui ils firent plus ke pour les sierjans monsieur le conte, liquel sierjant disoient, tournes arriere nous les prenderons. Car sire Simons les fit traire arriere, et monta au solier a ceaus de Lille et leur dist : Je viens chi pour vos vies sauves , laisies vous prendre , vous serez menet en courtois lieu. Dont furent il pris et enmenet des sierjans mon singneur le conte, en le hale et la meesmes es mains des sierjans

Lille durent quitter le réglemeut de leur compte et fuir d'étage en étage pour se garantir, car Guillaume d'Estrées, qui le premier étoit entré à l'hôtel le couteau nu et tiré, ainsi que Renard Sauves, disoient : « *Par Dieu, mauvais larrons de Lille, vous y mourrez!* » Jean Platemuse et les autres de Lille leur disoient : « *Seigneurs, que nous demandez-vous : nous ne vous avons rien fait de mal. Si aucun de nous avoit commis quelque acte répréhensible, nous l'amenderions, volentiers; pour Dieu, merci!* » Ils répondirent : « *Ceux de Lille ont molesté, battu nos bourgeois et nos gens de cette ville; nous voulons votre mort, parce que vous êtes de Lille.* » Ceux-ci prièrent de rechef merci, disant : « *Seigneurs, si quelqu'un de Lille vous a nuï, cela ne peut peser sur nous; mais prenez-vous-en à ceux qui vous ont fait mal.* » Mais ces prières les servoient peu. Ceux de Douay crioient de nouveau : « *A la mort! à la mort! tuez ces larrons de Lille!* » Même Wautier Lecœuvre et Thomas son frere menaçoient ceux du peuple de les tuer eux-mêmes s'ils ne le faisoient..... Quoi que ceux de Lille dirent et que dirent les sergens de monseigneur le comte, ceux de Douai ne vouloient pas se retirer ni laisser l'assaut. Lorsque sire Simon Malet arriva, ils firent pour lui plus que pour les sergens de monseigneur le comte, lesquels sergens disoient : « *Tournez en arriere, nous les prendrons.* » Car sire Simon les fit retirer en arriere, et monta à l'étage où étoient ceux de Lille, et leur dit : *Je suis venu ici pour vous rendre la vie sauve;*



les voloit Watiers le Kieure, Thumas ses freres et li autres de Douwai courre sus et ocire. Quant vint au viespre il furent deliuret, et alerent a leur ostel et le lendemain s'en partirent sans vilenie faire a nului.

Ce jour meesmes entrees ke cius asaus ki devant est dis estoit, a ceaus de Lille, auint ke Antoinnes, fuis Jehan Fourligniet estoit en Douwai et devoit reuenir viers Lille et auoit estel en plusieurs lius pour issir hors et trouva les portes fremées, et le kemun de Douwai esmut, tant kil encontre Bauduin Crollart et parla a lui; dont vit cis Antoinnes passer une compaignie de gent de Tournai et se mist auoec eus. Quant il vinrent a le porte il trouerent wardes a le porte ki leur demanderent dou il estoient; il disent kil estoient de Tournai. Quant reconnut furent, cil ourirent le porte et les laisserent issir hors; si ke hors furent li uns de ces, dist. Cius est de Lille ki auoec eus est issus or. Alui Antoinnes deseure dis leur dist: Voirement sui jou de Lille ke me demandes vous, ke voles. Cil ki a le porte estoient pour warder sakierent les espees et ferirent apres lui et gietèrent grans cos et leussent mal mis sil le peussent auoir tenu.

Dont auint le nuit de l'Assention ke Andrius li Borgnes aloit en se marchan-

*laissez-vous prendre, et vous serez conduit dans un lieu convenable.* On se saisit donc d'eux, et ils furent emmenés par les sergents de Monseigneur le comte en la halle. Et là même, quoique en mains des sergents, Watier Lecœuvre, Thomas son frère et les autres de Douai, vouloient leur courir sus et les tuer. Lorsque le soir vint, ils furent délivrés et allèrent à leur hôtel, et le lendemain ils partirent sans auoir reçu aucune auanie.

Ce même jour, pendant que cet assaut avoit lieu contre ceux de Lille, il arriva qu'Antoine, fils de Jean Fourligniet, étoit à Douai. Devant revenir vers Lille, il avoit été de divers côtés pour sortir dehors, et il avoit trouvé toutes les portes fermées. Le commun de Douai étoit dans une grande émotion. Antoine ayant rencontré Bauduin Crollart, se mit à lui parler; il vit alors passer une compaignie de gens de Tournai et se mit avec eux; lorsqu'ils furent à la porte, ils trouvèrent qu'elle étoit gardée. Les gardes leur demandèrent d'où ils étoient; ils répondirent: De Tournai. Lorsqu'ils furent reconnus, on leur ouvrit les portes et on les laissa sortir. Sitôt qu'ils furent dehors, un des gardes dit: *Celui-là qui est sorti avec eux est de Lille.* Et Antoine leur répondit: *Certainement je suis de Lille; que me demandez-vous? que voulez-vous?* Ceux qui étoient mis à la porte pour la garder tirèrent leurs épées, frappèrent après lui et jetèrent de grands coups; et ils l'eussent mis en mauvais état s'ils eussent pu l'atteindre.

Il arriva que dans la nuit de l'Ascension, Andrieu Leborgne, allant pour son

dise et descendi a Lescluse et trouva a hostel gens de Douwai kil ne connut mie , cil quant il eurent disnet et oit et seut ke Andrius li Borgnes et estoit de Lille se misent au kemin viers Douwai , et Andriu li Borgnes apries disner se parti de Lescluse , et sen ala. Il ne fu mie eslongies Lescluse plus d'une lieuwe, quant Waubiers li Kieure , Thumas ses freres , Engherans Pilate , Pieres Pilate , Jakemes Pilate , Reniers Males, Henri Males, Pierre Pourceles , Watier Musars , Evrardins de Saint Venant , Willaumes li Waukiers , Jehan Boinebroke , Monnars Boinebroke , et bien juskes a xxv des behourdeurs a cheval vinrent a Lescluse a hostel Andriu le Borgne et li demanderent. Li ostes dist kil estoit en ales. Il disent kil ne disoit mie vrai , et descendirent et quisent Andriu le Borgne par tous les lius de hostel. Quant il ne le trouuerent il son partirent et disent ke sil leussent trouvet il lui eussent fait damage et honte dou cors et ferioient a tous ceux kil tenroient de Lille.

Apries auint le jour de l'Assention ke Jakemes li Monniers clers as marchians de Lille , reuenoit de Bar avec le clere d'Ypre et les clers de Douwai. Si kil fu venus a Douwai et descendus a hostel, l'oste li dist tantost : Jakemes ales vousent, et ne demores chi en nule maniere, nos gens de ceste vile portent dur vos gens de Lille et se vous jestes reconnus vous ares durement a souffrir dou cors , ales vous ent le plus tost ke vous poes. Jakemes li Monniers reprist se male si kil de retour fust, uns autres mesager li vint ki tout au-

commerce, descendit à Lécuse, et trouva à l'hôtel des gens de Douay qu'il ne connoissoit pas. Ceux-ci, lorsqu'ils eurent diné, et entendu et su qu'Andrieu Leborgne étoit de Lille, se mirent en route vers Douay; Andrieu, aussitôt son diner fini, partit de Lécuse et s'en alla; il n'en étoit pas éloigné d'une lieue, lorsque Wautier Lecœuvre, Thomas son frère, Enguerran Pilate, Pierre Pilate, Jacques Pilate, Renier Malet, Henri Malet, Pierre Pourcelet, Watier Musart, Evrard de Saint-Venant, Guillaume le Wantier, Jean Bonnebroque, Monnard Bonnebroque, et bien jusqu'à vingt-cinq des jouteurs à cheval, arrivèrent à Lécuse, à l'hôtel où étoit descendu Andrieu Leborgne, et le demandèrent. L'hôtelier répondit qu'il étoit en allé. « Vous ne dites pas vrai, » reprirent-ils. Et ils descendirent de leurs chevaux et cherchèrent Andrieu Leborgne par tous les coins de l'hôtel. Ne l'ayant pas trouvé, ils partirent, disant que s'ils l'eussent trouvé ils lui eussent fait honte et dommage au corps, ainsi qu'ils feroient à tous ceux de Lille qu'ils pourroient tenir.

Après le jour de l'Ascension, il arriva que Jacques Lemonnier, clere des marchands de Lille, revenoit de Bar avec le clere d'Ypres et les clers de Douay. Aussitôt qu'il fut venu à Douay et descendu à l'hôtel, l'hôtelier dit : *Jacques, allez-vous-en tout de suite, et ne restez ici en nulle manière; nos gens de cette ville portent dur vos gens de Lille, et si vous êtes reconnus, vous aurez durement à souffrir du corps; allez-vous-en le plus tôt que vous pouvez.* Jacques Lemonnier reprist sa malle (sa valise) aussitôt qu'on la lui eut rap-

tel li dist. Il monta et senala le plus tost kil peut, il ne fu mie grantment esloignies de Douwai, quant Jakemes li Blons, Robiers li Blons, Waubiers li Kieure, Thomas ses freres, Engherans Pilate, Pieres Pilate, Jakemes Pilate, Reniers Males, Henris Males, Pieres Pourceles, Watiers Musars, Evrardins de Saint Venant fuis Lanuin, Gode Deuioel, Willaumes li Waukiers, Jehan Boinebroke, Monnars Boinebroke, Gosses d'Arras, Pieres le Petit, Rousiaus Cœuvre, Jehans Puche, Amalry de Landas, Lirois Pikete, Aliaumes li Morans, Watiers de Riulai, Jakemes de Fresaing et ses freres, Rikars Boinebroke, Hennins de Goy, Watewille, Oliuiers de Goy, Evrars de Samion, Jakemes Camus, Jehans Pikete, Robers de Landas, tous montet a cheval, le suiuirent et par plusieurs portes. Si kil sen aloit le kemin il oit le noise et le crit apries lui : a le mort, vous j morres et nen ires. Jakemes li Monniers quant il vit cou feri des esporons et sen cuida aler pour se vie sauver. Quant Evrardins de Saint Venant tous premiers et Pieres Pourceles avec le viarent ataignant et criant a le mort, larons de Lille nen ires etes vous, j morres. Et larrestèrent tant ke tout li autres furent venut. Jakemes li Monniers pria a ces deus mierchit, et leur dist, signeur ke me demandes vous, je ne vous ai riens mefait. Il li disent or attendent ke li autre soient tout venut, si sares ke on vos demandera. Jakemes quant il vit ke li autres venoient par iij par vi par x, ne leur pooit escaper et descendi apriet et prioit a cas-cun (merchit) ke on leu laissat aler sans vilenie faire; car il ne leur auoit riens mefait. Et cascuns de ceaus de Douwai a

portée, et un autre messenger vint lui répéter ce que son hôte lui avoit dit. Il remonta alors à cheval et s'en alla le plus tôt qu'il put. Il n'était pas beaucoup éloigné de Douay, lorsque Jacques Leblond, Robert Leblond, Wautier Lecœuvre, Thomas son frère, Enguerran Pilate, Pierre Pilate, Jacques Pilate, Renier Malet, Henri Malet, Pierre Pourcelet, Wautier Musart, Evrard de Saint-Venant fils Lanvin, Gode Douaieul, Guillaume le Wauquier, Jean Bonnebroque, Monnart Bonnebroque, Gosse d'Arras, Pierre le Petit, Rousseau Cœuvre, Jean Puche, Amaury de Landas, Leroi Piquette, Aliaume le Morant, Watier de Riulai, Jacques de Fressain et son frère, Richard Bonnebroque, Hennin de Gouy, Wateville, Olivier de Gouy, Evrard de Saméon, Jacques Camus, Jean Piquette, Robert de Landas, tous montés à cheval, le suivirent par plusieurs portes. Comme il s'en alloit son chemin, il entendit le bruit, et que l'on crioit après lui : *A mort! Vous y mourrez, et vous ne vous en irez.* Jacques Lemonnier, lorsqu'il vit cela, donna des éperons et crut gagner de vitesse pour sauver sa vie. Mais Evrard de Saint-Venant, le premier, et Pierre Pourcelet avec lui, l'atteignirent en criant : *A mort! larron de Lille! Vous ne vous en irez et y mourrez.* Ils l'arrêtèrent, attendant que tous les autres fussent venus. Jacques Lemonnier demanda à ces deux merci et leur dit : *Seigneurs, que me demandez-vous? Je ne vous ai rien fait de mal.* Ils lui répondirent : *Or, attendez que les autres soient tous venus, alors vous saurez ce que l'on vous demandera.* Quand Jacques vit que les autres venoient par quatre, par six, par dix, et qu'il ne pou-

mesure kil venoient, disoit pourquoi ne faisons nous cou ke nous devons. Quant tous furent venus il disent a Jackemon ; vous immoral car les gens de Lille nos ont tant meffait ke vous nen poes aller. Jakemes li Monniers leur pria miercit de rekief, et leur rendi sespee ; et dist kil ne leur avoit riens meffait. Sour cou li aucuns se traissent a conseil, et se conseil-lerent ases longement et li autre wardoient celui Jakemon. Au reuenir il menacierent encore Jakemon de le mort et adont il nonma Waubiart le Kieure, Thumas sen frere et autres kil connoisoit la et leur dist : vous saues ke jou ne fui lonctans a en cest pais ; ains vieng de Bar, la ou jou ai estet avec aucun de vous a cheuaus acater et en autres besoignes, ne a vo behourt jou ne fui mie ; et saucun de Lille vos a riens meffait ce poise mi et se jou le seusse jou ne fusse mie embatus chi. Il alerent encore a conseil ensi kil auoient fait deuant. Au reuenir de ce conseil, il disent a Jakemon kil nen pooit aler. Il leur dist, signeur wardes ke vous facies, je vieng tout le kemin de le fieste de Bar ou conduit la roine de Navare, pour Diu laisieme aler, si feres bien. Il alerent a ces paroles encore a conseil, le tierce fie, ensi kil auoient fait devant. Si kil parloient la Waubiars li Kieure vint a lui, et li dist : remontes et vos en ales vous narez warder a ceste fie, mais sacies nous vorrieme ore chi tenir les eschevins de Lille ou des plus grands signeurs par conneus kil nen ioient li mauvais treheurs. Quant Jakemes oi cou il fu moult lies, et reprist sespee et

voit leur échapper, il descendit vers eux, priant chacun de lui accorder merci ; qu'on voulut bien le laisser aller sans lui faire d'outrages, attendu qu'il ne leur avoit rien fait. Chacun de ceux de Douay, à mesure qu'ils arrivoient, disoit : *Pourquoi ne faisons-nous pas ce que nous devons faire ?* Lorsque tous furent arrivés, ils dirent à Jacques : *Vous y mourrez, car les gens de Lille ont commis envers nous tant de méfaits, que vous ne pouvez vous en aller.* Jacques Lemonnier leur demanda de rechef, merci ; il leur rendit son épée et dit qu'il ne leur avoit rien fait de mal. Sur ce, quelques-uns se retirèrent pour se consulter, ce qu'ils firent assez longuement ; les autres gardoient Jacques. Lorsqu'ils revinrent, ils le menacèrent encore de la mort. Alors il s'adressa par leurs noms à Wautier Lecœuvre et à Thomas son frère, et à d'autres qu'il connoissoit là, et leur dit : *Vous savez que je ne suis pas depuis long-temps en ce pays, que je reviens de Bar, là où j'ai été avec quelques-uns de vous à cheval faire des achats et vaquer à d'autres besognes ; que jamais je n'ai été à vos joutes. Si quelqu'un de Lille s'est mal conduit envers vous, cela me peine ; et si je l'eusse su, je ne me serai pas abattu ici.* Ils allèrent encore à conseil, ainsi qu'ils avoient fait auparavant. Au retour de conseil, ils dirent à Jacques qu'il ne pouvoit s'en aller. Il leur répondit : *Seigneurs, considérez ce que vous faites ; je viens, suivant mon chemin, de la fête de Bar, à la conduite de la reine de Navarre (1). Par Dieu, laissez-moi al-*

(1) Cette reine de Navarre est Jeanne, fille et unique héritière de Henri 1<sup>er</sup>, roi de Navarre, laquelle épousa en 1284 Philippe-le-Bel, peu après roi de France. Elle était amenée à Bar pour son

dat remonter. Si kil auoit piet en lestrier il oi ke Eyrardins de Saint-Venant fuis Lanvin, dist : sen ira li ensi , nous ne faisons mie cou ke nous devons , ne cou ke nous auons en convenu ; et sacies jou me demech et oste de le compagnie , ne jamais jou ne cheuaucerai ne ne meterai piet auant autre. Quant li autre virent cou il vinrent a Jakemon et le batirent et naurerent dont il fu roinies et en peril de mort , si ke apparant est. Mais il ne set liques le feri premiers , car il estoit tournes viers sen keual pour monter et le laisserent pour mort et retournerent viers Douai. Au clerc d'Ippe li disoit : Ne vos doutez de riens nous ne volons ne a ceaus d'Ippe nul mal , ne naies mieruelle se nous avous cou fait à cestui , car cil de Lille nous ont tant meffait ke nous ne les amerons jamais ; et se nous teniemes les eschevins de Lille ou tous les plus grands signeurs sen feriemes nous autant ou plus et vos prions ke vous leur dites a Lille. Tout ensi li clers leur dist ke ce mesage ne feroit il ja.

ler ; vous ferez bien. A ces paroles , ils allèrent de nouveau en conseil pour la troisième fois , ainsi qu'ils l'avoient précédemment fait. Pendant qu'ils parloient, Wautier Lecœuvre vint à lui et lui dit : *Remontez à cheval et allez-vous-en ; pour cette fois vous n'avez rien à craindre ; mais sachez que nous voudrions tenir ici tous les échevins de Lille et les plus grands seigneurs connus qu'ils en seraient les mauvais payeurs.* Quand Jacques entendit cela, il fut fort content, reprit son épée et s'apprêta à remonter; il avoit déjà le pied à l'étrier, lorsque Evrad de Saint-Venant, fils de Lanvin, dit : *S'en ira-t-il ainsi? Nous ne faisons pas ce que nous devons et ce dont nous sommes convenus ; sachez que je me sépare de la compagnie ; que jamais je ne chevaucherai , ni ne mettrai un pied devant un autre.* Ces paroles dites, les autres vinrent tous à Jacques et le battirent et le blessèrent, de telle sorte qu'il fut abimé et mis en péril de mort, ainsi qu'il apparoit; mais il ne sait qui le frappa le premier, car il étoit tourné vers son cheval pour monter. Ils le laissèrent pour mort et retournerent vers Douay. Au clerc d'Ypres, ils disoient : *Ne craignez rien, nous n'en voulons pas à ceux d'Ypres; ne vous étonnez pas de ce que nous avons fait à celui-ci, c'est parce qu'il est de Lille et que ceux de Lille nous ont tant fait de mal que nous ne les aimerons jamais, et que si nous tenions les échevins de Lille et tous les plus grands seigneurs, nous leur en ferions autant et plus; et nous vous prions même de le dire à ceux de Lille.* Aussi le

mariage, qui eut lieu le 16 août de cette année. Bar lui appartenait, car elle était comtesse de Brie et de Champagne.

Ce jour meesmes Hues Ausiaus estoit a Douwai ales pour tiretaines acater et descendi a le maison Eurart de Saint Venant , entreus ke on cacoit Jakemon le Monnier. Lanvins de Saint Venant demanda dout cius ki la estoit venus, estoit. On li dist kil estoit de Lille , il dist mal soit il venus et mal trouves. Cis Hues mist ses deniers en sauf , et puis ala oir messe. Si kil estoitou moustier la li vinrent doi homme , et li disent kil nisist mie dou moustier car il lautoient bien il xl homme au grant huis dou moustier pour li faire honte dou cors. Dont vit Hues Ausiaus I huis ouviert viers le maison Eurard de Saint Venant , sur une rue foraine, et entrues ke uns hom parloit a ces xl ki lavetoient, il se feri en cel huis a li maison Eurard de Saint Venant , si ke cil le perdirent. Adont et fu laiens juskes au megnier. Et cius ki a ceaus parloit al huis dou moustier leur demandoit kil faisoient la ; il li disent nous awardons j loudier de Lille ki est en ce moustier, il est venus en no nasse, il ne nos escapera mie. Nous ne sauons se cuis ke cil a keual de ceste vile cacent as cans leur escapera , cis ne nos escapera mie. Quant ce vint au midi on mist Huon Ansiel en le loge deriere une taule et ala la megnier ; mais ancois kil sasefist, li dame feme Lanvin le ledengha moult, et dist kencore cousteroit moult et seroit comparet moult crueusement cou ke cil de Lille auoient fait a

clere leur dit que ce message, il ne le ferait pas.

Ce même jour, Huon Ansiaux étoit à Douay pour acheter des tiretaines (1). Il étoit descendu chez Evrard de Saint-Venant pendant que l'on chassoit Jacques Lemonnier. Lanvin de Saint-Venant demanda d'où étoit celui qui arrivoit ; on lui dit qu'il étoit de Lille. Il répondit : *Mal soit-il venu et mal trouvé*. Huon mit son argent en sûreté et alla ensuite entendre la messe. Pendant qu'il étoit au moustier (2), deux hommes vinrent le trouver, lui disant qu'il n'en sortit pas, car bien quarante hommes le guettoient à la grande porte de l'église pour lui faire outrage. Huon Ansiaux vit, pendant qu'un homme parloit à ces quarante, une porte ouverte vers la maison d'Evrard Saint-Venant, donnant sur une rue foraine (3), et il se jeta par cette porte à la maison d'Evrard de Saint-Venant, de sorte que ceux qui le guettoient le perdirent de vue. Il resta alors dans cette maison jusqu'au diner. Celui qui parloit à ceux qui attendoient à la porte de l'église leur demanda ce qu'ils faisoient là. Ils répondirent : *Nous guettons un lourdaud de Lille, qui est en cette église ; il est venu en notre nasse et il ne nous échappera pas. Nous ne savons pas si celui que les autres à cheval cherchent aux champs leur échappera, mais celui-ci ne nous échappera pas*. Quand le midi vint, on mit Huon Ansiaux en une loge, derrière une table, et il alla là manger ; mais pendant qu'il satisfaisoit son appé-

(1) Espèce d'étoffe fort en usage dans le pays et que l'on fabriquait alors à Douai.

(2) Au moustier Saint-Pierre.

(3) Une rue hors de l'âtre, de l'enclos.

Douwai. Si ke Hues megnoit uns valles de lostel Eurart de Saint Venant vint a lui : oreos Hues ales vous ent, parmi ces murs nous ne vos peons plus caciens, warrandir. Et convint Huon passer outre trois murs et se laissa kair en une rue foraine et fu desconnus embroukies tant kil vint hors de le porte d'Arras, la ou se keuan li fu amenes. Et couuint, ke li garcons ki li amena, disist a ceaus ki lauetoient kil menoit le keval fierer, et auoit le frain repuns desous sen surcoï, et menoit le keual par le kenestre. Et cil li demande-rent ou cuis de Lille estoit et il leur dist quant sen keviau sera fieret il sen ira, awardes le chi soer. Cou cius garcons mena Huon Ansel sen keual as chans ou il latendoit, et Hues se vint a Lille par Lens et par Wendin et nosa repairier par le droit kemin. Ce sunt li non de ceaus ki Huon fisent ce let dont il se plaint et dist : Watiers li Cocardiers, Jakemes de Dourgies, Gossars Raviniaus, Saunes et Crombes, et si etoit grant Plenet dou keumun kil connoissoit mie.

Lendemain de l'Assencion auint ke Hues Males li elers, manans a Lille estoit ales a Douwai pour siuwe une kesoigne. Si kil aloit parmi le rue saint Pierre, deuant le maison au Dragon, la vinrent Aliaumes li Morans, Jehans Puche, Henri Males, Watier de Riulai, et li disent : Mestres, vous estes de Lille. Cuis Hue Males dist

tit, la dame, femme de Lanvin, le mal-traita beaucoup, et dit qu'il lui en coïte-roit grand et qu'il paieroit cruellement ce que ceux de Lille avoient fait à Douay. Pendant qu'Huon mangeoit, un valet de l'hôtel Evrard de Saint-Venant vint à lui, et lui dit : *Sans délai, Huon, allez-vous-en hors de ces murs; nous ne pouvons plus vous cacher et garantir.* Il fallut qu'Huon passât au-dessus de trois murs et se laissât tomber dans une rue foraine, et restât inconnu tant qu'il arriva hors la porte d'Arras (1), là où son cheval lui fut amené. Il fallut que le garçon qui le lui amena dit à ceux qui le guettoient qu'il condui-soit le cheval à ferrer; et il avoit la bride posée sous son surcoï, et il menoit le che-val par le licou. A ceux qui lui deman-dèrent où celui de Lille étoit, il dit : *Quand son cheval sera ferré il s'en ira, tantôt vers le soir.* Alors ce garçon condui-sit le cheval d'Huon aux champs où il l'attendoit; et Huon vint à Lille par Lens et par Vendin, n'osant s'en retourner par le droit chemin. Ce sont les noms de ceux qui firent cette attaque dont se plaint Huon : Watiers le Cocardier, Jacques de Dourges, Gossart Raviniaux, Saunes et Crombet, et là étoit grande troupe de la populace qu'il ne connoissoit pas.

Le lendemain de l'Ascension, il arriva que Huon Malet, le clerc, demeurant à Lille, étoit allé à Douay pour suivre une affaire; lorsqu'il passoit par la rue Saint-Pierre, devant la maison du Dragon, vin-rent Aliaume le Morant, Jean Puche, Henri Malet, Watier de Riulai qui lui dirent : *Maître, vous êtes de Lille?* Huon Malet

(1) La porte d'Arras se trouvait alors vis-à-vis le jardin de la Société d'agriculture.

ke nen estoit. Il disent : Bien vos connissons, ou despit de ceaus de Lille, par cou ke vous en estes, ou que vous j estes manans, nous vous ferons honte dou cors. Et la hiersent par les kevieux et le trainèrent iusques a j compieing, moult grant et le batirent, ledengierent moult ledement, et le defroisierent partout le cors, et fu couuiers de sanc, si kil qui dièrent kil fu mors. Puis le gietèrent en ce compieing pour cou que cil de Lille avoient j home baigniet et gietet en j pont a Douwai. Dont j vint grans plentes dou Keumun ki tenoient le tieste celui ou compeing et li passoient sour le col pour mius tenir ens, et mesment un macecliere li volut copier le tieste ; quant uns autre li dist : Mais cope li le puing et le pied. Et lis eust fait se ne fusesent li clerc de saint Pierre, quant il virent que cis Hues estoit clers ki vinrent et dirent : Tournez, il est mors. Et sour cou il le prisent et lemportèrent ou moustier saint Pierre. Et encore parmi cou kil fu ou moustier et li keumun seut kil nestoit mie mors, le voirent il courre sus et oeire ou moustier. Et fut cele nuit et lendemain ou moustier et puis envoya as eskevins de Douwai, pour dire lonc cou kil estoit clers, et kil netoit mie bourgeois de Lille, et ke on li avoit ledure asses faite, kil eust respit ou conduit par quoi il sen peust raler sans plus avoir de meskief. Eskevins respondirent kil ne se meloient de cose ki avenne entre leur kemun et ceaus de Lille ; et bien se wardast, ki warder se vosist. Apries cou Hues Males fist prier a Jakemon le Blont ki kientainies est dou keumun, dout droit ceste emprise outrageuse lonc le meskief ke on lui avoit fait kil sen peut raler sans plus avoir de

dit : *Non*. Ils répliquèrent : *Nous vous connaissons bien. Par vengeance de ceux de Lille, parce que vous en êtes ou que vous y restez, nous vous ferons outrage du cors*. Et ils le tirèrent par les cheveux et le trainèrent jusqu'à un bourbier fort grand, le battirent et le blessèrent fort laidement, et le meurtrirent par tout le cors. Il fut couvert de sang au point qu'ils le crurent mort. Ils le jetèrent ensuite en ce bourbier, parce que ceux de Lille avoient jeté un homme d'un pont, à Douay. Il vint une grande foule qui lui tenait la tête dans le bourbier et lui pesait sur le cou pour mieux l'enfoncer, et même un boucher voulut lui couper la tête, quand un autre lui dit : *Coupe-lui le poing et le pied*. Et il l'eut fait, si le clerc de Saint-Pierre, qui avoit reconnu qu'Huon était clerc, vint là et dit : *Tournez, il est mort*. Et sur ce, ils le prirent et l'emportèrent au moustier Saint-Pierre. Encore, pendant qu'il étoit dans ce moustier, la populace apprit qu'il n'étoit pas mort, et voulut courir sur lui et l'achever. Il demeura à Saint-Pierre la nuit et le lendemain ; et puis il envoya vers les échevins de Douay pour leur faire savoir qu'il étoit clerc, et qu'il n'étoit pas bourgeois de Lille ; qu'il avoit déjà eu assez dur à souffrir ; qu'on lui accordât répit, ou un sauf-conduit pour qu'il pût s'en retourner sans péril. Les échevins répondirent : « Qu'ils ne se mêloient point des choses arrivées entre la populace et ceux de Lille, et qu'il se gardât bien, si garder il se pouvoit. » Après cela, Huon Malet fit demander Jacques Leblond, qui étoit quintenier du commun, d'où provenoit cette attaque outrageante et le mal qu'on lui avoit fait, et



vileni. Jakemes li Blons respondit kil avoit bien pooir dou keumun esmouvoir, mais il nauoit mie pooir del apaisier ; et dist kil estoit dolans que on ne tenoit les plus grands signeurs de Lille, eskeuins et autres par connus ; kil i lairoient les vies ou despit de ceaus de Lille. Quant cis Hues oit cou il se desconnust et se parti de Douwai, parmi mares et parmi estraignes liu mius kil peut, tous si blecies kil estoit.

Apries auint que Hanos quatre sols ki est de Lille fu naures a Douwai. Cis Hanos manoit a Douwai et gisoit à le maison Mikiel le Flamant le nuit, quant il reuenoit de sen labeur. Lendemain de l'Ascension au viespre, il vint a l'ostel Mikiel le Flamant, tantôt kil y fu venus, Mikiel li dist : Hanot, pour queres nous, ne povés caiens plus gesir, pour cou ke vous estes de Lille ; alles vous ent ; si je vous hebregeoit, jou iroie contre mon serment ; car no connestables nos a conmandet ke nous ne hebiérgons nul home de Lille, ne nul trepasant de Lille a pied ou a keual, ke nous ne le facons sauoir tantost as eskeuins ou a damisiaus de ceste vile, et sour nos siemens, ales vous ent, caiens ne gisez plus. Cuis Hanos sen parti entre lui et Jehans de Lundres, et alerent doi par le caucie a le maison dun boulenghier, et avoit laiens manant j garcon de Lille ; et louwrent cis Hanot Quatre Sols et Jehan de Lundres leur lit laiens. Si kil furent coukiet li feme de ce boulenghier dist : Li uns de ceaus qui lasus se couca ore me sanle de Lille. Wardes ke vous nales contre vo serment. Li boulenghiers vint ali Hanot Quatre Sols, et li

s'il pourroit s'en retourner sans plus de danger. Jacques Leblond répondit qu'il avoit bien le pouvoir d'émouvoir la populace, mais qu'il n'avoit pas celui de l'apaiser. Il dit qu'il étoit dolent qu'on ne tint pas les plus grands seigneurs, et les échevins, et autres bien connus de Lille ; qu'ils y laisseroient leurs vies, en haïe de ceux de Lille. Quand ce Huon entendit cela, il se déguisa et partit de Douay, à travers marais et lieux détournés, le mieux qu'il put, tout blessé qu'il étoit.

Il arriva ensuite que Hannot Quatre-Sols, qui est de Lille, fut blessé à Douay. Ce Hannot demuroit à Douay et habitoit la maison de Michel le Flamand, la nuit, l'orsqu'il revenoit de son travail. Le lendemain de l'Ascension, au soir, il vint à l'hôtel Michel le Flamand. Aussitôt qu'il fut arrivé, celui-ci lui dit : *Hannot, pour notre sûreté, vous ne pouvez plus céans coucher, parce que vous êtes de Lille ; allez-vous-en. Si je vous hébergeois, j'irois contre mon serment ; car notre connétable nous a fait défense d'héberger aucun de Lille à pied ou à cheval, que nous ne le fassions savoir aussitôt aux échevins ou aux damoiseaux de cette ville ; et, d'après notre serment, allez-vous-en d'ici ; vous n'y coucherez plus.* Hannot s'en alla avec Jean de Londres, et furent par la rue à la maison d'un boulanger où demuroit un garçon de Lille ; ils y louèrent leur lit. Aussitôt qu'ils furent couchés, la femme du boulanger dit : « L'un de ceux » qui ci-dessus sont couchés me semble » être de Lille. Gardez-vous d'aller contre » votre serment. » Le boulanger vint trouver Hannot Quatre-Sols et lui dit : *Vous êtes de Lille ; je ne puis vous garder ici*

dist : vous estes de Lille , jou ne vos puis retenir, ke cou ne soit contre mon siement, leues sus ales vous ent. Cuis respondi kil n'étoit mie de Lille et pria ke on le laisast la gesir, et meesment li garçons dou boulenghiers en pria moult kil demorast cele nuit. Li boulenghier dist a sen garçon, tu es de Lille ti meesmes conuerra il wuidier. Li garçons fist tant ke cius demora la gisant cele nuit. Lendemain Hanot Quatre Sols ala ouurer en le vile juskes pries dou viespre et reuint a l'ostel Mikiel le Flamenc , la ou il auoit estet costumier de gesir et pour paier cou kil i deuoit de sen lit. Il neut mie la gramment estes et entrués kil contoit, vinrent la Waterons Hamede , Hameles , Wages li Wautiers, et ses freres et autres iuskes a viij, dont Hanot ne set les nons, les coutiaus tous nus sakies. Et dist Waterons Hamede a Mikiel le Flamant : Flamant aveoes pour quoi soustoities tous les anemis a le vile. Mikiel dist, ke non faisoit. Waterons Hamede, vees ent la j, il est de Lille, il est anemis a le vile. Eh mon Diu dist cius Mikiel, prendes le aquelles ki vous voles. Quant il eut ensi dit il le prisent et disent kil lociroient devant tout le peulle, en le caucie ou despit de ceaus de Lille. Et le traînerent en le caucie et le batirent et ferirent de mances de coutiaus, et le nauerèrent ou kief et ailleurs et fu en peril de mort ; et fu tous froisies de hamedes et de bastons et leussent pour mort se ne fusent les boines dames de le rue, ki le rescouent et ki disoient : bien est il mors. Et fisent tant les dames kil fu ou moustier ki pries estoit, et la meesmes le vorrent il courre sus et ocire quant il seurent kil nestoit

*que je n'agisse contre mon serment. Levez-vous et allez-vous-en.* Celui Hanot répondit qu'il n'étoit pas de Lille, et le pria de le laisser là reposer ; et même le garçon boulanger pria beaucoup pour qu'on le laissât cette nuit. Le boulanger dit à son garçon : *Tu es de Lille toi-même ; il conviendra que tu t'en ailles aussi.* Le garçon fit tant que Hanot demeura là couché cette nuit. Le lendemain, Hanot Quatre-Sols alla travailler en ville jusqu'auprès du soir. Il revint à l'hôtellerie de Michel le Flamand, où il avoit coutume de coucher, et pour payer ce qu'il devoit de son lit. Il y étoit de peu de temps, et pendant qu'il comptoit, vinrent là Waterons Hamede, Hameles, Wague le Gantier, son frère et jusques à huit, dont Hanot ne sait les noms ; ils avoient tous les couteaux nus et tirés. Waterons Hamede dit à Michel le Flamand : *Flamand, atouez pourquoi vous donnez le couvert à tous les ennemis de la ville.* Michel dit qu'il ne le faisoit pas. — Waterons Hamede : *En voilà un qui est de Lille ; il est ennemi de la ville.* — *Eh ! mon Dieu,* dit ce Michel, *prenez-le pour ce que vous voudrez.* Lorsqu'il eut ainsi parlé, ils s'emparèrent d'Hanot, annonçant qu'ils le tueroient devant tout le peuple, par vengeance de ceux de Lille. Ils le traînèrent sur la rue, le battirent, le frappèrent de manches de couteaux, et le blessèrent à la tête et ailleurs, le mirent en péril de mort. Il fut tout meurtri de broches et de bâtons, et ils l'eussent achevé si les bonnes dames de la rue ne fussent venues à son secours, et elles disoient : *Il est bien mort.* Ces dames firent tant qu'on le conduisit au moustier (Saint-Jacques) qui est près. Les

mie par mors. Ne ne peut avoir mie pour ses plaies remuer, se ne fusent les dames de le rue ki li fissent avoir tout coïement. Quant ce vint au nuit tart, li canstres de leglise li dist: amis se tu me crois tu te meteras a warant hors de caiens, car tu i poroies estre un ans ancors ke tu jeusses i pain de maille; car on a fait jurer a mi et as austres canstres de ceste vile saucens de Lille i vient awarant, kil ni ara de nous confort ne aiuwe de boire ne de megnier ne dautre chose. Quant eis Hannos oi cou il fu desconnus et menes par nuit a Raise; et lendemains tous naures il vint a Tournai, la ou il fist warir ses plaies.

Après auint, le lundi deuant le Pentecouste, ke Jehans Ansaus li merchiers, estoit ales au markiet a Orchies; si kil eut mis jus sen fardiel en le hale, et alast descendre a lostel entrevoies; et a lostel li disent doi preudomme, kil se wardast comment il alast par le vile car il auoit en Orchies bien VI<sup>xx</sup> ke macecliers ke autre gent de Douwai warnit de pourpoints de coutiaus et darbalèstres; et leur auoient oit dire ke, sil tenoient nului de Lille, kil leu meuroient et kil en aroient leur creant; et ke bien en auoient commandement des eskevins de Douwai, ke sil tenoient nului de Lille kil lamenassent a Douwai ou mort ou vif, mais toutes lamenassent vif sil pussent. Et si disent cil gent de Douwai ke Hellins li freres le bailliu de Douwai, ki avec eus estoit venus, leur auoit donnet congiet de porter leurs armes aval Orchies. Quant Jehan Ansaus oi cou il fist tant kil vit les eskevins d'Orchies

mêmes voulurent lui courir sus et le tuer lorsqu'ils surent qu'il n'étoit pas mort. Il manquoit de tout pour panser ses plaies, si les dames de la rue ne lui eussent fourni le nécessaire sans qu'on le sut. Lorsque la nuit vint, le chantre de l'église lui dit: *Ami, si tu me crois, tu te mettras en sûreté hors de ce lieu, car tu y pourrais être un an encore que tu n'aurais pas un pain de millet; car on a fait jurer à moi et aux autres chantres de cette ville que si quelqu'un de Lille vient chercher refuge, qu'il n'aura de nous aucun confort, ni eau à boire, ni à manger, ni autre chose.* Lorsque ce Hannot entendit cela, il fut déguisé et conduit de nuit à Raches. Le lendemain, tout blessé, il vint à Tournai, là où il fit guérir ses plaies.

Après le lundi devant la Pentecôte, il arriva que Jean Ansaus, le mercier, étoit allé au marché, à Orchies; aussitôt qu'il eût déposé son fardeau en la halle, il alla descendre à l'hôtel qui est entre deux rues, et là deux braves hommes lui dirent qu'il prit bien garde à lui, quand il iroit par la ville, car il y avoit dans Orchies bien six-vingts bouchers ou autres gens de Douay, garnis de pourpoints, de couteaux et d'arbalètes, et qu'on leur avoit entendu dire que, s'ils tenoient aucun de Lille, ils le feroient mourir; qu'ils en avoient la volonté, qu'ils en avoient le commandement des échevins de Douay; que s'ils tenoient aucun de Lille, qu'ils l'amenassent à Douay, ou mort ou vif, mais qu'ils l'amenassent vif avant tout, s'ils le pouvoient. Ils dirent encore, ces gens de Douay, que Hellin, le frère du bailli de Douay, qui étoit avec eux venu, les avoit autorisés à porter leurs armes avant d'en-

et leur dist cou ke cil doi preudhomme li auoient dit; et tout en tel maniere cil doi preudomme le disent deuant eskeuins, kil lauoient ensi oit dire ceaus de Douwai ki la estoient en le maniere ke devant est dite. Li eskevins a le priere Jehan Ansiel, si alent ou markiet; estant venus alerent a ceaus de Douwai ki la estoient et disent, kil faisoient outrage, kil aloient armet ensi par le vile le conte, kil empecoient sen markiet et kil voloient faire vilenie a Jehan Ansiel ki au markiet estoit venus, et bien se wardassent de faire malle a Jehan Ansiel ne autrui ki fust venus au markiet. Ke sil le faisoient il le feroient a toute le vile. Cil de Douwai respondirent ke en le vile il ne feroient nul mal a ceaus de Lille, se nul en j auoit, ne en le banlieue. Mais sil les tenoient hors, il en aroient leur creant. Sour cou eskevins eurent pour bien et pour pais conseil, kil fisent clore les portes et reunirent a Jehan Ansiel et li disent kil se tenist en lostel, et ke la naroit il warder. Et disent à Jehan Ansiel cou ke cil de Douwai auoient respondut. Dont dist Jehans Ansiaux ensi: En non Dieu se jou quidoie, kil me vosissent mal alenaler, j jou le manderoie a Lille a mes amis, par quoi jou men iroie, sil lauoient juret cil de Douwai. Ces paroles furent tantost portees a ces gens de Douwai en tel forme: Or tos warandisies vous, car li vile de Lille vient chi pour Jehan Ansiel sen bourgeois. Quant cil de Douwai oirent cou il se misent hors d'Orchies, ki mius mius, sans airiest, et sen alerent viers Douwai. Et Jehan Ansiaux sen partist cele nuit et sen vint par diverses voies a Lille. Et si auint le jour deuant dit ke Colars d'Auelin, Colars Hugete, Colars de

trer à Orchies. Lorsque Jean eut entendu cela, il fit tant qu'il vit les échevins d'Orchies et leur répéta ce que ces deux braves gens lui avoient dit auparavant. Les deux dirent aussi devant les échevins qu'ils l'avoient entendu de la bouche de ceux de Douay. Les échevins, à la prière de Jean Ansiaux, allèrent au marché et furent vers ceux de Douay qui étoient là, et leur dirent qu'ils faisoient outrage, allant ainsi par la ville du Comte et empêchant son marché; qu'ils avoient l'intention de faire mal à Jean Ansiel, qui étoit venu au marché, mais que bien s'en gardassent de faire mal à Jean Ansiaux, ni à autrui qui fut venu au marché; que s'ils le faisoient, ils le feroient à toute la ville. Ceux de Douay répondirent que dans la ville ils ne feroient aucun mal à ceux de Lille, s'il y en avoit, ni dans la banlieue, mais que s'ils les tenoient dehors ils auroient ce qui leur étoit dû. Alors les échevins, pour la paix et pour le bien, firent fermer les portes et retournèrent à Jean, et lui dirent qu'il se tint à l'hôtel, et que là il ne courroit aucun danger; et ils lui rapportèrent ce que ceux de Douay avoient répondu. Jean Ansiaux dit: *Au nom de Dieu, si je croyois qu'ils me voulussent faire mal lorsque je m'en irai, je le manderoie à Lille, à mes amis et avec eux je m'en retournerois, si ceux de Douay l'ont dit d'une manière certaine.* Ces paroles furent aussitôt portées aux gens de ~~Lille~~ en cette forme: *Or, tous, garantisiez-vous* (tenez-vous sur vos gardes), *car la ville de Lille vient ici pour défendre Jean Ansiaux, son bourgeois.* Lorsque ceux de Douay eurent entendu ces paroles, ils sortirent d'Orchies à qui mieux mieux, sans retard, et s'en allèrent

Marchiennes , Soihiers Estraignes , Baukins , Jakemes Desous le Tour li fius , Fourdins et cil maceclier et cil dont mentions est on fet de Jehan Ansiel juskes a XXI, ou retour kil fisent d'Orchies a Douwai, disent : ke quesimes nous a Orchies, pour querre nuluide Lille?il en maint uns chi a Deuiuel, alons, si le tuons. Sour cou il vinrent a le maison Pierot le pissonnier de douce euwe, ki manoit a Deuiuel et auoit le surnon de Lille, et buskierent a sen huis, se feme vint a lhuïs ; il demanderent ou ses baron estoit, ele dist kil nestoit mie laiens. Sour cou ils entrerent en le maison maugret le feme , et trouuerent celui Pierot le Catier repuns en se cambre, pour le doutanche deus. Quant il le tinent : Mestres vous estes de Lille et ou despit de ceaus de Lille vous imorres. La le trainerent il en le place a Douaviel devant tout le peulle et le nauerent de couteiaus de brokes ; et li fisent VIII plaies ou kief, une deseure le hanke, et une es costes, dont il issoit autant dalaine ke par le bouke ; et quant il leurent ensi a tournet , si le laisierent pour mort. Et quant Pieros vit kil lauoiert laisiet , il sen ala le mius kil peut a se maison ; dont le resiuerent il juskes a se maison pour li parocire et eius Pieros se repunst entre deux maisons , si kil ne le trouverent mie. Ains trouverent j petit enfant de iiij ans kil voient noier au pont. Desqueles plaies ke Colars d'Auetin, Colars Hugeté, et li autre deseure dit, fisent a celui Pieros le Catier , il languit a grant douleur, dou lundi devant dit juskes au jour Saint Pierre et Saint Pol , ki ore fu ke il trespassa et fu adont mis en tiere.

vers Douay, et Jean Ansiaux partit la nuit et s'en vint par diverses voies à Lille. Et il arriva le jour devant dit que Colars d'Avélin, Colars Hugeté, Colars de Marchiennes, Soihiers Estraignes, Bauquin, Jacques Dessous-la-Tour le fils, Fourdin, et ces bouchers, et ceux dont mention est faite au fait de Jean Ansiel, jusques à vingt-un, à leur retour d'Orchies à Douay, dirent : *Mais que cherchons-nous à Orchies? Un de Lille? Il y en a un qui demeure à Douayeul (Douai-le-Vieil). Allons et le tuons.* Ils vinrent alors à la maison de Pierre le poissonnier d'eau douce, qui demeurait à Douayeul et avait le surnom de Lille. Ils frappèrent à sa porte, sa femme vint ouvrir; ils lui demandèrent où étoit son mari; elle répondit qu'il n'y étoit pas. Sur ce, ils entrèrent dans la maison malgré la femme, et trouvèrent ce Pierre Catier caché dans sa chambre, par crainte d'eux. Lorsqu'ils l'eurent saisi, ils lui dirent : *Maître, vous êtes de Lille, et en vengeance de ceux de Lille vous mourrez.* Ils le traînèrent à la place Douayeul (Petite-Place), devant tout le peuple, et le blessèrent de couteaux, de broches, et lui firent huit plaies à la tête, une dessus la hanche et une aux côtes, dont il sortoit autant d'haleine que d'une bouche. Quand ils l'eurent ainsi arrangé, ils le laissèrent pour mort. Pierre, voyant qu'ils l'avoient quitté, s'en alla le mieux qu'il put vers sa maison; ce que voyant, ils le suivirent jusque-là pour le parachever; mais Pierre se cacha entre deux maisons, et ils ne surent le trouver. Ils trouvèrent son petit enfant de quatre ans qu'ils voulurent noyer au pont (4). Des plaies que lui firent Co-

(1) Pont du Châtelain, ou de la fontaine Saint-Maurant; il s'écrroula peu après le 25 juillet 1510.

Et en auint le jour de mars deuant le candaille Darras, ke li valles Jehan Vretet reuenoit de viers Arras de besoigner pour son seigneur. Si kil pasoit par le mont de le Gauhielle, li doi fil seigneur Jehan Boinebroke aus viij<sup>mes</sup>, bien armet a cheual, et garcon Aglaves le prisent et l'ariesterent ou kemin, et li demanderent dout il estoit ni ou il aloit. Il se douta tantost et dist kil estoit de Hainau, si sen aloit vieirs Biethune, a j bourgeois kil leur nomma. Il disent kil mentoit : tu es de Lille. Cuis respondit kil nestoit mie de Lille, et loiaument il estoit de Hainaut et aloit en une besoigne ensi kil leur auoit dit ; ne nauoit estet a Lille moult auoit lonctans ; et li convint jurer et faire grant sierelement kil nestoit mie de Lille. Et se li disent sil eust estet de Lille, il neust jamais veut plus biel jour et lousent mort, et ke autel il feroient de tous ciaux kil poroient tenir de Lille. Sur cou cius se partit deaus et sen vint a Lille.

Et si auint le samedi apries le Trinitet ke uns home de Hainau ki glanes portoit a vendre passa parmi le bos de Raisse. La le prisent bien iiij xx ki issirent dou bos armet par foukiaux, et l'ariesterent ou kemin et li demanderent dout il estoit. Il

lars d'avelin, Colars Hugete et les autres sus-nommés, Pierre le Catier languit avec de grandes douleurs, du lundi devant dit jusqu'au jour de Saint-Pierre et de Saint-Paul, qu'il trépassa et fut mis en terre.

Et il advint que le premier jour de mars, avant la Chandelle d'Arras, que le valet de Jean Vrete reuenoit devers Arras pour affaires de son maitre. Comme il passoit près du mont de Gohelle (1), les deux fils du seigneur Jean Bonnebrocque, eux huitièmes, bien armés à cheval, et le garçon Alaves, le saisirent et l'arrêterent sur le chemin et lui demandèrent d'où il étoit et où il alloit. Il devina aussitôt, et dit qu'il s'en alloit vers Béthune chez un bourgeois qu'il leur nomma. Ils dirent qu'il mentoit : « Tu es de Lille. » Il répondit que non ; et réellement il étoit du Hainaut et alloit pour affaires, ainsi qu'il leur avoit dit, et il n'avoit pas été à Lille depuis long-temps. Il fallut qu'il jurât et fit grand serment qu'il n'étoit pas de Lille. Et ils lui dirent que s'il eût été de Lille, jamais il n'eût vu un aussi beau jour, et qu'ils l'eussent mis à mort ; qu'ils feroient ainsi de tous ceux de Lille qu'ils pourroient tenir. Sur ce, ce valet partit d'eux et s'en vint à Lille.

Il arriva que le samedi après la Trinité, un homme du Hainaut, qui alloit vendre des poules, passa par le bois de Raches. Là le prirent bien quatre-vingts qui sortirent du bois armés de fourches, et l'arrêterent en son chemin, lui demandant d'où

(1) *Mont de Gohelle*, ainsi nommait-on alors le mont de Vimy. La Gohelle était une immense forêt, qui fut défrichée sous la seconde race par les soins des grands forestiers de Flandre, ensuite par les travaux des moines. La Gohelle s'étendait sur le territoire des communes du canton de Vimy et sur d'autres environnantes au nord et à l'est.

dit kil estoit de Hainau. Ils disent vous mentez, vous estes de Lille ou vous j manes. Il leur dist loiaument kil estoit de Hainau et aloit ensi par le pais ses glances vendant. Dout di li uns deaus, il ment, occion le car cest un espie de ceaus de Lille. Quant ceus home oi cou il eut grant peur et li couuint jurer et fiancier kil nestoit manans ne ariestans a Lille, ou kes navoit estef. Donc disent cil si vous netes de Lille ne manans a Lille, vous ni ales jamais par auant, et tout autel ferons-nous de tous ceaus ke nous tenrons de Lille.

Et si auint le jour de le Candoile Darras, ke li feme Jakemon de le terre de Furnes aloit a saint Nichase a Rains. Si kele fu descendu a Douwai de sen kar, a sen ostel vinrent gens et grant plentes dou kemun de Douwai et demandèrent a le dame et a siens dout il estoient. Il respondirent en roumans kil estoient de le tiere de Furnes et kil aloient a Rains. Cil de Douwai disent kil mentoient et ke on ne parloit mie à Furnes tel langage, on y parloit flamanc. Vous vous quidies celer, nous sauons bien que vous estes de Lille. Or a aus la coururent il le dame sus et fure a sen baron et se mesnie en leur ostel. Et leur convint par forche jurer et loseste ausi ou il estoient descendut kil nestoient mie de Lille, ains estoient dou tierois de Furnes, et encore parmi

il étoit. Il répondit : « Du Haynaut. » — « Vous mentez, répliquèrent-ils, vous êtes de Lille. » Il leur dit sincèrement qu'il étoit du Haynaut et alloit ainsi par le pays vendant ses poules. L'un d'eux : « Il ment, tuons-le, car c'est un espion de ceux de Lille. Lorsque cet homme entendit cela, il eut grand'peur, jura et fit serment qu'il n'étoit ni de Lille, ni forain, et que jamais il n'avoit été dans cette ville. Donc, ils lui dirent : « Si vous n'êtes pas de Lille et n'y demeurez pas, n'y allez pas à l'avenir, car nous ferons tel à tous ceux de Lille, ou qui y resteront et que nous pourrions tenir. »

Il arriva, le jour de la Chandelle d'Arras, que la femme Jacques Pisson, de la terre de Furnes, alloit à Saint-Nicaise (4) à Reims. Lorsqu'elle fut descendue à Douay, de son chariot à son ostel, il vint des gens et grande troupe de la populace qui demandèrent à cette dame d'où elle étoit. Elle répondit en roman qu'elle étoit de la terre de Furnes et qu'elle alloit à Reims. Ceux de Douay dirent qu'elle mentoit et qu'on ne parloit pas à Furnes le langage dont elle se servoit, mais bien le flamand. « Vous croyez nous cacher ce que nous savons bien, que vous êtes de Lille. » Et sur cela, ils coururent sus à la dame, à son mari à sa chambre, dans leur hôtel. Et il fallut par force qu'ils jurassent, ainsi que l'hôte chez qui ils étoient descendus, qu'ils n'étoient pas

(4) Saint Nicaise, évêque de Reims, bâtit l'église de Saint-Symphorien. Ses restes y furent d'abord déposés; on les conduisit ensuite à Tournay, d'où ils retourneraient à Reims. Ce saint étoit alors en grande vénération et le but de nombreux et longs pèlerinages. L'Italie et la Flandre y envoyaient le plus de fidèles.

tout cou escaperent il a grant paine.

Et si auint a j autre jour ke bourgeois de Chambrai passoient le kemin parmi le bos de Raisse , la issirent contre aus hors dou bos grans plantes de gens de Douwai armet, ke cist bourgeois ne connurent mie et les prisent par les frains et ariesterent, et leur demanderent dout il estoient. Li bourgeois disent, — pourquoy le demandes vous. — Ils disent, nous le volons sauoir. Li bourgeois disent, nous sommes dela la Douwai. — De quel lieu, — de Chambrai, disent li bourgeois. Cil respondirent : Vous ne dites mie voir , vous estes de Lille , car se vous fusies daillieurs vous leussies dit apartement , et pour cou ke vous estes de Lille vous j morres. Cil bourgeois quant il oirent cou jurerent moult grant sièrement kil estoient de Chambrai bourgeois et la manant. Et leur eussent cil fait durement a souffrir, se ne fust uns houriers ki auoec ceaus de Douwai estoit , ki les reconnut et dist : il sont voirement de Chambrai , laisies les aler; ce sont cil et cil et les nomma cuis par leurs nons. Dont leur demanderent cil bourgeois par amours se nous fusions ore de Lille ke nos eussies fait. Cil respondirent par Dieu, nous vos eussies mors et depecies ; maintenant ataut li bourgeois sen partirent et sen alerent.

Et si auint entour le Saint Jean, ke Reniers Mucles aloit pledier a Soisons et sa compaigna sour le kemin auoec gens de Frise , ki menoient kevaus. Si kil viurent a Neele ; cil gent de Frise descendirent a j ostel et cis Reniers ala laiens auoec

de Lille , mais du territoire de Furnes , et encore n'échappèrent-ils qu'à grand-peine.

Et il arriva, un autre jour, que bourgeois de Cambrai passant leur chemin par le bois de Raches , force gens de Douay se montrèrent devant eux ; ils ne les reconnurent pas. Ceux de Douay saisirent leurs brides , les arrêtèrent et leur demandèrent d'où ils étoient. Ceux de Cambrai dirent : *Pourquoy nous demandez-vous cela ?* Les autres répondirent : *Nous le voulons sauoir. — Nous sommes d'au-delà de Douay. — De quel lieu ? — De Cambrai. — Vous ne dites pas vrai , vous êtes de Lille , car si vous étiez d'ailleurs , vous l'eussiez dit ouvertement ; et parce que vous êtes de Lille , vous mourrez.* Lorsque ces bourgeois de Cambrai entendirent ces mots , ils jurèrent par grands serments qu'ils étoient de Cambrai , bourgeois et y demeurant. Et ils eussent eu dur à souffrir s'il ne se fût trouvé parmi ceux de Douay un homme du bas peuple qui les reconnut et dit : « Ils sont vraiment de Cambrai ; laissez-les aller ; ce sont tels et tels. » Et il les nomma par leurs noms. Ces bourgeois leur demandèrent ce qu'ils en auroient fait s'ils eussent été de Lille. Ceux de Douay répondirent : *Par Dieu, nous vous eussions mis à mort et dépecés.* Aussitôt ceux de Cambrai s'en séparèrent et partirent.

Aux environs de la Saint-Jean, il arriva que Regnier Mucles alloit plaider à Soisons , et il se mit en route de compagnie avec des gens de la Frise qui conduisoient des chevaux. Lorsqu'ils arrivèrent à Nesle, ceux de la Frise descendirent à un hôtel



eus. Li hostesse pour cou ke le vit celi Renier a piet, li demanda kil voloît. Reniers dist kil estoit venus auoec eus. Et vous ne parles mie, dist li dame, leur langage, dout estes vous. Reniers dist je sui dou tieroier de Lille. Laiens auoit gens de Douwai ki cou oïrent tantost ; il vinrent a lui et lehiersent par les bras et le saquierent et ferirent vilainement et disoient : Mestres puis ke vous estes de Lille, nous vous couperons le tieste et leusent moult ledengiest se ne fust li dame de lostel, ki ala entre deus. Et cou ke quant Reniers oit, pour Diu mierchit, jou ne sui mie de Lille, ains sui de dela Lille, dune vile ke on apiele Lonme. Et li conuint jurer ke non estoit voirs et li demanderent de gens de Lonme ki a Douwai maintent. Il les connut bien, et en dist si boines enseignes kil le laisserent aler. Et li disent, kil ne disist jamais, deuant gens de Douwai kil fust de Lille, car il en poroit bien auoir honte du cors.

Et si auint le jour Saint Jehan, ki ore fu le jour miesmes ke li respis fu cries, ke Mainsens de Lescole ala a Douwai, a Willaume Pignon pour argent kil li deuoit ; et quida aler seurement pour cou ke li respis estoit cries. Quant ele vint a celui Willaume, ele li demanda sen argent. Il li respondi, je vos paierai, en non Diu, moult bien, venez a par main pour vo paiement et vous lares. Au viespre Mainsens ala a le maison Willaume, pour sen argent, il li respondi ; ales ens demain. Si ke cele sen aloit, Willaume Pignon et Jakemes ses freres la suivirent et la batirent moult ledement ; si ke aparant fu Mainsens pour le meskief ke on lui fai-

et Regnier fut avec eux. L'hôtesse, lorsqu'elle vit ce Regnier à pied, lui demanda ce qu'il vouloit. Regnier dit qu'il étoit venu avec eux. *Mais vous ne parlez pas leur langage*, dit la dame ; *d'où êtes-vous ?* Regnier dit : *Je suis du territoire de Lille.* Là se trouvoient des gens de Douwai qui l'entendirent. Ils vinrent à lui, le tirèrent par les bras, et le frappèrent grossièrement, disant : *Maître, puisque vous êtes de Lille, nous vous couperons la tête.* Et ils l'eussent fortement molesté, si la dame de l'hôtel ne se fût mise entre eux. Lorsque Regnier eut oui cela, il dit : *Dieu merci, je ne suis pas de Lille, mais d'une ville au-delà que l'on appelle Lomme.* Il lui fallut jurer que c'étoit vrai. Et ils lui demandèrent quels gens de Lomme demeuroient à Douai. Il les nomma bien, et le dit à si bonnes enseignes qu'ils le laissèrent aller ; et ils lui dirent qu'il n'avancât jamais, devant gens de Douai, qu'il étoit de Lille, car il pourroit bien avoir à en souffrir.

Et il arriva le jour de la Saint-Jean, qui fut le jour même où le répit fut crié, que Mainsens de Lécole alla à Douai, à Guillaume Pignon, pour de l'argent qu'il lui devoit, et crut y aller avec sûreté, parce que le répit étoit crié. Quand elle fut venue à Guillaume, elle lui demanda son argent. Il lui répondit : *Je vous paierai, au nom de Dieu, très-bien ; venez demain pour votre paiement, et vous l'aurez.* Au soir, Mainsens alla à la maison de Guillaume, pour recevoir son argent. Il lui dit : *Allez vous-en à demain.* Et elle s'en aloit, lorsque Guillaume et Jacques son frère la suivirent et la battirent laide-ment, et par le mal qu'on lui faisoit, elle

so't, cria moult fort, ahâi Dios. Li gens dou vinage venoient as feniestres et demandoient ce cou estoit la, car il estoit si tart ke on auoit clos huis et feniestres. Li autre disoient ne vos en caut, on en bat j de Lille. Mainsens respondi voirement sui jou de Lille, jou ne le noierai ja. Dont referi Willaumes et Jakemes ses freres, celi Mainsentier et la batirent de rekief ou despit de ceaus de Lille et disoient : Or va si ten plaing a tes mais usiers de Lille. Sour cou Mainsens sen ala a j sierjant pour consellier kele en poroit faire. Cuis li dist lors, kele se teust a cele fie, et kele nen parlast mie a cele fie, et kele en poroit empirer sen plet; et cele sen partit tout ensi batu et blecie ke le estoit.

Et si auint, ke Biertous dou Mur, Henris de Hiechin, Thumas Tierlains de Lille et Biertous de le Piere estoient a Prouuins a le foire ki ore ki fu daerainement; la leur vinrent boines gens d'Ypres, et leur fisent sauoir kil fuserent sour leur warde, car il auoient oit dire les valles de Douwai, kil feroient vilenie et honte a ceus de Lille ki la estoient. Cil de Lille deseure dit estoient a leur huis, la passa Engherans de Doregni et les espia, et puis repassa et amena, quant espieit les eut, des valles de Douwai grant plente, et paserent devant lostel a ceus de Lille; quand cist vallet de Lille le percurent kil estoient de Douwai bien XX ou plus, si se traient en leur ostel, et se tinrent coit cele nuit, et le lendemain juskes au matin, kil alerent as compaignons d'Ypres, et leur prierent kil allassent a ces valles, kil les deportassent, car il ne leur auoient nient meffait; et sil leur auoient nient meffait si estoient ap-

cria beaucoup : *Ahâi Dieu!* Les gens du voisinage venoient aux fenêtres et demandoient ce que c'étoit, car il étoit si tard que l'on avoit fermé portes et fenêtres. Les autres disoient : *Ne vous en inquiétez pas, on en bat un de Lille.* Mainsens répondit : *Vraiment, je suis de Lille; je ne le nierai pas.* Et donc Jacques et Guillaume la battirent de nouveau au mépris de ceux de Lille, disant : *Vas à présent te plaindre à tes mauvais usiers de Lille.* Sur ce, Mainsens s'en alla à un sergent pour prendre avis sur ce qu'elle pourroit faire. Celui-ci lui dit qu'elle se tût cette fois, qu'elle n'en parlât pas; qu'elle pourroit empirer le mal. Et elle partit, ainsi battue et toute blessée qu'elle étoit.

Et il arriva que Bertoud Dumur, Henri de Hiechin, Thomas Tierlens de Lille et Bertoud Delepierre étoient à Provins, à la foire qui eut lieu dernièrement, et là de braves gens d'Ypres leur firent savoir qu'ils se tinssent sur leurs gardes, parce qu'ils avoient entendu les valets de Douwai dire qu'ils feroient honte et vilenie à ceux de Lille qui étoient là. Ceux de Lille, dont il est parlé, étoient à la porte, lorsque Enguerran de Dorignies les épia, et puis repassa; et lorsqu'il les eut reconnus, amena une grande bande de valets de Douai, qui passèrent devant l'hôtel de ceux de Lille. Quand ceux-ci virent qu'ils étoient de Douai bien vingt et plus, ils rentrèrent en leur hôtel, et se tinrent renfermés la nuit et le lendemain jusqu'au matin, qu'ils allèrent vers leurs compaignons d'Ypres, et les prièrent d'aller à ceux de Douai, et de les engager à renoncer à leurs projets, car ils ne leur avoient

parelliet d'amander. Cil de Douwai respodirent pour quoi nos mandent il cou ; sil fusement tant ke nous sommes, il ne nos eussent ja cou mandent , mais sil se doutent riens de nous , bien soient sour leur warde. Cil boine gent d'Ypre rapor-terent cou as valles de Lille et se tintrent tous coit juskes au megnier dou viespre , kil alerent megnier devant leur ostel. Quant il furent ou celier entret et asis , Engherans de Doregni amena grant compaigne de ceus de Douwai , et prisent le celier devant et derriere et awetierent ke cil de Lille ississent hors. On fist ces choses sauvoir a j sierjant , Gautiers de le Chambre a anon , ki wete le vile par nuit , ke cil de Douwai voirent ensi tuer ceaus de Lille. Il se volt aler armer et se compaignier de sierians , on li dist kil atendroit trop ; il i vint tout seus ou celier a ceus de Lille et dist, kil auoit entendu ke on les voloit tuer et se Diu plaisoit il naroi-ent nient. Et dist , venes ens a no hostel de par Diu. Si ke il durent issir dou celier, cil de Douwai sakierent bastons et macues et coururent sus ceaus de Lille de-seure dis, et les eusent mal mis se ne fust cou kil misent main as espees, et se voi-ent defendre , et cou ke cuis Gautiers de le Chambre feri a aus, et en quida retenir ; mais il ne peut, car quant cil de Douwai le virent avec ceaus de Lille , il senfuirent tout , au reis de deux , ke cuis Gautiers relint et mena en prison , Jehan le Porc et Monnekin Ploumier. Quant ensi fu aenuit cil liij de Lille sen alerent en pais a leur ostel et puis fisent prendre laseurance de ces ki chi desous sont nommet , ki asalis les avoient : cest Jakemes Crochars, Sandres ses freres , Warins de Sin Piere , ses

fait aucun mal à leur connoissance ; mais que , dans le cas où ils leur auroient nui , ils étoient prêts à s'en amender. *Pour-quoi nous font-ils dire cela ?* répondirent ceux de Douay ; *s'ils étoient autant que nous sommes, ils ne nous auroient pas fait dire cela. Mais s'ils craignent de nous quelque mal, qu'ils se tiennent bien sur leurs gardes.* Les braves gens d'Ypres rapportèrent ces propos aux valets de Lille. Ceux-ci ne bougèrent pas jusqu'au souper, qu'ils allèrent prendre devant leur hôtel. Lorsqu'ils furent assis en la cave, Enguerran de Dorignies amena une grande troupe de ceux de Douay, et ils prirent le caveau par devant et par derrière, et guettèrent lorsque ceux de Lille sortiroient dehors. On fit savoir à un sergent, Gautier de la Chambre, ainsi nommé, qui surveille la ville pendant la nuit, que ceux de Douay vouloient tuer ceux de Lille. Il désiroit aller s'armer et se faire accompagner d'autres sergents ; on lui dit qu'il seroit trop tard. Il vint tout seul au celier à ceux de Lille, et leur dit qu'il avoit oui qu'on vouloit les tuer, et que, s'il plaisoit à Dieu, ils n'auroient rien à souffrir. *Venez-vous-en à notre hôtel, de par Dieu.* Lorsqu'ils furent pour sortir du cellier, ceux de Douay levèrent bâtons et massues, et coururent sur ceux de Lille. Ils les eussent fort maltraités s'ils n'eussent mis l'épée à la main et ne se fussent mis à même de se défendre. Gautier de la Chambre frappa avec eux ; il pensa même en arrêter plusieurs ; mais il ne le put, parce que lorsque ceux de Douay le virent avec ceux de Lille, ils s'enfuirent tous, deux exceptés, que Gautier arrêta et conduisit en prison, Jean le Porc et Monnequin

freres , Watiers li Coquardiers , Lotins de Douwai , Jehans de Sailli , Jehan Columbes , Engherans de Doregni , Jehan ses freres , Jakes de Noiele , Monnekins Plouviens , li comtes de Dorgies et ses fius , Colars de Diechi , Watiers Bostiaux , Jehans Brebison , Jehans li Porc , Jakemes de Marchiennes , Gatefarine , Escafotins , ou deux autres , Morans , Hugues de Doregni , Gerardins dou Four , li Borgnes de Douwai , Jehans Billons .

Et en auint ke ore a le daerain fieste de Prouins , ki fu ke Jakemes Limonieres , clers de foires de Campagne , reuenoit et estoit partis de Paris , pour gesir a Senlis ; la fu il espies , cacies daucunes gens de Douwai , et ou respit monseigneur le conte . Dont Jakemes connoist bien les deus de ceaus ki lencaucierent , et cacierent pour ocire ; et les autres il ne peut reconnoître pour le soine kil eut de lui warrandir . Car si kil cheuaucoit le kemin , il vit gent issir dou bos a cheual , et warnis darmes , et si entendit que on le ratendoit et a wetoit a le vile . Par quoi il nosa retourner viers le vile , ne entrer ou bos . Ains osta ses hueses et se houche et les kierka en sen keual , laisse a sen garcon , et puis se mist oucørs a trauiers cans , viers j autre bos . Quant cil parcurent ke Jakemes aloit ensi hors dou kemin ; il le suivirent a grant force et issoient gens de pluseurs points apries lui , et lui aida Diu kil fu ançois ou bos kil latanisissent et se

Plouvier . Lorsque cela fut fait , les quatre de Lille retournèrent paisiblement à leur hôtel et puis ils firent prendre l'assurance de ceux qui sont ci-après nommés et qui les avoient assaillis : Jacques Crochart , Alexandre son frère , Warin de Saint-Pierre son frère , Wautier le Coquardier , Lotin de Douay , Jean de Sailli , Jean Colombe , Enguerran de Dorignies , Jean son frère , Jacques de Noyelle , Monnequin Plouvier , le comte de Dorignies et son fils , Colars de Dechy , Wautier Bostiaux , Jean Brebison , Jean le Porc , Jacques de Marchiennes , Gatefarinie , Escafotin ou deux autres , Morand , Hugues de Dorignies , Gérardin Dufour , Leborgne de Douay , Jean Billon .

Et il arriva , à la dernière fête de Prouins , que Jacques Lemonnier , clere des foires de Champagne , revenoit ; il étoit parti de Paris pour coucher à Senlis . Là il fut épié et chassé par des gens de Douay , et pendant le répit de Monseigneur le Comte . Jacques connoist bien deux de ceux qui le poursuivirent et le chassèrent pour le tuer ; les autres , il ne put les connoître , à cause du soin qu'il prit de se sauvegarder . Car , comme il alloit à cheval par le chemin , il vit des gens montés sortir du bois et garnis d'armes , et il comprit qu'on l'attendoit et qu'on le guettoit aussi à la ville . Il n'osa donc y retourner ni entrer dans le bois . Il ôta ses bottines et sa robe et les chargea sur son cheval qu'il laissa à son garçon , et puis il se mit à courir , à travers champs , vers un autre bois . Lorsque ceux qui le guettoient s'aperçurent qu'il quittoit ainsi le chemin , ils le suivirent en grande hâte . Il sortoit des gens de plusieurs points ,

feri ou parfont bos et en la grande foriest. Quant il virent cou li aucuns descendirent et leucaucierent en le foriest bien parfont. Et la reconnust Jakemes les deux au monter dou grand bos, ki estoit en une montaigne ; et en cele montaigne perdirent il celui Jakemon ; car quant il ne les senti mais si pries de lui , il monta sour j haut arbre. Quant il leurent caciet le samedi tout le jour , et le diemenche viers le riespres , pour sauoir quel part il poroit issir dou bos ; et oit encore cōment il le queroient et caceuist par le bos , et par les chans. Et fu le diemenche tout le jour et le niut et avoit estet le samedi ou bos la en deuens il les senti par maintes fois et vit pries de lui. Le lundi au matin si ke Diu plot , il issi dou bos et sen ala sour I grant vivier , et trouva une court de Chalis , et j moine auquel il conta tout ensi que auenut li estoit ; et pria pour Diu, a ce moine kil li aidast kil fust a sauuetet. Cius moines li presta iij de ses valles , et lemmenerent juskes a Senlis et prist le conduit dou bailliu de Senlis , ki le mena a sauuetet jusques a Compiègne.

allant après lui , et Dieu voulut qu'il fût au bois avant qu'ils ne l'aient atteint. Il s'enfonça au plus profond du bois et dans la grande forêt. Voyant cela , les poursuivants descendirent et se lancèrent en la forêt fort profonde. Là , Jacques reconnut les deux à la montée du grand bois , qui étoient sur une montagne , et en cette montagne ils perdirent Jacques de vue. Aussitôt qu'il ne les sentit plus aussi près de lui , il monta sur un arbre élevé. Lorsqu'ils l'eurent cherché samedi , tout le jour , et le dimanche jusque vers le soir , pour savoir par quel point il pourroit sortir du bois. Pendant ces deux jours , il les entendit et vit maintes fois près de lui. Le lundi matin , il plut à Dieu qu'il pût sortir du bois. Il s'en alla vers un grand vivier ; il trouva en une ferme de Chalis (1) un moine auquel il conta tout ce qui lui étoit arrivé , et il le pria , par Dieu , qu'il le mit en sûreté. Ce moine lui prêta trois de ses valets qui l'emmenèrent jusqu'à Senlis , et là il prit un conduit du bailli de Senlis , qui le mena en sûreté à Compiègne.

(1) Chalis , abbaye au diocèse de Senlis. Elle étoit de l'ordre de Cîteaux. Son nom latin étoit *Caroli Locus*.

(Cette pièce porte sur l'inventaire le numéro 370.)



## RÉCLAMATIONS

Adressées par ceux de Lille au Comte de Flandre, contre les témoins  
appelés à déposer contre eux, dans l'enquête sus-mentionnée  
et dont ils prétendent récuser l'authenticité.

Seigneur nous auons chi fait oir ties-  
moins des vilenies et des hontes ke cil de  
Douwaï fissent sour nous, et a tort, et sans  
cause, sauues toutes nos boines raisons  
deuant. Et apres bien volons que nos si-  
res sache le tort et le grief, kon nous fist,  
ne mie pour cose ke nous en soions mis  
en nule mise. Car nous sommes gent de  
loi et a eschevins de Lille a jugier cil kil  
bourgeois sont de Lille, et nos sires li Coens  
est si prendont, kil fera bien viers nous,  
cou kil deura, se Diu plaist et nous meura  
sil kil deura.

Seigneur nous disons ke li tesmoing kon  
a menet contre nous ne sont mie a croire

Seigneur, nous avons fait entendre ici  
les témoins des vilenies et des hontes que  
ceux de Douay ont fait sur nous, à tort et  
sans cause, selon toutes nos bonnes rai-  
sons devant dites. Et après, nous voulons  
bien que notre seigneur sache le tort et le  
grief qu'on nous a fait pour que nous n'en  
soyons nullement compromis. Car nous  
sommes gens respectant la loi, et aux  
échevins de Lille appartient de juger les  
bourgeois qui sont de Lille (1); et notre sire  
le Comte ainsi le comprendra, et fera bien  
voir envers nous ce qu'il devra, si Dieu  
plaît, et nous appliquera ce qu'il devra.

Seigneur, nous disons que les témoins  
que l'on a menés contre nous ne sont point

(1) Ceux de Lille invoquent ici un droit qui aurait résulté pour eux de l'article de leurs fran-  
chises, lois et coutumes (Livre de Roisin), portant en substance que, *les bourgeois de Lille ne sont  
en tout justiciables que des échevins*; mais ils mettent en oubli les articles de ces mêmes lois sta-  
tuant qu'il pourrait toujours y avoir ajournement *as drois du compte*, selon le droit du comte. Aussi,  
par la pièce qui suit, on verra que le comte passa outre, sans égard à la réclamation.

ne grever ne nous doivent , ne ne purent leur dépositions par droit , car ils sont de Douwai , et cil de Douwai les ont amenes en tesmoignage , ki partie se font et ont sait , es gries cose seroit et hors de droit , fe cil de Douai estoient creut en leur besoing et en leur cause , ne raisont ne la porte mie . Ke cil ki sont de plaignant soient creut en leur besoingne ne en leur cause , comme tesmoing , et par moult dautres raisons on ne les doit mie croire contre nous . Car il sont compagnons a ceaus ki les vilenies nous fissent , et conseilleur et conforteur et en leur ayeuwe , et sont ne mal voeillant , et on estet , si si kil apeirt . Par quoi par toute raison il ne doivent mie iestre creut en leur tesmoignage , ne greuer ne nous puet ne ne doit par droit leur depositions .

Et meesment , quant il devant cou kil fuissent menet en tesmoignage contre nous , disent kil nous haioent et greveroient sil pooient , et seroient en ne nuisance de tant kil poroient ; et par ces raisons et par molt dautres raisons et lone cou ke toute li vile de Douai sa fait partie de la queriele , li tesmoing die ke leur depositions ne doivent riens valoir , ne greuer ne nos doit ne ne peut . Ains doivent iestre mis comme nul .

à croire , et ne peuvent nous charger ; que leurs dépositions ne peuvent être admises en droit , parce qu'ils sont de Douay et que ceux de Douay les ont produits en témoignage ; qu'ils se font partie et qu'ils ont agi , et que ce seroit chose grave et hors de droit si ceux de Douay étoient crus en leur propre cause , la raison ne le comporte point ainsi . Que ceux qui se plaignent soient crus selon leur besoin et leur cause , comme témoins et par d'autres raisons , on ne les doit pas croire contre nous ; car ils sont les amis de ceux qui nous ont fait des vilenies , les ont conseillés et soutenus dans leur œuvre , et sont malveillants à nous et l'ont été , ainsi qu'il appert . Pour quoi et sous toutes raisons ils ne doivent pas être crus en leur témoignage , et leurs dépositions ne nous doivent ni ne peuvent grever en droit .

Et encore , quand et avant qu'ils fussent appelés en témoignage contre nous , ils disoient qu'ils nous haïssoient , qu'ils nous chargeroient et qu'ils nous nuïroient tant qu'ils pourroient . Et par ces raisons et par beaucoup d'autres raisons , et lorsque toute la ville de Douay a fait partie de la querelle , les témoins ni leurs dépositions ne doivent rien valoir , ne peuvent ni ne doivent nous charger . Ainsi doivent être mises comme nulles .

( Cette pièce porte le numéro 374 de l'inventaire ).



## LES DÉPÔTS

Par lesquelles les valeurs de Bourse sont déposées par leurs propriétaires, et dont le dépôt, à la suite de l'opération, est transmis à l'intermédiaire de la Compagnie de Bourse, pour y effectuer le dépôt qui, en vertu de la loi, est fait au profit de l'État et des départements.

# DÉPÔTIONS PARTICULIÈRES

## ET RÉCLAMATIONS.



## LETTRES

Par lesquelles les échevins de Douai sont invités par Michel , sire d'Auchy , et Jean de Menin , à se rendre à Orchies , conformément à l'ordre du Comte de Flandre , pour y entendre la sentence qui sera prononcée , sur les débats existant entre ceux de Douai et ceux de Lille.

A sages homes lor boens amis les eschevins et le conseil de le vile de Doai , Michel , sires d'Auchi , et Jehan de Menyn salus et boene amitié. Dou pooir et dou mandement ke nous avons de no segneur le conte , nous vous faisons savoir ke vous et cil de vô vile a cui li besoigne appartient et touche , soies a Orchies leu lendemain de l'Assension , deuant mon segneur le conte deuant dit , pour oir son dit et se ordenanche des contens de vous et de vos gent et de ceaus de Lille ; et sachiez que vieignes ou non , messires ira auant en ces choses et ensi le fachies savoir a ceaus de vô ville , a cui ces choses appartiennent et auons priet au bailli de Doai , et a celui qui en son lieu , ke il vous djs ensy. Ce fu doney. ....

Aux sages hommes , leurs bons amis les Echevins et le Conseil de la ville de Douay , Michel , seigneur d'Auchy , et Jean de Menin , salut et bonne amitié. Par ordre et par mandement que nous avons de notre seigneur le Comte , nous vous faisons savoir que vous et ceux de votre ville , que le fait concerne et touche , devez être à Orchies le lendemain de l'Ascension , devant Monseigneur le Comte , ci-devant dit , pour entendre sa volonté et son ordonnance sur les différends qui ont eu lieu entre vos gens , vous , et ceux de Lille. Et sachez que , vous y vinssiez ou non , Monseigneur passera outre en ces choses , et faites-le ainsi savoir à ceux de votre ville que cela concerne. Et avons prié le bailli de Douai et celui qui le suppléeroit qu'il vous le dise ainsi. Ce fut donné. ....

## L'ÉTÉ

Par l'opinion des sages de Bonni et Michel, sans d'abord  
 et Jean de Meun, à se rendre à l'école, conformément à l'usage  
 du Comte de Flandre, pour y entendre la sentence qui  
 sera prononcée sur les différends existant entre  
 ceux de Bonni et ceux de Lille.

Aut eorum sententiam, tantum non sententiam  
 Federici et Comitis de illis villis Bonni,  
 Michel, regibus d'Angly, et Jean de Meun,  
 nisi, talis et hanc sententiam. Per nos et  
 per mandatum nos habentes de nos regibus  
 regibus de Comite, nos vos latentes sa-  
 vorum vos et eorum de vobis ville, vos  
 in hac conspectu et tunc, deus sit in  
 gratia le foudement de l'Assonon, de-  
 vant Monseigneur le Comte, et devant  
 dit, pour entendre sa volonté et son ar-  
 bitraire sur les différends qui ont eu  
 lieu entre vos gens, vous et ceux de Lille.  
 Et sachez que, vous y viendrez ou non,  
 Monseigneur passera outre en ces choses,  
 et l'ait-le ainsi savoir à ceux de votre  
 ville que ces choses. Et vous que  
 le baille de Bonni et celui qui le sup-  
 pléant qu'il vous le dit ainsi. Ce fut  
 donné.....

A regibus bonni per bonni ante nos re-  
 gibus et le comte de la ville de Bonni,  
 Michel, sans d'abord et Jean de Meun,  
 sans et bonne amitié. Des pour et des  
 mandement les nous avons de nos regibus  
 le comte, nous vous faisons savoir le jour  
 et il de sa ville a qui il besogne appa-  
 rent et tunc, avec a l'ordonne les ten-  
 dement de l'Assonon, devant nous se-  
 rant le comte devant dit, pour voir son  
 dit et se entendement des contes de vous  
 et de son part et de ceux de Lille, et en  
 chose que viendrez ou non, messieurs les  
 mandez vos gens et ainsi le l'aites en-  
 voir à ceux de sa ville, à qui des choses  
 appartenent et nous fait le baille de  
 Bonni, et a celui qui en son lieu fait vous  
 dit ainsi. Ce te donnes.....

## LISTE

de quelques principaux points, sur lesquels devra rouler l'audition des témoins cités dans la précédente requête, faite par les seigneurs d'Auchy et de Menin.

---

Sur le fait Hanet dou Postich.

Item sour les autres fais ke chil de Lille fissent le mardi ke li fieste fu a Douay.

Item sour les fais ke cil de Lille fissent le mierkedi quant il partirent de Douay.

Item sour lassaulee ki fu faite a Raise, puis le desfense le conte ; a oir Jakemins Linies et Jakemins de le Barre.

Sur le fait Gillon Musart a oir Barrachin de Lille.

Sur le fait Jehan de le Fosse a oir Jakemes li Monijers et ses valles.

Sur le fait Jakemon le Libiert le maceklier, a oir Biernart de Seclin le maceklier, et Jakemes li Gons de Waurin.

Sur le fait Vincent Clincart a oir Ernous Magres et li..... et eschievin de Saint Omer.

Sur le fait Jannet du Pont.

Item. Sur les autres faits que ceux de Lille ont faits le mardi de la fête de Douay.

Item. Sur les faits que ceux de Lille ont commis le mercredi, lors de leur départ de Douay.

Item. Sur l'assemblée qui fut faite à Raches, depuis la défense publiée au nom du Comte ; et pour entendre Jacques Linies et Jacques Delebarre.

Sur le fait Gilles Musart , à entendre Barrachin de Lille.

Sur le fait Jean Delefosse , à entendre Jacques Lemonnier et son valet.

Sur le fait Jacquemon Lelibert, le boucher, à entendre Bernard de Seclin, le boucher, et Jacques Legons de Wavrin.

Sur le fait Vincent Clincart, à entendre Arnould Magres et les..... et échevins de Saint-Omer.

Sour le fait Jehan Bonte a oir Robiers  
Crocerons et se feme , ses fius , Jehans li  
Carliers se feme, li fille; le feme, Maroie li  
Kaleharde , Goutiers Fienes se feme et se  
fille ki sont dou Pont de Marke.

Sur le fait de Jean Bonte , à entendre  
Robert Crocerons , et sa femme , son fils ;  
Jean le Carlier , sa femme , sa fille ; la  
femme Marie le Caleharde , Goutier Fien-  
nes , sa femme et sa fille , qui sont de  
Pont-à-Marcq.

( Cette pièce decait être imprimée après les enquêtes. )



## DÉPOSITION

de Messires Gérard d'Iwuy et Gérard d'Ecaillon, lesquels attestent, en qualité de témoins assermentés, le bon vouloir qu'ont eu ceux de Lille de se réconcilier avec ceux de Douai.

Mesires Gherars d'Iwuy et mesires Gherars d'Eschaillon ont dit, par leur serrement, ke entour iii semaines apries le fieste de Douay ki auoit este au jour de may, ki passes est, cist doi tiemoing, a le prière des eskeuins de Douay, alerent en message au conseil de le vile de Lille et leur porterent un brief ou il estoient escrit moult de kas encoi cil de Douay disoient que gent de Lille auoient mespris enuiers aus, et voloient cil de Douay que cil dou conseil de le ville de Lille le seusent. Et quant cil de Lille eurent veut leserit, il requisent as messenger kil demoraissent tresci alendemain, et il leur en feroient response : et li message i demorerent, et dissent kil i demeroient de leur autorité,

Messire Gérard d'Iwuy et Messire Gérard d'Ecaillon (1) ont dit, après serment, qu'environ trois semaines après la fête de Douay, qui avoit eu lieu le premier mai, qui est passée, à la prière des échevins de Douay ils allèrent en message au conseil de la ville de Lille, portant un brief dans lequel étoient exposés beaucoup de cas qui monroient clairement que la gent de Lille étoit animée de sentiments hostiles contre eux, et qu'ils désiroient que les membres du conseil de Lille en fussent informés. Lorsque ceux de Lille eurent pris connaissance de l'écrit, ils demandèrent aux envoyés de demeurer à Lille jusqu'au lendemain, et qu'ils leur feroient une réponse. Ils y restèrent et

(1) Les seigneurs d'Ecaillon étoient, à cette époque, de la maison de Denain. Le village d'Ecaillon est à égale distance de Douai et de Valenciennes, quatre lieues; il faisait partie du Haynaut.

Iwuy est à une lieue et demie de Cambrai, à égale distance de Bouchain. Au 15<sup>e</sup> siècle, les seigneurs d'Iwuy, issus de la maison d'Ecaillon, étoient des Molembaix.

car ne leur eussent cil de Douay kierkiet que il demoraissent. Lendemain li consaus de le vile de Lille leur respondirent ensi — Biau seigneur, nous auons veut vo escrit et les fes ki i sont. Et sur auons demandet et enquis, et ne poons sauoir ki ca fait, ne que cil de ceste vile aient nient mesfait acias de Douay; et scacies que nous volons que cil de Douay sacent que nous volons iestre leur boin ami, et faire pour aus seil ke nous requeroient, et seil est ens que aucun fol ou aucun outrageus de no vile ont mespris viers caus de Douay ou cil de Douay viers ciaux de ceste vile, ki cuide auoir mesfait a si se garde; car nous ne volons que on nous endemange nient, ne auons neutient nient. Et ceste reponse rapor-terent il a ciaux de Douay et plus il ne seuent. Cist doi tiesmoing furent oyt a Doai par les enquesteurs lan de l'Incarnation mil CC quatre vins et quatre le dimeinche devant dit.

dirent qu'ils y restoient de leur autorité, parce que ceux de Douay ne les avoient pas chargés d'y demeurer. Le lendemain, les conseillers de la ville de Lille leur répondirent ainsi : « Beaux seigneurs, nous » avons vu votre écrit et pris connoissance » des faits qui y sont signalés. Nous nous » en sommes enquis et informés, et nous » ne pouvons connoître les auteurs de ces » actes; ni que ceux de Lille aient en au- » cune manière mal agi envers ceux de » Douay. Qu'ils sachent, ce que nous dé- » sions, que nous voulons être leurs bons » amis et disposés à faire ce dont ils pour- » roient nous requérir. Et s'il arrive qu'au- » cun fol ou aucun outrageant de notre » ville ont mal agi envers ceux de Douay, » ou ceux de Douay envers ceux de cette » ville, qu'ils croient avoir mal fait, qu'ils » se gardent, car nous ne voulons qu'on » nous nuise et nous ne voulons nuire à » nuls autres. » Cette réponse fut rapportée à ceux de Douay; ils n'en savent pas davantage. Ces deux témoins furent entendus à Douay par les enquêteurs, l'an de l'Incarnation mil deux cent quatre-vingt-quatre, le dimanche devant dit (1).

(1) On remarquera qu'alors la tenue des commissions de justice n'était pas suspendue le dimanche.





## FRAGMENT

## D'UNE DÉPOSITION DE TÉMOINS A LA CHARGE DE CEUX DE DOUAI.

*Cis temoins sont oy le lundi apries le  
mois de Pasques.*

Nicolas Denis t. j. dit que apries le Pentecouste ki passet est, li chevaucie fut faite a armes viers Faumont et dehors Orchies pour cou sayer sil peussent auoir trouue nului de ciaus de Douay, qui auoient fait vilenie a Jehan Platemuse, cousin germain a cestui temoing, et a Jakemon Denis son frere, il sen fuisent vengie et si nosoient il mie aler seul en leur besoingne ne deswarni darmes, pour que il se doutoient de ciaus de Douay. Et en ceste ceuaucie fu cis tiemoins, Jehans de le Porte, Jakemes d'Orcies, Jehans Linies, Jakemes Linies, Gillebiers Linies, Jehan Platemuse, Hubiers Canars, Faleskiaus li peres, Gherars li Moniers.

Jakemes Linies t. j. dit que il fu en cele chevaucie, mais il nē li souvient mie en quel tans ce fu et se i furent Jakemes d'Orcies, Jehans Linies, Gillebiers Linies, Jehan Platemuse, Hubiers Canars,

*Ces temoins sont entendus le lundi après  
le mois de Pâques.*

Nicolas Denis, témoin juré, dit qu'après la Pentecôte passée, dans la chevauchée qui fut faite en armes vers Faumont et hors d'Orchies, à dessein de rencontrer quel-qu'un de ceux de Douay, qui avoient fait outrage à Jean Platemuse, cousin-germain de ce témoin, et à Jacques Denis, son frère, ils s'en fussent vengés; qu'ils n'osoient aller seuls à leurs affaires, ni sans armes, parce qu'ils craignoient ceux de Douay. En cette chevauchée fut ce témoin, et Jean Deleporte, Jacques d'Orchies, Jean Linies, Jacques Linies, Gilbert Linies, Jean Platemuse, Hubert Canars, Faleskiaus le père, Gérard Lemonnier.

Jacques Linies, témoin juré, dit qu'il fut en cette chevauchée, mais il ne se souvient pas en quel temps ce fut, et si Jacques d'Orchies, Jean Linies, Gilbert Linies, Jean Platemuse, Hubert Canars, Fales-

Faleskiaux li fius, Colars Denis, Gherars li Moniers.

Ernous Magres t. j. dit que le lundi en Pentecouste au matin il naura ou brach, dehors Saint Omer, Vincan Clinkart dune espee et Jehans de Warengien li parcopa. Et a cou fu auoc aus, Alars Vretes et Tumas Gommers; et si dit que il ne sauvisent nient de le desfense Monseigneurle conte. Et quant il se partirent de Lille ele nauoit mie este faite, et si dit que Vincans Clinkars fu naures pour cou quil entendirent a gent de Douay ki est vient a Saint Omer, quil estoit parens a auchaun de ciaus ki furent au laidengier et au naurer Jakemon le Monnier sen cousin. Et si dit que le joidi ou le uenredi deuant Pentecouste il se partirent de Lille ensi que illi puet souuenir et si dit que il ne fu a nule autre ceuaucie ki faite fu pour celi content or que a cesti.

Jehans Linies t. j. dit que awan apries le Pentecouste cis tiemoins et Jakemes ses freres ceuaucierent arme jusques a Tournai pour conuoier Jehan de le Porte, clerc et leur cousin germain, ki plaidoit pour Jakemon le neucit devant Ronme, pour locoison dun mariage et deliuec il et li autre ceuaucierent jusques dehors Orcies et au pont de Marke. Et en ceste ceuaucie furent Jehans de le Porte, Jakemes d'Orcies, Gillebiers Linies, Jehan Platemuse, Hubiers Kanars, Faleskiaux li peres, Colars Denis, Gherars li Monniers.

kiaux le fils, Colars Denis, Gérard Lemonnier s'y trouvèrent.

Arnould Magret, témoin juré, dit que le lundi de la Pentecôte, le matin, il blessa au bras, hors de Saint-Omer, Vincent Clinkart d'une épée, et que Jean de Warengien acheva la séparation; qu'à cette expédition furent avec eux Allard Vretes et Thomas Gommers; qu'ils ne savoient rien de la défense faite par Monseigneur le Comte; que lorsqu'ils partirent de Lille cette défense n'avoit pas été faite; que Vincent Clinkart fut blessé parce qu'on leur dit, gens de Douay, que Vincent, veu à Saint-Omer, étoit parent à quelques-uns de ceux qui furent au lieu où fut maltraité Jacques Lemonnier, son cousin. Il ajoute que le jeudi ou le vendredi avant la Pentecôte, ils partirent de Lille autant qu'il peut s'en souvenir, et qu'il ne fut à aucune autre chevauchée qui eut lieu à cause de ce conflit.

Jean Linies, témoin juré, dit qu'avant, après la Pentecôte, lui témoin et Jacques son frère chevauchèrent en armes jusques à Tournay, pour accompagner Jean Deleporte, clerc, leur cousin-germain, qui plaidoit devant la cour de Rome (1) pour raison d'un mariage, et que de là, lui et les autres chevauchèrent jusques hors d'Orchies et au Pont-à-Marcq, et qu'en cette course furent Jean Deleporte, Jacques d'Orchies, Gilbert Linies, Jean Platemuse, Hubert Canars, Faleskiaux le père, Colars Denis et Gérard Lemonnier.

(1) Lille étant de l'évêché de Tournay, c'était dans cette ville qu'il fallait aller pour toutes autorisations ou dispenses ecclésiastiques, etc.



...the ... ..

...the ... ..

... ..

... ..

FRAGMENTS

NEW DISCOVERIES

... ..

... ..

... ..

... ..

## FRAGMENTS

d'une déposition de témoins, qui eut lieu au sujet d'un messenger et d'une lettre envoyés au Comte de Flandre, à Namur, sur le fait des débats élevés entre ceux de Lille et ceux de Douai.



Jehans de le Porte t. j. dit que li ceuauacie fu faite viers Orcies et viers Faumont a armes pour cou que on leur disoit que cil de Douay les menacoit, et pour cou que il se doutoient daus et de leur autres apemis, n'osoient il aler seul ne desarmet. Et si dit cis tiemoins que il et Jehan Linies et Jakemes Linies conuoierent Jehan de le Porte un clerç leur cousin ki plaidoit pour Jakemon le Neuvet a Tournai; et di lius il sen alerent apries les autres et les trouverent viers Orcies, et si i fu Jakemes d'Orcies, Gillibiers Linies, Jehans Platemuse, Hubers Kanars, Faleskiaux li peres, Colars Denis, Gherars li Monniers et si dit que il nest mie certains en quel tans ce fut fait, mais il croit que ce fut faist devant cou que Vincant Clinkars eust le puing copet.

Jean Delaporte, témoin juré, dit que la chevauchée fut faite vers Orchies et vers Faumont, en armes, parce qu'on leur avoit dit que ceux de Douay les menaçoient, et parce qu'ils se défioient d'eux et de leurs autres ennemis; ils n'osoient aller seuls et sans armes. Ce témoin ajoute que lui, Jean Linies et Jacques Linies accompagnèrent Jean Delaporte, un clerç, leur cousin qui alloit plaider à Tournay pour Jacques le Neuveu; et que de là ils s'en allèrent retrouver les autres vers Orchies. Que là se trouvoient Jacques d'Orchies, Gilbert Linies, Jean Platemuse, Hubert Canars, Faleskiaux le père, Colars Denis, Gérard Lemonnier, et il dit qu'il n'est pas certain de l'époque à laquelle cela eut lieu, mais qu'il croit que ce fut fait avant que Vincent Clinkart ait eu le poing coupé.

Hubiers Kanars t. j. dit que il fu

Hubert Canars, témoin juré, dit qu'il fut

auoec les autres en cele ceaucie ki faite fu viers Orcies auoec ses autres amis et fu auoec eus..... que il ne set pour coi on niala et si j'alaen si comme il cuide puis le Pentecouste.

avec les autres dans cette chevauchée qui fut faite vers Orchies avec ses autres amis (ceux que l'on vient de nommer) ; qu'il ne sait pourquoi on y alla et que ce fut depuis la Pentecôte.

*Cil qui naurerent Vincent Clincart dehors Saint Omeir voelent prouoir ke il estoient parti de le vile de Lille ke li cas fu fais avant lescris mon segneur eu fais cise defense.*

Maistre Estienenes clers de le vile de Lille t. j. dit que le miercredi deuant le Pentecouste, a laentour une letre vient ouvierte de mon seigneur le conte au bailliu et as eskeuins de Lille que il fuissent faire desense que nus ne se meust pour le content de ciaux de Lille et de Douay et li eskeuin de laierent dou faire et envoierent de leur compaignons a mon singneur a Namur et prierent au bailliu que il sen soufrist. Cest a sauoir Baudou le Prevost, Nicolas le Feuvre et cestui tiemoing auoec aus qui iuionrent le nuit le Pentecouste. Le jour le Pentecouste mesires li cuens parla a eus, et leur dist que il mesissent conseil que leur gent et cil ki estoient pardesous aus, se wardaissent de mes prendre en contre ciaux de Douay. Et il disent que si feroient il volentiers. Le mardi apries que il reuionrent viers Basecles ; il oient dire que gent de Lille auoient un honme de Douay cope le brac dehors Saint Omer, et que il wardaissent comment il venissent, et il se pourvirent a Tournai darmes et viennent a Lille le miols que il purent.

*Ceux qui blessèrent Vincent Clincart hors de Saint-Omer veulent prouoir qu'ils estoient partis de la ville de Lille et que l'action eut lieu avant la publication de la défense de Monseigneur.*

Maître Etienne, clerc de la ville de Lille, témoin juré, dit que le mercredi, avant la Pentecôte à peu près, une lettre ouverte vint de Monseigneur le Comte au bailli et aux échevins de Lille, ordonnant qu'ils fissent faire défense à tous de s'émouvoir à propos du conflit de ceux de Lille et de Douay. Les échevins retardèrent à le faire, et ils envoyèrent de leurs collègues à Namur, et prièrent le bailli de le souffrir. C'est à savoir Baudes le Prévôt, Nicolas Lefebvre et ce témoin avec eux. Ils y arrivèrent la nuit de la Pentecôte. Et le jour de la Pentecôte, Messire le Comte leur donna audience, et leur ordonna de dire au conseil que leurs bourgeois et ceux du commun se gardassent bien de rien entreprendre contre ceux de Douay. Ils répondirent qu'ils le feroient volontiers. Le mardi d'après, lorsqu'ils vinrent vers Basecles (1), ils entendirent dire que les gens de Lille avoient coupé le bras à un homme de Douay, hors de Saint-Omer, et qu'ils prissent garde à eux pour voyager ; ils se pourvirent, donc, d'armes à Tournai et vinrent à Lille le mieux qu'ils purent.

(1) Basecles est un village situé sur la route de Mons à Tournai.

Quand il i furent venut il entendirent que li fais dehors Saint Omer auoit este fais le lundi apries Pentecouste , et si dit , que auant que cist messages alerent viers Namur. Il entendirent que auchuns gent de Lille, que il ne set mie nonmer estoient issut de Lille pour ciaux de Douay, ki auoient mesfait aiaus, et leur amis et par ces choses kil a dit croit il que cis fais aucinst devant lecrit.

Nicolon li Feures t. j. dit et se concorde a maistre Estiencnes tiemoin deseure dit, sauf cou que il ne set mie que nul fust partis de le vile de Lille, auant que il sen alerent de viers Namur.

Baudes li Prevos t. j. dit et se concorde a Nicolon le Feure et si dit que le miercredi en Pentecouste quant il furent reuenut on fist lecrit par le bailliu et par les eskeuins.

Jehan Lianigniaus t. j. dit que il fu auoec les eskeuins ou devant dit voyage de Namur, et si dit que il a oit dire que li ecris fu fais le miercredi en Pentecouste quand il furent reuenut.

Lorsqu'ils furent rentrés, ils apprirent que le fait de Saint-Omer avoit eu lieu le lundi après la Pentecôte, c'est-à-dire avant que ces envoyés fussent revenus de Namur ; ils entendirent aussi que quelques individus de Lille, dont il ne sait les noms, étoient sortis de Lille pour aller vers ceux de Douay, qui avoient maltraité eux et leurs amis, et d'après ces causes il croit que les faits ont eu lieu avant la publication de l'écrit.

Nicolas Lefebvre, témoin juré, dit et s'accorde avec maître Etienne, témoin précédent, sauf qu'il ignore que quelques-uns fussent partis de Lille avant le départ pour Namur.

Baudes le Prévôt, témoin juré, est d'accord avec le précédent, et ajoute que le mercredi, lorsqu'ils furent revenus, l'écrit fut publié par le bailli et par les échevins.

Jehan Lianigiaus, témoin juré, dit qu'il fut avec les échevins au voyage de Namur, et qu'il a entendu dire que la défense fut faite le mercredi lorsqu'ils furent revenus.







## SENTENCE

PRONONCÉE PAR Mgr. LE COMTE.

C'est li dis mon seigneur le  
Comte de Flandre sur  
les discors de Douay et de  
Lille, sanz ses forfaitais et  
ses ammandes en toutes choses.

Selonc ce ke nous auons trouue et ke nous sommes enfourme par no enqueste, sor les contens ki ont este entre ciaux de Douay et ciaux de Lille; nous disons dendroie les amendes des uns, cui de les autres, ke pour les desrois ki furent fait a Doay le nuit apres le jour ke li fieste fu faillie, si es dun caudron, dun seillon, dune polie, dun rastelier, dun appentich, dune lanternne brisies, Jehan de le Porte, Jakemins fuis Ernoul de le Bare, et Jakemes Hinguete rengent les damages entirement a ciaux ki les ont eus, si auant, comme cil ki perdu ont les oseront rete-

C'est le dire de Monseigneur  
le Comte de Flandre sur le  
discord de Douay et de Lille,  
sur les forfaitures et les amendes  
en toutes choses.

Selon ce que nous auons reconnu et dont nous sommes informé par notre enquête, sur les conflits qui ont eu lieu entre ceux de Douay et ceux de Lille, nous disons à l'endroit des amendes des uns ainsi que de celles des autres, qu'à cause des désordres qui eurent lieu à Douay dans la nuit, après le jour où la fête eut pris fin, qui ont eu pour résultat le bris d'un chaudron, d'un seau, d'une poulie, d'un rate-lie, d'un appentis, d'une lanternne, que Jean Deleporte, Jacques fils Arnould Delebarre et Jacques Hinguet règlent les dommages entièrement à ceux qui les ont

nir par leur serment deuant no bailliu de Doay.

Cil meisme a Jehanet dou Postick ki fu cele nuit jetes en leuwe x ll. paris.

Dendroit le meffait ki fu fais a Doay le merkedi apries le fieste sour Jehan Platemuse, Jakemin fil Lambert Denis, Jakemon Bridelette, Frumaut le pisonnier et Jehan valet Brission Soure. Nous disons ke Woubiers li Kieure, Thumas ses freres, Hanicote ou Guillote d'Estrees, Bernard Sauweis, Wautiers Musars, Waukes li Noirs, machecliers, et Escardes li machons leur fachent amende tele kil paieront IIIII<sup>ll.</sup> paris, dont Jehans Platemuse ara XXV ll., Jakemin fitus Lambiers Denis XX ll. Frumautli pisonniers XVII., Jakemes Bridelette et li valles Brission Soure cascuns X ll., et sil en ja aucun des siet devant nomes, ki ne puise payer sen auant des IIIII<sup>ll.</sup>, li autre les parchverot plainement, et cil ki ne puent payer soient banit dusques a no rappel.

Dendroit Vinchans Clineart ki eut le puing a tout grant partie dou brach cope, nos disons kil ait en amende CC ll. turnoies desqueles Ernous Magres lendoinst L ll. paris, Jehans de Warengiens L ll. paris, Tumas Gommers XXX ll. paris, et Alars Vreites XXX ll. paris en nom d'amende.

Dendroit le meffait ki fu fais dehors

soufferts, si, précédemment, ceux qui ont perdu osent les répéter par serments devant notre bailli de Douay.

Les mêmes doivent à Jean, qui fut jeté cette nuit à l'eau, dix livres paris.

A l'endroit de la mauvaise action qui fut faite à Douay, le mercredi après la fête, sur Jean Platemuse, Jacques fils de Lambert Denis, Jacques Bridelette, Frumaut le poissonnier, et Jean, valet Brission Soure, nous disons que Wautier Lecœuvre, Thomas son frère, Hanicot ou Guillaume d'Estrées, Bernard Sauveis, Wautier Musart, Waukes Lenoir, boucher, et Egard le maçon, leur fassent amende telle qu'ils paieront quatre-vingts livres paris, dont Jean Platemuse aura 25 liv. Jacques fils Lambert Denis, 20  
Frumaut le poissonnier, 15  
Jacques Bridelette et le valet Brission Soure, chacun 10

Et s'il y en a un des sept précédemment nommés qui ne puisse payer sa quote-part des quatre-vingts livres, les autres la paieront pleinement, et ceux qui ne pourront payer seront bannis jusques à notre rappel.

A l'endroit de Vincent Clineart qui eut le poing et une grande partie du bras coupés, nous disons qu'il reçoive une amende de deux cents livres turnoies, desquelles Arnould Magret en doit 50 livres paris, Jean de Warengien 50  
Thomas Gommers 30  
Alars Vreite 30  
en nom d'amende.

A l'endroit du méfait qui fut fait, hors

Doay sor Jakemon le Monnier disons nous , ke Engerrans Pilate , Robers li Blons , Jakemes li Blons , Waubiers li Kieure , Tumas li Kieure , Renier Males , Henri Males , Pierre Pourceles , Eurardins de Saint Venant fils Lanvin , Willelmes li Waukiers , Pieres le Petis , Amalry de Landas , Ricars Bonebroke , Hennins de Goy , Oliviers de Goy , Pieres li Amans , Robers de Lambres , Pieres fils Hanot Painmoulliet , Wautiers Musars , Gode de Deuceul , li donisent en amende C ll. parisis , et Gerard de Sameon soit banis dusques a no rapel .

Dendroit le naureure Jehan de la Fosse ki nos lettres portant ki fu naure de plusieurs plaies , nous disons ke Jakemes li Monniers li doinst XXX ll. en nom demande .

Encore disons nous ke cius meismes Jakemes doinst a Jakeme Bonte et a se suer C s. parisis , en amende de le bature kil eurent .

Pour amende de le mort Pieron le Catier , pissonnier , nous disions ke li eskieuin de Doay , pour Colars Davelin , Rogiers Huguette , Colars de Valenciennes , Jehan Bourliet net d'Aubi , Sohiers Estranges , Baukins Fourdins , Jakemes de Sous le Tour li fius , Willelmes de Marchiennes , pour les autres kil en poront trouuer coupables doinstent a sen enfan XX ll. , a se feme X ll. , et a sen frere x ll. tous parisis ; et il requierent a four-faisans selonc ce kil les troueront et se aucuns en ia ki ne puissent paier on les banisse dusques a no rapel .

de Douay , sur Jacques Lemonnier , nous disons que Enguerran Pilate , Robert Leblond , Wautier Lecœuvre , Thomas Lecœuvre , Regnier Malet , Henri Malet , Pierre Pourchelet , Evrard de Saint-Venant fils Lanvin , Guillaume le Gautier , Pierre le Petit , Amaury de Landast , Richard Bonnebroque , Hennin de Gouy , Olivier de Gouy , Pierre Lamant , Robert de Lambres , Pierre fils Hannot Painmoullé , Wautier Musart , Gode de Douayeul , lui doivent en amende cent livres parisis ; et que Gérard de Saméon soit banni jusqu'à notre rappel .

A l'endroit des blessures de Jean Delefosse , qui portoit nos lettres et reçut plusieurs plaies , nous disons que Jacques Lemonnier lui doit trente livres , en nom d'amende .

Encore disons que le même Jacques doit à Jacques Bonte et à sa sœur cent sols parisis , en amende de la bature qu'ils essayèrent .

En amende de la mort de Pierre le Catier , poissonnier , nous disons que les échevins de Douay , pour Colars Davelin , Roger Huguette , Colars de Valenciennes , Jean Bourlet , né d'Auby , Sohier Estrange , Bauquin Fourdin , Jacques dessous-la-Tour le fils , Guillaume de Marchiennes et pour les autres qu'ils pourront trouver coupables , doivent à son enfant vingt livres , à sa femme dix livres , à son frère dix livres parisis , et qu'on les réclame aux délinquants selonc qu'on les trouvera , et s'il y en avoit qui ne pussent payer , qu'ils soient bannis jusqu'à notre rappel .

Nous disons ke Hanos Rikemer doinst a Gilion Musart, macheclier de Doay, XL s. parisis en amende de ce kil le bouta en leuwe à Doay.

Dendroit le bature et le naureure Jehanet Quatre-Sous, nous disons ke Jehans Roiteaus, Waghes li Wautiers, Kameles, Wautrons Hamede, Pieros dou Gardin, Bousors li Clers, Estienenes d'Estrees et Madous li herengiers, doissent a celi Jehanet en amende X ll. parisis; et cius ki nen pora payer sen auenant soit banis de la vile a no rapel et li eskieuin le pacchent.

Nous disons ke Jehans de le Vile, proues de Lille doint a Adenet Doay XX ll. parisis en amende de ce kil fu enfoys et tourmentes griement.

Dendroit le bature Huon Malet clerc, disons nous ke li vile de Doay li doinst XL ll. turnoies pour amende de le laidure ki li fu faite et li vile les requière a ceaus ki le fait fisent comme elle pora. Cest a sauoir sor Aliaume le Morant, Hennin Malet, Blauuot le Clerc et Gerardins de Flers et sour les autres ke li eskeuin en troueront coupables, et sil en ia aucun ki ne peust payer samende, si soit banis de le vile dusques a no rapel.

Dendroit Jehan Plente ki est affoles ou doit, disons nous ke Jakemes d'Orchies, Colars Denis, Jehan Platemuse, Jehan Linies, Jakemes Linies, Gillebers Linies, Tumas Gommers, Ernous Magres, Jehan de Warengchien, Gerars li Monniers, Fa-

Nous disons que Hannet Richemer doit à Gilles Musart, boucher de Douay, quarante sols parisis en amende de ce qu'il le jeta dans l'eau à Douay.

A l'endroit des mauvais traitements et des blessures de Jean Quatre-Sous, nous disons que Jean Roiteaux, Waghes le Wautier, Kameles, Wautrons Hamede, Pierre Dugardin, Bousors le clerc, Etienne d'Estrées et Madou le harenger doivent à ce Jeannet, en amende, dix livres parisis, et ceux qui ne pourront payer leur quote-part seront bannis de la ville jusques à notre rappel, et les échevins compléteront la somme.

Nous disons que Jean Deleville, prévôt de Lille, doit à Adam Douay vingt livres parisis, en amende de ce qu'il l'a enfoui et tourmenté grièvement.

A l'endroit du mauvais traitement fait à Huon Malet, clerc, nous disons que la ville de Douay lui doit quarante livres turnoies pour amende de la lâche attaque qui lui fut faite, et que la ville les réclame de ceux qui ont commis le fait, faisant comme elle pourra. A savoir : sur Aliaume Lemorant, Hennin Malet, Blaves Leclerc et Gerardins de Flers, et sur les autres que les échevins trouveront coupables; et s'il y en a qui ne puissent payer l'amende, qu'ils soient bannis de la ville jusques à notre rappel.

Relativement à Jean Plente, qui est estropié du doigt, nous disons que Jacques d'Orchies, Colars Denis, Jean Platemuse, Jean Linies, Thomas Gommer, Arnould Magret, Jean de Warengchien, Gérard Lemonnier, Falesquiaux le père, et Fales-

leskiaus li peres et Faleskiaus li fius et Hubers Canars doinsent a Jehan Plente deuant dit VI ll. parisisis en nom damende.

Et disons kon pait toutes ces amendes le moitiet dedans le Saint Remi plus prochaine et l'autre moitiet devers le jour de Noel plus prochain apries.

Et Messires commande le pais de lune vile a lautre a tenir en commun , et en cascade personne, et kiconques lenfreindroit , Messires laddrechoit hors loi et de se signerie, a se volente et reuint Messires a esclaireir a ces choses ensi kom li semblera se aucuns debas en sourdoit.

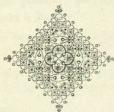
(*Sans date, de 1285*)

quiaux le fils, et HubertCanart, doivent à Jean Plente, devant nommé, six livres parisisis à titre d'amende.

Et nous disons qu'on ait à payer toutes ces amendes , la moitié dedans la Saint-Remi plus prochaine, et l'autre moitié devant le jour de Noel plus prochain après.

Et Messire commande la paix de l'une ville à l'autre, tant en général qu'en particulier ; et si quelconque l'enfreignoit , Messire le mettroit hors la loi et de sa seigneurie à sa volonté ; et se réserve Messire d'éclaircir ces choses comme bon lui semblera, si quelque débat en résulloit.

( *Cette pièce, dans l'inventaire, porte le n° 1831.* )



...to the ... of the ...

...the ... of the ...

...the ... of the ...

...the ... of the ...

...the ... of the ...

...the ... of the ...

...the ... of the ...

...the ... of the ...

...the ... of the ...

...the ... of the ...

...the ... of the ...

...the ... of the ...

...the ... of the ...

...the ... of the ...

...the ... of the ...

...the ... of the ...

## NOTES

### DISPOSÉES POUR LA RÉDACTION DE LA SENTENCE.



Jakemin fils Ernoud de le Barre  
48 Jakemes Linies  
et Hanes de le Porte

} Sont pourtrait (1) par Pieron de Baufre-  
mez kil alerent de nuit et ke li uns jeta  
une machue a un fenestre.

Et Hanes de le Porte de ce kil feri un  
homme de jour en le Nouile de le paume  
et encore par Aelis le Rousse par Sandrin  
Lenglesse.

Encore Hanes de le Porte pourtrais par tiesmoing de ce kil feri de nuit un  
garchon Ernoulet valet Robert le barbier.

Jakemars li Monniers es pourtrais par Jehan de le Fosse de ce kil le naura  
ammegne XXX ll.

Encore Jakemes li Monniers bati de les le pont de Marcke Jakemin Bonte et  
cheuauca parmi se secur. Cest tesmoingnie par oucusie ammeg. o. e. s. as deus.

Piere Tuelaine et Platemuse.

Li defense mon signeur fu faite a Doay le venredi devant Pentecouste et a Lille fu  
faite le jeusdi deuant Pentecouste.

Li prouos de Lille ammedera de Adenet de Doai de ce kil fu enfois et tourmen-  
tes puis le defense.—Ammende au garchon XX ll. paris.

(1) Cités en justice.—*Protrahere*.

**b** Ce sont cil de Lille ki cheuacerent en armes viers Doai, puis le defense.

Jakemes d'Orchies	Tumas Gommers	Jehans Joie Bertrenmy Hangoart et
Colars Denis	Ernous Magres	Hanes de le Porte
Jehans Platemuse	Jehans de Warenghe	Rogeles Dallenens li Monniers
Jehans Linies	Gerars li Monniers	Et en leur chevaucie fu Jehan Plente
Jakemes Linies	Faleskiaux li peres et li fius	affoles ou doit, emmendent VI ll. paris-
Gillebiers Linies	Hubert Canart	
	Colars du Cans.	

**a** Ernous Magres pourtrais dou couper le pugn Vinchant Clinkart. Jehan dou Warengien pourtrais dou parcoper. Thumas Gommers et Alars Vretes destre aueuc armes cascun XXX ll.

Hanes de le Porte pourtrais par Bertremiu Hangoars de ferir un garchon de le paume pour cou kil estoit de Doai, le vespre de le feste, en le place et Jakemes Linies fu aueuc.

Hanes Rikemers pourcis pourtrais de ij fe kil bouta Gilion Musart macheclier de Doai en lewe viers le molin dou Pouplier. Emmende XL s.

On en appensera :

Voubiers le Kieure et Thumas sen frere pourtrait pleinement dou mesfait.

Hanicote d'Estrees de ferir de coutel fait for Jakemin fil Lambiert.

Après :

Bernars Sauues	Wautiersli Noirs machecliers	Denys et Jakemon Bryde-
	pourtrait plainement	lette et

Wautiers Musart	Eskardes li machons	Fromaut le pissonnier
	Cokiel	et Jehan valet Brission Soure

Leroi Pikete mist main a Ernoul le serjant.

De la naurure Jakemon le Monnier	Et preuee ou ke ce fu pour les descors ki
Engerrans Pilate	ki estoit entre ceaus de Lille et de Doai.
Robiers li Blons	Ki cheuacieur de Doay sor ciaux de Lille
Tumas li Kieure	Wautiers Musars pour le content des villes
Renier Males	Jehans Puche
Henris Males	Waubiert li Kieure Pieres li blankissieres
Pieres Pourceles	Thumas ses freres Ricars Bonebroke